A 537771

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

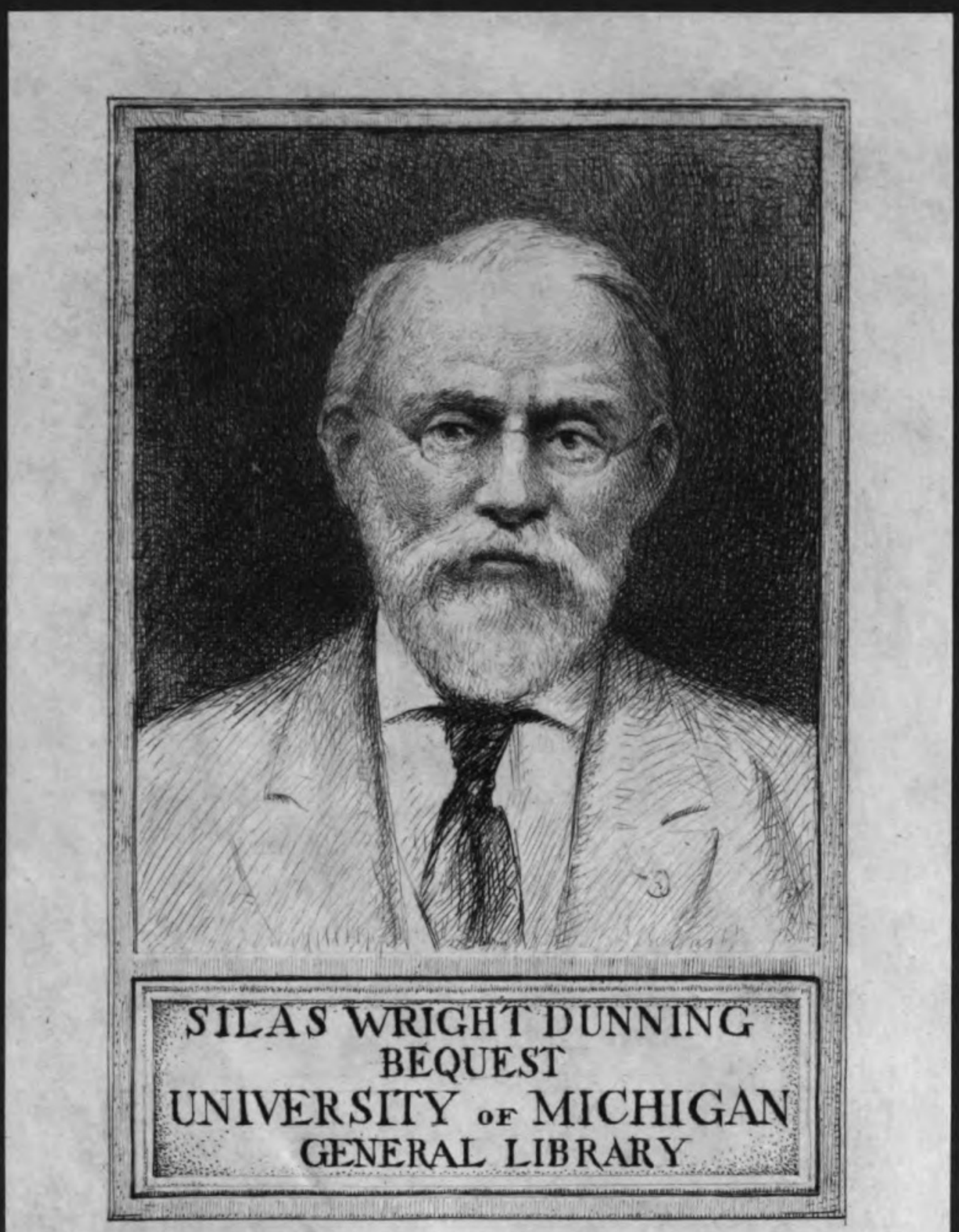

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.S361
S8

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

fondée le 6 août 1855

reconnue comme établissement d'utilité publique

par décret du 8 octobre 1881

La Société laisse à chaque auteur la pleine liberté et l'entière responsabilité de ses assertions et de ses opinions.

Toutes les communications, manuscrits, volumes et publications doivent être adressés au Secrétaire général : Place du Palais-de-Justice, à Chambéry (Savoie).

Les séances ayant lieu régulièrement le second dimanche de chaque mois, nos correspondants sont instamment priés de nous faire parvenir leurs lettres avant cette date, Sinon elles ne peuvent être portées à la connaissance de l'assemblée qu'à la séance suivante, et il en résulte un retard de plus d'un mois pour la réponse.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le prochain volume des Mémoires de la Société

publiera :

LA COMMUNAUTÉ DE CHATEAUNEUF

EN SAVOIE

par Jacques BALMAIN

Lauréat de la Médaille d'Or

au Concours de Doctorat entre toutes les Facultés

Mort pour la France.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME LIX

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XXXIV

CHAMBÉRY

Au siège de la Société — au Palais de Justice

—

1920

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dunning
Nijhoff
10-1-26
13603

BUREAU ACTUEL

(1880)

Président : M. Cochon Jules, conservateur des Eaux et Forêts, Lieut-Colonel honoraire, (L. H., O. I., O. M. A.). à Chambéry, avenue du Comte Vert, 5.

Vice-Présidents : M. Pérouse Gabriel, docteur ès lettres, (O. I., O. A.), archiviste départemental de la Savoie à Chambéry, rue Juiverie, 18.

M. Vermale François, docteur en droit, docteur ès lettres, de l'Université de Lyon, avocat, (O. A)., à Chambéry, rue Métropole, 11.

Trésorier : M. Biver André, archiviste-paléographe, bibliothécaire municipal, à Chambéry, rue des Nonnes, 1.

Secrétaire général : M. Loranchet-Reverdet André, à Chambéry, place du Château, 6.

Secrétaire-adjoint : M. Loridon Gabriel (abbé), vicaire de la Métropole, Chambéry.

Bibliothécaire : M. Biver André.

Archiviste : M. Pavèse, conservateur du Musée Savoisien, à Chambéry, villa des Abeilles, parc Savoiroux.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Membres d'honneur et Membres honoraires

(au 1er octobre 1920)

MORTS POUR LA FRANCE

MM.

BALMAIN Jacques, avocat.
DUMAZ Paul-Edward, capitaine au 51e d'infanterie.
LÉVÊQUE Louis, professeur au lycée de Chambéry.

MM.

BORDEAUX Henry, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, Paris (16e).
BRUCHET Max, archiviste du département du Nord, à Lille.
CHEVALIER Ulysse (chanoine), membre de l'Institut.
COUTIL, corre pondant du Mini tère de l'Instruction publique, à St-Pierre-du-Vauvray (Eure).
DEIGERIK, archiviste-professeur à l'Athénée d'Anvers.
GIROD, directeur des Etablissements Paul-Girod (L. H.), à Ugine.
GUIMET, fondateur du Musée Guimet.
MICHEL Raymond-Jean, professeur agrégé, ancien président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
RITTER Eugène, professeur et doyen honoraire à la Faculté des Lettres, à Genève, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.
A. VAN GENNEP, Directeur de la *Revue d'Ethographie et de Sociologie*, 116, Grande-Rue à Bourg la-Reine (Seine).
VILLIOUD (abbé).
CARUTTI DI CANTOGNO (le baron), consul général de S. M. le roi d'Italie, à Chambéry.
M. le Préfet de la Savoie.
M. l'Inspecteur d'Académie, à Chambéry.
M. le Premier Président de la Cour d'appel, à Chambéry.
M. le Procureur général
REINACH Théodore (L. H.), docteur ès-lettres, membre de l'Institut, au château de La Motte-Servolex.
SCHAUDEI Louis, receveur principal des douanes, en retraite, à Nancy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Membres effectifs

(au 1er octobre 1920)

MM.

ARMINJON Pierre, professeur de droit au Caire (Egypte).

AUBRY, receveur de l'Enregt et des Domaines, Chambéry.

BACHELARD, avocat, rue Juiverie, à Chambéry.

BERGERET-JEANNET Louis, abbé à Cléry, par Frontenex.

BERTIN Arthur, architecte départemental, à Chambéry.

BIVER André, archiviste-paléographe, bibliothécaire municipal, Chambéry.

BLANC Albert (le baron), docteur ès sciences, professeur à l'Université de Rome, au château du Chaney, à Chambéry.

BLANC Henri, avocat à Paris.

BOCQUIN Jules, ingénieur des Arts et Manufactures, à Ste-Ombre.

BODIN, directr honoraire de l'enregistrement, montée de Valérieux, à Chambéry.

BONTRON Antoine, conducteur des ponts et chaussées, en retraite, à Chambéry.

BORDEAUX (général), commandt le groupe alpin de Gap (H.-Alp.).

BOUCHAGE César, conseiller à la Cour d'appel (L.H.), à St-Denis (Réunion).

BOUVIER Claudius, à Chambéry.

BOYER-RESSÈS, commandant de chasseurs.

BUTTIN Charles, membre du Conseil du Musée de l'Armée, 3, villa Mozart, à Paris.

CAILLEMER Robert, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

CARBON Emile, capitaine en retraite, à Amiens.

CHABORD Joseph-Marie, propriétaire, 11, rue Jean-Pierre-Veyrat, à Chambéry.

CHASTEL Joseph, président du Tribunal civil de Bonneville.

CHIRON François, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Chambéry.

CHIRON Lucien, industriel, maire de Chambéry.

COCHON Jules, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry, avenue du Comte-Vert, 5.

COSTA DE BEAUREGARD (comte Olivier de), château de Ste-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

COSTA DE BEAUREGARD (comte Léon), maire de La Ravoire, conseiller général.

DARDEL Marius, libraire, rue de Boigne, Chambéry.

DESCOSTES Adolphe, à Marseille, 30, rue Edouard-Delangladt.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DUCREY Abel, avocat à la Cour d'appel, av. du Verney, Chambéry.
DUFAYARD Charles, docteur ès lettres, professeur au Lycée Henri IV, Paris, conseiller général.
DULLIN Etienne.
DULLIN Ferdinand, conseiller honoraire de Cour d'appel, à Chambéry.
DURAND-DRONCHAT Alexandre, avoué près le Tribunal civil, à Chambéry, boulevard de la Colonne.
Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur, à Chambéry.
FALCOZ Philibert, rue Croix-d'Or, à Chambéry.
FONTAINE Etienne, directeur d'école, en retraite (O. I., O. M. A.), quai de la Rise, 18, Chambéry.
GAIDE Julien, imprimeur, Chambéry.
GARIN Joseph, abbé, administrateur de l'église de Petit-Yvry, rue Paul-Bert, 13, Petit-Yvry (Seine).
GAVARD, abbé, supérieur du grand séminaire, à Metz, par Annecy (Haute-Savoie).
GENTIL, imprimeur à Chambéry, rue Croix-d'Or.
GERMAIN, instituteur à l'Ecole préparatoire supérieure, à Chambéry.
GIRARD-MADOUX, avocat, à Chambéry.
GLORIEUX Albert, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Condorcet, à Paris.
GRANGE François, industriel, à Randens (Savoie).
GREYFIÉ DE BELLECOMBE (vicomte), villa Ste-Marie, par Chambéry.
GUÉDEL (L.H.), professeur au Lycée, Chambéry.
GUILLERMIN Victor, ingénieur, à Chambéry.
GUILLON, professeur au Lycée, à Chambéry.
GUINARD, contrôleur des Contributions directes, Chambéry, 15, rue de Boigne.
HOLLANDE Edmond, dr-chirurgien-dentiste, à Chambéry.
IMBAULT-HUART Albin, à Aix-les-Bains.
LORIDON Gabriel, (abbé), vicaire à la Métropole, Chambéry.
MARESCHAL Amédée, avocat à Chambéry, place St-Léger.
MARET Paul, inspecteur d'assurances, rue du Parc, 4, Chambéry.
MAREUSE Ed., directeur de la *Correspondance historique et archéologique*, 81, boulevard Haussmann, Paris.
MARTIN Paul (abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
MASSE Jules, ancien magistrat, à Grenoble, 7, rue J.-J. Rousseau.
MÉNARD André, à Chambéry.
MENTHON (le comte Henry de), député de la Hte-Saône, château de Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie).
METZGER Albert, publiciste, Chambéry. 17-19, rue de Boigne.
MICHEL Amédée, à Thônes (Haute-Savoie).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MIQUET François, président de l'Académie Florimontane, Anneoy.
MOREL Henry, docteur en médecine, à St-Pierre-d'Albigny.
NOYER DE LESCHERAINE (le baron Eugène du), à Francin (Savoie).
ODRU Laurent, présidt de la Chambre, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
ONCIEU DE CHAFFARDON (marquis d'), château de St-Jean-d'Arvey.
ORSAT, avoué près la Cour d'appel, à Chambéry.
PASCAL, instituteur, à Saint-Pierre-de-Soucy.
PAVÈSE, conservateur du Musée Savoisien, villa des Abeilles, parc Savoiroux, Chambéry.
PAVY François, directeur de la Banque balkanique de Sofia.
PÉROUSE Gabriel, docteur ès lettres, archiviste du département de la Savoie, rue Juiverie, 18, Chambéry.
PERRIER Anthelme, boulevard de la Colonne, Chambéry.
PICCARD L.-E. (Mgr), protonotaire apostolique, à Thonon-les-Bains.
PISSARD, inspr des Postes et Télégraphes, à Angers.
RACT (capitaine), au Ministère de la Guerre, 2e bureau Slave, Paris.
RAISIN Frédéric, avocat, 8, rue Senebier, Genève.
RAYMOND, professeur au Lycée, Chambéry.
REINACH Théodore, docteur ès lettres, membre de l'Institut, au château de la Motte-Servolex.
RENAUX Camille, professeur honoraire de l'Université, 41, rue des Jardins, à Carcassonne.
RICHARD Humbert, avocat, député, à Chambéry.
ROUSSY DE SALES (comte François de), à Thorens-Sales (Haute-Savoie).
SEYSSEL-CRESSIEU (comte Marc de), président de la Société « Le Bugey », au château de Musin, près Belley (Ain).
SIMON, instituteur à Saint-Baldoph.
TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (marquise de), 21, rue de Boigne, à Chambéry.
USANNAZ-JORIS Marcel, avocat, à Tunis.
VALLET Mars, sculpteur, conservateur du Musée, à Chambéry.
VERMALE François, avocat à la Cour d'appel, 11, rue Métropole, Chambéry.
VICHIER-GUERRE, commandant de chasseurs.
VUILLERMET Claudins, conseiller municipal d'Aix-les-Bains, 10, rue du Temple.
VULLIEN, conseiller municipal, à Chambéry.
XARDEL, commandant du génie en retraite, à Chambéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sociétés correspondantes.

Agen..... ..... Société cent. d'agr., sciences et arts.
Aix (*B.-du-Rhône*) . Académie des Sciences.
— Bibliothèque de l'Université d'Aix.
Alexandrie (*Piémont*) Société d'histoire, art et archéologie.
Amiens..... Société des antiquaires de Picardie.
Angoulême..... Société archéologique de la Charente
Annecy..... Société florimontane.
— Académie salésienne.
Anvers..... Académie de Belgique.
Auxerre .. .. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon..... Académie de Vaucluse.
Bâle..... Société d'histoire et d'antiquités.
Bar-le-Duc..... Société des lettres, sciences et arts de Bar le-Duc (Meuse).
Beaune..... Société d'histoire et d'archéologie.
Beauvais ..... Société académique de l'Oise.
Belfort..... Société belfortaise.
Belgique..... Revue Mabillon.
Belley ..... Société historique, archéologique, scientifique et littéraire du Bugey.
Besançon. ..... Académie des sciences et arts.
— Société d'émulation du Doubs.
Bordeaux ..... Société d'archéologie.
Bourg..... Société d'émulation de l'Ain.
Brest..... Société académique.
Bruxelles. .... Académie royale.
— Société d'archéologie.
— Société des Bollandistes.
Caire (le)..... Institut égyptien.
Chalon-sur-Saône. . Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry ..... Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
— Bibliothèque municipale.
— Cercle Savoisien de la Ligue de l'Enseignement.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Châteaudun	Société dunoise d'archéologie.
Colmar.....	Société d'histoire naturelle.
Constantine	Société archéologique.
Dax.....	Société de Borda.
Dijon	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
–	Archives générales de la Côte-d'Or.
—	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
—	Société bourguignonne de géographie et d'histoire.
Douai.....	Société d'agriculture, sciences et arts.
Epinal.....	Société d'émulation des Vosges.
Fribourg (Suisse) .	Société d'histoire.
Gap.....	Société d'études des Hautes-Alpes.
Gênes.....	Società ligure di storia patria.
Genève.....	Société d'histoire et d'archéologie.
—	Institut national genevois.
Grenoble	Académie delphinale.
—	Société de statistique de l'Isère.
-	Comité de l'enseignement supérieur
Havre (le).....	Société havraise d'études diverses.
Knin (Dalmatie).	Starohrvatska Prosvjeta.
Langres.....	Société historique et archéologique.
Lausanne.....	Société d'hist. de la Suisse romande.
Lille	Commission historique du département du Nord.
Limoges.....	Société archéologique du Limousin.
Luxembourg.....	Section historique de l'Institut Grand-Ducal.
Lyon.....	Académie des Sciences et Belles-Lettres.
—	Société littéraire.
Mans (le)	Revue histor. et archéol. du Maine.
Marseille.....	Société de statistique.
—	Société archéologique de Provence.
Melun.....	Société d'archéologie, sciences et arts.
Metz.....	Société d'histoire et d'archéologie lorraine.
Mexico.....	Museo nacional de Mexico.
Montauban.....	Société d'histoire et d'archéologie.
Montbéliard.....	Société d'Emulation.
Montpellier.....	Académie des Sciences.
Montréal (Canada).	Numismatic ad antiquarian Society
Moulins.....	Société d'émulation de l'Allier.
Moûtiers	Académie de la Val-d'Isère.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nancy..... Société d'archéologie lorraine.
— Académie Stanislas.
Nantes..... Société académique.
Narbonne..... Commission archéologique et littéraire.
Neufchâtel (Suisse) Société de géographie.
Nice..... Société des lettres, sciences et arts.
Nimes..... Académie du Gard.
Orléans..... Société archéologique de l'Orléanais.
Ottawa..... Institut canadien-français.
Parenzo (Autriche). Società Istriana di archeologia e storia patria.
Paris..... Académie des Inscr. et Belles-Lettres.
— Bibliothèque d'art et d'archéologie, 19, rue Spontini.
— Bibliothèque de la Sorbonne.
— Société d'anthropologie de Paris.
— Société des antiquaires de France.
Pavie (Italie)..... Società Pavese di storia patria.
Puy (le)..... Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
Rambouillet..... Société archéologique.
Reims..... Académie nationale de Reims.
Rennes..... Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rome..... ..... Bibliothèque Vaticane.
— Biblioteca apostolicana vaticana
Rouen..... Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
Saint-Dié..... .. Société philomatique vosgienne.
Saint-Dizier..... Société des lettres, sciences, etc.
Saint-Jean-de-Maur' Société d'histoire et d'archéologie.
St-Maurice (Suisse). Société helvétique de Saint-Maurice.
Saint-Omer..... Société des antiquaires de la Morinie.
Soissons..... Société archéol., hist. et scientifique.
Saluces (Piemont).. Archivio storico dell' antico Marchesato di Saluzzo.
Stockholm..... Académie royale d'histoire.
Strasbourg..... Société pour la conservation des monuments historiques.
— Hist.-liter. Zweigverein des Vogesen Clubs.
Torre Pellice..... Société d'histoire vaudoise.
Thonon-les-Bains.. Académie chablaisienne.
Toulon..... Société des sc., lettres et arts du Var.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Toulouse	Société archéol. du Midi de la France.
—	Bibliothèque de l'Université de Toulouse.
Trèves	Historisches Archiv. der Stadt Trier.
Troyes	Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube.
Turin	Regia Accademia delle scienze.
—	Regia Deputazione sovra gli studi di storia patria.
—	Società di archeologia.
—	Società storica-bibliografica subalpina
Valence	Société d'arch. et de stat. de la Drôme.
Vannes.....	Société polymathique du Morbihan.
Villefranche-s-Rh..	Soc. des sciences et arts du Beaujolais.
Washington	The Smithsonian Institution.
—	Office biologique.
Zurich	Société des antiquaires.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE de la SOCIÉTÉ

(Années 1918 à 1920).

La chronique qui va trouver place en tête du présent volume, fait suite à celle du tome précédent concernant les années 1913 à 1918.

Pour cette dernière année arrêtée en juin, elle doit être complétée comme il suit :

Séance du 9 juin 1918.

M. COCHON, *Vice-Président.*

Présents : MM. Chabord, Challier, Dardel, Falcoz, Pavèse, Pérouse, Vallet, Fontaine.

Sur sa proposition l'Assemblée décide qu'à la suite de l'occupation militaire qui a pris possession forcée de ses locaux pendant la guerre, il importe de pouvoir mieux assurer la sauvegarde des parchemins, titres anciens et manuscrits en dépôt dans un placard laissé à la libre disposition de tous les membres, même isolés, sans contrôle et sans ordre, dont certains n'ont pu être retrouvés.

On arrête que, pour y remédier, il sera dressé un inventaire méthodique, rédigé en double expédition, qui sera confié aux bons soins de M. l'archiviste départemental voulant bien se charger de les classer et de les estampiller du sceau de la Société qui en conservera l'entière propriété, aux fins de pouvoir être consultés par les sociétaires dans le dépôt des Archives qui y sera affecté.

Ce résultat acquis en 1920, grâce au zèle et à la compétence de M. Pérouse, fera l'objet d'un cahier *ad hoc* qui sera imprimé dans le tome 59 en cours, où chacun pourra trouver des matériaux précieux et appropriés.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 21 juin 1918.

Vice-Président, M. COCHON.

Présents : MM. Biver, Bodin, Bouvier, Chabord, Evrot, Falcoz, Loridon, Mareuse, Maret, Pavèse, Pavy, Pérouse, Raymond, Vallet, Vermale, Dardel, Fontaine.

Après avoir félicité les nombreux sociétaires présents revenus du front et exprimé les regrets que l'état de santé de M. le Président R. Michel fait obstacle sur sa demande à lui renouveler le titre de Président depuis 1905 ; il est admis qu'on lui confère à vie le titre de Président d'honneur et l'on procède à l'élection des membres du bureau qui sont à renouveler.

La Présidence est offerte à M. Cochon pour des motifs trop flatteurs qu'il désirerait décliner et qu'il n'accepte qu'à titre temporaire, bien résolu à la céder dès que les circonstances le permettront.

Sont élus à l'unanimité des suffrages :

Vice-Présidents : MM. Pérouse et Vermale.
Secrétaire général : M. Fontaine.
Secrétaire adjoint : M. l'abbé Loridon.
Trésorier : M. Pavy.
Bibliothécaire : M. Biver, récemment admis.
Archiviste : M. Pavèse.

L'assemblée vote ensuite une adresse de félicitations à M. Henri Bordeaux, récemment élu membre de l'Académie Française.

Profitant de la présence de M. Vallet, elle lui témoigne ses compliments pour son œuvre de l'*Abandon* très remarquée au Salon de la Sculpture à Paris.

Un vote d'admission est prononcé en faveur de M. l'abbé Bergeret Jeannet, de Cléry, auteur de l'histoire de cette commune qui vient d'être imprimée en 1914.

Des félicitations sont transmises à M. César Bouchage, conseiller à la Cour de la Réunion, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 9 août 1919.

Président, M. COCHON.

Présents : MM. Biver, Bouchage, Chabord, Falcoz, Gentil, Germain, Loridon, Pérouse, Vermale, Xardel.

Sont admis comme membres de la Société :

MM. le Général Bordeaux ; A. Ducray, avocat à la Cour d'Appel ; Anthelme Perrier, Guédel et Guillon, professeurs au Lycée.

La commission nommée à cet effet conclut en faveur de l'approbation du montant des prix d'impression dûs à M. Gentil, imprimeur, pour le tome LVIII de ses mémoires s'élevant à 4.675 fr., somme bien supérieure aux prévisions, en raison de l'augmentation du prix du papier et des salaires.

Il résulte de cette majoration nécessaire à combler que pour ce volume et les tomes à suivre, les frais de publicité devront être considérablement augmentés par rapport à notre caisse et qu'il y a lieu d'y pourvoir, comme cela s'est produit dans toutes les sociétés correspondantes.

Désormais le montant annuel des cotisations sera de l'avis unanime porté à quinze francs au lieu de dix.

La Société a reçu de l'Académie de Vaucluse, ayant son siège à Avignon et notre correspondante, une demande de ralliement à une fondation, sous le titre de « *Civitas nova* » émanant d'humanistes français et anglais, ayant en vue de réaliser par le latin le plus haut coefficient d'universalité comme langue lue tout au moins et comme étant la seule qui n'inquiète aucune vanité nationale.

Elle pose le problème de savoir si on peut par son emploi faire revivre quelque chose de la fraternité intellectuelle de la belle époque du moyen-âge et rappelle qu'il n'a pas cessé de servir à exprimer la vie moderne aussi bien dans les encycliques pontificales que dans les discours annuels des Universités de Cambridge et d'Oxford en particulier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle invite à créer une grande coopérative intellectuelle et morale devant fomenter l'amitié entre les élites des peuples civilisés jaloux de conserver la culture latine avec les rappels de ce qu'il y avait de meilleur dans l'antiquité et les aspirations du temps présent.

Ce projet pour la Savoie évoque la mémoire de l'Université d'Avignon et des fondations en 1424 du collège d'Avignon par le Cardinal de Brogny pour les étudiants savoyards, dont plusieurs devenus illustres depuis Guillaume Fichet jusqu'à sa suppression en 1790; il ne peut manquer de trouver ici des adhérents et la Société s'est empressée d'y souscrire pour une cotisation annuelle de six francs.

Séance du 22 avril 1920.

M. COCHON, *Président.*

Présents : MM. Biver, Bodin, Ducret, Fontaine, Gentil, Pérouse, Pascal, Pavy, Simon, Vermale.

Le Trésorier fournit le résumé de la situation financière de la Société qui se traduit par :

Au passif : Facture du Tome 58, dernier livré en 1919	4675	
de l'Imprimerie Chambérienne pour le tome 59 en cours d'impression	1392	
		6067
A l'actif : Obligations, Bons, Caisse d'Epargne, Dépôt en Banque	8659	
Subvention et recouvrements en cours non compris les cotisations de 1920, prévision	1120	
		9779

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'équilibre exigera l'économie la plus rigoureuse et la recherche de recours à des encouragements et à des subventions.

La Société est heureuse d'agréer deux nouveaux membres : M. le capitaine Ract, attaché au Ministère de la Guerre, et M. Guinard, contrôleur principal des Contributions directes à Chambéry.

Par contre l'Assemblée apprendra avec ses vifs regrets la perte de cinq confrères récemment décédés :

M. Paul Lathoud, architecte à Chambéry, où il mourut le 8 octobre 1919.Lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts, il avait débuté à Valparaiso (Chili) comme envoyé du Gouvernement français pour y installer une Exposition. Revenu à Chambéry et devenu conseiller de ville, il sut prêter son goût et son aide efficace à des transformations urbaines de progrès. Chargé de restaurer l'église du Bourget-du-Lac, qui a fait l'objet de divers mémoires dans notre recueil, il s'en acquitta avec un talent qui facilita son classement comme monument historique. Une de ses dernières œuvres recommandable fut aussi la construction de l'église paroissiale de St-Joseph, à Chambéry, adaptée d'après la loi de séparation, avec un bâtiment de cure et de catéchistes.

M. Joseph Bal, chevalier de la Légion d'honneur, ancien Conseiller général, industriel, qui sut donner à la tannerie de la Revériaz une importance économique précieuse en temps de geurre.

M. Léon Mottet, ancien Vice-Président du Conseil de Préfecture de l'Isère, frère de M. Joseph Mottet, ancien maire d'Aix-les-Bains, dont la Société d'histoire avait reçu mainte preuve d'encouragement.

M. Jules Manecey, receveur des douanes, décédé à Bayonne, et M. Joseph Evrot, professeur au Lycée de Chambéry, décédé à Bonneville.

Ces derniers ayant collaboré particulièrement à nos Mémoires feront l'objet de notices nécrologiques distinctes plus étendues.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 12 juin 1920.

M. COCHON, *Président.*

Présents : MM. Bodin, Chalord, Falcoz, Fontaine, Loridon, Pérouse.

En prévision de la diminution des ressources actuelles et futures de la Société résultant de l'augmentation des frais d'impression et pour tenir compte de l'engagement en la mémoire de Jacques Balmain dont elle a hérité pour publier dans ses travaux, à bref délai, son principal manuscrit sur la communauté de Chanoz-Châtenoy en Savoie, MM. Cochon et Pérouse ont cru devoir faire appel à la générosité de Mesdames Balmain, mère et veuve, pour pouvoir assurer cette dette pieuse à laquelle elles ont bien voulu consentir avec le plus louable empressement.

L'évaluation de la dépense évaluée d'accord avec elles à quatre mille francs, pour paraître dans le tome LX en 1921 ainsi ratifié, recevra sans nul doute votre approbation qui fut immédiatement consentie.

Il résulte d'un examen plus attentif du règlement de notre association, que le vote de l'assemblée générale du 9 avril 1919 ayant fixé à quinze francs par an le montant de la cotisation est conforme à l'article 5 du dit règlement et ne nécessite aucune modification aux statuts légalement déposés.

Sur la demande de M. Dardel, libraire à Chambéry, qui se porte acquéreur des volumes en collections que la Société pourrait prélever dans son fonds, MM. Cochon et Biver sont délégués pour pourvoir à cette réalisation.

Le Président signale aussi qu'à la création des Musées de Chambéry, il fut pourvu, à titre précaire, un dépôt conditionnel de collections diverses sur lesquelles la Société d'histoire pourrait être appelée à revendiquer celles qui peuvent lui appartenir en propre. Une commission aura charge de les inventorier pour attribution définitive.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Président ayant reçu de notre confrère, M. le Comte Olivier Costa de Beauregard avis de l'inauguration prochaine à St-Germain du buste de Déchelette, il en a été pris note pour signaler cette cérémonie dès qu'elle sera réalisée.

Séance du 22 juin 1920.

M. COCHON, *Président.*

Présents : MM. Biver, Fontaine, Loridon, Pavèse, Pérouse, Vermale.

Il est rappelé que le tome LIX en préparation contiendra exclusivement la chronique de la Société, la fin du travail de M. Michel sur la Compagnie de Jésus et le Monopole universitaire commencé au tome LVIII, et le Catalogue des Archives de la Société dressé par M. Pérousse.

Par raison d'économie, celle-ci devra, au moins sommairement, éliminer les travaux qui pourraient dépasser 200 à 250 pages.

La commission de cession à la librairie Dardel de double de nos Mémoires est confiée à MM. Pérouse et Biver.

Le Président a porté connaissance à M. le Maire de Chambéry, le 8 juillet 1920, du vœu contenu dans la délibération du 12 juin 1920. Il en suivra la réalisation.

Séance du 14 novembre 1920.

M. COCHON, *Président.*

Présents : MM. Biver, Dardel, Falcoz, Gaide, Gentil, Germain, Guédel, Guillon, Guinard, Loridon, Maret.

Sont admis comme nouveaux membres :

M. Henry Bordeaux, membre de l'Académie Française.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Guillon, professeur au Lycée.

M. Guédel, professeur au Lycée.

M. l'abbé Garin, administrateur ecclésiastique du Petit-Ivry (Seine).

M. Loranchet-Reverdet (André Chantelor), conférencier à Chambéry.

M. Bocquin, ingénieur à St-Ombre.

En raison de sa haute personnalité, M. Henry Bordeaux est nommé membre d'honneur, à l'occasion de sa réception du 18 novembre à l'Académie de Savoie.

La démission de M. Fontaine comme secrétaire-général étant acceptée, M. Loranchet-Reverdet lui succède.

Diverses promotions dans la Légion d'honneur ayant été récemment promulguées en faveur de plusieurs de nos membres, une carte de félicitations au nom du Président et des membres de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie leur est adressée aux noms de :

M. Reinach Théodore, membre de l'Institut, Président de la mission de haut enseignement français aux Etats-Unis, a rendu tant au cours de cette mission que par ses nombreuses publications antérieures, d'importants services à la propagande française à l'étranger, promu Officier.

M. Bruchet M.-M.-P., archiviste départemental du Nord, homme de talent et du plus grand dévouement, a eu pendant les quatre années de l'occupation allemande, à Lille, une conduite digne des plus grands éloges, et a, par son attitude énergique, admirablement défendu et sauvé le magnifique dépôt des archives départementales du Nord, promu Chevalier.

M. Paul Girod, directeur général de la Cie des Forges et aciéries Paul Girod, à titres exceptionnels, inventeur des divers procédés de fabrication appliqués dans ses usines et créateur d'une grande industrie particulièrement importante pour les besoins des armées pen-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dant la guerre a rendu ainsi les plus signalés services à la défense nationale, promu Chevalier.

M. Grimaud, Préfet de la Savoie, et M. Coutil, membres d'honneur reçoivent aussi cette distinction comme Chevaliers.

A la suite de ces mentions bien faites pour nous réjouir, le Président à la douleur de déplorer la perte récente de deux fervents adeptes chambériens qui sont MM. R. Michel, ancien Président, qui pendant 16 ans occupa brillamment un siège prépondérant dans cette enceinte, que l'aggravation d'un mal incurable l'obligea d'abdiquer, et Claudius Bouvier, journaliste bibliophile, érudit et lettré, tous deux contemporains, d'âge encore combatif que la mort aurait dû respecter.

La renommée de leurs personnalités a déjà trouvé parmi nous des amis zélés qui les feront revivre dans nos annales où leur place fera longtemps défaut. Vous pourrez ainsi, dans leurs chapitres nécrologiques, regretter leur fin parmi nous qui attendions encore à jouir de leurs trésors d'érudition malheureusement dispersés.

D'après les évaluations de M. Gaide chargé de l'impression en cours des tomes LIX et LX, le prix total du premier, y compris les remaniements du travail de M. Michel effectués par M. Pérouse, pourra revenir à 3.700 francs et le prix du second à 3.500 francs.

Le Président saisi par la presse locale du projet relatif à la pose d'une nouvelle fontaine dite des Colimaçons devant être érigée sur le square de la Leysse à Chambéry a soumis à la municipalité l'idée d'y associer l'écrevisse dont le nom en patois local, *chambero*, peut passer pour avoir servi à l'étymologie du nom de la ville et qui a servi dès le XIVe siècle comme emblème dans les tournois de Chambéry en 1348 et de Genève en 1498. Cet attribut aurait ici un caractère original et parlant.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chambéry, le 6 novembre 1920.

Fontaine au Square de Leysse.

MONSIEUR LE MAIRE,

J'apprends par la presse locale que le Conseil municipal de Chambéry a décidé la pose au square de Leysse de la fontaine dite « aux colimaçons » de Mars-Vallet, conservateur du Musée, dont le talent fait honneur à la ville dont il est originaire.

Le projet a, je crois, d'ailleurs, reçu l'approbation administrative avec un subside de l'Etat, et c'est peut-être un peu tard pour appeler votre attention vigilante sur une légère adjonction qui pourrait y être incorporée avec le haut goût du sculpteur.

Il existe déjà à Dijon une ou plusieurs fontaines publiques, celles de Piron et de Jeunesses, où le colimaçon participe avec des grenouilles au décor vivant de la vasque, sans toutefois y figurer une adaptation conventionnelle, ou faisant allusion à des circonstances locales.

Pour Chambéry, j'estime qu'en outre de cet emprunt, un motif d'ornement allégorique et caractéristique vaudrait la peine de le compléter par l'écrevisse qui a servi à l'étymologie du lieu (Chambero, Chambro en patois savoyard), toujours en vigueur, et à des traditions historiques remontant à plusieurs siècles, un peu oubliées de nos jours.

Voici d'ailleurs ce qui a paru à ce sujet dans la revue l'*Intermédiaire des chercheurs* en 1920 :

« L'écrevisse est citée dans le Dictionnaire iconologique de Prézel, à propos de la Marne, parce qu'on y en trouve beaucoup. C'est l'attribut que l'aîné des Constou

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donna au groupe de marbre du Jardin des Tuileries pour la représenter avec un enfant.

« Avant lui, le sculpteur bourguignon Sambin, de l'époque de la Renaissance, l'avait fréquemment employée.

« Antérieurement, on la trouve aussi comme emblème dans les ornements des tournois. Un exemple très topique est donné par Guichenon, historien de la Bresse et de la Savoie, par la maison de Candie et de Chaffardon, dont le blason figurait aux tournois de Chambéry en 1348 et de Genève en 1498, avec une écrevisse en pal.

« On a d'ailleurs attribué à l'écrevisse l'étymologie du mot Chambéry, dont les nombreux ruisseaux étaient peuplés de ces crabes d'eau douce. »

Pour me résumer, voilà pourquoi la fontaine projetée dans nos murs aurait ainsi le caractère réellement original dans toute la force du terme et pour ainsi dire parlant..... de Chambéry.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

Le Président de la
Société d'Histoire et d'Archéologie,

J. COCHON.

M. Cochon offre à la Société une collection complète de ses Mémoires qu'il lui a été loisible de se procurer à ses frais.

Dons et objets offerts à la Société.

La ville d'Aix-les-Bains a consenti sur la proposition de son Maire, M. Navarro, Conseiller général, à nous octroyer une subvention de 200 fr. et nous lui en témoignons notre gratitude en la félicitant d'avoir confié son historique à notre Vice-Président, M. Pérouse.

Nous sommes redevables d'une somme égale à M.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paul Girod dont nous avons relevé la promotion au grade de Chevalier de la Légion d'honneur avec des considérants tout à son éloge. Il figurera désormais au nombre de nos membres honoraires.

Reçu aussi de M. Metzger un lot de six brochures de poésies par M. Genin, un de nos compatriotes ; et de M. Coutil un extrait des travaux de la Société de l'Eure en 1919 sur des monuments mérovingiens, carolingiens et sur les croix pattées, qui offre un intérêt archéologique inconnu.

M. F. Raisin a bien voulu compléter son premier envoi de la page XL des Mémoires du tome LVIII par un volume de tirage à part de sa plaidoirie dans l'Affaire Rœmackers, illustré de gravures interdites en Suisse qui en augmentent beaucoup la rareté.

Nous tenons à signaler l'apparition récente de divers ouvrages émanant de nos confrères :

Notice sur Chambéry-le-Vieux, paroisse de Saint-Ombre, par Philibert Falcoz. Librairie Dardel (1919), 28 pages et 4 planches.

Envoi d'auteur. A signaler que la maison de Candie citée page 7 est citée dans les Armoriaux de Guichenon et de Foras et portait de gueules semé de fleurs de lys d'or à la cotice d'azur brochant sur le tout. Elle figurait au fameux tournois de Chambéry en 1348 avec la devise : Tout à rebours et les lettres G. R. C. accompagnant une écrevisse en pal de chaque côté du timbre. On admet que l'étymologie de Chambéry provient de chambero, chambero qui désigne en patois ce crustacé fort abondant dans les ruisseaux des environs qui alimentent le lac du Bourget couvrant autrefois la plaine.

Galvand de Candie est connu sous le nom de Gauvain, auteur de l'Advisement en 1505 dédié à Philibert-le-Beau et à Marguerite d'Autriche, ainsi que ses Petites Œuvres décrites dans les Manuscrits de provenance savoisienne à la Bibliothèque de Bourgogne, par M. Bayot. (V. Mémoires de la S. S. H. A., tome XLVII).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Histoire illustrée de Beaufort et de la vallée du Doron, par Etienne Fontaine. Volume in-18 de la librairie Dardel, très digne de figurer dans le nombre des Etudes locales où les membres de l'Enseignement s'efforcent de contribuer par des apports nouveaux bien documentés pour monographier la région.

Feuilles envolées. Poèmes, par César Bouchage. A Paris, chez Sansot, 1910, in-18 de 238 pages.

De ses souvenirs d'antan, de ses voyages outremer et de son exil temporaire à La Réunion, l'auteur dépeint avec âme les émotions de ses amours fragiles et même désillusionnées du quartier latin à la vie d'étudiant, ses amours durables de fils, de père, d'époux, de parents et d'amis, y compris *le mal du pays* ; d'ailes brisées par des regrets, abandons et même désespoir ; de poésies diverses où se détachent *l'hymne prophétique à l'Alsace-Lorraine* et des chants idylliques *au lac du Bourget*, *à la vallée de Roselend* et *sur la montagne* et enfin les impressions de voyage ou retour à la colonie par l'Orient, l'Egypte, la mer Rouge et finir en beauté récidivée à la Créole.

Dans cet automne de feuilles envolées, ses compatriotes savoyards apprécieront entr'autres chants ceux qu'a guidés le lied du poète inspiré par les pièces que nous venons de citer et dont la Savoie peut se glorifier par un de ses enfants les plus fidèles.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres fait connaître à la séance du 1er août 1919 parmi les hommages reçus, les derniers numéros des Mémoires de la Société Savoisienne de Chambéry. M. le Comte Olivier Costa de Beauregard nous ayant offert à propos de l'inauguration du buste de Déchelette le 23 juin 1920, le *Réveil de St-Germain*, le *Journal des Débats* et le discours de M. Salomon Reinach, on en trouvera le compte-rendu ci-après :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

23 juin 1920.

Buste de Joseph Déchelette.

« Nous avions signalé dans la chronique du tome LVIII, page LXVII-VIII, notre participation à la souscription ouverte et patronnée par notre collègue le Comte O. Costa de Beauregard à la plaquette en bronze érigée par ses admirateurs à l'effigie du glorieux savant mort pour la France.

« Elle ornera notre médailler patriotique et archéologique et recevra une plus grandiose confirmation par l'envoi dont nous sommes redevable au même collègue des documents qu'il a bien voulu nous offrir en commémoration du monument érigé à St-Germain dans la salle des Antiquité gauloises à l'illustre héros qui l'avait enrichie de ses donations.

« La cérémonie eut lieu le 23 juin 1920 sous la présidence du Maréchal Joffre assisté de membres de l'Institut, d'amis et de la famille par l'inauguration d'un buste très ressemblant dû au sculpteur Champion.

« Après sa réception par M. S. Reinach, directeur du Musée, le comte O. Costa délégué du comité et ami intime du préhistorien regretté se trouva tout désigné pour prononcer son éloge funèbre en un discours qui en énuméra l'importance et la maîtrise dans ce Manuel d'Archéologie préhistorique considérée à juste titre comme l'ouvrage le plus achevé dans cette science à l'heure actuelle. Il sut aussi faire ressortir les qualités de l'homme privé et lui décerner sa suprême devise :

Gallicæ antiquæ laborem dedit
Vitam novæ

La Société Savoisienne lui en témoigne ses plus expresses félicitations les mieux justifiées.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Académie des inscriptions et belles-lettres.

(Séance du 21 mai.)

Sur le rapport de M. Fournier, le prix Prost d'une valeur de 1.200 fr. est attribué à M. Louis Schaudel pour son ouvrage : Les Comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XII^{e} et XIII^{e} siècles.

On signale parmi les œuvres d'art acquises par l'Etat en 1919. Celle de M. Mars-Vallet : traduction en pierre de la deuxième partie d'une fontaine décorative.

Au Congrès des Sociétés savantes à Strasbourg en 1920, séance du 28 mai. Section de géographie, M. Gabriel Pérouse, archiviste de la Savoie, a envoyé une étude sur la carte féodale de la Maurienne au XV^{e} siècle, carte qui offre de nombreuses complications territoriales.

Ces communications écrites au dehors n'empêchent pas notre savant Vice-Président de poursuivre oralement à Chambéry les cours publics qu'il a inaugurés les années précédentes et dont nous aurions voulu, pour l'attrait de nos lecteurs, souvent auditeurs, faire connaître au moins le programme écourté.

Voici tout au moins celui du cours public à l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur de Chambéry, année scolaire 1920-21, au sujet de l'histoire littéraire de la Savoie :

Les mystères du moyen-âge ;
Les vieux poètes de la Savoie ;
Les grandes chroniques de Savoie ;
Guillaume Fichet et les premiers imprimeurs ;
Louise de Savoie et François I^{er} ;
Claude de Seyssel ;
Marc-Claude de Buttet ;
Honoré d'Urfé ;
St-François-de-Sales.
Les ducs de Génevois-Nemours et l'Académie florimontane ;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Antoine Favre, président du Sénat de la Savoie ;
Vaugelas.

En outre, chargé pour l'année scolaire 1920-21, du cours hebdomadaire d'histoire du Dauphiné, à la Faculté des lettres de Grenoble ; sujet, la frontière du Dauphiné et de la Savoie, il a choisi de traiter la formation historique de cette frontière, les traités entre les Comtes de Savoie et les Dauphinois, entre les rois de France et les rois de Sardaigne.

La description de la frontière doit évoquer des souvenirs historiques : Aoste romaine, Saint-Genis et les contrebandiers de Mandrin ; le pont de Beauvoisin et la duchesse de Bourgogne, les Echelles et la princesse Béatrice, le Granier et les abîmes de Myans, les vieilles guerres dans le Grésivaudan, la forteresse frontière de Montmélian, le Bréda et le jeune Bayart, la Maurienne et l'Oisans, le Galibier et le mont Génèvre, etc.

Les matériaux sont abondauts et presque illimités ; n'ayons nul doute que leur appareilleur si bien préparé saura leur donner une couleur et une forme de vie qui rendra jaloux le Cinéma interprovincial récemment créé, mais dont les films seront beaucoup plus restreints de temps, d'espace et de variété.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTICES NÉCROLOGIQUES

César DUVAL, *député et sénateur*

Il y a lieu de réparer une omission regrettable dans la nécrologie des membres de la Société d'Histoire et d'Archéologie, au détriment et à la mémoire de César Duval, ancien député, ancien sénateur, maire de Saint Julien, président du Conseil général de la Haute-Savoie, décédé à Collonges-sous-Salève le 21 avril 1910, auquel M. Miquet, alors membre de l'Académie florimontane, a consacré la même année une biographie documentée par les souvenirs personnels et l'amitié

Nommé membre de la Société d'Histoire le 20 juin 1886, il lui resta fidèle jusqu'à sa mort, lui envoya la plupart de ses extraits et y fit paraître deux mémoires remarqués : *Le 2e Bataillon du Mont-Blanc, la 19e Brigade à l'Armée d'Italie,* tome XXXVI, 1897, 42 pages, pour lequel il avait soigneusement consulté les archives de la guerre et en collaboration avec M. Mugnier : *Un Procès de lèze-majesté à Viry en 1547, à la mémoire de François Ier*, tome XXXVIII, 1899, 42 pages.

Né à Saint-Julien en 1841, reçu pharmacien, il avait fait la campagne de 1870, il était entré au Parlement en 1883 et donna l'exemple d'une loyauté impartiale qui fit regretter par tous son souvenir et justifia l'hommage qu'il vient de recevoir dans sa ville natale le 23 mai 1920.

Un buste en bronze dû au sculpteur Vibert vient d'être érigé en son honneur sur une place locale, digne récompense publique de son mérite patriotique qui ne saurait rester indifférent à nos archives.

J. C.

Jules MANECY

Né à St-Jean-de-Maurienne le 9 novembre 1842, il entra dans l'Administration des douanes et quoique désigné pour des emplois éloignés de la Savoie, y revenait volontiers pendant ses vacances et ne pas manquer l'occasion d'entretenir avec ses amis de bonnes relations et de poursuivre les recherches auxquelles il s'intéressait avec la curiosité d'un érudit chercheur. L'état de santé inquiétant de son fils

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cadet l'avait obligé après un séjour à Bellegarde à prendre quartier dans les Pyrénées, pour s'y installer à Bayonne où il mourut le 30 janvier 1920, après avoir perdu successivement ses deux fils dont le dernier succomba des suites de la guerre dans l'Hôpital de Nancy par suite d'épidémie. Cette mort inattendue causa le décès de son père.

Aimant à fréquenter les bibliothèques et les journalistes parfois trop hasardeux, il avait publié lui-même dans l'*Avenir d'Aix-les-Bains* et dans le *Savoyard de Paris* divers articles où la fantaisie faisait trop place à l'histoire, mais avec le temps, passé ce génie d'aventure, il s'appliqua à rentrer dans le domaine plus sûr de la réalité, surtout à partir de 1900 où il entra dans la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie et qui publia de lui les communications suivantes :

Tome XXXIX, 1900, *Un compagnon de Jéhu*, question qui resta sans réponse.

L'Hymne triomphal sur la St-Barthélemy, de Claude Nouvellet, copie d'un document déjà connu avec notice, éclaircissements et note, 38 pages, avec renvoi au tome suivant.

Tome XL, 1901, *Le Chant funèbre*, de Cl. Et. Nouvellet, sur la mort de Jean de Voyer, 14 pages avec notice, copié sur un exemplaire de la Bibliothèque Nationale.

Tome XLIV, 1906, *Le Général Janin*, 35 pages auxquelles il avait pensé devoir ajouter plus tard un supplément non paru.

La Savoie émigrante de Jules Manecy, extrait d'après un manuscrit (Catal. Perrin).

Publications séparées :

On lui a attribué, au titre anonyme, une brochure parue à Aix en 1893, sous le titre : *L'Homme au masque de fer c'est... Molière*, mais il est établi par son propre aveu que ce fut Antony Dessaix qui arrangea, polit et augmenta la substance que je lui avais envoyée, extraite des ouvrages de M Loquin et qu'il sut avec son art habituel donner de l'agrément à cette répétition.

Par contre, on doit lui attribuer sans conteste la brochure : *La Vie et l'Œuvre de Antony Dessaix par un ami de la dernière heure*. Aix-les-Bains, 1900, grand in-8° de 38 pages avec portrait héliogravure de l'homme à la pipe, à laquelle Mgr Piccard a donné un supplément, Antony Dessaix, sa famille, ses derniers vers, dans le compte rendu du Congrès d'Annecy en 1901.

Ce fut dans la page 19 de cette biographie qu'il reconnut son œuvre de collaboration à la première citée plus haut

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec cette conclusion : Les Lettres, la Savoie perdaient avec Dessaix un homme, un écrivain distingué, plein de savoir, d'enthousiasme et de patriotisme. Avec lui disparaissait de *ma vie* un des rayons de soleil qui la réchauffaient et l'éclairaient.

Une Famille de Savoie (celle de Delphine Gay), Aix-les-Bains, 1904, grand in 8°, 63 pages et 4 portraits en photogravure. Un tableau généalogique va de 1719 à 1870 et comprend dans ses pages finales la vie de Delphine née en 1804 à Aix-la-Chapelle d'un père savoyard et devenue Mme Emile de Girardin qui permet d'ajouter sa noble et suave figure aux illustres issus d'un sang savoyard ayant possédé un ardent amour de la France.

On sait que ses œuvres complètes réunies en 1860-61 forment 6 volumes in-8°.

M. Manecy avait fait don à notre bibliothèque du rare volume de l'abbé Molin : *Souvenirs de la persécution soufferte par le clergé de Maurienne...de 1792 à 1802*, Chambéry, 1868, non mis dans le commerce, in-12°. Il avait réuni bien des correspondances sur Masse l'ingénieur, le général Janin, le général Dessaix et il recherchait en particulier les faits et gestes militaires de la Douane sur lesquels j'avais pu lui transmettre les lettres de M. Dubois Aymé inspecteur sous le Ier Empire et la Restauration.

Je viens de relire avec émotion la correspondance annuelle que j'entretenais à Bayonne, toujours empreinte de sa part d'une aménité que l'âge ingrat ne faisait qu'embellir et je me borne comme extrême conclusion à en extraire ses vœux ardents de grand patriote et ses souhaits modestes de survie... En 1916, il m'écrivait : « Nos souvenirs de 1870 « ont été réjouis par la perspective de la revanche qui prend « de plus en plus de consistance. Cela doit alléger le poids « des ans et fortifier la résolution de lutter autant que « possible pour arriver à jouir, avant de rejoindre les nôtres, « des rayons du triomphe final qui va rajeunir notre France « bien aimée. Je lutte autant que possible pour durer jus- « qu'à ce grand jour. »

Et en août 1919 : « Chacun agit suivant ses moyens, nos « soldats ont fait la France grande et belle comme elle ne « le fut jamais, non sans larmes ; j'y ai contribué aussi de « mon sang et je voudrai, avant de m'en aller, orner la « maison d'un petit médaillon. »

Puissé-je avoir rempli ce but pieux dans nos *Mémoires*, par cette évocation d'un confrère aussi méritant qui a revu ce grand jour et aurait ainsi son médaillon !

J'y joindrai ses lettres autographes empreintes de bons

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

conseils comme celui de relever la cotisation, s'il est nécessaire et l'un des derniers vœux aura reçu satisfaction.

J. C.

ÉVROT Marie-Joseph

Né à Chambéry le 13 avril 1859, fit ses études secondaires dans le lycée dont il fut un des plus brillants élèves avant d'en devenir un des maîtres les plus zélés Prix d'honneur et lauréat de la médaille Pillet-Will, il avait obtenu les plus hautes récompenses du palmarès en raison de ses preuves d'intelligence et de ses qualités du cœur. Bachelier ès-lettres en 187?, licencié en 1879, il était devenu agrégé de grammaire en 1889.

A dater de 1879 il avait professé successivement aux collèges de St Marcellin, de Vienne, aux lycées de Tournon, de Chambéry et de Montpellier jusqu'en 1895.

Il entra alors dans l'administration des Lycées, comme censeur des études à Bastia, à Carcassonne, à Grenoble et à Bourg jusqu'en 1906.

Rentré dans l'enseignement, il occupa une chaire à Paris au Lycée Gay-Lussac et obtint de rentrer à celui de Chambéry en 1911, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort survenue le 4 mars 1920, à Bonneville auprès de son fils professeur chez lequel il était venu se reposer.

Dans le discours prononcé à ses obsèques, le proviseur du Lycée a rendu pleine justice, au nom de l'Université aux mérites professionnels de l'homme qui pendant plus de 40 ans avait consacré à l'enseignement toutes ses forces et toutes ses pensées jusqu'à son dernier souffle. Il a pu ajouter avec raison qu'il succomba à la peine résultant de la guerre pour avoir suppléé à partir de la mobilisation ses collègues appelés au front et supporté le fardeau écrasant de trois classes comprenant plus de cent élèves, tant l'amour du devoir sut lui inspirer un si digne patriotisme. Sa santé en fut ébranlée après 3 ans de luttes jusqu'à l'épuisement qui devait le conduire au tombeau.

A ces funérailles, où le corps académique tint à juste raison la première part, qu'il me soit permis d'ajouter au nom de la Société d'Histoire et d'Archéologie à laquelle il appartenait depuis le 13 août 1883, date de son retour en Savoie, dont 3 ans comme secrétaire-adjoint, et qu'il fréquentait assidûment, les notes et sa biographie littéraire qu'il m'a été possible de recueillir à l'abri d'une modestie dont il voulait se voiler avec trop de discrétion.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sa première œuvre inspirée par l'amour du sol natal fut son Discours prononcé à la distribution des prix du lycée de Chambéry le 4 août 1883, eut pour titre J.-B.-P. Marcoz suivie de notes et de documents,' imprimée chez Ménard en 1883, en 48 pages, in-12°.

Le Discours en 26 pages développe la vie et le caractère de l'astronome Marcoz, esprit oublié qui ne mérite pas de l'être, surtout à Chambéry qui hérita de sa riche bibliothèque et d'un legs important dont le souvenir est consacré par la rue qui porte son nom.

Marcoz, né à Jarrier en 1759, avait été médecin avant d'être astronome et député à la Convention Nationale et au Conseil des Cinq-Cents pour devenir professeur de mathématiques à l'Ecole centrale du Mont-Blanc. Pendant son séjour à Paris, ce fut un législateur paisible et non exalté, où il avait préparé le calendrier républicain et contracté l'amitié de Lagrange, Dupuis, Volney et Condorcet, mais, imitant Ducis, il préféra abandonner sa carrière politique et rentrer sauvage dans sa campagne de Barberaz pour y vivre la vie des champs et publier des ouvrages astronomiques qui lui valurent hors de France de hautes approbations.

Sa mort, survenue à Lyon en 1834, inspira à l'orateur s'adressant aux élèves les conseils de prendre exemple sur une vie si bien remplie, de travailler pour être plus tard des hommes instruits et d'utiles citoyens. Les notes qui font suite énumèrent les œuvres de Marcoz, au nombre de huit, avec des extraits qui en sont tirés et sa correspondance avec M. Maréchal, notaire, Antoine Métral, avocat et bibliophile, et enfin son testament olographe qui suscita de fâcheux conflits.

M. Evrot prit part à la série des conférences organisées dans les cours de l'Enseignement supérieur préparatoire, notamment sur Lamartine, pour lesquelles il avait su recueillir des documents peu connus en France, notamment une bibliographie éditée à Turin.

Il s'était voué aussi à l'étude et à la diffusion de la langue internationale espéranto. Il l'avait enseignée à Grenoble, à Bourg, à Limoges, à Chambéry et faisait partie de la Société française de propagande à son égard, après avoir publié chez Hachette la traduction en espéranto de la comédie, *L'Avocat Patelin*, de Brueys et Palaprat. Par une éclipse obscurcie pendant la guerre, cette langue paraissant reprendre le dessus ; il manquera pour pouvoir lui redonner l'activité.

Officier de l'Instruction publique, il était aussi délégué

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ministériel à la Commission de la Bibliothèque municipale dont il suivait assidûment les séances, nous laissant le regret que son nom seul figure à la table alphabétique de nos *Mémoires*.

J. C.

Claudius BOUVIER

Notre Société a fait cette année une perte douloureuse et sensible en la personne de M. Claudius Bouvier, décédé le 17 juillet 1920, à Chambéry. Il était né et il avait vécu toute sa vie dans cette ville, qu'il aimait d'une affection jalouse, et dont il aimait aussi quelquefois à médire, quand il était sûr qu'il serait seul à le faire.

Sa physionomie originale et attachante était familière à beaucoup de ses concitoyens. Il serait difficile d'en rendre, pour ceux qui ne l'ont pas connue, l'attrait et l'ascendant. Ces mots ne paraîtront pas trop forts à ceux qui ont surpris quelque chose du cœur et de l'intelligence de Claudius Bouvier, dans la retraite où il se retranchait depuis qu'il avait quitté la vie active. Son cœur était celui d'un homme bon, délicat et sensible, qui ne voulait pas qu'on s'en aperçût, et quand il s'était trahi en rendant un service, ce qu'il excellait à faire avec discrétion et dévouement, il s'arrangeait pour qu'on ne le remerciât pas, en déconcertant son obligé par un échantillon de son esprit sarcastique, dont les traits aigus portaient très bien.

Son intelligence, vaste et large, s'était ouverte curieusement à toutes les idées qu'une immense lecture et ses propres méditations avaient assemblées dans sa tête solide, sans confusion ni encombrement. On pourrait presque dire que rien de ce que l'humanité classique a pensé ne lui a été étranger, mais il avait tout digéré et, fidèle à des principes qui le détournèrent de suivre son cher Montaigne jusqu'au bout, il avait inlassablement acquis des connaissances, dont l'ordre et l'abondance étonnaient ses interlocuteurs.

La philosophie, la littérature et même l'humanisme l'intéressèrent particulièrement, d'un bout à l'autre d'une vie dont la première partie fut consacrée au journalisme. Le *Courrier des Alpes*, qu'il dirigea longtemps, a dû à ses articles, pleins d'humour et de verve, l'éclat de sa dernière période. Lorsque les circonstances l'obligèrent à quitter la presse, il souffrit comme un bon ouvrier dont l'instrument s'est brisé irréparablement.

Alors, il chercha dans l'étude du passé une distraction et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un moyen de s'isoler intellectuellement. Il reconstitua les rues du très vieux Chambéry, pour s'y promener avec les Chambériens d'autrefois, qu'il ressuscita et dont il se fit des compagnons, après en avoir rassemblé les traits par un labeur énorme et patient, accompli aux Archives de la Savoie, aux Archives de la Ville et des Hospices de Chambéry.

Cet amour passionné de notre histoire avait rapproché de nous Claudius Bouvier et l'introduisit dans notre Société. Il y a publié, au tome LV, un article sur la Bibliothèque des Charmettes, plein de choses sur la vie intellectuelle du vieux Chambéry qui accueillit J.-J. Rousseau, plein aussi de ces mots heureux et de ces trouvailles de style qui font de lui un grand maître en langue française.

Il est très regrettable qu'il n'ait pas collaboré davantage à nos travaux et qu'il ait, en somme, si peu écrit sur notre histoire, qu'il connaissait si bien. Mais nous avons dit quel genre de plaisir, intime et personnel, il prenait à ses études, dont il tenait beaucoup à ne pas se parer devant le public, et dont il ne se décidait jamais qu'à grand'peine à publier quelque fragment. Ce qu'on obtenait de lui, au contraire, avec facilité, c'étaient les renseignements que tous les amis de notre histoire avaient pris la commode habitude de demander à cet érudit désintéressé. Un problème se posait-il, il était l'autorité qui fournissait la solution indiscutée, et qui la fournissait complaisamment, avec une justesse de vue égale à sa prodigieuse mémoire. Sa mort est une très grande perte pour les études historiques en Savoie.

Les notes et documents historiques de M. Bouvier ont été, conformément à ses intentions, remis aux Archives départementales de la Savoie.

G. P.

En dehors des articles politiques du *Courrier des Alpes*, on peut rappeler ses chroniques historiques sous le pseudonyme de l'Antiquaire dans le *Réveil Savoyard*, dont l'une sur le mariage de Lamartine avait précédé les récentes manifestations du centenaire de 1920.

C'est à lui aussi que la Société d'Histoire est redevable de l'éloge nécrologique de Louis Levêque publié dans le tome 58, sous les initiales C. B.

On lira toujours avec plaisir deux autres de ses notices tirées à part :

J.-B. Veyrat, journaliste, biographie 1894, in-8°, et la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

duchesse Hortense de Mazarin à Chambéry, 1672-75. Imprimerie Savoisienne, 1897, in 8° de 96 pages, reproduction avec retouches d'un feuilleton du *Courrier des Alpes*.

Avec ses innombrables commencements et sans une mort prématurée, quel aurait pu devenir son œuvre achevé ?

J.-R. MICHEL

Comment en parlerai-je après avoir lu les deux notices si exactes et si finement pénétrantes qu'ont consacrées à sa mémoire MM. Bertin et Vermale ? Tout d'abord, quelle formule adopter pour parler d'un maître à qui va toute ma reconnaissance et toute ma vénération. Très protocolairement dirai-je Monsieur (lui prononçait dans ces cas là Môssieu) J.-R. Michel, ou bien, comme m'y autorisent les mœurs littéraires, négligeant tout titre auquel il n'attachait guère de prix, écrirai-je sèchement J. R. Michel ?

Eh bien non, je garderai l'habitude que nous avions, nous, ses élèves qui l'avons connu au temps où sa robuste intelligence luttait contre la maladie, au temps où cet homme plus jeune que nous d'esprit et de cœur se courbait déjà, je garderai mon habitude de potache et c'est du père Michel que je parlerai.

Car pour ses élèves, pour ceux-là qui, au prix de quelques retenues ou punitions, voyaient, plus loin que le thème et la version, l'art et la vie, il fut bien un père spirituel et un extraordinaire explorateur de jeunes cerveaux, découvrant les vocations, les provoquant et les affermissant.

Aux racontars de forts en thème qui, maintenant, ne savent pas sortir du train-train quotidien, à la routine et aux préjugés d'une administration qu'il haïssait, notre père Michel doit d'avoir été méconnu et mal jugé.

Sa valeur, certes, personne ne la discutait, mais de lui on disait : « C'est un esprit remarquable, peut être un génie, mais il ne comprend pas sa tâche, étant peut-être trop au dessus d'elle. Ce n'est pas un professeur. » Si, c'en était un, et comme il y en a peu. C'était un maître à qui il n'a manqué qu'un noyau de disciples fervents.

On me demande de parler de lui à ce point de vue très spécial des relations d'élève à professeur. Il faudra bien qu'on m'excuse de parler un peu de moi.

Je me rappelle ces années de geôle qu'ont été pour moi, malgré la douceur de l'externat et malgré la bienveillance d'excellents maîtres, mes années de potaches. Je me rappelle

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mes enthousiasmes, mes élans, mes émois, lorsque chez moi, en cachette parfois je vagabondais à travers les livres, dévorant en une lecture fiévreuse et hâtive tout ce qui, bon ou mauvais, me tombait sous les yeux. Des vers chantent encore dans ma mémoire qui m'ont ému plus que ne l'a fait aucun des spectacles que depuis ont pu voir mes yeux.

A peine adolescent, je sentais en moi toute une vie tumultueuse qui ne demandait qu'à s'échapper, qu'à rayonner, et, à la faveur des lectures, c'était de brusques et délicieuses envolées. Alors, sonnait l'heure détestée — il fallait boucler le cartable, courir vers la porte morose, entendre derrière moi le claquement sec du battant qui me séparait de la vie. A mon banc, morne et dégoûté, j'étais assis : on ouvrait un livre et le passage qui tout à l'heure m'avait ravi, repassait sous mes yeux — mais alors, c'était pour une lente et spécieuse explication, pour une atroce vivisection de ces vers qui avaient vibré et palpité comme de la chair vivante — qu'elle était loin mon émotion de gamin solitaire, et comme elle s'effaçait devant la ratiocination qu'on intitulait pompeusement « explication française. »

Telles furent pour moi les lettres, dans le contact que je pris avec elles sur les bancs de l'école. Et peu à peu, alors que je les adorais et qu'elles devaient devenir la véritable passion de ma vie, je me pris à les détester, où à le croire, ce qui était pire. Je me trompais et l'on me trompait sur moi-même. Il en fut ainsi, jusqu'au jour où j'entendis le père Michel nous commenter un texte. Alors, la vie, l'art reparurent, alors un courant d'air passa sur les manuels poussiéreux, et je pense que pour bien d'autres que pour moi, J.-R. Michel fut un extraordinaire provocateur d'idées et d'impressions.

Il nous a appris, à ceux qui ont voulu tenter de suivre sa pensée, il nous a appris l'amour de la phrase harmonieuse et rythmée, il nous a donné le sens de la cadence et de la mesure, il nous a enseigné l'art de la clarté et de la robustesse dans l'expression. Certes, beaucoup de ses leçons ont été perdues par notre faute, mais je reste convaincu que nous devons plus à ses causeries vagabondes, égrenées pendant le cours d'une année scolaire, qu'aux laborieuses explications qui nous avaient conduit au seuil de la rhétorique.

A quel don extraordinaire de correspondance le père Michel devait-il ce pouvoir d'emprise sur de jeunes cerveaux, c'est ce que je ne saurais analyser. Mais je me contente de constater le fait et de le proclamer bien haut. J.-R. Michel, malgré le désordre et le bruit qui s'échappait de sa classe, fut un maître, un vrai et noble maître, vivant,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gouailleur et sceptique avec émotion, au milieu de l'essaim tapageur de ses potaches, qui ne peuvent pas ne pas avoir gardé en leur mentalité la frappe de son esprit d'élite.

A. L.

Jean-Raymond MICHEL

J. Raymond Michel, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, est mort le 4 juillet 1920, dans la maison Caffe, située sur la commune de Cognin, qu'il tenait à bail de la ville de Chambéry depuis fort longtemps et où, chaque année, il passait l'été avec sa famille.

La nouvelle de sa mort ne surprit personne, car, hélas ! pendant de longs mois on avait vu décroître cette belle intelligence sous la marche inexorable de la maladie, et l'on pouvait prévoir, comme il le prévoyait lui-même, qu'une crise l'emporterait un jour ou l'autre : « L'artério-sclérose, nous disait-il, poursuit sa route en avant, mais ne fait jamais un pas en arrière, on ne l'arrête pas. » La crise arriva le samedi 3 juillet dans la soirée et il expira le 4 au matin sans avoir repris connaissance.

Il était dans sa soixante et unième année, étant né le 29 février 1860, ce qui lui permettait de dire, — l'année 1900 n'ayant pas été bissextile, — qu'il était très jeune, n'ayant eu que quatorze anniversaires.

Il avait fait ses études à Chambéry, sa ville natale, et avait été l'un des plus brillants élèves du lycée où il devait revenir plus tard comme professeur. Bachelier en 1879, il entra en 1880, quatrième de sa promotion à l'Ecole Normale de la rue d'Ulm, fut licencié ès-lettres en 1881, chargé du cours de rhétorique au Puy en sortant de l'Ecole, alla du Puy à Toulon, où il se maria en 1885, et de Toulon à Lyon. En 1889, il est reçu deuxième au concours de l'Agrégation des Lettres, est nommé professeur de rhétorique à Agen et vient, sur sa demande, en 1890, occuper la même chaire de rhétorique au lycée de Chambéry qu'il ne quitte plus jusqu'à sa retraite que la maladie le força de prendre en 1917.

Pendant 27 ans, il fut mêlé à la vie politique, littéraire et artistique de Chambéry, donnant hautement son avis sur les gens et les choses, car il avait son franc-parler avec tout le monde, et ne se gênait nullement pour adresser à tous des éloges ou des critiques qu'il formulait avec l'esprit mordant, satirique et rabelaisien dont il était pétri. De lui on acceptait tout.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il avait fondé le Cercle Savoisien de la Ligue de l'Enseignement et, quand M. le Dr Hollande prit sa retraite, il devint directeur de l'Ecole Préparatoire à l'Enseignement des Sciences et des Lettres, où il faisait, depuis son retour à Chambéry, le cours très apprécié et très suivi de littérature. A la mort de M. le conseiller à la Cour Mugnier, il lui succéda comme président de notre Société.

Tout cela, joint à sa chaire de rhétorique, lui prenait déjà beaucoup de temps, mais était encore insuffisant pour utiliser sa grande activité et sa large érudition. De nombreux travaux littéraires l'occupèrent et virent le jour quand il eut à sa disposition le volume annuel de la Société d'Histoire et d'Archéologie.

C'est ainsi que parut *Le Préjugé Anti-Savoyard*, dont le point de départ fut la candidature à l'Académie française du marquis Albert Costa de Beauregard, combattue par les partisans de son concurrent, M. Deschanel, à l'aide de l'argument que voici : « Les Costa sont de Savoie, c'est-à-dire d'origine italienne. L'un deux fit les campagnes de 1792 à 1798 contre la France, il combattit contre nous à Marengo. Est ce que la noblesse française n'a pas de représentant sans aller chercher un Savoyard ? »

Raymond Michel, dans une « indignation irritée », le mot est de lui, prit sa bonne encre et la déversa dans des pages telles que celle-ci :

« Que MM. les Parisiens, qui ont tant d'esprit, daignent enfin comprendre qu'il n'est ni spirituel, ni juste, ni politique, ni habile, ni prudent, de mettre deux départements français en dehors de la nationalité française. Qu'ils relisent dans le théâtre de Labiche certaines plaisanteries sur les Alsaciens qui semblaient très drôles avant 1870. Quand on les traitait d'Allemands, comme on nous traite d'Italiens, le public des Variétés se tordait. Ces facéties seraient peut-être moins applaudies aujourd'hui. Et puisque c'est de l'Académie dont il est question, rappelons respectueusement à MM. les soutiens de la candidature Deschanel que, parmi les membres fondateurs de l'Académie française, il y avait un certain Vaugelas. Or, ce Vaugelas, né à Meximieux, était Savoyard. Il était de plus le propre fils d'un certain Antoine Favre, qui refusa le poste de grand chancelier que Louis XIII lui fit offrir, et qui organisa la résistance contre la France, tenant tête à Lesdiguières, comme le marquis Costa a tenu tête à Bonaparte.

« Et si avoir parmi des ancêtres quelqu'un qui a porté l'épée contre la France rend un galant homme indigne de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Académie, le duc d'Aumale n'a-t-il pas parmi les siens un certain Condé qui prit du service dans les armées espagnoles et fut battu aux Dunes par Turenne ?

« Il est vrai que celui-là était le vainqueur de Rocroy et le premier prince du sang. » (1)

C'est aussi dans les Mémoires et Documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie que parurent : *A travers Chambéry*. — *Promenades archéologiques*, dont maintes et maintes pages auraient pu s'insérer dans un roman inédit intitulé *L'Enraciné*, dont nous dirons un mot plus loin, et *La Compagnie de Jésus et le Monopole universitaire*, dont la fin trouve place dans le présent livre.

Tous ces ouvrages sont volumineux car Raymond Michel était l'homme des digressions. Tel qui, allant à son cours du soir, croyait, sur la foi du programme, entendre parler de Victor Hugo, écoutait des lectures puisées dans Casimir Delavigne ou dans Ponsard.

Il y a donc des digressions, de très longues citations, d'importants renvois et il n'est pas rare qu'il y ait des renvois à ces renvois. Tant et si bien que le texte est quelquefois réduit à quelques lignes en tête de la page pendant que les renvois et renvois de renvois se chevauchent sur le reste du papier, conduisant le lecteur si loin qu'il ne sait plus où retrouver le texte naguère abandonné.

Comme nous lui disions un jour, à propos de *La Compagnie de Jésus et le Monopole universitaire*, qu'il était dur pour l'Université, il nous répondit, en donnant avec l'index de petits coups sur la table : « Aujourd'hui je frappe comme cela, mais bientôt je cognerai comme cela. » Et il faisait le geste de taper à tour de bras. Il pensait sûrement à son roman : *La Meule*, ou plutôt à ses romans, car *La Meule* était dans son idée un titre général sous lequel devaient être englobés plusieurs livres. Le premier est intitulé : *L'Enraciné*, le second : *Les conversations du café de Paris* et un troisième devait avoir pour titre : *La Bête Romaine*.

C'est une critique inachevée mais acerbe, violente, virulente, contre les mœurs pédagogiques, contre les procédés employés par « La Maison Alma Mater » pour l'instruction et l'éducation des jeunes gens, et contre la manière dont

(1) Le marquis A. Costa de Beauregard était candidat, à la fois aux fauteuils laissés vacants par Ferdinand de Lesseps et par Camille Doucet. Au premier tour de scrutin, Anatole France fut élu au fauteuil de M. de Lesseps et le marquis Costa de Beauregard fut élu au deuxième tour au fauteuil de M. Camille Doucet.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la dite maison se comporte vis-à-vis des malheureux qui se dévouent à cette besogne ingrate, les professeurs.

Cela se passe à Entremont, capitale de l'ancien duché de Bagandie en Jovlobrigie. L'allusion est fort claire.

L'un des personnages se compare à Samson trahi par Dalila, tondu et aveuglé par les Philistins, tournant la meule dans l'abjection. « La meule, dit-il, c'est le métier, avec toutes ses obligations méticuleuses, avec tout ce qu'il comporte de consignes subies, de compromissions acceptées, de défections, de reniements, de soumissions, d'abdications, de renoncements et déchirements, de lâchetés et de dégouts.

« La Meule, c'est tout ce qui avilit ma dignité, abaisse mon orgueil ; c'est tout ce qui contredit ma vocation et m'arrache à mon art, c'est cette accumulation stupide et lourde, aveugle, sourde et écrasante des grains de poussière menus, qui finissent par former une masse monstrueuse, un bloc colossal ; c'est tout ce qui par le frottement persistant, par l'usure continue, lisse et efface en moi toute personnalité, toute originalité, toute distinction, ce qui fait de moi une chose quelconque, insignifiante, informe, insipide, banale, comme un sou dont tout relief a disparu, dont toute effigie s'est évanouie, et qui passe de la main de la cuisinière à celle de l'épicier, de celle de l'épicier à celle du charcutier. »

Les personnages de *l'Enraciné* sont pris sur le vif et les Entremondeurs, qui vécurent à Entremont en Jovlobrigie depuis 1870, y reconnaîtraient, sans doute, quelques types tels que le marquis de Chevenoz et ses pirates ; le maestro ; Camembert, Huant et bien d'autres. Ces personnages, peut-être, n'ont pas tous vécu exactement à la même époque, mais n'est-ce pas le droit du romancier de rassembler de grouper les types qui doivent rendre plus vive, plus frappante sa conception, et corser son action ?

Le mot action est venu sous notre plume, mais nous nous demandons s'il est bien en situation. Il n'y a pas, ou peu, d'action dans *l'Enraciné*. Le parti adopté par Raymond Michel dans ce roman est de faire parler ses personnages qui, dans de longs monologues, racontent eux-mêmes, en dix ou quinze pages et même plus, leur histoire, disent leurs sentiments à l'égard des Entremondeurs de tout sexe, déversent leur bile sur « Marianne » et sur « La Maison Alma Mater », vitupèrent les potaches et leurs mamans, déblatèrent sur la sociale, sur le tiers et sur le quart. Cela ne va pas sans quelque monotomie.

Raymond Michel ne fut pas docteur. Il avait amassé, pour sa thèse, des matériaux innombrables sur *Les Miracles*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Notre-Dame. « Tout est là, tout prêt, tout rédigé, nous disait-il en nous montrant une pile de dossiers de un mètre de hauteur, il n'y a plus qu'à coordonner tout cela ». Il ne devait pas le faire, la maladie l'en empêcha. Nous croyons savoir qu'un des jeunes hommes les mieux qualifiés pour cette besogne de coordination, M. Jean Gotteland, s'est offert spontanément, par reconnaissance pour la mémoire de son ancien maître, à compulser cet énorme amas de documents. Nous avons le ferme espoir qu'il réussira dans cette tâche décevante qui consiste à donner une forme à la pensée d'autrui.

Nous avons encore de Raymond Michel des discours qu'il prononça aux distributions de prix ou à la rentrée solennelle de l'Ecole préparatoire, et, sur la fin de sa vie il écrivit trois pièces de théâtre L'une, en prose : *Casa Ponte Mollini*, drame en quatre actes ; deux en vers : *La dernière franche lippée de François Villon*, fantaisie tragi-comique en un acte, et *Les Germains, ou la surprise de Gelduba*, poème dramatique en cinq actes, qui fut présenté et couronné au concours de poésie de l'Académie de Savoie, en 1918. Cette dernière pièce est la seule qui ait été éditée.

Casa Ponte Mollini est une étude très poussée et très poignante des mœurs corses. Cette pièce, envoyée à la Comédie Française, ne fut pas admise à la lecture, elle fit retour à son auteur avec des compliments. On l'engageait à en faire un roman.

La dernière franche lippée de François Villon est restée dans les cartons. Nul doute qu'un théâtre où l'on ne redoute pas les situations scabreuses, comme le théâtre du Vieux Colombier, n'accueille cette cause grasse et n'en fasse un régal littéraire pour ses habitués.

Les Germains ont été aussi présentés à la Comédie Française et, comme *Casa Ponte Mollini*, en revinrent avec des compliments et quelques critiques. On trouva la pièce longue, obscure et peu scénique. Compliments et critiques sont justes. En effet, quoi de plus intéressant, de mieux présenté, de mieux écrit que le troisième acte de cette pièce où, dans plus de sept cents vers, la conversation se déroule sur la paix et la guerre, sur le caractère fourbe et belliqueux des tribus germaines, sur le Tout-Suburre qui ressemble étonnamment au Tout-Paris, et sur bien d'autres choses. Mais, allez donc mettre cet acte à la scène ! Le public, qui veut du mouvement, n'en écouterait pas le quart.

La scène est à Gelduba, ville de la Gaule Belgique, sur le Rhin, sous le principat de l'empereur Claude, l'an 269

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'ère chrétienne. L'action dramatique y est éparse. Il aurait peut-être fallu tirer de tout cela une pièce resserrée en trois actes, où l'effet dramatique eût été moins dilué. Raymond Michel ne l'entendait pas ainsi et quand on essaya de lui suggérer cette idée, il répondit ce qu'il a mis dans le livre en avant du premier acte, que : « Le début de l'acte II et celui de l'acte III seront allégés en partie à la représentation. »

Pour l'auteur, la surprise de Gelduba et la guerre de 1914 sont une seule et même guerre. N'a-t-il pas daté *Les Germains* de « 1918 la deux mille trentième année de la guerre, commencée par l'invasion des Cimbres et des Teutons en l'an 118 avant J C » ? Aussi les allusions à notre époque sont-elles fréquentes dans ce drame (1)

Telle qu'elle est, la pièce présente un haut intérêt littéraire et des morceaux comme celui-ci méritent de trouver place dans les anthologies auprès des plus belles pages de nos grands auteurs dramatiques. C'est le début du cinquième acte :

FIRMA

Les voilà donc ! C'est eux ! C'est bien eux ! des clameurs
Eveillant dans la nuit de soudaines rumeurs,
Une cabane, au loin, qui tout à coup s'allume,
Des fantômes armés qui glissent dans la brume :
Dans les fossés, des pas ; au pied du mur, des voix,
Des cris de mort jetés en cent lieux à la fois ;
Une porte qui cède ; un rempart qui s'écroule,
Et les Germains vainqueurs qui pénètrent en foule !

Les voilà, c'est bien eux. — Ils sont venus sans bruit,
Ils ont marché furtifs et sombres dans la nuit ;
Et maintenant, pendant que la ville éperdue
Lutte à chaque maison, et meurt à chaque rue,
Ils ont, ces assassins abjects et triomphants,
Ces tueurs de vieillards, ces égorgeurs d'enfants,
Sur leur lâche surprise et sur leur perfidie,
Arboré ce drapeau sinistre, l'incendie !

(1) Il y a là une petite erreur de calcul car 1918 et 118 font 2036. Ce serait donc la 2036e année de la guerre, ou bien l'invasion de la Gaule par les Cimbres et les Teutons n'eut lieu que six ans plus tard, soit en 112, ce qui serait, d'ailleurs, plus conforme, croyons-nous, aux dates admises généralement pour cette époque nébuleuse.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et pourtant, je savais que ce serait ainsi.
Depuis près de vingt ans je veille seul ici ;
Sous les soufflets cuisants du vent qui me flagelle,
Sous le linceul glacé que la neige amoncelle,
Sous le rayonnement embrasé des midis,
Je reste, et, tout là-bas, du côté des maudits,
J'observe si mes yeux ne verront point encore
Rougir à l'Orient quelque sanglante aurore !

Car je les sens venir ; dans l'ombre des forêts,
Ils rampent, et toujours je les entends plus près.
Ils campent dans les bois et dans les fondrières ;
Les bêtes, pour dormir, leur cèdent leurs tanières ;
Sans guidons, sans drapeaux, sans clairons, sans tambours,
Escortés par les loups, guidés par les vautours,
Pâles voleurs de nuit, qui guettent la fortune.
Ils vont sous la clarté complice de la lune,
Et les chauves-souris ne les dénoncent pas,
Et le sol s'amollit pour étouffer leurs pas,
Et la nuit, pour couvrir leur chemin de ses voiles,
Au front serein du ciel obscurcit les étoiles.

Et Gelduba s'amuse ; et ce sont des festins
Jusqu'au jour, des chansons, des bals, des libertins,
Qui donnent des concerts nocturnes à leurs belles,
Et des fronts couronnés de roses, des querelles,
. . . . . .
Et dans cette cité que condamne le sort,
La rage du plaisir et l'oubli de la mort.

Et, quand l'aïeule dit : « Alerte, enfants, alerte !
Pendant que vous riez, Rome court à sa perte, »
Les hommes dédaigneux, à ma voix restent sourds
Et les petits enfants qu'on voit aux carrefours,
Jouant aux osselets, blondes têtes frisées,
De mes cris impuissants font d'immenses risées.
— Oui, je suis ridicule, et c'est un vain souci
De faire sentinelle et de veiller ici ; —
Riez, buvez, chantez, dormez. — Déjà s'apprête
Le sombre dénouement de l'éternelle fête,
Et l'on voit, annonçant des carnages nouveaux,
Dans l'air épouvanté tournoyer des corbeaux !

« Le Théâtre, disait Raymond Michel, était ma vraie vocation ». C'était, en tous cas, son passe-temps favori. Pendant longtemps il ne manqua pas une représentation et, sous le pseudonyme de *Géronte*, il donna, dans les journaux locaux, des comptes rendus où, en quelques lignes, il retraçait l'histoire de la pièce jouée et, invaria-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blement, complimentait les interprètes : « Nous sommes bien heureux de les avoir, disait-il, il ne faut pas les décourager. » Il était quelquefois moins laudatif pour les machinistes auxquels il entreprit un jour d'inculquer l'art d'équiper les décors et de les planter agréablement, avec le moins possible de banalité.

Il se délassait de ses multiples occupations en peignant et en dressant des décors sur un petit théâtre qu'il avait fabriqué lui-même. Quand le cercle Savoisien de la Ligue de l'Enseignement fonctionna, il eut à l'école de la rue de la Banque, un vrai théâtre à sa disposition et il donnait aux jeunes acteurs des leçons de maintien scénique, de diction et de déclamation théâtrale. C'est que lui-même en avait pris de Got.

Pendant le temps qu'il passa à Paris, il fréquentait le cours du célèbre acteur en compagnie d'un jeune élève nommé Desjardins, qui est actuellement à la Comédie-Française et en compagnie d'une jeune fille, mademoiselle Weber, qui débuta vers cette époque à l'Odéon, dans *Les Jacobites* de François Coppée, en laquelle on salua l'étoile nouvelle, qui est aujourd'hui notre grande tragédienne et vient d'être décorée de la Légion d'honneur. Tous trois se donnaient la réplique. Ils jouaient de grandes scènes de Corneille et de Racine, entre autres, des passages d'*Andromaque* : Desjardins faisait Pyrrhus ; Weber, Hermione ; et Michel, Oreste.

Comme il avait déjà en tête maints projets de pièces. *Les Germains* ont été commencés au Puy en 1884, — et que peut-être aussi quelques tirades telles que celle que nous avons citée étaient déjà écrites, mademoiselle Weber avait dit à Michel quittant Paris pour la province : « Je jouerai votre première pièce. » Hélas ! la première pièce ne vit le jour que trente quatre ans plus tard et pendant ce laps de temps l'oubli a beau jeu pour intervenir.

Michel avait conservé des leçons de Got un agréable souvenir et une prédilection marquée pour le célèbre passage des *fureurs d'Oreste*. Il le récitait volontiers. Les élèves connaissaient cette prédilection et lorsqu'ils avaient envie d'entendre ce beau morceau, — et il est bien permis aussi d'avoir un peu la flamme quelquefois, — ils priaient leur maître de le leur dire. Michel se laissait faire, déclamait, y mettait toute son âme et, lorsqu'il avait enfin porté à Hermione son cœur à dévorer, il tombait épuisé sur son siège et se déclarait incapable de continuer la classe. Les potaches avaient double satisfaction : ils avaient entendu *les fureurs* et pouvaient flemmer le reste du temps.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il fut une époque où l'on voyait Michel partant, avec son ami Claudius Bouvier, pour de longues promenades dans la campagne. Ils avaient tous deux une mémoire prodigieuse : les Grecs, les Latins, Shakspeare, Gœthe, tous nos classiques français et tous nos romantiques y avaient pris place. Ne les a t-on pas surpris, dans quelque solitude sonore, faisant retentir les échos des rimes de Racine de Corneille, de Hugo ou d'Alexandre Dumas ?

Ces deux hommes si différents, d'opinion si opposées en politique comme en religion, dont les tempéraments inclinaient, l'un à gauche, l'autre à droite, avaient pourtant des points communs : l'esprit fin, caustique, primesautier, la critique facile, aiguë, à l'emporte-pièce, et la passion du beau. L'un deux était membre effectif de l'Académie de Savoie, l'autre, non. En 1908, si nos souvenirs sont exacts, Michel fut élu membre correspondant. Il fit sur « son strapontin », comme il disait, un stage de 12 ans, le reste de sa vie. Nous avons entendu Claudius Bouvier émettre l'avis que puisqu'il y avait une académie de Savoie, Michel devait en être. Ce n'était pas l'avis de tout le monde. Michel n'avait pas la patte assez blanche et on lui réserva l'équivalent du 41e fauteuil de l'Académie française, dont nous ne connaissons pas exactement le numéro.

Nous allâmes un jour avec Bouvier voir Michel malade, à sa campagne. Peu après Bouviers'alita et n'en sortit plus. Chacun d'eux interrogeait sur la santé de l'autre les quelques amis fidèles qui les visitaient tous les deux, faisant chaque fois le projet de l'aller voir Michel mourut une quinzaine de jours avant Bouvier. Ils ne s'étaient pas revus. Ils ont disparu sans avoir, l'un et l'autre, donné tout ce que promettaient leur grand savoir et leur vaste érudition.

Quel Chambérien n'a pas rencontré Raymond Michel déambulant par les rues, engoncé dans un vaste cache-nez aux bouts flottants par devant et par derrière, le bras chargé d'une énorme serviette toute bourrée de livres, de copies de potaches ou de manuscrits d'œuvres en préparation ? Et les jours de flânerie, qui ne l'a pas vu se « bambanant », tenant sa canne à deux mains derrière son dos ? Il cherchait alors un compagnon, momentanément oisif comme lui, pour faire ces promenades archéologiques où il aimait à découvrir les vieilles pierres romaines dans le faubourg Nezin, médiévales là et partout ailleurs. Mais il fallait que ces pierres fussent à portée, de plain-pied, car il avait le vertige d'une façon désordonnée. La proposition seule de grimper sur un monument lui faisait tourner la tête. Quand on parla de restaurer la chapelle du château,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il fut impossible de le décider à en faire le tour par le chemin de ronde. il est vrai que les créneaux et les merlons n'existaient plus. Il n'y vint même pas quand ils furent rétablis.

Un jour. la démolition du grand séminaire découvrit un aspect inattendu : le chevet de la chapelle apparut, aérien. prestigieux. Michel entreprit de nous conserver cette vue et, comme il avait le croquis aussi facile que l'écriture, il envoya au Ministère un *topo* accompagné de dessins pour que le ministre des Beaux-Arts fit reculer l'alignement et défendit à la ville de Chambéry d'aliéner la bande de terrain nécessaire pour que le monument historique ne fût pas masqué. Le ministre répondit que la question n'intéressait pas le monument lui même et que, dans ces conditions, il ne lui était pas possible d'intervenir.

Le Conseil Municipal était plus avide d'espèces sonnantes à mettre dans sa caisse que de beaux aspects pour réjouir l'œil de quelques citoyens, et le terrain fut vendu. Quelque jour il y surgira une bâtisse quelconque, grand magasin surmonté d'une boite à loger. et personne ne se souviendra qu'il eut été possible de conserver cette échappée sur notre plus beau monument.

Les promenades archéologiques se terminaient invariablement à la terrasse d'un café :

Les Savoyards sont pas si fous
De se quitter sans boire un coup.

D'ailleurs, partout où allait Michel, il y avait à boire. A l'école de la rue Marcoz il y avait une armoire aux bouteilles et aux verres. A la Société d'Histoire et d'Archéologie, même, les graves discussions s'arrosaient de bière, de Pernod ou de vermouth « con angustura ». Qui ne l'a pas vu, encore, au café du théâtre ou ailleurs, devant un énorme bock. fumant sa pipe, la main largement tendue au nouvel arrivant : « Prenez un bock avec nous », la face réjouie, les yeux pétillants encore de la malice qu'il venait de décocher contre n'importe qui ou n'importe quoi, tel qu'un bon gambrinus gaulois. rabelaisien savoyard ?

C'est sur cette vision de bonne santé, de bonne humeur, que nous aimons à terminer cette esquisse rapide et insuffisante. D'autres mieux qualifiés, plus érudits étudieront à fond les œuvres de J.-Raymond Michel, nous n'avons essayé que de tracer une légère silhouette de l'un des hommes les plus bizarres, les plus complexes et les plus originaux que nous ayons connus.

Chambéry, le 7 octobre 1920. A. Bertin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Raymond MICHEL

Raymond Michel, président honoraire de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie depuis 1918, est mort à Chambéry le 4 juillet 1920.

Avec lui disparaît une des personnalités les plus curieuses et les plus originales de notre ville. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des lettres, il fut jusqu'en 1914 professeur de réthorique au Lycée de Chambéry et directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur. C'était un causeur éblouissant dont les fantaisies faisaient la joie du cercle d'amis qui recherchaient sa compagnie et que réjouissait toujours l'imprévu de ses rapprochements.

Passionné de théâtre, il fit à l'Ecole préparatoire des conférences très suivies où se donnait libre cours et magnifiquement sa passion oratoire et romantique. Ce fut, peut-être, ce romantisme échevelé qui l'empêcha de terminer les travaux auxquels il avait consacré sa vie studieuse — les plans étaient trop vastes — c'est ainsi que Raymond Michel laisse en manuscrit un travail de plusieurs volumes sur les « Mystères ». De l'avis de ceux qui ont connu son manuscrit, il s'y révélait traducteur surprenant du latin du moyen-âge.

Il laisse encore sur l'Université de son temps un roman en plusieurs volumes qu'il intitulait la « Meule » et dont il aimait à lire certaines pages justement satiriques. Son temps il le dispersa encore en articles de journaux, en conférences à la Ligue de l'enseignement, mais cette activité débordante maintint ainsi dans la cité le goût des belles lettres et des choses de l'esprit.

Passionné bibliophile Raymond Michel avait constitué en outre une bibliothèque théâtrale importante.

Raymond Michel succéda au Conseiller Mugnier comme président de notre Société Ce fut pour lui une grande satisfaction car, chez nous, il se sentait aimé. Ce fut notre Société d'autre part qui lui permit de connaître un de ses plus grands succès, lors de la tenue à Chambéry du IVe Congrès préhistorique de France (août 1908). (Voir tome 53 de nos *Mémoires.)*

Comme président de notre Société Raymond Michel contribue beaucoup à faire créer à l'Ecole préparatoire, un cours d'histoire de Savoie et à doter Chambéry du « Musée Savoyard ».

La grande Guerre s'ouvrit ; Raymond Michel venait de prendre sa retraite de professeur à l'Université mais déjà

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

son état de santé était alarmant. Malgré ça, il trouva la force nécessaire de dire les douleurs de la patrie envahie dans un drame : *Les Germains*, qu'il publia en 1918.

Les services rendus aux lettres, à l'histoire et à l'archéologie de Savoie par Raymond Michel sont donc considérables.

F. V.

Nous tenons à remercier particulièrement au nom de la Société et je crois pouvoir ajouter au nom des familles qui les liront, les auteurs des notices que vous aurez reconnus sous leurs initiales transparentes. Ils ont su, par cette pieuse collaboration, entretenir l'esprit de confraternité qui doit nous relier les uns aux autres, faire penser et agir les morts comme en temps de vie et dépeindre en vraie couleur leurs caractères respectifs, leurs aptitudes habituelles, leur maintien courant, leurs goûts familiers et leurs mérites littéraires bien appréciés.

A cette liste malheureusement trop longue, et en notre nom collectif, je dois ajouter de profondes condoléances à deux de nos sociétaires, frères unis dans le malheur qui les a frappés, M. le comte Léon Costa de Beauregard et M. le comte Olivier.

M^me^ la comtesse Paul Costa de Beauregard, née Herminie de Rougé, épouse de M. le comte Paul ancien lieutenant de marine, est décédée dans son hôtel de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Chambéry, le 16 mars 1920, puis a été inhumée définitivement au tombeau de son époux à La Ravoire, laissant quatre fils, dont les comtes Léon et Olivier et les R. P. Henry et Jean-Baptiste, et des petits-fils.

Ses funérailles modestes par son ordre n'en ont pas moins revêtu la grandeur de sa perte par les regrets partagés de toute la population d'une ville, où elle avait présidé jusqu'à sa mort la plupart des œuvres de bienfaisance, de charité, d'assistance aux blessés de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

guerre, aux orphelins, etc., avec le noble apanage de douceur et de bonté dont elle était chrétiennement inspirée.

En évoquant le nom de son époux, la Société dont je suis l'interprète est fondée à rappeler que le Médailler de Savoie du Musée d'Archéologie comporte dans son trésor le riche don qui lui fut donné par le comte Paul, après la mort de son père le comte Léon qui en avait été le fondateur et premier directeur.

J. C.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

FAITS DIVERS

Election de députés.

La Société a été heureuse de voir proclamer élus, en 1919, deux de ses membres : MM. Richard Humbert, maire de la Motte-Servolex, et de Menthon, Henry (dans la Haute-Saône).

Centenaire de Lamartine.

La ville d'Aix-les-Bains a pris en août 1920, sur la proposition de M. Albin Huart, directeur du Comité d'initiative, l'heureuse inspiration de fêter, le 12 septembre, par un gala Lamartine devant commémorer le centenaire des « Méditations » en nous priant de participer au programme de cette manifestation littéraire. En souvenir de nos Mémoires qui avaient déjà mis en relief le mariage du poète en 1820 à Chambéry et à Caramagne ; M. le vice-président Vermale voulut bien donner son assentiment pour y représenter la Société dans la Fête fixée au 12 septembre.

Le soir au Grand Théâtre eut lieu devant un public de choix une conférence de M. Henry Bordeaux, dont il nous a rendu compte par les lignes qui suivent : « La ville d'Aix-les-Bains a célébré par un grand gala le centenaire de la publication des « Méditations ». M. Henry Bordeaux fit devant un public nombreux et choisi une conférence sur Lamartine et la Savoie, et son succès fut considérable. »

Dans la matinée une caravane de Lamartiniens avait, sous la conduite de M. Pérouse, archiviste, visité la chapelle du château des Ducs où Lamartine se maria avec Maria-Elisa Birch.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Puis la caravane se rendit au château de Caramagne, près Chambéry, où avait eu lieu, le 25 mai 1820, la signature du contrat de mariage de Lamartine.

M. Vermale, délégué, prit la parole sur la terrasse pour rappeler, d'après les travaux d'un de nos anciens Présidents, M. le Conseiller Mugnier, les détails de cet épisode de la vie de Lamartine.

La filleule de Chambéry en région libérée

A l'exemple des villes de France, d'Angleterre et d'Amérique qui se sont spontanément offertes comme marraines d'une commune ayant particulièrement souffert de l'invasion allemande, et sur l'initiative d'un Maire qui avait séjourné à Chambéry pendant la guerre, la Municipalité, assistée d'un Comité de patronage, a fait choix de la commune de Gué-d'Ossus, département des Ardennes, citée pour avoir été très éprouvée et avoir un besoin urgent de ravitaillement et de réparations.

Grâce au concours empressé de commerçants, d'industriels et de donateurs bénévoles, la filleule pillée et incendiée a reçu en nature, dans le courant de 1919, un envoi de deux wagons estimé 45.000 francs destiné aux habitants restés dans le pays, dont la détresse était la plus navrante.

Le curé, président du Comité de réception, a tenu à se faire l'interprète des sentiments de la plus vive gratitude et d'affectueuse reconnaissance de la filleule pour sa marraine.

Inauguration du monument des morts à la Motte-Servolex.

Il n'est pas de commune en Savoie qui n'ait assumé la dette sacrée de consacrer un monument à la mémoire de ses enfants tombés au champ d'honneur.

Pour le plus grand nombre, l'inauguration est retar-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dée pour des motifs divers justifiés par les circonstances ; mais nous devons une mention spéciale à l'inauguration qui a déjà pu être effectuée le 20 juin 1920 sur la commune de la Motte-Servolex, pour la participation administrative et artistique de deux de nos membres qui ont augmenté son éclat.

C'est d'abord M. Richard, député et maire, qui a présidé la cérémonie commencée par une messe solennelle et la bénédiction des plaques de marbre devant conserver dans l'église les noms des héros, puis terminée devant le monument par un discours émouvant après l'appel d'une centaine de morts au champ d'honneur, il a retracé en termes recueillis le rôle sublime de ces admirables sauveurs de la France et de la Liberté.

Ce fut aussi M. Mars-Vallet auquel il fut rendu hommage pour avoir su faire parler la pierre sur une colonne de porphyre des Vosges, où son ciseau avait sculpté un poilu frappé d'une balle au cœur.

Ainsi du reste que nous avons inscrit dans nos Mémoires, au tome LVIII, les événements de guerre intéressant notre histoire locale, nous croyons devoir continuer de les relater jusqu'en 1920, depuis l'armistice conclu par le traité de paix, encore qu'il ne soit pas définitif.

Fête de la Paix célébrée à Chambéry le 25 juin 1919.

Les journaux en ont donné un compte-rendu détaillé, où dans une manifestation glorieuse et au son de toutes les cloches sonnant à grande volée, un cortège immense de la population accompagna au cimetière le pélérinage des autorités administratives, ecclésiastiques et militaires voulant rendre un hommage solennel aux victimes sauveurs de la paix victorieuse.

Nous y fumes dignement représentés par nos deux confrères MM. Pavèse, maire de Chambéry, et M. le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comte Léon Costa de Beauregard, président des Anciens Combattants.

Au monument des morts érigé sur la place Monge aux soldats Savoyards tombés au champ d'honneur avant la grande guerre, le commandant Costa de Beauregard prononça le discours suivant :

Mes chers Camarades,
Messieurs,

Au pied de ce monument, il y a sept ans, en cette même fin de juin, comme si j'avais senti confusément qu'elle allait nous revenir, je vous donnais rendez-vous au jour de la victoire.

La victoire est venue chèrement achetée, mais magnifique et complète et nous voici de nouveau sur cette place où s'assemblent, aux grands jours, lorsque bat plus vite et plus fort le cœur de la Patrie, les vivants et les morts.

Camarades, je ne crois pas mentir en vous rendant l'appel : il ne manque personne. Ceux qui sont tombés en Alsace, dans les Vosges, à Verdun, sur la Somme, au chemin des Dames, au Kemmel, à Villers-Cotterets, se sont frayés aujourd'hui au son des cloches, à travers l'atmosphère qui palpite légère et joyeuse au-dessus du sol de France, un chemin. En grand cortège invisible, ils sont venus chanter avec nous cet hymne à la Savoie et à la France dont ils ont écrit de leur sang les plus belles strophes.

Mais ils ne veulent pas être pleurés en ce jour de triomphe, ils ne veulent même pas que l'on parle d'eux. Ce n'est pas le jour des morts, disent-ils, c'est le jour de la France que nous avons fait plus grande et plus belle. France d'abord ! Peu importe le reste, puisque le reste ce n'est que nous-mêmes !

Héros connus et inconnus, je m'incline, j'obéis : je ne parlerai aujourd'hui ni de votre sacrifice, ni de vos souffrances, mais au nom de la Patrie que vous avez sauvée, au nom de vos anciens camarades de lutte et de misère, au nom de tous ceux qui sont venus ici pour vous rendre hommage, respectueusement, et avec une indicible émotion, je vous salue et vous remercie !

Ces paroles furent vigoureusement applaudies.

Au cimetière, après un discours du Maire glorifiant les morts des héros, était distribué le sonnet vengeur qu'on relira toujours avec fierté :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

AUX MORTS POUR LA PATRIE

Levez-vous, écartez votre suaire blanc !
L'ancre est fixée au port, symbole d'espérance :
Ouvrez les yeux, ô morts et regardez la France
Dont vous mouillez le sol de votre noble sang ?
Là-bas, vers l'horizon toujours s'élargissant
La voix de nos canons chante la délivrance.
Refoulant des Germains la monstrueuse engeance
Qui s'enfuit éperdue et crève en rugissant.
Vous, tombés au chemin qui mène à leur repaire
Pour abattre à jamais leur tête de vipère,
Vous tous, ô morts sacrés qui reposez ici,
Dressez-vous, ô croisés, de toute votre gloire,
La France vous acclame en vous disant : Merci !
Le Droit par votre fer a gravé la victoire.

25 juin 1919 E. PAVÈSE.

Le 11 novembre 1920, pour l'anniversaire de l'armistice célébré à Chambéry par un pavoisement général, un *Te Deum* à la Métropole et un cortège en l'honneur des morts, le commandant Costa de Beauregard, devant le monument du Souvenir, vint prouver par de nouveaux accents la gloire des vainqueurs de France et de Savoie et faire germer, fleurir et fructifier le sang des martyrs :

Messieurs,

Ce matin, sur tous les points du territoire, au son des cloches et parfois au bruit du canon, des cortèges imposants se sont formés. Dans un superbe élan patriotique, le pays tout entier s'est levé à l'appel du gouvernement pour célébrer à la fois le cinquantenaire de la République et le 2e anniversaire d'un armistice glorieux.

Mais de cette journée triomphale nous ne prendrons une idée vraie que si nous y mettons les absents. Elle est vide sans eux. Il nous faut par la pensée doubler ce cortège d'un vol invisible d'âmes guerrières planant au-dessus de nous, avec le désir de rendre plus étroit aujourd'hui, pour le bien de la Patrie, le contact entre les vivants et les morts.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Arrêtons-nous donc, Messieurs, sur cette place où depuis 1912, aux jours de deuil, comme aux jours de gloire, aux mânes des soldats de Savoie nous donnons rendez-vous.

Il faudrait une voix plus éloquente et plus autorisée que la mienne pour conduire au pied de ce monument le dialogue émouvent et solennel qu'on sent vouloir s'établir entre les vivants et les morts, pour traduire d'abord l'infinie reconnaissance qui de vos cœurs monte vers ceux dont le sublime sacrifice a sauvé le pays et ensuite pour vous transmettre ce qu'à tout élan de reconnaissance stérile ne cessent et ne cesseront de répondre les morts :

« O soldats de Savoie, qui de tous les points de notre sol, du bord de nos lacs, du sommet de nos montagnes, des sillons de nos plaines, avez jailli au premier appel du tocsin, vous n'aviez pas en tête, au moment du départ, que l'idée de Patrie et de gloire ! Nous pouvons vous en témoigner, nous vos anciens compagnons d'armes, qui vous avons vus au détour du chemin jeter un dernier regard au clocher de votre village. Nous savons combien au moment de l'attaque devenait pour vous, obsédante et lourde, la pensée des êtres aimés ! Nous savons que pendant près de cinq ans il y eut dans vos âmes, entre l'instinct et le devoir, une lutte sans trève, et que vous avez réalisé non point d'emblée mais progressivement ce type légendaire du « Poilu », devant lequel s'ouvrent aujourd'hui les portes du Panthéon. Vous n'étiez pas plus que nous des héros nés ; vous étiez de simples créatures de chair et d'amour. Comme telles vous avez connu, dans ce qu'elle peut avoir de plus aiguë et de plus atroce, toute la gamme des souffrances humaines : la faim, la soif, la chaleur, le froid, le manque de sommeil, l'injustice, la colère, le doute, la sollitude du cœur, l'inquiétude du lendemain, les retours mélancoliques sur le passé. Pourquoi chercherions-nous à vous hausser au-dessus des misères humaines, puisque ce sont elles qui, héroïquement supportées, ont fait votre auréole de gloire et nous révèlent la tragique grandeur de votre renoncement.

« Soldats de Savoie ! au nom de tous ceux qui m'entendent et de ces millions de Français qui recueillent ou recueilleront le fruit de votre sacrifice, je vous remercie. »

Et les morts de répondre :

« Ne croyez pas la tâche terminée. Votre travail d'hier ne vous dispense pas du travail de demain, l'avenir sera ce que vous le ferez. La Victoire n'est pas une fin, elle est un commencement et un moyen. Si notre énergie a gagné la guerre, la vôtre seule peut transformer en réalité bienfaisante une paix dont l'exécution s'espacera sur de très longues années. Quelles que soient vos préférences politique, ne refusez donc point votre collaboration loyale, vo-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tre dévouement absolu au Chef d'Etat et à ceux qui assument courageusement avec lui de lourdes responsabilités. Ne vous laissez aller ni à l'ivresse irraisonnée de la victoire, ni aux découragements qu'inspire aux âmes faibles l'approche d'un lendemain mystérieux. A la France, nous avons donné notre sang ; donnez-lui votre inteligence, votre travail, votre cœur. »

Elle n'est donc point finie la journée de travail, ô mon glorieux pays ! Déjà je sens tressaillir dans ton sein les puissances de demain faites des anéantissements d'hier.

Souvenirs sacrés semés sur tous les champs de bataille ! Souvenir des héroïsmes sanglants des victoires et des défaites qui avez rougi les neiges, teint de pourpre les sillons et les ceps ! Souvenirs des chefs illustres et des petits soldats anonymes qui reposez dans les cimetières des villes et les solitudes des champs, pour que la France soit un jour plus rayonnante et plus belle, germez..., fleurissez..., fructifiez !

Le même jour, au Théâtre de Chambéry, notre vice-président, M. Vermale, donna une conférence où fut rappelée la mémoire de Pierre Lanfrey, noble caractère et brillant écrivain, dont la Savoie doit s'enorgueillir.

Suppression du Rectorat de Chambéry
créé par décret du 13 juin 1860.

Notre Société ayant pu compter depuis le séjour de M. Zeller, parmi ses membres d'honneur, M. le Recteur de l'Académie à Chambéry constatera avec regret sa suppression d'office par décret du Président de la République en date du 22 octobre 1920, ainsi conçu :

« La circonscription académique de Chambéry est supprimée à dater du 1er novembre 1920.

« Les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie sont rattachés à l'Académie de Grenoble. »

Ce haut grade universitaire manquera désormais aux droits acquis de la Savoie, où il donnait, sous une forme cependant anormale à défaut de Facultés, le prestige des personnalités qui l'ont occupé comme un stage où ils se succédaient rapidement.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce sont les nécessités budgétaires d'une paix boiteuse qui ont contraint à l'amputation dont la Savoie est victime. La Société savoisienne doit cependant au Recteur qui assistait à la séance du 30 janvier 1879 de l'avoir invitée à se faire reconnaître comme d'utilité publique et d'avoir facilité ce résultat obtenu par le décret du 8 octobre 1881.

Pour l'histoire universitaire régionale, il nous a paru utile de publier la liste des Recteurs de 1860 à 1920 :

Vice-Recteur, M. Zévort, 1860 à 186.
Recteur, M. Zévort, 186 à 1867.
» M. Dauzat, 1868 à 1872.
» M. Dreyss, 1873.
» M. Etienne L., 1874.
» M. Lissajous, 1875.
» M. Baret, 1876-1877.
» M. Boissière, 1878-1879.
» M. Brédif, 1880-1888.
» M. Zeller J.-B., 1889-1893.
» M. Margottet, 1894-1895.
» M. Laronze, 1896-1900.
» M. Poincaré, 1901-1902.
» M. Jules Payot, 1903-1907.
» M. Câûseret, 1908-1912.
» M. Alengry, 1913-1919.
Vacant, 1920.

Les archives Sardes de l'Instruction publique à Chambéry jusqu'en 1860, provenant des fonctions de proviseur royal de la province ont été versées en 1920 aux Archives départementales de la Savoie.

Réception de M. Henry Bordeaux à l'Académie Française.

L'Histoire de Savoie enregistrera avec une mention glorieuse pour les Belles-Lettres françaises, la réception, en 1920, de M. Henry Bordeaux à l'Académie Fran-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

çaise le 27 mai, et à l'Académie de Savoie le 18 novembre. Dans ces deux cérémonies solennelles, le récipiendaire a reçu de l'illustre Compagnie où il prenait un rang jaloux, mais légitime, une ovation grandiose d'un auditoire d'élite et des suffrages unanimes de la presse de la capitale, et dans celle de Chambéry plus modeste en son apparat, mais plus profonde en ses racines, un triomphe de patriotisme régional, dont il n'a pas caché son émotion. La Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ayant eu l'honneur de pouvoir inscrire en tête de sa liste ce nouveau membre honoraire est fière de reproduire dans ses Mémoires, comme un gage de féalité littéraire dans le sens moderne, les correspondances échangées pour cet événement entre un magistra élu qui est notre confrère et l'enfant du pays devenu immortel.

Voici le texte de la lettre que le sympathique maire de cette ville, M. Lucien Chiron, a adressée à notre illustre romancier :

« Mon cher Maître,

« Le Conseil municipal de Chambéry, réuni en séance publique le 24 mai 1920, me prie à l'occasion de votre réception à l'Académie Française, de vous envoyer les félicitations de notre antique capitale. Les Chambériens ne peuvent pas oublier, en effet, que vous avez donné le cadre de leur ville et de leur vallée, à vos romans les plus célèbres, que vous êtes, les vacances venues, un des leurs, et que vous avez enfin consacré à notre glorieux 97e régiment d'infanterie, des pages qui en perpétuent l'héroïsme.

« Veuillez agréer...

« Lucien CHIRON. »

M. Henry Bordeaux, profondément touché de ce témoignage de sympathie a, par la lettre qui suit, exprimé sa gratitude au Conseil municipal de Chambéry :

« Monsieur le Maire,

« Je vous remercie et je remercie par votre intermédiaire le Conseil municipal de Chambéry des félicitations que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vous voulez bien m'adresser en son nom et au nom de la ville de Chambéry à l'occasion de ma réception à l'Académie Française.

« C'est en Savoie que j'ai conçu, pensé, écrit la plupart de mes livres. Son décor et ses mœurs sont aussi nécessaires à mon cerveau que son air à mes poumons. Les témoignages qui me viennent d'elle me sont particulièrement chers.

« Déjà l'Académie de Savoie avait bien voulu m'appeler à elle avant l'Académie Française. Et vous voulez bien me traiter comme un citoyen de votre ville d'où m'est venu le bonheur de mon foyer et où je ne reviens jamais l'été sans une impression d'allègement et sans un sentiment de joie. Aussi croyez que je suis profondément touché de ces félicitations qui m'attachent plus encore à notre capitale savoyarde et soyez l'interprète de ma gratitude, monsieur le Maire, auprès du Conseil municipal de Chambéry.

« Je vous prie d'agréer...

« Henry BORDEAUX. »

Déja dans le tome XLIII (1905) M. Michel avait signalé aux Etudes historiques, sur le « Lac noir » et « Vies intimes » la maîtrise de cet éminent et jeune compatriote ayant été presque en même temps l'espérance et l'orgueil des lettres savoisiennes et françaises, complété par une notice bibliographique.

En professeur mûri, il y avait joint le conseil précurseur de contribuer à accroître le patrimoine intellectuel collectif de la société.

Le vœu de l'ancien Président s'accomplit : la Savoie et les lettres doivent s'en réjouir.

A Paris, M. Henry Bordeaux avait fait l'éloge de son prédécesseur Jules Lemaitre et M.Henry de Régnier lui donna réponse en analysant son œuvre.

A Chambéry, son discours fit revivre avec esprit à la Cour des Valois et au château d'Annecy Jacques de Savoie-Nemours, et M. Emmanuel Denarié, Président de l'Académie, lui fit réplique sur sa brillante carrière avec finesse et originalité, autant qu'avec élégance.

Dans cette chronique successive, que nos prédécesseurs avaient laissé s'endormir et qu'il s'est efforcé de réveiller en 1918, l'auteur ayant souci de suivre le génie

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

savoyard et d'en relever les manifestations, tendra de conserver pour nos annales ce que Vacquerie et d'autres ont appelé par infériorité dans leur superbe littéraire les miettes recueillies par les chimistes de l'histoire. Ces miettes, qu'il faudrait appeler « atomes » pour rester scientifique, on a dit avec raison qu'elles doivent plaire aux chercheurs, qu'elles peuvent être empruntées par d'autres et même démasquées comme cela s'est vu. Il appartiendra à tous nos prosélytes d'aptitudes ou de tendances les plus variées, à les augmenter et les embellir par des documents et des citations de leur choix. Ils y sont conviés pour le profit collectif de la société.

J.-C.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

IIe PARTIE

MÉMOIRES

CATALOGUE

des

DOCUMENTS D'ARCHIVES

de la

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE d'HISTOIRE et d'ARCHÉOLOGIE

1. — **Parchemins divers.** — 1265, 19 août. — Contrat entre Pierre de Cognin et Guillaume *Malasmanus*, au sujet de la dot d'Agnès, sœur de Pierre et femme de Guillaume (analyse au tome 39, p. LXXXVI).

1268, 24 juillet. — Reconnaissance par Guillaume et Pierre *Charrerie*, frères, pour Jean d'Arvillard.

1295, 13 février. — Mandement du comte de Savoie à see châtelains d'Aiguebelle et de La Rochette, en faveur ds François de La Rochette (texte au tome 32, p. LV).

1298, 17 juillet. — Investiture consentie à Jean Ratel, de La Table, par Chabert de Morestel, seigneur de l'Heuille (texte au tome 32, p. LVII).

XIIIe siècle. — Fragment d'un compte de châtelain de La Côte-Saint-André.

1309, 25 janvier. — Transaction entre le comte de Savoie et le seigneur de La Chambre, au sujet des prérogatives attachées à la vicomté de Maurienne (signalée au tome 32, p. XLIV).

1336, 26 septembre. — Albergement par don Guy de Balleyson, moine, habitant Rumilly, à Aymonet *Vagnionis* (texte au tome 40, p. CXXXIII).

1342. — Enquête pour le comte de Genevois sur le service

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

militaire qui lui est dû par les hommes du mandement d'Alby (texte au tome 29, p. XXXVII).

1362, 29 août. — Quittance au chapitre de Maurienne par noble Gontier de Cuines (texte au tome 32, p. LX).

1366, 3 novembre. — Union du prieuré de Cravino (diocèse d'Ivrée), à la chantrerie de l'abbaye de Saint-Michel-de-la-Cluse.

1394, 15 décembre. — Accensement par Perret *Layolii* aux Frères Prêcheurs de Montmélian, d'une vigne sise à Beauvoir.

1399, 29 octobre. — Obligation pour les Frères Prêcheurs de Montmélian contre Jacquemet Martin, qui agit du consentement de son seigneur Jean de Mareschal.

2. — **Parchemins divers.** — 1401, 20 février. — Testament de Jean *Fabri*, du Bois, en Tarentaise.

1401, 1er octobre. — Testament de noble Jean Gallois de Mouxy (analyse au tome 22, p. XXIV).

1404, 16 janvier. — Convention passée à Bonneville entre Pierre Bechenes et Aimon de Lucinge pour l'exploitation d'une plantation de noyers (analyse au tome 28, p. V).

1404, 29 mai. — Prix-fait donné par le seigneur et la communauté de Dingy pour la construction d'un pont en pierres (analyse dans la *Revue Savoisienne*, 1874, p. 17).

1405, 5 mai. — Fondation par noble et révérend François de Gruffy, curé de Gruffy, d'une messe quotidienne aux Augustins de Saint-Pierre-d'Albigny pour la somme de 200 florins (texte au tome 39, p. LXXI).

1420 et 1425. — Testament de Pierre Gros, bourgeois de Montmélian, portant en faveur des Frères Prêcheurs de ce lieu un legs que le frère Jean de La Palud, prieur, déclare accepter.

1424, 27 novembre. — Privilège pour une chapelle à Termignon, concédé par l'évêque de Maurienne (texte au tome 32, p. LXII).

1434, 5 juillet. — Albergement par le duc de Savoie aux habitants de Mieussy de la montagne de *Yema*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3. — **Parchemins divers**. — 1437, 8 novembre. — Protestation de Nicod de Menthon contre le podestat de la ville de Chio (texte au tome 3, p. 13).

1439, 25 janvier. — Fondation de la chapelle des SS. Michel et Jean-Baptiste à Evian (texte au tome IV, p. 201, de l'Académie Chablaisienne).

1439, 26 juin. — Quittance à la communauté d'Albanne par Pierre Gros, écrivain de forme, de 20 florins d'or employés à l'achat de parchemin pour un graduel qu'il doit exécuter (texte au tome 38, p. LXVI).

1441, 20 janvier. — Hommage au duc de Savoie, par Guigue de La Ravoire, pour le château de La Croix, près Chambéry (texte au tome 32, p. XX).

1450, 19 janvier. — Bref du pape Nicolas V en faveur de François de Blonay, seigneur de Saint-Paul, et de sa famille (analyse au tome 38, p. XCVIII).

1452, 14 novembre. — Reconnaissance par Humbert Bernard, notaire et bourgeois de Chambéry, au profit de Vincent Malet, précepteur de Savoie, et de la maison de Saint-Jean-du-Temple à Chambéry (analyse au tome 32, p. XLII).

1456, 27 janvier. — Testament de Pierre *Fornie*, dit Drumetaz, bourgeois de Montmélian, portant legs aux Frères Prêcheurs de ce lieu.

1462, 7 août. — Accensement par Louis de Chalon, prince d'Orange, de terres sises à Belmont (pays de Vaud) (texte au tome 37, p. CLXV).

1474, 20 juin. — Vente par les nobles Fardel, de la paroisse de La Motte, à Georges de Pradel dit Aucterin, bourgeois de Chambéry, d'un servis dû par un homme de Saint-Sulpice.

1476, 9 novembre. — Revente par *Ayma*, fille de feu Pierre Farfein, femme d'Humbert Gruet, à Jacques Trolliet, chapelain, bourgeois de Chambéry.

1479, 1er juillet. — Fondation de la chapelle de Saint-Christophe dans l'église de Saint-Léger de Chambéry (texte au tome 7, p. 148).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1479, 10 août. — Convention entre Humbert Gruet et les religieux de Saint-François de Chambéry (analyse au tome 29, p. LXXII).

1481, 27 septembre. — Reconnaissance passée par noble Philippe de Cerise au profit des Frères Prêcheurs de Montmélian.

1482, 1er avril. — Vente d'une maison à Arbin par Pierre *Clavelli* et sa femme Marie à Laurent Bon, meunier.

1487, 17 mai. — Quittance par les nobles Portier des lods dus sur une maison sise à Rumilly sous l'église (analyse au tome 28, p. XLVII).

1489. — Vente à Antoine *de Golleto*, bourgeois et marchand de Montmélian, d'une terre à Francin.

4. — **Parchemins divers**. — 1501, 16 juillet. — Testament d'Amédée de Charansonnay, qui fut prieur de Talloires.

1504, 27 avril et 29 juillet. — Lettres obtenues de la Pénitencerie romaine (sceau) et du vicaire général du diocèse de Genève par noble Claude de Confignon, qui veut entrer dans les ordres et dont la naissance est irrégulière (analyse au tome 29, p. LVII).

1508, 14 décembre. — Echange entre Jean *Melliandi*, de Chamoux, et les frères *Berchodi*.

1511, 5 avril. — Convention entre les nobles Bertrand de La Perouse et Pierre Tenemin.

1514, 9 mars. — Fondation par Louis de Pingon dans le couvent des religieux de Saint-François de Chambéry (analyse au tome XXIX, p. LXXV).

1515, 1er avril. — Réduction de servis pour Nicolas Pasquellet, apothicaire d'Annecy, par Christophe de Sales, agissant pour sa femme Marie-Hélène de Cheyney (texte au tome 38, p. LXXI.

1515, 23 novembre. — Cession par Jean Vuagnyez à noble Michel de Thoyre, de Bellecombe-en-Bauges (analyse au tome 26, p. XXVII).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1517, 3 juillet. — Hommage lige à Jean, comte de La Chambre, par Jean-François du Pont (analyse à l'Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie, IV, 441).

1519, 7 février. — Vente de fonds à Saint-Alban par noble Antoine Malabranchaz à François *Dardeiii*, bourgeois de Chambéry.

1521. - Quittance de lods par l'évêque de Maurienne pour Hippolyte du Col (texte au tome 31, p. LV).

1522 15 mai.— Sentence rendue par le duc de Savoie entre Marie de Coligny, veuve de Georges de Menthon, et Bernard de Menthon son fils (analyse au tome 36, p. CVIII).

1523, 12 août. — Lettres de noblesse données par Charles-Quint pour Amédée *de Castellanis*, savoisien (texte au tome 33, p. XXII).

1526, 18 octobre. — Vente de terre à Méry.

1527, 23 octobre. — Accord entre les frères Planche et leur sœur au sujet du testament d'Antoine Descostes, chevaucheur ducal et bourgeois de Chambéry.

1531, 4 mai. — Vente d'une vigne au vignoble de La Clusaz, sur Saint-Alban, avec quittance des lods par le prieuré de Bassens.

1536, 10 avril. — Vente par [Amédée Comte, bourgeois d'Aix, aux frères *Arbaliste* (analyse au tome 35, p. LIX).

1537, 3 décembre. — Renonciation par Jeanne Paquelet en faveur de son père et de son frère (texte au tome 38, p. XCVI).

1538, 14 août. — Cession de terre par Amédée Tissot à noble Michel *de Thoria* (fragment).

5. — **Parchemins divers.** — 1540, 24 juillet. — Transaction entre Jean de Duyn, seigneur de Combefort, et les frères de La Forest (analyse au tome 38, p. XXIX).

1540, 5 décembre. — Donation par Claude *de Gorra* à Mathieu Berger d'une maison à Chambéry.

1544, 22 janvier. — Nomination de Claude de Ridde comme châtelain de Bonneville, par Charlotte d'Orléans,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

duchesse de Genevois et de Nemours (analyse au tome 24, p. xxv).

1550, 19 janvier. — Contrat de mariage entre Pierre Viallet, de Saint-Pierre-de-Souci, et Guigonne Berthet, de Sainte-Hélène.

1555, 17 décembre. — Vente d'une montagne par Pierre-Jérôme de Lambert à François Dardier, marchand de Chambéry (analyse au tome 29, p. xvii).

1557, 13 juin. — Testament de noble Jean-Louis de La Charnée, du Châtelard-en-Bauges (texte au tome 28, p. 461).

1560, 13 novembre.— Institution de la cure de Pugny pour Antoine Bonaud, chanoine d'Aix (texte au tome 35, p. xxxiv).

1563, 7 janvier. — Accord entre André Cochet et François de Lunes, au sujet de deux bancs, tours et arrière-boutiques à Chambéry.

1567, 29 novembre. — Affranchissement de Jacques Rey, pour 80 florins, par Pierre Gautier, commissaire de S. A. pour l'affranchissement des taillables.

1568, 5 mai. — Affranchissement de Jacques Rey, taillable du duc de Savoie.

1568, 17 août. — Convention entre la Ville de Chambéry et le clerc de la paroisse de Saint-Léger (texte au tome 17, p. xxi).

1573, 3 janvier. — Contrat de mariage entre Antoine de Saint-Michel, seigneur d'Avully, et Jeanne de Saint-Jeoire (analyse au tome 24, p. xxxi).

1576, 15 mai. — Quittance de lods par le fermier du château de Ternier à Jacquemin de Rossillon, seigneur du Chastellard (texte au tome 38. p. cvii).

1580, 6 avril.— Affranchissement de Claude Jouet, homme taillable, notaire ducal à Chambéry, par les dames de La Croix et de la Colliette (texte au tome 39, p. xlvii).

1582, 2 octobre. — Quittance de lods par le prieur de Talloires.

1597, 30 septembre. — Quittance de lods par Jean Pobel, seigneur de Saxel (analyse au tome 30, p. l).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1607, 26 juin. — Diplôme de docteur décerné à Pierre Mermier, de Talloires, au collège de Mondovi (sceau).

1681, 3 avril. — Contrat de mariage de Silvestre Favre avec Antoinette Philibert (analyse au tome 35, p. LXIII).

1702, 4 décembre. — Exploit contre les débiteurs de la confrérie de Saint-Joseph, érigée en l'église de Saint-Léger à Chambéry.

1758, 8 septembre. — Nomination de l'avocat Joseph Collonges comme secrétaire de la Chambre des Comptes.

1814, 22 novembre. — Patentes du roi Victor-Emmanuel pour Joseph-Marie de La Grange du Vuache, nommé colonel d'infanterie (analyse au tome 35, p. LXIII).

1819, 26 mai. — Patentes de notaire pour François-Paul Ramus, de Rumilly (don de M. Mugnier).

1822, 14 décembre. — Pension de 400 livres donnée par le roi à Joseph-Marie de La Grange du Vuache, sur les fonds de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare (analyse au tome 35, p. LXVI, sceau).

6. — **Papiers divers**. — 1283, 6 janvier. — Vente à Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix (copie du XIX^e^ siècle, analyse au tome 42, p. XVI).

1311, 16 juillet. — Sentence rendue par le bailli de Faucigny entre les chartreux de Vallon et le châtelain de Lullin (copie du XVI^e^ siècle, texte au tome 27, p. LII).

1316. — Ligue entre les évêques de Bâle et de Lausanne et le comte de Genevois, contre Louis de Savoie, seigneur de Vaud (copie du XIX^e^ siècle).

1365, 22 juillet. — Echange entre Jean de Troches, abbé d'Aulps, et le comte de Savoie (copie du XVIII^e^ siècle, analyse au tome 30, p. 281).

1382, 7 mars. — Lettres du comte Amé VI pour la ville de Chambéry au sujet des droits de toisage et de trézein (copie du XVI^e^ siècle, texte au tome 5, p. 361).

1388, 1^er^ août. — Inféodation par le comte de Genevois à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nicod d'Hauteville, de la ville, château, et mandement dudit lieu (tra luction du XVIIe siècle, analyse au tome XXII, p, XXXII).

1418, 23 février. — Inféodation par le duc de Savoie de la terre et juridiction de Bonvillaret à Humbert de Marescha[l] (copie du XVIIIe siècle, don de M. Croisollet).

1418-1419. — Compte tenu à l'atelier monétaire de Nyon.

1433. — Compte rendu par le vice châtelain de Baugé, de recettes et dépenses faites pour fortifier le château dudit lieu.

XVe siècle. — Etat de redevances diverses dues au duc de Savoie à Chambéry et dans plusieurs paroisses de la châtellenie.

1458, 22 février. — Reconnaissance passée par Edouard de Veigy au profit du seigneur de Miolans (copie du XVIIIe siècle).

1460. — Compte rendu par le châtelain d'Avigliana (un feuillet).

1461. — Compte de dépenses présenté par le sieur de Chandée (texte au tome 40, p. XVIII).

1465, 20 février. — Mandement de la Chambre des Comptes contre les débiteurs de Guillaume *Gudodi*.

1496, 3 juin. — Mandat pour le maître de paneterie de l'hôtel ducal, dont le mémoire est joint (texte au tome 39, p. LXVI).

1488. — Maudements adressés par le duc Charles Ier au receveur d'une aide levée en Piémont, en faveur de cinq paroisses de cette province.

1491-1492. — Quittances diverses de sommes payées au nom de la duchesse de Savoie par son secrétaire Antoine Brunet.

1493. — Compte rendu par Claude de Verdon, capitaine du château de Montmélian.

1502, 20 avril. — Quittance par le receveur d'un subside accordé au duc de Savoie (texte au tome 38, p. CXVI).

1503-1504. — Pièces annexes au compte de la châtellenie de Rumilly-sous-Corsillon.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

7. — **Papiers divers.** — 1522, 5 juin. — Acte relatif au projet qu'avaient eu Jean Vulliet, de la Val-d'Aoste, et François de Prélian, d'Yenne et Chambéry, de marier ensemble leurs enfants.

1524, 2 mai. — Autorisation d'exploiter des mines, donnée à Jean Bernard par le duc de Savoie (texte au tome 32, p. LXV).

1527, 24 mai. — Reconnaissance par les nobles Cartier, au profit du duc de Savoie (analyse au tome 27, p. XLIX).

1527. — Mandats donnés par le duc Charles III au profit du châtelain Ducis (texte au tome 38, p. CXVII).

1528, 27 décembre. — Quittance pour Charles du Foug, abbé de Saint-Maur-de-Novalaise (texte au tome 37, p. CXX).

1528 et 1601. — Franchises de la ville de Sallanches, copie du XIX^e^ siècle.

1536. — Trois pièces relatives à l'invasion du Faucigny (analyse au tome 5, p. VI, copie du XIX^e^ siècle).

XVI^e^ siècle. — Rapport du général des monnaies Bertrand de Guillot.

1549, 11 juin. — Quittance par François Passin, bourgeois d'Annecy, pour Nicolas de Quoex, de Talloires.

1551, 26 avril. — Contrat de mariage de Pierre Mermier de Menthon avec Jacquemine Folliet, de Talloires.

1554, 8 novembre. — Ordonnance de la Chambre des Comptes pour la veuve d'André Brocquier (analyse au tome 32, p. XLIV, don de M. Mugnier).

1559, 3 septembre. — Vente par Aimon Colin, de Chevelu.

1563, 2 mars. — Quittance par le chapitre de Belley à Charles du Foug, de Novalaise (analyse au tome 37, p. CXXI).

1564. — Poésie patoise (texte au tome 31).

1565, 29 mai. — Accensement passé à Saint-Maxime-de-Beaufort, par Pierre Brun-Bosson, du Villard

XVI^e^ siècle. — Quatre poésies chambériennes (texte au tome 30, p. 285).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1573, 10 mars. — Contrat de mariage d'Antoine d'Orlier avec Julie de Monthouz (analyse au tome 36, p. XCVIII).

1573, 3 novembre. — « Contrat d'affranchissement, rémission et extinction de servis passé par les sieurs mariés de Châtillion au proffit des nobles Barthélemi et Humbert Deville » (copie du XVIIIe siècle, don de M. Croisollet).

1581, 14 avril. — Lettre du duc Charles-Emmanuel au procureur général Cavet (texte au tome 33, p. CXII).

1590, 6 août. — Transaction entre Alphonse Delbène, abbé de Hautecombe, et Gaspard de La Ravoire, baron de Charansonay (copie du XVIIIe siècle).

1598, 31 octobre. — Testament de Boniface de La Grange (copie du XVIIIe siècle, texte au tome 35, p. XII).

1600, 20 août. — « Remonstrances faittes à M. le gouverneur de la ville de Chambéry lorsqu'elle fut assiégée par les François » (texte au tome 34, p. XCVII).

1601, 29 décembre. — Accensement par Jean-Jacques-Gavent (texte au tome 38, p. XVIII).

1605, 18 juin. Contrat de mariage entre Pierre de L'Allée et Jacquemine Filliard (analyse au tome 39, p. XLIII).

8. — **Papiers divers.** — 1611-1619. — Actes concernant la tutelle des enfants de Donat Bochet, de Beaufort.

1621, 17 avril. — Revente à René Favre de la Valbonne par les administrateurs du collège d'Annecy.

1624, 7 septembre. — Contrat de mariage de Claude de Quoex avec Françoise de Montferrand (analyse au tome 42, p. CX).

1628, 20 octobre. — Rapport après une visite médicale (analyse au tome 42, p. XXVI).

1636, 29 février. — Lettre de don Félix de Savoie (texte au tome 36, p. XCVI).

1644, 7 janvier. — Confirmation d'albergement par l'évêque de Maurienne en faveur de Pierre-Antoine Castagneri et de ses enfants.

1645. — Deux lettres de l'évêque de Genève, Juste Guérin (don de M. Croisollet).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1646. — Prestation de serment de l'avocat De Gros devant le Conseil de Genevois, don de M. Girod (texte au tome 23, p. xxxi).

1650, 5 juin.— Testament solennel de noble Michel Favre, maître auditeur en la Chambre des Comptes (don de M. Perrier, analyse au tome 35, p. lxi).

1650. — Procédures pour Jérôme Genin, curé de La Rochette.

1655, 11 avril.— Accensement de la gabelle de la boucherie de la ville de Rumilly (analyse au tome 37, p. xrv).

1657, 5 octobre. — Fondation en faveur de l'église de Nernier (analyse au tome xxx, p. viii).

1663, 13 novembre.— Lettre de l'archevêque Milliet au duc de Savoie, concernant les procès du sieur Empio.

1669. — Vente de maisons à Rome par Joseph de Regard et achat de la Seigneurie de Mons (analyse au tome 31, p. cxxii).

xvii^e, xviii^e siècles. — Trois pièces concernant la commune de Saxel, don de M. Saillet (tome 30, p. li).

1674, 20 avril. — Lettre du duc de Savoie pour le plan de la ville de Rumilly à lever par Borgognio, don de M. Mugnier (texte au tome 5, p. lviii).

xvii^e siècle. — Pièces du procès de Catherine de Vidonne de Charmoisy contre son troisième mari Janus de Bellegarde.

1680, 5 juin. — Arrêt de la Chambre des Comptes pour la Seigneurie des Charmettes et le comté de Chanaz (copie du xix^e siècle).

1681, 15 février. — Vente de vins appartenant à Claude d'Albert de la Fontaine.

1681, 10 avril. — Patentes de vente et érection en comté du mandement de Clermont, copie du xviii^e siècle (texte au tome 23, p. xx, don de M. Croisollet).

1680-1682. — Mémoire des frais faits par M. Demotz pour l'entrée en religion de sa fille Thérèse (publié au tome 33, p. cxxvii).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1689, 23 septembre. — Lettre au duc concernant la cavalcade imposée à la noblesse de Savoie (copie du XIXe siècle).

1702, 14 mars. — Enquête sur l'accouchement de Mme Anthonioz à Rumilly.

1704, 30 juin. — Procès-verbal du dégât fait dans la maison forte de Beauséjour, à Cruet, chez Mlle d'Albert de la Fontaine.

9. — **Papiers divers.** — 1705, 8 octobre. — Testament de Louis de Mareste, marquis de Lucey (analyse au tome 38, p. XII).

1709, 27 août. — Sauvegarde pour le maître des comptes Saillet (texte au tome 36, p. LI).

1716-1720. — Pièces concernant Philibert Rosset et la recherche des mines en Savoie.

1719, 23 mars. — Certificat du secrétaire de la ville de Chambéry, relatif à la valeur du froment et du seigle en 1697 et 1698.

1723, 7 juin. — Lettre du comte Perret d'Hauteville (texte au tome 34, p. LIV).

1725, 9 juin. — Nomination de notaire apostolique pour Germain Chevallier, de Moûtiers.

1725. — « Inventaire des effets que l'on a sortis du cabinet à main gauche qui est dans la chambre visant sur la place de Lans où est mort M. le P. P. Gaud. »

1728, 22 mars. — Bref comportant dispense d'âge pour Bernard-René de Menthon, chevalier de Malte (copie du XIXe) siècle).

1731. — Inventaire des titres du prieuré de Sainte-Agathe de Rumilly.

1732. — Reconnaissances passées à Mieussy en faveur de la chartreuse de Ripaille (copie du XIXe siècle).

1733, 9 décembre. — Testament de François-Nicolas Deville (analyse au tome 30, p. XVI, don de M. Saillet).

1733. — « Anecdotes de l'abdication du roy de Sardaigne Victor-Amédée » par le marquis de Trivié (cet ouvrage a été

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

imprimé ; la bibliothèque de la ville de Chambéry possède l'édition de Londres, 1782).

1734. — Trois lettres relatives à la campagne de Parme (texte au tome 35, p. XIV).

1738, 6 février. — Nomination du comte Perret d'Haute-ville, comme réformateur des écoles de Rumilly, don de M. Croisollet (texte au tome 31, p. VI).

1740, 10 novembre. — Lettre signée Sylvestre et relative à un converti.

1741. — Mémoire sur le collège de Rumilly.

1742, 22 mai. — Lettre datée du camp de Collegara (texte au tome 35, p. XXII).

1742-1743. — « Détail des troubles arrivés dans la ville de La Roche » (texte au tome 33, p XXXI).

1746-1747. — Deux lettres de l'abbé Biord au notaire Millieret.

XVIIIe siècle — Mémoire sur la succession d'un homme taillable revendiquée par le seigneur de Saxel.

1752, 19 juillet. — Lettre signée De Collonge et adressée à Mme de Villette.

1758, 5 juillet. — Visite pastorale de la paroisse de Saint-Alban (texte au tome XXXI, p. 427).

1760, 12 mai. — Lettre signée De Lambert d'Angeville (texte au tome 38, p. 562).

1766. — Ordonnances du Grand-Orient de France.

1767, 26 février.— Réduction d'intérêt par la veuve Comte pour le comte de Châteauneuf.

1770, 20 avril. — Erection du comté de Vairier pour Pierre Claude de La Fléchère.

1771, 24 avril. — Constitution de tutrice pour Joseph Gromet (texte au tome 38, p. XXXIV).

1775. — Notice sur le passage du roi Victor-Amédée III à Yenne (texte au tome 35, p. XXVIII).

1776, 19 janvier. — Investiture du marquisat de La Roche pour Joseph-Louis-Marie Granery (copie du XIXe siècle).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1786 et 1789. — Approbation de l'affranchissement de la commune de Saint-Jeoire (copies du XIXe siècle).

10. — **Papiers divers.** — 1793, 13 avril. — Laissez-passer pour Joseph Paccoret, de Chambéry.

An II, 18 floréal. — Renvoi par Albitte au Comité de surveillance de Chambéry d'une pétition de Duhamel.

1794-1795. — Livre de compte du citoyen Castagnère.

An IV, 16 germinal. — Inventaire des meubles, denrées, bestiaux, immeubles et autres effets dépendant de la ci-devant abbaye d'Hautecombe (analyse au tome 15, p. XVIII).

Ans IV-XIII. — Pièces concernant Joseph-Marie Lagrange du Vuache.

An V, 8 frimaire. — Décision des officiers de santé en chef de l'armée des Alpes, concernant le pharmacien Perrier.

An VIII-1814. — Pièces concernant le théâtre de Chambéry.

An X-1816. — Pièces concernant le bureau de bienfaisance de la commune d'Annecy-le-Vieux et la fondation Biord.

1803. — Note sur les cloches de Montvernier.

1803. — Discours prononcé au collège de Rumilly (analyse au tome 37, p. CLX).

An XIV, 23 frimaire. — Nomination de M. Perrier dans la Garde nationale.

1806. — Deux lettres du général Menou au colonel Chevillard.

1813, 27 août. — Lettre à M. Brunet, maire de Bassens (texte au tome 33, p. XXIX).

1814, 8 avril. — Lettre à M. d'Yenne, membre de la Commission subsidiaire de l'arrondissement d'Annecy.

1815, 30 juin. — Lettre datée de Moûtiers et signée De Cordon.

1815, 21 novembre. — Echange entre les sieurs Forestier et Lambert, d'Aix (don de M. Mugnier).

1822, 12 octobre. — Nomination de Joseph-Marie de La Grange du Vuache, dans l'ordre des SS. Maurice et Lazare (texte au tome 35, p. LXIV).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1823, 16 avril. — Lettre du colonel commandant la province de Haute-Savoie.

1823, 24 août. — Lettre de M. du Verger, commandant la compagnie des pompiers de la ville de Moûtiers.

1848, 31 mars. — Proclamation aux Savoisiens (copie).

11. — Chartes de l'abbaye d'Aulps, en partie publiées par Rabut, tome 30 (49 pièces parchemin et 1 pièce papier, XIIIe-XVe siècles).

12. — Chartes de la chartreuse de Saint-Hugon, publiées par Rabut, tome 29 (2 pièces parchemin, 12 pièces papier, XIIIe-XVIe siècles).

13. — Documents et copies pour l'histoire du prieuré de Talloires (87 pièces, XIe-XVIIIe siècles).

14. — Fragment d'un livre de comptes du monastère de Lémenc (in-folio, 36 feuillets, XVIIIe siècle).

15. — Terrier de la cure de Saint-Pierre-de-Genebroz, don de Mme Brachet, d'Aix (in-folio, 219 feuillets, 1550).

16. — « Premier livre des recognoissances du prioré d'Allonde », stipulées en 1554-55 pour Claude Burgat, prieur (in-folio, 534 feuillets).

17. — Reconnaissances féodales stipulées à Sainte-Hélène-des-Millières pour le comte de la Val-d'Isère, baron dudit lieu, 1734-35, don de M. Cochon (in-folio, 513 feuillets).

18. — Cadastre de La Motte-Montfort en 1657 (in-folio, 1033 feuillets).

19. — Copie des procédures faites contre Jacques, comte de Montmayeur, exécutée en 1500, d'après les originaux de la Chambre des Comptes, pour le baron de Miolans, publiée en grande partie par Mugnier, tome 33 (in-folio, 264 feuillets).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

20. — Registres du greffe de la judicature mage de Ternier et Gaillard, pour les années 1750 à 1757 et 1765 (in-4°, 75 et 103 feuillets).

21. — Comptes rendus par le curateur à l'hoirie du président J.-B. Castagnery de Châteauneuf en 1699-1715 (16 cahiers in-folio).

22. — Procédures dans les discussions d'hoirie de J.-B. Castagnery de Châteauneuf et de révérend François-Maurice son héritier (in-4°, 503 feuillets, 1724-46, et autre in-4°, 315 feuillets, 1746-1751).

23. — Liquidation des sommes adjugées à Pierre-Antoine Castagnery de Châteauneuf, dans l'hoirie de François-Maurice, ci dessus mentionné (in-folio, 828 feuillets, 1769).

24. — Livre de comptes de Pierre Antoine Castagnery de Châteauneuf (in-folio, 196 feuillets).

25. — Livre de comptes provenant de la fabrique de Joseph-Antoine Castagnery à Argentine (in-folio, 162 feuillets, 1797-1800).

26. — Régiment de Piémont-Dragons, états et tableaux divers provenant des archives de Châteauneuf (42 pièces, 1793-1797).

27. — Documents concernant Hyacinthe-Philibert Favre de Saint-Etienne (17 pièces et cahiers, XVIII^e, XIX^e siècles).

28. — Pièces recueillies après l'incendie de la maison de la place Caffe à Chambéry, où se trouvaient les archives de l'administration des Domaines, et relatives à la première époque française : arrêtés portant abandon de rentes et biens aux fabriques des paroisses après le Concordat ; arrêtés portant radiation de la liste des émigrés et levées de séquestre ; comptes de la manufacture d'outils et limes établie à Annecy (an V à 1811).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

29. — Pièces de même provenance que les précédentes, relatives à l'époque sarde et intéressant surtout les bureaux de La Roche, Mégève et Saint Julien ; procès de Pollingue, procureur à Chambéry.

30. — Copies prises par le général Dufour aux archives de Turin :

Documents concernant le château de Miolans (XIIIe-XVIIIe siècles, voir tome 18).

Documents concernant le château de Montmélian (XVIe-XVIIIe siècles, voir tome 20).

Documents concernant la communauté et la châtellenie de Samoëns (XIVe-XVIIIe siècles, voir tome 31).

Documents divers : Légende sur la chute du Granier. — Chartes pour la chartreuse de Portes (1253, 1324, voir tome 4). — Charte octroyée par le comte Edouard aux nobles de Tarentaise (1324, voir tome 4). — Acte pris par Barthélemy de La Place, clerc de Chambéry, d'injures proférées contre lui (1341). — Extrait de compte relatif aux mesures employées à Chambéry (1405). — Extrait de compte relatif à Jean Lageret (1416, voir tome 36). — Sentence contre le juif Samuel, de Chambéry (1423, voir tome 34). — Bulles de 1467 et 1472 pour la sainte chapelle de Chambéry. — Lettre du duc Charles pour faire mettre Jean de Compeis en possession de l'évêché de Genève (1483, voir tome 36). — Arbitrage entre Alexandre de Montluel et Humbert de Seyssel (1486). — Extrait du registre 1520 à 1524 contenant mémoires instructives de ce qui se devait traiter pour les affaires et intérêts de S. A. — Pièces relatives à la communauté et à la châtellenie de Faverges (1569-1645). — Arrêt de la Chambre des Comptes pour les syndics de Landry (1581). — Mémoire de Pingon sur le droit du duc de Savoie de précéder le grand duc de Toscane. — Confirmation de l'exemption de taille pour la ville de Chambéry (1594). — Erection des baronnies du Bois et de Montrottier (1569-1596). — Pièces concernant Pierre Claret, châtelain de Chambéry (1630). — Avvertimenti sopra le fortezze di S. R. A. del capitano Carlo Morello (1656). — Grâce pour Benoît Gay, de Tresserve (1678, voir

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tome 14).— Requête de la communauté d'Apremont incendiée en 1742 (voir tome 15). — Adduction de l'eau douce à Aix (1756, voir tome 20). — Documents relatifs au projet de reconstruction de l'église de Saint-Léger de Chambéry et au projet de construction d'une église au faubourg Montmélian (1760-1766). — Requête de la Bonneville pour l'achat d'une pompe à in endie (1763, voir tome 15). — Rapport sur les eaux de la Boisse (1777, voir tome 16).

Documents catalogués au tome 30, p. 105.

31. — Copies prises par le général Dufour aux archives de Turin :

Documents concernant les fondeurs de cloches et canons, les imprimeurs, les peintres, les verriers et les travailleurs du cuir, du fer, etc., en Savoie (voir tomes 21, 16, 12, 33 et 34).

Documents concernant les compagnies de tir (XVI^e^, XVII^e^ siècles. voir tome 14).

Documents publiés aux tomes 3, 5, 7 et 15 (1^re^, 4^e^, 6^e^ et 10^e^ décades).

Franchises municipales (XIII^e^-XVIII^e^ siècles, voir tome 23).

Documents concernant les Maillard de Tournon (voir tome 28).

Adrianeo (1521, voir tome 9.)

Delbène, Fragmentum descriptionis Sabaudiæ (voir tome 4).

Etat des bénéfices du décanat de Savoie (voir tome 3).

Description de la vallée de Maurienne (voir tome 3).

Notice sur le père Monod et son traité sur la question de la Savoie, fief de l'Empire (voir tome 4).

Poésies du XVI^e^ siècle.

Documents concernant Louis de Provence (voir tome 15).

Documents concernant la chartreuse d'Aillon, l'abbaye de Filly, les religieux Antonins, les Carmes et les religieuses de Sainte-Claire de Chambéry (XIV^e^-XVIII^e^ siècles).

Documents concernant les Dominicains de Savoie (XIV^e^-XVII^e^ siècles, voir tome 8).

Documents concernant les abbayes de Sainte-Catherine et de Bonlieu (XVI^e^-XVIII^e^ siècles, voir tome 24).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Documents concernant l'abbaye de Tamié (XVII^e-XVIII^e siècles).

Documents concernant Ripaille et Félix V (XV^e-XVII^e siècles, voir tome 7).

Documents concernant Thonon (XV^e XVIII^e siècles, voir tome 6).

Documents concernant Flumet (XIII^e-XVIII^e siècles, voir tome 11).

32. — Dossier de 3 pièces parchemin et 21 pièces papier (don de Mme Dufour).

Vente de terres par Rodolphe *Sapientis* (*Domesiaco*, près Sallanches, 2 octobre 1407). — Quittance par Michel Bonjean, notaire, à Alexandre Richardon, ex-receveur de la duchesse Yolande, de 200 florins, « pro fabrica castri Burgeti » (10 novembre 1469). — Décharge donnée à son receveur général par la duchesse Yolande, de 76 florins remis à son aumônier Mermet *de Vercheriis* (Chambéry 1^er juin 1471).— Procuration par Pierre La Conche, notaire de Privas (1541). — Testament de François Dardier, marchand et bourgeois de Chambéry (1563). — Imprimés concernant le cardinal Gerdil. — Dufour, imprimeur à Chambéry (1767-an VI).— Décision de l'évêque De Thiollaz, intéressant l'église de Saint-Nicolas-la-Chapelle (1826). — Liste et armoiries en couleur des évêques savoyards d'Aoste. — Petites cartes anciennes du Piémont et du duché de Milan. — Vue de Montmélian par Chastillon (lithographie de Champod à Chambéry). -- Vue de Chambéry par le même, J. Poinssart ex. — Planches de billets de crédit sur les finances royales.

33. — Dossier de 8 pièces parchemin et 7 pièces papier (don de M. Jules Cochon).

Fragment de reconnaissances féodales passées au profit de l'église paroissiale de Saint-Jean-de-la-Porte (1364, 24 août). — Transaction relative au droit de dîme du prieuré de Bissy (1382, 21 mai, copie du XVII^e siècle). — Fragment de reconnaissance féodale passée par des hommes d'Hermillon au profit du duc de Savoie (XIV^e siècle). — Vente au prieuré de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bissy d'un verger audit lieu (1405, 1er juillet). — Instance entre la ville de Moûtiers et Me Pierre Tournier, *salinarum exploratorem* (1481). — Vente à Pierre de Seyssel, prieur de Bissy, d'une vigne audit lieu (1482, 14 mars). — Codicille de Pierre Jamin, à Chambéry (1497, 6 mars). — Quittance à Antoine Oddinet par les religieux et le curé du Bourget (1505, 13 décembre) — Reconnaissance de Monet Morat, vicaire de Bissy, en faveur du château de la Serraz (1514, 16 août). — Vente aux frères Oddinet de la prévalence d'un pré à Servolex (1544, 19 mai. — Acte pour l'exécution du legs fait par Aimé Dardel à l'église de Bissy (1567, 21 septembre). — Transaction relative à la dîme entre la communauté de Saint-Oyen et le chapitre de Tarentaise (1620, 9 juin). — Mémoire sur l'opposition faite par l'abbé de Cluny à la nomination d'un prieur commendataire du prieuré de Bellevaux (1732). Plan des communaux de Notre-Dame de-Bellecombe. — Plan du nouveau lit de l'Hyères sur Chambéry et Bissy (1785).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ESSAIS SUR LES INITIALES ANONYMES

ET LES

Pseudonymes d'Auteurs publiées en Savoie

Albert de Saint-Jean pour Albert Barlet.
Albins (d') pour Michaud aîné, almanach pour 1798.
Albout Ludovic pour Saussac du *Courrier des Alpes*.
André Chantelor pour Loranchet-Reverdet.
Andalbersten pour Ernest d'Albane.
Ango de la Peullière pour Bonjean fils.
Antiquaire (L') pour Claudius Bouvier.
Arthur de Gravillon pour Arthur-A.-A. Péricaud, romancier, décédé à Cognin.
Astorga pour la comtesse Dash (bibliog. aixoise).
A. M. pour l'abbé Antoine Martinet, de Queige.
Auctor theologus tarantasiensis pour l'abbé Antoine Martinet, de Queige.
Auteur de Platon-Polichinelle (L') pour l'abbé Antoine Martinet, de Queige.

Belzot de Surelle pour C. G. Foray (Sabaudia).
Bernard (don) pour Mouthon F.-M., 1764-1832.
Bossut pour Bézulier du *Courrier des Alpes*.
Brienne, Dominique, pour Robert de Launay.

C. B. pour Charles Bertier du *Courrier des Alpes*.
C. B. pour Claudius Bouvier, Id.
C. D. pour Constant Despine, médecin d'Aix.
C. M. P. pour Claude-Marie Pillet, bienfaiteur de la Bibliot.
Camille François pour Chadeyras, d'Albertville.
Caper pour Victor Jacquet, ami de G. Replat.
Cermal F. pour le P. Marcel, carme de Chambéry, auteur au 17e siècle d'ur livre d'architecture manuscrit en 1675.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Claire de Chandeneux pour Madame de Montfort, nièce de Lamartine, dont l'ouvrage *Mariages militaires* est introuvable.

Claudin Favas, autre pseudonyme de Bézulier, *Courrier des Alpes*.

Clément Auguste pour Aug. Cipriani.

Comte des Guidi pour J.-M.-Adolphe Dessaix, médecin à Lyon.

Cousin d'un homme d'esprit pour Martin.

Delès Augustin pour Auguste Basin, docteur à Chambéry.

Delès, Fanny et Marguerite, ses filles.

Diable boîteux (Le) pour Cl.-Fr. Constantin de Magny, cité par Grillet, *Diction. du Mont Blanc*, tome 3, p. 191.

Dian de la Jeanna pour Amélie Gex.

Dufour Guillaume, Officiel de Savoie au 16e siècle, dont la signature était représentée par une gueule de four (De Furno).

Duprieuré pour Claudius Blanchard, de l'Académie de Chambéry.

E. B. pour le général Borson.

Eiram Smlos pour Marie de Solms, dans *La comtesse Aymor*, au lac du Bourget, Paris 1857, rarissime, et dans *Les Matinées d'Aix*. Le docteur Guilland relève l'intérêt, que pourraient offrir les noms réels des personnages qui figurèrent de 1858 à 1860 (bibliog. d'Aix).

Elgé pour le docteur Louis Guilland, 1820 à 1884.

Ernest de Vornoux (comte) pour Alexis de Pomereu (*Matinees d'Aix*).

Eugène (le P.), Eugène Meynet, capucin à Chambéry.

Eugène S., pour Eugène Sue, le célèbre romancier, mort à Annecy.

Ermite de Bauge, pour le docteur Neyret, syndic des Lescheraine.

Ermyte M.-A., anagramme de Tremey, missionnaire à Moûtiers.

Everard pour P. Lanfrey, l'historien.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Feraigu pour Jules Philippe, qu'on appela aussi Fer trempé.

Géronte pour R. Michel, au théâtre de Chambéry.
Gaston Choisy pour Jacques Dusonchet.
Gib pour l'abbé Bigex, pendant la Révolution.

Henri des Houx pour Durand Morimbeau, professeur à Chambéry.

J. M. pour Jean Michaud, *Courrier des Alpes*.
Jean d'Aix-les-Bains pour Joseph Rousseau, poète populaire 1867, bibliog. d'Aix.
Jean Bonhomme pour A. Dardel, médecin à Aix.
Jean des Bruyères pour Jean-Marie Héritier, poète chambérien.
Jean Doran pour Sarraz-Bournet fils.
Jean Belin pour Biron ou Clert-Biron, de Bonneville.
Jacques Doppet pour Bourguignon, du *Démocrate* de Chambéry, aujourd'hui conservateur de la Malmaison.
Jean Lahor pour le docteur Henri Cazalis, d'Aix-les-Bains, a signé aussi Jean Caselli.
Jean Pic pour l'abbé Jean Falconnet.

L. G. et Elgé pour docteur Louis Guilland à Chambéry.
Lannoy de Gall pour docteur Michaud J.-C., journaux de Savoie.
Lebrun, attribué à E. Burnier, à Chapperon, à Pouchet (Rabut).
Legris, attribué aux mêmes et au docteur Guilland (Rabut).
Lerouge, attribué aux correspondants de journaux (Rabut).
Lovart, Id. Id.
Lobray, pour P. G. Drevet.

M. de C. pour le comte Eugène Costa de Beauregard.
M. D. pour Michaud aîné (biogr. univ.).
M. D. J^ne^ pour Michaud jeune (biogr. univ.).
M..., vicaire de Chambéry, pour Ant. Servan, de Grenoble.
Maurgal pour Maurice Galerne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maubec pour Grimaldi de Copponai, médecin du 17e siècle.
Montagnard Savoisien pour Joseph Dessaix.

N. T. pour Nicollet (biog. Michaud).
Nadar pour Tournachon, auteur et photographe.

Ours Enbrama (L') pour Léon Menabrea.

P.-C. M. pour P.-C. Micoud, poète et journaliste.
Pascalein pour Plaisance, auteur de l'*Histoire des Savoyens*
Paul de Kick pour Paul de Choulot.
Paysan de Saint Pierre pour Adolphe Bertet, avocat.
Péel pour Louis Pavy, curé d'Aix.
Petit Philosophe pour Michel Saint-Martin, agronome et savant.
Pierre de Morlori pour le docteur J. Berthet d'Aix.
Platel Félix pour Etienne Pall (*Savoie et Piémont*, 1858).

R. M. D. pour Raymond G.-M. de l'Académie de Savoie et biog. Michaud.
R. M. N. J. C. d'Etersy pour Rév. M.-N. Joennoz, curé d'Etersy.
Raoul de Tresserve pour le docteur Macé, d'Aix.
Religieux de Tamié (un) pour J. Blériot, dess. lithographe.

Satisfait pour Antony Dessaix, dans ses chroniques de théâtre.
Savarus A. pour Luc Rey.
Selmour Joseph, pseud. de Mgr Rendu.
Sigma pour le docteur Jules Carret.
Silviculus pour E. d'Albanne.
Silvius pour C.-G. Foray.
Solitaire Auvergnat pour de l'abbé A. Martinet.
Stendhal pour Marie-Henri Beyle, de Grenoble.
Stephen d'Arve pour le vicomte de Catelin, corresp. d'Aix, 1862 à 1876.
Sylvane pour Louise Le Borgne.

T. N. pour Tochon numismate (biog. Michaud).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Therbet pour Berthet, médecin à Aix.
Transeunt, pseud. du *Courrier de Savoie*, dernière année 1868-69, pour une série de 60 articles sur le Vieux Chambéry, les Antonins, attribuée à l'abbé de Saint-Sulpice, mais désavouée par le chanoine du même nom dans le nº 12. Il y aurait eu plusieurs collaborateurs.
Truth (docteur)) pour Max Legrand.
Turlod Jean-Pierre, pour Luc Rey.

V. pour Voiron, *Le Temple de l'Humanité*, Chambéry 1772.

Ynot pour Tony Mathiez, journaliste Aix et Chambéry.
Yvap pour Louis Pavy, cure d'Aix.

Zechtam pour Tony Mathiez, journaliste,
Z. pour Alp. Despine.

J. COCHON.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ABBAYE DE VAULUISANT

EN CHAMPAGNE

où naquit JACQUES DE NEMOURS

L'abbaye de Vauluisant, en Senonois, à mi-chemin de la route qui conduit de Sens à Troyes, était située dans un vallon solitaire arrosé par un ruisseau appelé Lalain.

Elle fut fondée par St-Bernard au XII[e] siècle, à l'époque, où, emportée par une foi ardente et un grand enthousiasme religieux, toute la Chevalerie française prenait la croix contre les infidèles.

Les seigneurs, avant de partir, faisaient d'importantes donations aux églises et aux couvent, pour mettre leur expédition sous la protection divine. Aussi Vauluisant ne tarda pas à posséder des terres considérables, et lorsque, en 1140, l'abbé de Clairvaux, se rendant au concile de Sens, séjourna à l'abbaye, il la vit avec allégresse grandir sous les plus heureux auspices.

Les terres, jusque là sauvages et marécageuse, fûrent assainies et mises en culture ; les bâtiments du monastère fûrent construits rapidement, et une belle église s'éleva, avec une nef de 70 mètres de longueur, avec transept et bas-côtés, et une hauteur bien proportionnée.« Ce sanctuaire,dit Tarbé,dans l'*Almanach de 1784*, était majestueux et avait quelque chose d'auguste et d'imposant : les piliers n'avaient pas deux pieds d'épaisseur et étaient travaillés avec beaucoup de délicatesse. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bientôt les abbés de Vauluisant devenaient Seigneurs de Courgenay, le bourg le plus voisin ; ils avaient à Troyes une maison de refuge avec droit de franchise ; et possédaient à Dijon, dans l'hôtel de Citeaux, un appartement pour y loger au temps des Chapitres généraux.

Mais à ces jours de prospérité allaient bientôt succéder de cruelles épreuves pendant la guerre de Cent Ans. A maintes reprises l'abbaye fut envahie, pillée et saccagée, un silence de mort plâne sur les événements de ce siècle tragique ; on croit même que le couvent dut être abandonné.

Grâce à la glorieuse mission de Jeanne d'Arc, l'ordre fut enfin rétabli en France. Peu à peu l'abbaye put se relever et réparer ses ruines, et lorsque, en 1444, le roi Charles VII visita les principales villes de son royaume, et se rendit de Sens à Troyes, il s'arrêta à Vauluisant. « Il prit l'abbaye sous sa sauvegarde, reconnut et confirma tous ses droits, et permit aux moines de faire apposer les bâtons royaux aux principales portes et avenues des maisons, terres et autres lieux leur appartenant. »

Au milieu de XVI^{e} siècle, Vauluisant atteignit sa plus grande splendeur, grâce à l'activité et l'habileté de don Anthoine Pierre. Cet abbé avait su attirer sur son monastère l'attention et les faveurs du roi François I^{er}, qui s'y rendait souvent avec toute sa cour. Le roi logeait à l'abbatiale, et sa suite dans de grands bâtiments que l'abbé avait fait construire à cette intention.

C'est pendant l'un de ces séjours, que naquit à l'abbaye, le 12 octobre 1531, Jacques de Savoie, fils de Philippe de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, et de Charlotte d'Orléans-Longueville, cousine du roi de France. Comme telle, elle faisait partie de la Cour, où elle avait su attirer et retenir son époux.

Il est à présumer que cet événement surprit, et devança quelque peu les prévisions, si l'on en juge par la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

précipitation avec laquelle le nouveau-né fut baptisé, contrairement aux usages du temps.

Frère Thonnelier, dans sa chronique, raconte ainsi le fait, qu'il dit avoir trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque du couvent : « Du temps que le roy François Ier tenait sa cour en ceste maison de Vauluysant, la duchesse de Nemours, y estant avec plusieurs autres princesses, accoucha d'un enfant masle, qui fut aussitôt baptisé en l'église de céans pour éviter le danger qu'il ne fut atteint de mort. Les parrains fûrent le duc de Nevers et ce bon abbé, et la marraine la comtesse de Ponthieu. Ce qui me fait croire que ce dit abbé estait grandement respecté et honoré des princes et des princesses. »

Mais survint alors le concordat de 1517, qui dépossédait les abbayes du droit d'élection, et donnait au roi le pouvoir de nommer les titulaires, et au pape celui de les confirmer. Ce fut le régime de la commende et le commencement de la décadence.

Les abbés commendataires ne résidaient pas : absorbés par toutes autres préoccupations, et souvent très indifférents, quand ils n'étaient pas même hostiles à leurs moines, ils ne voyaient dans leurs abbayes que les revenus qu'ils en pouvaient tirer. Pendant ce temps les monastères eurent à subir tous les pillages et les destructions des guerres de religion, particulièrement violentes dans les Senonois. Les religieux, laissés sans soutien et privés de ressources, eûrent bien de la peine à défendre leurs demeures, à les relever de leurs ruines, et même à assurer leur propre existence. Tout cela peut expliquer, s'il ne justifie pas, le relâchement qui peu à peu s'introduisit dans les ordres religieux.

Néanmoins, lorsqu'au XVIIIe siècle dom Edmond Martene et Ursin Durand visitèrent l'abbaye de Vauluisant, ils rapportent dans leur *Voyage littéraire* qu'« elle était alors une des plus considerables de l'étroite observance de Citeaux, que l'Eglise était vaste et délicate, les lieux réguliers magnifiques et bien entretenus, et les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jardins les plus beaux qu'ils eûssent vus dans tout l'Ordre. Enfin, dans la bibliothèque, ils remarquèrent de nombreux livres parfaitement choisis et des manuscrits bien conservés. »

Mais peu de temps après, il ne devait rien rester de tout cela : l'heure de la Révolution avait sonné. Le 20 janvier 1791 la bibliothèque et les archives sont emportés, les religieux doivent quitter leur couvent, et, peu après, le monastère est vendu avec tous les biens qui en dépendent, les vastes bâtiments sont abattus, et l'église elle-même, devient la proie des démolisseurs.

Là où s'élevait une nef somptueuse et des bâtiments illustrés par tant de pieux souvenirs, on ne voit plus maintenant qu'une pelouse et une résidence bourgeoise.

Vte GREYFIÉ DE BELLECOMBE.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET

LE MONOPOLE UNIVERSITAIRE

PAR

J.-R. MICHEL

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure,
Agrégé des lettres.

TOME PREMIER

2e VOLUME

(Ce volume était imprimé au moment du décès de l'auteur, et la Société, dont M. Michel avait été le président, croit devoir publier ici le dernier fragment d'une œuvre qui ne sera jamais achevée. C'est la suite du 1er volume paru au tome LVII des Mémoires ; *la pagination le continue ; les chapitres sont numérotés suivant le même système.)*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVII (I)

Thibaudeau au Comité d'Instruction publique de la Convention, et son appréciation des idées pédagogiques de Napoléon Ier. — Châteaubriand et les Jésuites. — Vollaire. — Marmontel. — Musset, J.-P. Veyrat et l'Ermite de Saint-Saturnin. — Quelques réflexions sur l'organisation moderne de l'enseignement secondaire.

Les mémoires de Thibaudeau sont l'un des bons guides qu'on puisse consulter pour s'éclairer à travers la période troublée de la Convention et du Directoire, quand on veut connaître les hommes et la société, le mouvement des idées, l'état de l'opinion. Ce livre nous intéressera particulièrement, pour cette raison encore que l'auteur fit partie du Comité d'Instruction publique de la Convention.

Il était né en 1765 et il était avocat à Poitiers quand il fut envoyé par les électeurs de la Vienne à la Convention. « Je siègeai, a-t-il écrit, à la Montagne. J'y fus entraîné par des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

députés de mon département, déjà membres de l'Assemblée législative, par une conformité de principes, l'énergie des opinions et la rapidité des résolutions; enfin, ayant voté la république, je crus devoir m'unir à ceux que je regardais comme ses plus chauds défenseurs.

Je fus longtemps sans pouvoir me décider à parler. J'étais comme étourdi par les talents des uns, la facilité des autres et l'audace du plus grand nombre... La défiance de mes forces et une sorte de timidité enchaînaient ma voix et m'écartaient de la tribune. D'un autre côté, il fallait souvent disputer et conquérir, pour ainsi dire, la parole, braver les signes d'improbation et les murmures. Pour rompre le silence, il m'eût fallu un grand effort. Je trouvai plus facile de me taire. Une fois que j'en eus pris l'habitude, je n'eus plus la volonté d'y renoncer.

Siéger à la Montagne et ne point aller aux Jacobins, cela paraissait un contre-sens. Plusieurs de mes collègues voulurent me mener à la société-mère. Je résistai opiniâtrement. J'avais fondé un club dans ma ville natale; *j'étais alors simple citoyen. Lorsque ma voix eut de l'influence sur les affaires de l'Etat, je me fis une loi de conserver mon indépendance. Il me paraissait contraire à la dignité du législateur d'aller dans une réunion, qui n'avait que le droit de pétition, rendre compte de ses opinions, en recevoir de toutes faites et préparer les décrets de la Convention nationale. D'ailleurs, la société des Jacobins rivalisait avec les pouvoirs nationaux et menaçait de les asservir....*

Ma résolution, quelques purs qu'en fussent les motifs, rendit mon patriotisme suspect aux yeux de certaines personnes, me priva de la part d'influence que j'aurais pu avoir dans les affaires, et ne con-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tribua pas peu à me susciter les persécutions que j'éprouvai dans la suite.

(A.-C. Thibaudeau, *Mém. sur la Convention et le Directoire* (2e édit.). Paris, Ponthieu, 1827, in-8°, t. Ier, pages 8-11.)

Il vota la mort du roi (21 janvier 1793) et le rejet de tout sursis, et de l'appel au peuple. Il fut délégué en mission extraordinaire dans les départements de l'Ouest.

Par décret du 10 mai 1793, je fus, avec mon collègue Pascal Creuzé, envoyé à l'armée appelée alors *des côtes de la Rochelle*. Il eût mieux valu y envoyer des députés étrangers au pays, car si, d'une part, nous le connaissions et y étions connus, de l'autre nous courions le risque de nous trouver à chaque instant placés entre nos devoirs et nos affections, ainsi que cela arrive ordinairement dans les guerres civiles (*ib.*, p. 24-25).

La mission dont j'étais revêtu était à la fois civile et militaire. Je ne fis point usage de tous mes pouvoirs. Personne n'eut à me reprocher d'avoir porté atteinte à sa fortune ou à sa liberté.

Je ne fus pas longtemps à m'apercevoir qu'avec les moyens qu'on employait, on ne parviendrait point à terminer la guerre. Il n'y avait point assez d'unité dans le commandement; il y avait trop de délibérations dans les conseils; il manquait d'ensemble dans les vues et les résolutions; quinze ou vingt représentants du peuple, qui devaient agir de concert, étaient divisés d'opinions et ne pouvaient pas s'accorder. Ils avaient transporté en face d'un ennemi qui était très uni, les fatales discussions qui déchiraient la Convention. L'armée se ressentit nécessairement de

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ces divisions. Des généraux *sans-culottes* dénonçaient journellement ceux qui ne l'étaient pas; l'insubordination gagnait jusqu'aux simples soldats et l'ignorance ou la lâcheté criait continuellement à la trahison (*ib.*, p. 26-27).

Dans une conversation particulière, le général Menou, de naissance noble, émit un jour l'avis qu'au lieu de poursuivre des hostilités qui feraient couler beaucoup de sang français, il serait plus sage d'entourer la Vendée d'un cordon qui l'empêcherait de communiquer avec l'intérieur. L'ayant ainsi isolée, on attendrait le moment où la guerre étrangère terminée, les Vendéens seraient, par la force même des choses, obligés de se rallier à la République victorieuse et reconnue par les rois. Thibaudeau, rentré à Paris, fit part de l'idée à Danton. Il s'attira une verte semonce.

A mon retour à Paris, je cherchai un homme de quelque influence, auquel je pusse m'ouvrir sans danger sur cet objet. Je m'adressai à Danton. Il me paraissait avoir, hors de l'assemblée, de l'âme, de la franchise et de la loyauté. Je pris pour prétexte la mission que je venais de remplir, et la conversation nous eut bientôt conduits au point délicat où je voulais en venir : « Es-tu fou, me dit-il ? Si tu as envie d'être guillotiné, tu n'as qu'à en faire la proposition à l'Assemblée. Il n'y a point de paix possible avec la Vendée; l'épée est tirée; il faut que nous dévorions le chancre ou qu'il nous dévore. La république est assez forte pour faire face à tous ses ennemis. Tu ne sais pas ce que c'est qu'une révolution. Nous, nous sommes trop heureux que les aristocra-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tes aient pris les armes. Ils nous font beau jeu, etc., etc. » Je me tins pour averti, et je ne parlai plus de la Vendée (*ib.*, p. 30-31).

Le tableau que Thibaudeau a laissé de la Terreur nous paraît rappeler les pages les plus énergiques de Tacite.

Les ennemis de la révolution ont fait remonter la Terreur à la première exécution populaire qui suivit la prise de la Bastille. Ils ont raison dans leur sens, puisqu'à leurs yeux, c'est la révolution tout entière. En effet, une nation ne brise point ses fers sans porter l'épouvante dans l'âme de ceux qui la tenaient enchaînée. La joie publique les contriste, et les triomphes de la liberté les glacent d'effroi. Comme les révolutions populaires, le despotisme a aussi sa terreur; sous le despotisme, c'est le grand nombre qui tremble; dans les révolutions, c'est le petit nombre. La terreur y change et de marche et de but, suivant que le peuple y est plus ou moins irrité par la résistance ou les complots de ses ennemis. S'il était possible qu'une révolution se fît sans froisser quelques intérêts, ou que les individus qui se trouvent lésés ne fissent point de résistance, il n'y aurait point de terreur. Elle ne provient donc que du conflit des intérêts. Ce sont comme des ennemis en présence qui se renvoient réciproquement l'effroi qu'ils se causent. Il n'y a donc point d'époque de la révolution où il n'y ait eu terreur pour quelqu'un.

Mais la terreur, telle qu'on l'entend en France, a soumis à son spectre sanglant la nation tout entière. Cette terreur a commencé au 31 mai et a fini au 9 thermidor. C'est de cette époque terrible qu'il faudrait dire, ainsi que L'Hospital le disait de la Saint-Barthélemy, *Excidat illa dies*. C'est peut-être la seule

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dont l'affreuse vérité n'a pas laissé à l'esprit de parti la possibilité d'en exagérer le tableau. On peut essayer d'en expliquer les causes, mais qui aurait le courage de l'excuser ? Lorsqu'on en a été le témoin et qu'on s'y reporte par la pensée, on est épouvanté de ses propres souvenirs. L'âme en reste accablée, et la plume se refuse, pour ainsi dire, à les retracer.

Dans un état despotique, le maître, les courtisans, quelques classes, quelques individus du moins ne sont point atteints par la terreur qu'ils inspirent. Ce sont les dieux qui lancent la foudre sans crainte d'en être frappés. En France, sous le règne de la Terreur, personne n'en était exempt, elle planait sur toutes les têtes, et les abattait indistinctement, arbitraire et rapide comme la faux de la mort.

La Convention, ainsi que le peuple, lui fournit elle-même son contingent (1). Danton, Camille Desmoulins et les municipaux de Paris périrent sur le même échafaud où ils avaient traîné la Gironde, et le peuple applaudit également au supplice des bourreaux et des victimes. Marat, qui semblait ne pouvoir être surpassé en férocité et dont les exécrables traits représentaient si horriblement la Terreur, n'y eût pas lui-même échappé si le poignard d'une femme courageuse ne l'eût conduit au Panthéon ; et Robespierre enfin, le grand prêtre de cette sanglante furie, lui fut réservé comme dernière victime.

On a trop mal présumé de la perversité humaine, lorsqu'on a imputé à quelques personnages l'atroce conception de ce qu'on a appelé le *système de la Terreur*. S'il eût été présenté tout à coup et dans toute son horreur, il n'est pas un homme, quelque bar-

(1) Pavebant terrebantque. Tacite, *Ann.*, l. I" (note de Th.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bare qu'on le suppose, qui n'eût reculé d'épouvante. Mais rien ne fut plus éloigné d'un système que la terreur. Sa marche, malgré sa rapidité, ne fut que progressive; on y fut successivement entraîné; on la suivit, sans savoir où on allait; on avança toujours parce qu'on n'osait plus reculer et qu'on ne voyait plus d'issue pour en sortir. Car Camille Desmoulins et Danton, l'un fameux par la hardiesse de ses pensées et le sel de ses pamphlets, l'autre par ses formes athlétiques et son éloquence populaire, périrent pour avoir parlé de modération, et Robespierre, lorsqu'il fut attaqué par des hommes bien plus occupés de leur salut que de celui de la France, se préparait à rejeter sur eux les crimes de la Terreur.

Ce furent les résistances des ennemis intérieurs et extérieurs de la révolution qui amenèrent peu à peu la Terreur. Elles firent naître l'exagération du patriotisme. Elle commença dans les classes supérieures par la chaleur et la violence des discours, et finit dans les basses classes par l'atrocité des actions. Quand le tiers état eut renversé les privilèges, il prit aux yeux du peuple la place de l'aristocratie, et lorsque le peuple eut fait la guerre aux défenseurs de ses droits, il chercha dans son propre sein des victimes obscures pour alimenter la terreur, comme on voit des esclaves briser leurs chaînes, exterminer leurs tyrans et leurs libérateurs, et s'égorger ensuite entre eux, enivrés de sang et aveuglés par leurs victoires. Alors il semblait que, pour échapper à la prison ou à l'échafaud, il n'y avait plus d'autre moyen que d'y conduire les autres. Quelques individus dénonçaient par haine et par vengeance; mais le plus grand nombre croyait faire une action louable et bien mériter de la patrie.

Autant on cherche dans les temps ordinaires à s'élever, autant on s'efforçait dans ce temps de cala-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mité de se rabaisser pour se faire oublier, ou de se dégrader soi-même pour se faire pardonner sa supériorité. On déguisait non seulement sa naissance et sa fortune, mais tous les avantages, plus légitimes encore que donne la nature ou l'éducation. Tout se rapetissait pour passer sous le niveau populaire. Tout se faisait peuple; tout était confondu. On abjurait costume, manières, élégance, propreté, commodités de la vie, politesse et bienséances, pour ne pas exciter l'envie de ceux à qui tout cela était étranger.

La Convention nationale ne fut plus elle-même qu'une représentation nominale, qu'un instrument passif de la Terreur. Sur les ruines de son indépendance s'éleva cette monstrueuse dictature devenue si fameuse sous le nom de *Comité de Salut public*. La Terreur isolait et frappait de stupeur les représentants comme les simples citoyens. En entrant dans l'Assemblée, chaque membre, plein de défiance, observait ses démarches et ses paroles dans la crainte qu'on ne lui en fît un crime. En effet, rien n'était indifférent, la place où s'asseyait, un geste, un regard, un murmure, un sourire.... La majorité de la Convention n'était pas plus terroriste que la majorité de la nation. Elle ne commanda ni les noyades de Nantes, ni les mitraillades de Lyon. Mais ne pouvant ou n'osant plus désapprouver tout haut ce qu'elle improuvait intérieurement, elle gardait un morne silence. Les séances, autrefois si longues et orageuses, étaient la plupart calmes, froides et ne duraient qu'une ou deux heures... La Terreur fut plus funeste aux amis de la liberté qu'à ses ennemis. Ceux-ci avaient émigré par un faux point d'honneur, par haine de la révolution ou pour leur sûreté. Ceux-là, forts de leur conscience et de leur patriotisme, restaient fidèles au sol de la patrie qui les dévorait.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans cette grande hécatombe, il périt moins de prêtres et de nobles que de plébéiens. Après la Terreur, la mémoire des premiers trouva une foule de vengeurs officieux; les mânes des derniers n'obtinrent, pour toute consolation, que des pleurs secrets et des regrets silencieux. On proscrivit, pour fédéralisme et modérantisme, des patriotes qu'on ne pouvait accuser comme aristocrates ou royalistes. La plupart des administrateurs et des citoyens, qui avaient improuvé la fatale journée du 31 mai, payèrent de leur tête cette généreuse résolution.

En voyant ces listes de proscription, les émigrés s'en réjouissaient comme d'une victoire; la communauté de malheur ne touchait point les royalistes. Dans les prisons, où la terreur confondant tous les rangs, entassait pêle-mêle ses victimes, l'orgueil nobiliaire s'obstinait encore à conserver des distinctions; et, jusque sur l'échafaud, le royaliste était souvent moins sensible à la mort qu'à l'humiliation de périr en même temps que des patriotes avec lesquels il n'aurait pu se résoudre à vivre.

(A.-C. Thibaudeau, *Mém. sur la Convention et le Directoire,* p. 43-51 *pass.*)

La Terreur de 93 ne fut pas une conséquence nécessaire de la révolution; elle en fut une déviation malheureuse. Elle fut plus fatale qu'utile à la fondation de la république parce qu'elle passait toutes les bornes, qu'elle fut atroce, qu'elle immola et amis et ennemis, qu'elle ne put être avouée par personne, et qu'elle amena une réaction funeste, non seulement aux terroristes, mais à la liberté et à ses défenseurs. La Terreur était trop violente pour durer; elle finit, sans préméditation, comme elle avait commencé.

Les hommes qu'aveuglait le fanatisme politique,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou qui ne souffraient pas de la Terreur, s'occupaient fort peu de savoir comment et quand elle finirait. Ceux qui réfléchissaient ou sur qui pesait l'oppression, ne le prévoyaient pas. Dans la plupart des affaires ou des crises politiques, le dénouement ou le remède viennent le plus souvent d'une manière à laquelle on ne s'attend pas. La Terreur ne finit point parce que ses chefs étaient las d'égorger, mais parce qu'ils s'épouvantaient les uns les autres et qu'ils se divisèrent. C'était à qui attaquerait le premier, car, lorsqu'on se tenait sur la défensive, on était perdu.

Je n'avais jamais dit un seul mot à Robespierre. Sans parler de ses discours et de ses actions, sa personne seule avait pour moi quelque chose de repoussant. Il était d'une taille moyenne, avait la figure maigre et la physionomie froide, le teint bilieux et le regard faux, des manières sèches et affectées, le ton dogmatique et impérieux, le rire forcé et sardonique. Chef des sans-culottes, il était soigné dans ses vêtements, et il avait conservé la poudre, lorsque personne n'en portait plus. Peu communicatif, il tenait toujours à une certaine distance les personnes avec lesquelles il avait le plus d'intimité; c'était une espèce de pontife, qui avait ses séides et ses dévotes, et dont l'orgueil se complaisait dans le culte qu'ils avaient pour lui. Il y avait dans cet homme-là du Mahomet et du Cromwell. Il n'y manquait que leur génie.

Danton, au contraire, avait toujours de l'abandon et souvent de la bonhomie. Sa figure, féroce à la tribune, était hors de là calme et souvent souriante. Ses principes étaient incendiaires; ses discours violents jusqu'à la fureur; mais il avait dans la vie privée un caractère facile, une morale très relâchée et le propos cynique. Il aimait le plaisir et méprisait la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vie. Il avait de l'âme; son éloquence était volcanique; en tout, il était taillé pour être un tribun populaire. C'était le Mirabeau de cette époque.

Comme le commun de l'Assemblée, j'étais sous la foudre et je ne la dirigeais pas. Il m'importait donc peu qu'elle fût dans les mains de Danton ou dans celles de Robespierre. Dans tous ces combats, je ne voyais qu'un changement de tyrans et non la fin de la tyrannie.

Cependant s'il eût fallu choisir, j'aurais préféré Danton. Lorsqu'il fut menacé, je me sentis en outre attiré vers lui par ce penchant qui m'a toujours entraîné vers le faible ou l'opprimé. Je remarquais qu'il était très refroidi; il n'était plus aussi assidu aux séances et il y parlait beaucoup moins. On eût dit qu'il se détachait peu à peu de la politique, comme un malade abjure le monde en voyant approcher la mort. Je lui dis un jour : « Ton insouciance m'étonne; je ne conçois rien à ton apathie. Tu ne vois donc pas que Robespierre conspire ta perte. Ne feras-tu rien pour le prévenir ? — Si je croyais, répliqua-t-il avec ce mouvement de lèvres qui chez lui exprimait à la fois le dédain et la colère, qu'il en eût seulement la pensée, je lui mangerais les entrailles. »

Cinq à six jours après, cet homme si terrible se laissa arrêter comme un enfant et égorger comme un mouton. Avec lui périt Hérault de Séchelles, qui, malgré son dévouement à la révolution, ne put se faire pardonner sa naissance, une belle figure, ses manières nobles et gracieuses; et l'épouse de Camille Desmoulins resplendissante de jeunesse et de beauté, accusée d'avoir conspiré pour sauver son mari, les suivit sur l'échafaud (*ib.*, p. 57-60).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pendant cette période tragique, Thibaudeau eut à craindre pour ses parents et pour lui-même.

Après le 31 mai, le Comité de Salut public nomma de nouveaux représentants dans les départements, pour y propager les prétendus bienfaits de cette journée, et pour y rechercher les partisans du fédéralisme. Deux de mes collègues, députés du département de la Vienne, y furent envoyés. C'étaient deux montagnards déterminés qui rachetaient leur obscurité par la violence de leurs opinions et leur dévouement aveugle à la Terreur.

Je n'avais jamais eu la pensée de leur nuire; ils me déclarèrent une guerre à mort par jalousie ou par fanatisme politique. Ils destituèrent tous les fonctionnaires, et les renplacèrent par des hommes à leur dévotion. J'avais fait à la Convention nationale un rapport de ma mission; il fut brûlé à la Société populaire de Poitiers; je fus rayé de la liste de ses fondateurs; on y délibéra une adresse à la Convention pour me dénoncer comme conspirateur, on posa des sentinelles aux portes de la salle, et l'on arrêta que ceux qui refuseraient de signer seraient traités comme suspects. Elle fut envoyée à toutes les Sociétés affiliées.

Mon père, le père, la mère, deux frères, trois oncles et trois tantes de ma femme furent arrêtés; des patriotes, mes amis les plus intimes, qui avaient avec moi pris le parti de la révolution, éprouvèrent le même sort. Plusieurs d'entre eux auraient peut-être échappé à la proscription en se réunissant à mes ennemis, ou en gardant le silence; ils préférèrent les fers et la mort.....

Je crois que le malheur des autres ne m'eût point trouvé insensible, et que, lorsque la Terreur ne m'eût pas menacé moi-même, je n'en eusse jamais été ni

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le complice, ni l'apôtre. Mais je ne rougirai point de l'avouer : la proscription des plus purs patriotes, la persécution de ma famille et de mes amis, les odieuses injures dont j'étais abreuvé, dessillèrent mes yeux, et allumèrent dans mon âme cette indignation que depuis je fis éclater avec tant de force et qui me donna le courage de paraître à la tribune et d'attaquer les tyrans.

Pendant leur règne, j'y montai deux fois pour demander justice de tous les attentats qui se commettaient dans mon département, et pour justifier mon père dont l'innocence et le patriotisme criaient vengeance. Ma voix fut étouffée par des clameurs; l'on refusa de m'entendre; on me renvoya au Comité de Sûreté générale.

J'y allai plusieurs fois; je parlai, j'écrivis, je n'y trouvai que des cœurs insensibles à d'injustes malheurs, de feu pour accueillir mes persécuteurs, de glace pour m'entendre; et des regards sombres et farouches semblaient me dire : « Prends garde; tu as toi-même un pied sur l'échafaud. »

Comment peindre les tourments qui déchiraient mon âme ! Que de jours passés dans les alarmes et de nuits dans les angoisses. Quoique innocent des malheurs de ma famille, je me reprochais d'en être la cause, frémissant à chaque instant de voir les objets de mes plus chères affections dans ces tombereaux funèbres dévoués à la mort; je faisais des vœux pour qu'elle les frappât dans leurs prisons. Je ne la craignais point pour moi; le supplice ne me semblait plus que le terme d'une vie que la perversité des hommes me rendait insupportable. En voyant passer quelquefois, sous mes fenêtres, ces fatales charretées de victimes avec le sourire de la résignation, je me disais : « Lorsqu'on va à l'échafaud d'un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

air serein, ne sont-ce pas les juges qui sont coupables ? »

Ne pouvant écarter l'orage, je pris le parti de gagner du temps; un de mes beaux-frères avait été traduit au tribunal révolutionnaire. J'allai voir Fouquier-Tinville, accusateur public, pour lui demander un délai : retarder le jugement, c'était retarder la mort. Je recommandais à ma sœur d'employer tous ses soins pour faire oublier nos parents et nos amis, et d'endormir le tigre puisqu'on ne pouvait pas le fléchir.

Participer à la terreur qui couvrait la France de deuil, et qui me menaçait, moi et les miens, c'eût été une épouvantable lâcheté. En m'isolant entièrement des affaires, je me serais rendu inutilement suspect; les dominateurs ne trouvaient pas mauvais que les membres du côté droit, décimés le 31 mai, conservassent dans leur silence l'attitude d'un parti vaincu, ni que le *ventre* (1) restât ventre. Mais la Montagne n'eût pas supporté qu'un député, qui y siégeait, quelque obscur qu'il fût, se donnât, par son inaction, l'air d'un mécontent. J'espérais d'ailleurs qu'en me rendant de quelque utilité, je m'en ferais un mérite pour ralentir au moins les effets de la persécution qui pesait sur ma famille.

Les Comités les moins importants de la Convention étaient abandonnés à la foule, il suffisait d'en choisir un par la simple inscription de son nom pour

(1) Nom méprisant donné au centre, cf. — Le côté droit était désert depuis que la Gironde en avait été arrachée. Ceux qui y avaient siégé avec elle, ayant trop de conscience ou de pudeur pour se faire Montagnards, se réfugiaient dans le *centre*, toujours prêt à recevoir les hommes qui cherchaient leur salut dans sa complaisance ou sa nullité (*ibid.*, p. 47-48).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être membre. *Je choisis dans celui d'agriculture et de commerce. Il n'y en avait pas de moins couru, ni de plus innocent.* L'agriculture allait toute seule et comme elle pouvait; le commerce périssait d'éthisie par la guerre et le *maximum;* il était d'un autre côté dans la pléthore par l'abondance des assignats. Il n'y avait rien à faire à cet état de choses. Je m'occupai donc de l'instruction publique (*ib.*, p. 66-70).

C'est donc les circonstances plutôt qu'un goût personnel qui conduisirent Thibaudeau au Comité d'instruction publique de la Convention. Le 9 thermidor ouvrit à son activité une carrière plus large. Si discrète qu'elle eût été, son opposition à Robespierre lui avait concilié de nombreuses sympathies dans une assemblée maintenant implacable pour les violences qu'elle avait tolérées. Il en profita pour faire voter le rappel de ceux des Girondins qui avaient pu se dérober à l'échafaud. Il fit rendre aux proscrits ou à leurs familles les biens qui avaient été confisqués. Après les journées du 1er prairial et du 13 vendémiaire, il fut appelé à siéger dans le Comité de Salut public où il travailla très activement à l'établissement et à la mise en vigueur de la constitution de l'an III. Trente-deux départements à la fois l'élurent membre du Conseil des Cinq-Cents.

Ses opinions modérées et pratiques le rendirent suspect. On l'accusa de favoriser les complots des royalistes. Il fut même un moment

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

proscrit après le 18 fructidor. Après le 18 brumaire, il fut nommé par Bonaparte membre du Conseil d'Etat ; sous l'empire, il fut préfet de Bordeaux, puis de Marseille et comte de l'empire. La Restauration le révoqua. Pendant les cent-jours, Napoléon lui rendit son siège au Conseil d'Etat, puis il le nomma commissaire impérial dans le département de la Côte-d'Or et membre de la Chambre des pairs.

Après la seconde restauration, il tomba comme régicide sous le coup de la loi du 24 juillet 1815 et dut partir pour l'exil. Il demeura d'abord en Suisse, puis il s'établit à Prague où, avec son fils pour associé, il fonda une maison de commerce. En 1823, il obtint l'autorisation de quitter l'Autriche, où il était prisonnier, pour se rendre dans les Pays-Bas. En traversant la Bavière, il fut mis en relation avec deux littérateurs allemands qui étaient occupés à réunir sur Napoléon Bonaparte une série de documents historiques, que publiait le libraire Cotta. Quelques volumes avaient déjà paru à Stuttgard. Mais les rédacteurs, écrasés sous l'énormité de la tâche, demandèrent à Thibaudeau de l'assumer. Il accepta. Il fit paraître successivement : *Mémoires sur la Convention et le Directoire* (2 vol.), 1825 2e ; édit. 1827. Paris, Ponthieu, in-8°, 2 vol. — *Histoire générale de Napoléon Bonaparte, de sa vie privée et publique, de sa carrière politique et militaire, de son administration et de son gouvernement.* — Paris,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ponthieu ; — Stuttgard, J.-G. Cotta, 1827-1828, in-8°, 5 vol.— *Mém. sur le Consulat et l'Empire*, Jules Renouard, 1834-1835, 10 vol. in-8° (1).

Après quinze ans d'exil, il avait pu rentrer en France. Il y vécut dans une retraite laborieuse. Après le 2 décembre 1851, Napoléon III n'oublia pas le serviteur et l'historien de son oncle. Il le créa sénateur. Thibaudeau mourut en 1854, à l'âge de 89 ans (2), après avoir assisté aux péripéties les plus extraordinaires que l'histoire ait jamais présentées. Quelle carrière que celle d'un homme, qui, en 1792, à l'âge de 25 ans, entre à la Convention, et qui, en 1852, à l'âge de 87, vient siéger au Sénat du second empire. Dans l'avertissement des *Mémoires sur la Convention*, il présente en ces termes sa personne et son œuvre :

Lorsqu'en 1815 je rentrai dans la vie privée, ma première pensée fut de me créer des occupations pour employer mon temps et charmer mes loisirs. Accoutumé pendant toute ma vie au travail, il m'eût été impossible de vivre sans rien faire et j'aurais fini par céder au chagrin et à l'ennui, si je n'avais cherché à me distraire d'une situation qui ne manquait pas d'amertume. Le sort m'avait jeté en Allemagne. Si j'avais eu un métier, j'aurais pu l'exer-

(1) Ces ouvrages, très importants, sont rares et ne se trouvent pas à la B. M. C. Aussi j'en ai donné de larges extraits.

(2) Dans l'av. des Mém. sur la Convention, il écrivait en 1827 : « Moi, à qui les années déjà passées ne promettent plus un long avenir », p. 3.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cer; mais j'avais passé ma vie à faire des lois et à administrer : ce n'était pas un genre d'industrie qui eût cours à l'étranger. Je me décidai donc à écrire.

J'eus la velléité d'entreprendre une histoire de la révolution. Je fus bientôt convaincu que cette entreprise, telle que je la concevais, était au-dessus des forces d'un seul homme, et surtout dans un pays où l'on ne pouvait s'aider des lumières et des conseils de personne, et où l'on n'aurait pu se procurer qu'avec beaucoup de peine et à très grands frais les documents et matériaux indispensables pour écrire cette histoire. Je me bornai donc, au moyen de quelques notes que j'avais sauvées de mon naufrage, à mettre par écrit mes souvenirs (p. 1-2).

Pour les volumes suivants, il disposa d'une très sérieuse documentation. Il dit de lui-même :

Entré dans le monde avec la révolution, je suis resté vingt-cinq ans dans la carrière publique. Je n'y ai point joué les premiers rôles; mais je n'y ai pas été au dernier rang, et, sans avoir acquis une grande célébrité, je ne suis point demeuré inconnu. Tant que j'ai été acteur sur ce théâtre, je ne me suis inquiété ni des applaudissements, ni des sifflets. J'ai été mon droit chemin, faisant de mon mieux.... Depuis les événements qui m'ont fait descendre de la scène, frappé individuellement par le sort, et impliqué dans des accusations générales et contre les hommes et contre les choses, j'ai aussi supporté en silence le poids de ma destinée, laissant au temps le soin de calmer les passions et attendant une époque où, sans être soupçonné de vouloir les exciter, il fût permis de parler de soi, de ses sentiments, de ses opinions et d'objets déjà loin de nous, sur lesquels s'exerce chaque jour la plume des écrivains (*ib.*, p. 2, 3).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Thibaudeau rend un éclatant hommage, non seulement au génie militaire de Napoléon Ier, mais encore à ses talents civils.

Son gouvernement n'était pas comme on l'a dit avec autant de légèreté que de passion, celui du sabre. Nul homme ne sut mieux apprécier la nécessité du pouvoir civil et celle de sa suprématie. (Consulat. — Avert. de l'Edit., p. IV.)

Thibaudeau reste d'ailleurs attaché à l'idéal de la révolution.

Dans cet ouvrage.... la révolution de 1789 est le point de départ de l'auteur, et reste toujours son point de vue. C'est d'après les principes de cette grande transformation du peuple français auxquels il est resté inébranlablement fidèle, qu'il forme ses jugements sur les choses et les hommes (*ib.*).

Napoléon lui-même ne reniait point ses origines conventionnelles, et il avait, pour résoudre la question sociale, un moyen expéditif et radical.

L'Emp. — C'est la cause des petits que je plaide. Les autres ont toujours de bons dîners, de bons salons qui plaident pour eux... La Constituante a violé la justice civile [en se saisissant des biens de la noblesse et du clergé], mais elle l'a violée en tous points. Elle a attaqué toute propriété en attaquant la souveraineté. La Convention a été moins coupable. Elle n'a été que conséquente, et puis elle a sauvé la patrie.

Moi, je suis un peu conventionnel, parce que c'est là qu'a commencé ma carrière. Qu'est-ce qui a fait périr le roi ? Ce n'est pas la Convention; ce sont les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Girondins et les journaux de Brissot qui lui ont ôté toute considération. Enfin, sous la Convention, on ne pendait pas dans les rues; il y avait des tribunaux injustes, atroces, et dont je suis bien loin de faire l'éloge, mais, sous la Constituante, on baissait une lanterne et on y accrochait un homme. C'est là la subversion de tout ordre social.

Si je fais encore des conquêtes, je m'empare du quart du bien de ceux qui ont plus de dix mille livres de rente, comme faisaient les anciens Lombards, les Francs; car il est injuste que ceux qui se cassent bras et jambes n'aient rien, tandis que d'autres mangent des blancs de poulet.

(A. Marquiset, Napoléon sténographié au Conseil d'Etat. — *Revue des Deux-Mondes*, VI[e] période, t. IX, p. 384-385.)

Napoléon se proposait donc de transformer très profondément l'état social, et de diminuer dans une très large mesure l'inégalité des fortunes, en distribuant aux indigents une partie du superflu de l'opulence. Mais pour « *s'emparer du bien de ceux qui ont plus de dix mille francs de rente* », il croyait nécessaire « d'avoir fait de nouvelles conquêtes ». Il estimait que le prestige de la victoire et d'un accroissement de la puissance publique étaient indispensables pour amnistier d'avance l'attentat qu'il se proposait de commettre contre certains patrimoines particuliers.

Nos réformateurs d'aujourd'hui se proposent le même but ; mais c'est de la défaite nationale, de la ruine de la patrie, de l'invasion étrangère qu'ils attendent la réalisation de leurs espérances. Pauvres niais qui s'imaginent que quand la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

France sera devenue une proie, le frère Teuton qui la dépècera, leur en distribuera les lambeaux. Il aura assez à faire de servir et copieusement le Michel allemand et ses nombreux enfants. Quelques égarés du prolétariat français peuvent travailler pour le roi de Prusse. Mais la moindre des ambitions du roi de Prusse est sans doute de garnir le garde-manger du prolétariat français.

Avant d'être le collaborateur assidu de Napoléon Ier, Thibaudeau avait siégé au comité d'Instruction publique de la Convention. Avant de résumer les discussions auxquelles il a pris part, il juge brièvement l'œuvre scolaire de la Révolution.

L'assemblée constituante n'avait fait que de beaux discours sur cette matière. Les universités, création de la monarchie, s'étaient écroulées avec elle. Quoique elles n'eussent pas suivi la marche du temps, elles avaient fait beaucoup de bien, et méritaient peut-être un autre sort. Mais la faux révolutionnaire ne réformait point. Elle abattait et faisait place nette.

La Convention voulut élever un édifice tout neuf. Elle ne se bornait pas à l'instruction; elle embrassait aussi l'éducation publique, si négligée dans les universités et chez tous les peuples modernes. L'entreprise était difficile. Parmi les chefs révolutionnaires d'alors, il y en avait qui regardaient les lumières comme des ennemies de la liberté et la science comme une aristocratie; ils avaient leurs raisons pour cela. Si leur règne eût été plus long, ou s'ils l'eussent osé, ils eussent fait brûler les bibliothèques, égorgé les savants et replongé le monde dans les ténèbres. Ils répétaient contre les sciences les sophismes éloquents de quelques écrivains humoris-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tes; elles étaient, disaient-ils, la source de toutes les erreurs, de tous les vices, de tous les maux de l'humanité; les plus grands hommes s'étaient formés d'eux-mêmes, et non dans les universités et les académies. Ces déclamations flattaient la multitude ; les ignorants étaient ennemis des lumières par la même raison que les pauvres le sont des richesses....

On ne parlait donc que de ramener l'homme aussi près que possible de l'état de nature. Cependant, dans les divers plans que l'on proposait, il n'y avait rien de nouveau. On allait chercher des modèles dans les anciennes républiques. Rome et Athènes ne pouvaient convenir à des gens qui ne voulaient que du pain et du fer; ils donnaient la préférence aux lois sévères de Sparte. Il y avait même des hommes très éclairés qui donnaient dans ces chimères.

Ainsi Le Pelletier, je ne peux dire si ce fut par conviction, proposa son plan d'*éducation commune*. Il fit fortune parmi les Spartiates, et fut adopté par le Comité du Salut public. Robespierrre était tout à fait dans ces principes. Il dit à la tribune : « Vous sentirez la nécessité de rendre l'éducation commune et égale pour tous les Français. Il ne s'agit plus de former des *messieurs*, mais des *citoyens. La patrie seule a le droit d'élever ses enfants. Elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles, ni aux préjugés des particuliers, aliments éternels de l'aristocratie, et d'un fédéralisme domestique, qui rétrécit les âmes en les isolant, et détruit avec l'égalité tous les fondements de l'ordre social.* »

On était embarrassé du château de Versailles; on proposa d'en faire une maison d'éducation. On calculait qu'il pourrait contenir dix mille enfants.

J'avais fait de grandes recherches, et lu tout ce qui avait été écrit sur cette matière par les anciens et les modernes. Mes réflexions sur l'état actuel de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la société, et mes propres sensations comme époux et père, car, dès lors, j'étais l'un et l'autre, *me soulevèrent contre un système séduisant en théorie, mais qui faisait violence à la nature, qui privait la société de son lien le plus fort, celui de la famille, et qui me paraissait impraticable.*

Deux fois, le plan de Le Pelletier fut présenté par le Comité d'instruction publique; à deux fois, je le combattis, et il fut rejeté. Mes deux discours firent quelque sensation, et la Convention, sur la proposition de David, m'adjoignit au Comité.

Mon système était fort simple : L'éducation domestique, un grand luxe d'instruction primaire, quelques établissements nationaux pour l'enseignement des arts et des sciences utiles, la libre concurrence des établissements privés, limitée seulement par une surveillance raisonnable. « Faites naître, disais-je, dans les parents, par vos institutions et vos lois, un intérêt puissant à élever leurs enfants dans l'amour de la république. Voilà tout le secret. Il n'y en a point d'autre. »

J'eus souvent occasion, dans le Comité d'instruction publique, dans ses réunions avec celui du Salut public pour cet objet, de développer et de soutenir ces principes, qui, à la fin, prévalurent....

Les Comités d'instruction publique et d'aliénation proposèrent à la Convention l'établissement d'écoles d'économie rurale dans les départements, où l'on devait enseigner la théorie et la pratique de l'agriculture. Je prononçai une opinion contre ce projet.

Quoique je n'adoptasse pas tous les principes des économistes, car je n'ai jamais aimé les sectes quelconques, *je pensais que la liberté était le meilleur encouragement de l'agriculture*, et que la suppression du régime féodal et la vente des biens nationaux la feraient prospérer mieux que tous les maî-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tres et toutes les fermes expérimentales. *J'ai toujours été fidèle à ce système dans son application à la plupart des affaires d'une nation, telles que le commerce, l'industrie, les banques, l'enseignement, le culte, etc. En examinant les établissements érigés à grands frais par les gouvernements, j'avais cru reconnaître qu'ils n'étaient le plus souvent que des spéculations intéressées, des créations de l'orgueil, et d'insuffisantes compensations des entraves apportées par les lois au développement des facultés de l'homme. Je regardais et j'ai toujours regardé la manie réglementaire comme le fléau le plus funeste aux peuples, et comme une chaîne inventée par le despotisme.*

(A.-C. Thibaudeau. — *Mém. sur la Convention et le Directoire ;* 2e éd., Paris, Ponthieux, 1827, in-8°, tome 1er, p. 70-81, *pass.*)

Regardant l'instruction publique comme un des plus puissants ressorts du gouvernement, le premier Consul résolut de s'en emparer. Avide de tous les genres de gloire, il aspirait, nouveau Charlemagne, non seulement à étendre les limites de la République, mais à élever aux sciences un monument qui répondît à leur utilité et à leur éclat.

C'était toujours plus que jamais la mode de crier que la Révolution n'avait su que détruire; ses ennemis par la haine qu'ils lui avaient jurée, et le gouvernement consulaire, pour donner plus de relief à ses créations, le répétaient également. Lucien Bonaparte avait donné le signal; on disait, d'après lui, que, depuis douze ans, l'instruction publique était abandonnée.

Il n'était pas douteux que la Révolution n'eût renversé l'édifice gothique de l'enseignement, et n'eût occasionné des lacunes dans l'instruction; mais il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

était notoire aussi que si elle avait détruit des écoles et détourné momentanément une partie de la population du cours paisible de ses études ordinaires, elle avait ouvert à l'éducation de la jeunesse une carrière autrement féconde en résultats que ne l'avaient été les collèges et l'université. Le spectacle, souvent terrible, mais toujours imposant des événements qui avaient occupé la scène du monde avait été, pour la génération actuelle, la leçon la plus instructive. Aux prises avec la tempête, l'homme avait appris à sentir sa dignité, à connaître ses droits, à réfléchir sur les vicissitudes des empires, à supporter le malheur, à se passionner pour la gloire, à détester la tyrannie, à braver la mort. Toutes ses facultés s'étaient développées avec une étonnante rapidité; son âme s'était agrandie au doux nom de la patrie; son esprit avait mûri de bonne heure dans les orages de la liberté et jusque dans ses revers.

Il ne s'agissait plus, pour l'éducation de la jeunesse, d'aller chercher des modèles dans les républiques anciennes. La Convention nationale, après s'être essayée à faire des Spartiates, en était revenue tout simplement à faire des Français. Elle eut à examiner la question de savoir si l'instruction serait l'objet d'une dépense nationale ou si on l'abandonnerait à l'industrie particulière. Ce dernier système ne manquait pas de partisans et n'était pas sans avantages; mais la révolution fermentait encore. On craignit de laisser entre les mains de ses ennemis un moyen trop puissant d'influence.

La Convention nationale établit des écoles de médecine, une école normale, l'école polytechnique, deux écoles d'économie rurale, un cours de langues orientales, et, sous le titre d'école de services publics, un enseignement complet pour l'artillerie, le génie, les ponts et chaussées, les mines, la géographie, la na-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vigation. Elle améliora l'institut des sourds-muets; elle établit une école centrale dans chaque département, et, pour couronner cet édifice immense élevé aux sciences et ouvert à l'esprit humain, elle créa l'institut national. Voilà ce qui existait; voilà ce que le gouvernement consulaire avait trouvé. Certes il était douteux qu'aucune autre nation possédât un établissement plus complet d'instruction.

La France, agitée par dix ans de révolution, n'était donc pas restée en arrière des peuples les plus civilisés; mais l'esprit humain y avait pris une autre direction. Grave comme la grande commotion qui l'avait retrempé, le Français était occupé de choses trop sérieuses pour se livrer aux objets futiles ou d'agrément, et s'il cultivait encore les muses, ce n'était plus pour faire des madrigaux, mais pour chanter la gloire, la liberté, la patrie.

On ne pouvait pas contester que, pendant la révolution, les sciences physiques et mathématiques n'eussent continué à faire des progrès, ni que leur application aux arts utiles, aux services publics, et à la prospérité générale, ne se fût étendue. L'école polytechnique faisait, depuis près de sept ans, la gloire de la France et l'admiration des savants étrangers.

Avant le 18 brumaire, il ne manquait donc pas d'écoles; il ne manquait que la tranquillité intérieure et la paix au dehors. Malgré la guerre et les agitations intestines, les écoles n'avaient point été sans utilité, et, dans le moment même où l'on allait les détruire, elles avaient, comme toutes les branches de l'établissement public, sous les auspices du nouveau gouvernement, pris une marche plus régulière; le nombre des élèves s'y était considérablement augmenté, attirés par une foule de professeurs recommandables, dont héritèrent ensuite les lycées.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voilà ce que, pour être juste, le gouvernement consulaire aurait dû dire, et ce qu'il ne dit pas. Le premier Consul n'avait pas l'intention d'agrandir encore le cercle de l'instruction; mais il y régnait de la liberté et de l'indépendance, et il ne le voulait pas.

Au nom de la section de l'intérieur, Chaptal présenta au conseil d'Etat un rapport et un projet de loi sur l'instruction publique. En faisant le tableau de l'état où elle se trouvait, il ne dissimula pas l'existence des nombreux établissements que la Convention nationale avait fondés. Il objectait seulement qu'il n'y avait des écoles primaires que dans les villes, et qu'elles manquaient dans presque toutes les campagnes; que les écoles centrales étaient désertes; que, quoique les éléments en fussent bons, elles étaient mal organisées, qu'il y avait trop de liberté et trop peu de règle. Il divisait l'instruction en trois degrés : vingt-trois mille écoles municipales ou primaires; deux cent cinquante écoles communales ou collèges, avec pensionnat et deux mille bourses gratuites; des écoles spéciales; et enfin l'Institut national. Ces divers établissements devaient coûter annuellement à l'état la somme de 9.500.000. Il restait libre à tous les citoyens de former des établissements d'instruction.

Le premier Consul trouva que la section de l'intérieur n'entrait pas assez profondément dans ses vues. Chaptal étant passé au ministère, Fourcroy fut chargé de la suite de ce travail.

A côté d'un établissement national d'instruction, [Fourcroy] voulait aussi la liberté de l'enseignement. Ce fut la matière d'un grand nombre de rédactions et de mémoires pour et contre, et l'un des objets le plus longuement discutés.

Le système du premier Consul était la création des lycées, l'établissement de six mille bourses à sa no-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mination, dont le gouvernement ferait les fonds, et qui serviraient à l'entretien des bâtiments, des professeurs et des élèves; l'adjonction d'écoles secondaires aux lycées.

Ce projet ayant été discuté au conseil d'Etat (18 thermidor), la section opposa qu'il faisait des professeurs de véritables entrepreneurs ; qu'il avilissait leurs fonctions, et compromettait le sort de l'instruction en donnant lieu à des spéculations d'intérêt ; qu'il était impossible que le premier Consul nommât à tant de bourses avec connaissance de cause; qu'il serait plus convenable d'en laisser le plus possible aux jeunes gens qui en seraient jugés les plus dignes après un examen; que les écoles secondaires étant privilégiées seraient une mauvaise institution. Ces objections étaient écrites en forme de mémoire; le premier Consul en écouta la lecture avec beaucoup de patience, entreprit de répondre, et parla pendant plus d'une heure. Sa réfutation fut chaude et serrée; il se plaignit d'abord, mais sans humeur, de ce que la section avait recueilli ses paroles comme elle avait voulu et lui avait fait dire ce qu'il n'avait pas dit, pour se donner le plaisir de le réfuter plus facilement. Il reprit, l'un après l'autre, chaque article.

« Je n'ai jamais entendu, dit-il, que les professeurs fussent entrepreneurs à leur compte des établissements; ce serait ridicule; mais je ne veux pas qu'ils aient un traitement fixe et indépendant du nombre des élèves; je veux que le traitement soit en raison progressive de ce nombre, afin de les intéresser au succès des établissements. Il n'est pas possible, d'ailleurs, de faire un traitement uniforme; il faut qu'il soit gradué sur les localités et le mérite des professeurs.

« La section n'a considéré la nomination aux bourses que sous un seul point de vue. Il y a d'autres

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rapports plus essentiels. Il s'agit moins de savoir s'il convient que le premier Consul nomme aux bourses que de les mettre à la disposition de l'Etat. On verra ensuite qui devra y nommer. Il n'y a pas de doute qu'il vaut mieux que l'Etat ait dans ses mains le moyen de récompenser la famille d'un militaire, d'un fonctionnaire public, qui auront bien servi leur patrie ou qui la servent encore; car il n'est pas nécessaire que le père soit mort pour que la patrie témoigne sa reconnaissance; c'est pour lui une sorte d'augmentation de traitement. Auprès de ce grand intérêt, qu'est-ce que le mérite d'un jeune homme qui prouvera à l'examen qu'il sait un peu de latin et ses quatre règles. Laisser mille cinq cents bourses à l'examen, c'est un encouragement suffisant pour les écoles secondaires, en les supposant au nombre de deux cents. On méconnait entièrement le but politique qu'on doit se proposer.

« Il ne suffit pas de dire qu'il y aura un directeur et un économe; il faut déterminer qui aura la police des écoles, quelle sera cette police, quelles seront les peines; c'est la partie morale qu'il faut instituer. Il y a là une lacune. Voyez comme les corporations enseignantes avaient organisé cette partie. Elles en avaient trouvé le véritable secret. *Si elles n'obéissaient pas à un chef étranger, on ne pourrait rien faire de mieux que de leur rendre l'instruction publique* ».

C'étaient les jésuites qui la convoitaient. Ils faisaient remettre incognito au premier Consul des mémoires pour prouver qu'elle devait être confiée à une congrégation religieuse.

Dans le *Génie du christianisme*, ou les Beautés de la religion chrétienne, paru en 1802 (5 vol.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

in-8°), Chateaubriand avait brillamment présenté leur apologie.

On ne peut s'empêcher de regretter ces corps enseignants, uniquement occupés de recherches littéraires et de l'éducation de la jeunesse. Après une révolution qui a relâché les liens de la morale et interrompu le cours des études, une société, à la fois religieuse et savante, porterait un remède assuré à la source de nos maux. Dans les autres formes d'institut, il ne peut y avoir ce travail régulier, cette laborieuse application au même sujet, qui règnent parmi des solitaires, et qui, continués sans interruption pendant plusieurs siècles, finissent par enfanter des miracles.

Les bénédictins étaient des savants et les jésuites des gens de lettres; les uns et les autres furent à la société religieuse ce qu'étaient au monde deux illustres académies.

L'ordre des jésuites était divisé en trois degrés : écoliers approuvés, coadjuteurs formés, et profès. Le postulant était d'abord éprouvé par dix ans de noviciat, pendant lesquels *on exerçait sa mémoire sans lui permettre de s'attacher à aucune étude particulière;* c'était pour connaître où le portait son génie. Au bout de ce temps, il servait les malades pendant un mois dans un hôpital et faisait un pèlerinage à pied, en demandant l'aumône. Par là, on prétendait l'accoutumer au spectacle des douleurs humaines et le préparer aux fatigues des missions.

Il achevait alors de fortes ou de brillantes études. N'avait-il que les grâces de la société, et cette vie élégante qui plaît au monde, on le mettait en vue dans la capitale; on le poussait à la cour et chez les grands. Possédait-il le génie de la solitude, on le retenait dans les bibliothèques et dans l'intérieur de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Compagnie. S'il s'annonçait comme orateur, la chaire s'ouvrait à son éloquence. S'il avait l'esprit clair, juste et patient, il devenait professeur dans les collèges. S'il était ardent, intrépide, plein de zèle et de foi, il allait mourir sous le fer du mahométan ou du sauvage; enfin, s'il montrait des talents propres à gouverner les hommes, le Paraguay l'appelait dans ses forêts ou l'ordre à la tête de ses maisons...

L'Europe savante a fait une perte irréparable dans les jésuites. L'éducation ne s'est jamais bien relevée depuis leur chute. Ils étaient singulièrement agréables à la jeunesse; leurs manières polies ôtaient à leurs leçons ce ton pédantesque qui rebute l'enfance. Comme la plupart de leurs professeurs étaient des gens de lettres recherchés dans le monde, les jeunes gens ne se croyaient avec eux que dans une illustre académie. Ils avaient su établir entre leurs écoliers de différentes fortunes une sorte de patronage qui tournait au profit des sciences. Ces liens formés dans l'âge où le cœur s'ouvre aux sentiments généreux, ne se brisaient plus dans la suite et établissaient entre le prince et l'homme de lettres, ces antiques et nobles amitiés qui existaient entre les Scipion et les Lélius.

Ils ménageaient encore ces vénérables relations de disciples et de maître, si chères aux écoles de Platon et de Pythagore. Ils s'enorgueillissaient du grand homme dont ils avaient préparé le génie, et réclamaient une partie de sa gloire. Voltaire, dédiant sa Mérope au père Porée et l'appelant *son cher maître* est une de ces choses aimables que l'éducation moderne ne présente plus. Naturalistes, chimistes, botanistes, mathématiciens, mécaniciens, astronomes, poètes, historiens, traducteurs, antiquaires, journalistes, il n'y a pas une branche des sciences que les jésuites n'aient cultivé avec éclat. Bourdaloue rap-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pelait l'éloquence romaine, Brumoy introduisait la France au théâtre des Grecs; Gresset marchait sur les traces de Molière, Lecomte, Parennin, Charlevoix, Ducerceau, Sanadon, Duhalde, Noël, Bouhours, Daniel, Tournemine, Maimbourg, Larue, Jouvency, Rapin, Vanière, Commire, Sirmond, Bougeant, Pétau ont laissé des noms qui ne sont pas sans honneur.

Que peut-on reprocher aux jésuites ? un peu d'ambition si naturelle au génie. « Il sera toujours beau, dit Montesquieu en parlant de ces pères, de gouverner les hommes en les rendant heureux. » Pesez la masse du bien que les jésuites ont fait; souvenez-vous des écrivains célèbres que leurs corps a donnés à la France ou de ceux qui se sont formés dans leurs écoles; rappelez-vous les royaumes entiers qu'ils ont conquis à notre commerce par leur habileté, leurs sueurs et leur sang. Repassez dans votre mémoire les miracles de leurs missions au Canada, au Paraguay, à la Chine et vous verrez que le peu de mal dont on les accuse ne balance pas un moment les services qu'ils ont rendus à la société.

(Chateaubriand. — *Œuvres complètes.* — Paris, Furne-C. Gosselin, 1837, in-8°, tome XIII, p. 180-183. — *Génie du christianisme*, tome III, livre VI, chap. 5.)

Si en effet, par leurs intrigues politiques, par leur prétention de s'immiscer dans les affaires intérieures et extérieures de tous les Etats, de régenter le Cabinet et le Conseil de tous les princes, les jésuites s'étaient rendus intolérables aux souverains les plus attachés à la foi catholique et à la suprématie religieuse du pontificat romain, si par leurs entreprises coloniales et commerciales

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ils avaient alarmé la bourgeoisie inquiète de voir un ordre, déjà maître du monopole de l'enseignement, ayant partout des représentants, accaparer le commerce international et ouvrir un comptoir à côté de chacun de ses couvents, de ses collèges, de ses églises et de ses chapelles, en un mot confisquer le négoce après le sacerdoce ; en retour, ils avaient conservé près des familles, et particulièrement des mères de famille une autorité que rien n'avait entamée. Nous lisons dans la *Notice biographique de M. le comte Joseph de Maistre* par son fils, le comte Rodolphe de Maistre (2e éd., Paris, Vaton, 1853, in-12, tome Ier, p. 2) :

> Rien n'égalait la vénération et l'amour du comte de Maistre pour sa mère.... [né en 1754], il avait neuf ans lorsque parut le funeste édit du parlement de Paris (1763) [condamnant la Compagnie de Jésus]; il jouait un peu bruyamment dans la chambre de sa mère, qui lui dit : « Joseph, ne soyez pas si gai; il est arrivé un grand malheur ! » Le ton solennel dont ces paroles furent prononcées frappa le jeune enfant, qui s'en souvenait encore à la fin de sa vie.

Joseph de Maistre ne devait pas se borner à honorer les jésuites de regrets stériles. Il se fit leur apologiste, et c'est dans ses livres que leurs doctrines ont trouvé leur expression la plus complète et la plus éloquente.

Mais l'homme qui porta au catholicisme les plus rudes coups, celui qui, dans ses Lettres à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Alembert, fait retentir sans cesse, comme un « *Delenda Carthago* » son implacable « Ecrasons l'infâme ! » Voltaire offrit chez lui, dans son château de Ferney, à quelques-uns de ses anciens maîtres proscrits, une large et agréable hospitalité. Les R. P. y respiraient dans la compagnie des acteurs et des actrices de la Comédie française et applaudissaient les tragédies du maître de la maison jouées par lui et par Madame Denis, sa nièce. Et, tout au début de sa carrière théâtrale, Voltaire avait fait hommage de son premier succès, *Œdipe*, à son ancien professeur de rhétorique, le P. Porée.

Il faut souvent bien du temps pour que justice soit rendue; on l'a faite un peu plus tôt aux deux Œdipes de M. de La Motte. Le R. P. de Tournemine a dû vous communiquer la petite préface dans laquelle je lui livre bataille. M. de La Motte a bien de l'esprit; il est un peu comme cet athlète grec qui, quand il était terrassé, prouvait qu'il avait le dessus.

Je ne suis de son avis sur rien; mais vous m'avez appris à faire une guerre d'honnête homme. J'écris avec tant de civilité contre lui que je l'ai demandé lui-même pour examinateur de cette préface, où je tâche de lui prouver son tort à chaque ligne; et il a lui-même approuvé ma petite dissertation polémique. Voilà comme les gens de lettres devraient se combattre; voilà comme ils en useraient, s'ils avaient été à votre école; mais ils sont d'ordinaire plus mordants que des avocats, et plus emportés que des jansénistes. Les lettres humaines sont devenues très inhumaines; on injurie; on cabale; on calomnie; on

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fait des couplets. Il est plaisant qu'il soit permis de dire aux gens par écrit ce qu'on n'oserait pas leur dire en face ! Vous m'avez appris, mon cher père, à fuir ces bassesses, et à savoir vivre, comme à savoir écrire.....

Adieu, mon cher et révérend père; je suis pour jamais à vous et aux vôtres, avec la tendre reconnaissance que je vous dois, et que ceux qui ont été élevés par vous ne conservent pas toujours..... Paris, 7 janv. 1729.

(Voltaire : Œuvres complètes. — Paris, A. Renouard, gr. in-8°, 1819, tome 1er, p. 56-57.)

Ainsi donc certains jésuites, comme le père Porée, accoutumaient déjà leurs élèves à ces discussions libres et courtoises dans lesquelles chaque interlocuteur se fait un rigoureux devoir de n'apporter que des arguments et des raisons et de respecter ceux avec qui il discute afin d'être respecté par eux. Francisque Sarcey, dans ses *Souvenirs de jeunesse*, constate avec fierté que de telles traditions étaient en honneur à l'Ecole normale.

....Nous ne connûmes plus guère qu'une occupation, qui fut la causerie autour du poêle.... [C'était] un poêle énorme, de forme ronde, autour duquel on pouvait tenir sept ou huit en cercle, appuyés sur le marbre, tiède en hiver et frais en été.

Ces poêles de l'Ecole ! C'étaient nos jardins d'Académus ! Ah ! s'ils pouvaient parler, que de causeries étincelantes, que de discussions passionnées, ils rediraient aux jeunes gens qui nous ont remplacés, et se pressent encore aujourd'hui, comme nous faisions

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

autrefois, autour de leurs larges flancs ! Nous ne parlions guère politique, bien qu'au dehors ce fût, en ces années de 1849 et de 1850, la préoccupation générale. Nous étions amoureux, je devrais plutôt dire enragés de philosophie et de littérature.

C'était d'interminables débats sur le *moi* et le *non moi*, sur la *substance en soi*, sur l'existence de l'âme, sur les fonctions des sens, sur Dieu et diable, que sais-je ! Car nous disputions toute la journée et avec une vivacité qui me paraît inconcevable lorsque j'y songe à cette heure.

Je penche à croire pourtant que c'est là, dans ces conversations autour du poêle, que nous apprîmes, sans nous en douter, le métier de journalistes que nous devions faire plus tard. Comme nous étions tous de très bonne foi, et parfaitement convaincus, quoique d'opinions opposées, nous nous imposâmes la loi et nous contractâmes l'habitude de ne jamais répondre à un argument sérieux que par une bonne et valable raison. Nous proscrivîmes tout procédé de discussion qu'eût réprouvé la pure logique.... Il fut convenu entre nous que nous tiendrions pour sincère et digne d'être réfutée toute opinion qui se produirait autour du poêle.... Je ne pense pas qu'à la fin de notre seconde année il se fût trouvé un seul de nos camarades pour croire qu'il avait répondu à une objection, qu'elle lui parût sérieuse ou stupide, par une personnalité plus ou moins spirituelle.

Et, si vous voulez que je vous dise : dans le journalisme contemporain, où il y a tant d'élèves sortis de l'Ecole normale, c'est à ce trait seul que je les reconnais. Quand je lis un article, où l'auteur, au lieu de traiter la question, badine autour, le prend de haut avec ses adversaires, tantôt les traite d'imbéciles ou de cuistres, tantôt leur jette au visage, avec une gaminerie d'esprit parisien, ou quelque défaut

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

physique, ou quelque aventure de leur vie privée — : Bon, pensé-je en moi-même. Voilà un homme qui n'a pas été élevé à notre Ecole ; il n'est donc pas de l'Ecole. Le premier mérite d'un normalien, c'est de tenir pour sincère et pour sensé tout homme avec qui il consent à engager une discussion.

(F. Sarcey, *Souvenirs de Jeunesse.* — Comment je devins journaliste, ch. 1", l'Ecole normale ; *ap.* La Lecture, in-8°, t. IV, p. 10-12.)

L'hommage que Voltaire rendait en 1714 à ses anciens maîtres, il le renouvelle 27 ans plus tard, en 1746.

Paris. — 7 février 1746. — Au Père de La Tour, jésuite.

.....A l'égard de l'autre libelle de Hollande, qui me reproche d'être attaché aux jésuites, je suis bien loin de lui répondre comme à l'autre : « Vous êtes un colomniateur. » Je lui dirai au contraire : « Vous dites la vérité. »

J'ai été élevé pendant sept ans chez des hommes qui *se donnent des peines gratuites et infatigables à former l'esprit et les mœurs de la jeunesse.*

Depuis quand veut-on que l'on soit sans reconnaissance pour ses maîtres ? Quoi ! il sera dans la nature de l'homme de revoir avec plaisir une maison où l'on est né, un village où l'on a été nourri par une femme mercenaire, et il ne serait pas dans notre cœur d'aimer ceux qui ont pris un soin généreux de nos premières années ? Si des jésuites ont un procès au Malabar avec un capucin, pour des choses dont je n'ai point connaissance, que m'importe ? est-ce une raison pour moi d'être ingrat envers ceux qui m'ont inspiré le goût des belles-lettres et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des sentiments qui feront jusqu'au tombeau la consolation de ma vie ?

Rien n'effacera dans mon cœur la mémoire du père Porée, qui est également chère à tous ceux qui ont étudié sous lui. Jamais homme ne rendit l'étude et la vertu plus aimables. Les heures de ses leçons étaient pour nous des heures délicieuses, et j'aurais voulu qu'il eût été établi dans Paris, comme dans Athènes, qu'on pût assister à tout âge à de telles leçons; je serais revenu souvent pour les entendre.

J'ai eu le bonheur d'être formé par plus d'un jésuite du caractère du père Porée, et je sais qu'il a des succsseurs dignes de lui. Enfin, pendant les sept années que j'ai vécu dans leur maison, qu'ai-je vu chez eux ? la vie la plus laborieuse, la plus frugale, la plus réglée; toutes leurs heures partagées entre les soins qu'ils nous donnaient et les exercices de leur profession austère.

J'en atteste des milliers d'hommes élevés par eux comme moi; il n'y en aura pas un seul qui puisse me démentir. C'est sur quoi je ne cesse de m'étonner qu'on puisse les accuser d'enseigner une morale corruptrice. Ils ont eu, comme tous les autres religieux, dans des temps de ténèbres, des casuistes qui ont traité le pour et le contre des questions aujourd'hui éclaircies ou mises en oubli. Mais de bonne foi, est-ce par la satire ingénieuse des *Lettres Provinciales* qu'on doit juger de leur morale ? C'est assurément par le Père Bourdaloue, par le Père Cheminais, par leurs autres prédicateurs, par leurs missionnaires.

Qu'on mette en parallèle les *Lettres Provinciales* et les *Sermons* du Père Bourdaloue, on apprendra dans les premières l'art de la raillerie, celui de présenter des choses indifférentes sous des faces criminelles, celui d'insulter avec éloquence. On appren

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dra avec le Père Bourdaloue à être sévère à soi-même, et indulgent pour les autres. Je demande alors de quel côté est la vraie morale, et lequel de ces deux livres est utile aux hommes.

J'ose dire qu'il n'y a rien de plus contradictoire, rien de plus honteux pour l'humanité, que d'accuser de morale relâchée des hommes qui mènent en Europe la vie la plus dure, et qui vont chercher la mort au bout de l'Asie et de l'Amérique.

(Ed. Renouard.— XLIII, 214 sq. — Quand Voltaire écrit cette lettre, il est candidat à l'Académie de France. Il a échoué en 1743, à cause de l'opposition de plusieurs prélats. Il veut désarmer l'hostilité des dévots. — La manœuvre réussit d'ailleurs fort bien. Trois mois après cette lettre, il fut élu « tout d'une voix », comme il le dit lui-même dans sa lettre à Maupertuis du 1er mai 1746)

Un des premiers biographes de Voltaire, Condorcet, a noté avec beaucoup de clairvoyance, fort exactement, les divers sentiments que Voltaire a éprouvés pour les jésuites, dans les diverses périodes de sa longue carrière.

Voltaire, élevé par [les jésuites], avait conservé des relations avec ses anciens maîtres; tant qu'ils vécurent, ils empêchèrent leurs confrères de se déchaîner ouvertement contre lui; et Voltaire ménagea les jésuites, et par considération pour ces liaisons de sa jeunesse, et pour avoir quelques alliés dans le parti qui dominait alors parmi les dévots. Mais, après leur mort, fatigué des clameurs du *Journal de Trévoux* qui, par d'éternelles accusations d'impiété, semblait appeler la persécution sur sa tête, il ne garda plus les mêmes ménagements ; et son zèle pour la défense des opprimés ne s'étendit point jusque sur les jésuites.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il se réjouit de la destruction d'un ordre, *ami des lettres, mais ennemi de la raison, qui eût voulu étouffer tous les talents, ou les attirer dans son sein pour les corrompre, en les employant à servir ses projets, et à tenir le genre humain dans l'enfance pour le gouverner.*

Mais il plaignit les *individus traités avec barbarie par la haine des jansénistes, et retira chez lui un jésuite*, pour montrer aux dévots que la véritable humanité ne connaît que le malheur, et oublie les opinions. Le Père Adam, à qui son séjour à Ferney donna une sorte de célébrité, n'était pas absolument inutile à son hôte; il jouait avec lui aux échecs, et y jouait avec assez d'adresse pour cacher quelquefois sa supériorité. Il lui épargnait des recherches d'érudition ;il lui servait même d'aumônier, parce que Voltaire voulait pouvoir opposer aux accusations d'impiété, sa fidélité à remplir les devoirs extérieurs de la religion romaine.

De tels témoignages font autant d'honneur à ceux qui les rendent qu'aux hommes et aux institutions dont ils affirment les mérites. De même, un des disciples favoris de Voltaire, un collaborateur assidu de l'Encyclopédie, l'auteur de ce roman de Bélisaire, qui souleva au XVIII^e^ siècle un vif enthousiasme et qui fut censuré en 1767 par la Faculté de théologie de Paris, parce que le chapitre XV condamnait éloquemment les persécutions religieuses, Marmontel, dans ses *Mémoires*, raconte avec une émotion reconnaissante le séjour qu'il fit dans son enfance au collège de Mauriac. Il indique la valeur de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

méthode qui présidait aux études et qui était déjà battue en brèche, le zèle, le dévouement et la bonté des maîtres. Il marque aussi l'ingratitude dont leurs services étaient payés.

Je fus logé, selon l'usage du collège, avec cinq autres écoliers, chez un honnête artisan de la ville; et mon père, assez triste de s'en aller sans moi, m'y laissa avec mon paquet, *et des vivres pour la semaine;* ces vivres consistaient en un gros pain de seigle, un petit fromage, un morceau de lard et deux ou trois livres de bœuf; ma mère y avait ajouté une douzaine de pommes. Voilà, pour le dire une fois, quelle était toutes les semaines la provision des écoliers les mieux nourris du collège (1). Notre bourgeoise nous faisait la cuisine, et pour sa peine, son feu,

(1) Les « *sportulaires* » des lycées — et par *sportulaires* je n'entends par les boursiers, mais ces fils de bourgeois bien appointés ou bien rentés qui font figure de payants, parce qu'ils déboursent sept à huit cents francs par an pour une marchandise que l'Etat mécène et amphitryon paie entre deux et trois mille francs — les *sportulaires*, dis-je, récriminent sans cesse sur la nourriture. Ils commémorent la prise de la Bastille en conspuant l'économat. — Rien n'est plus injuste. Ceux qui savent quel est le prix actuel des denrées et le tarif des pensions se rendent au contraire bien compte des efforts très méritoires que l'économat réalise en donnant ce qu'il donne avec d'aussi faibles ressources. — Des doléances analogues se trouvent dans un roman du XVII^e^ siècle (..... 1632-1611) : *La vraie histoire comique de Francion*, par Charles Sorel, sieur de Souvigny ; nouvelle édition, par Emile Colombey. Paris, A. Delahays, 1858 ; in-12 et in-16. — Et nous savons fort bien que tel ou tel terrassier piémontais s'est plaint grossièrement du menu des « *cantines scolaires* » où son fils ne trouvait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa lampe, ses lits, son logement, et même les légumes de son petit jardin qu'elle mettait au pot, nous lui donnions par tête vingt-cinq sous par mois, en sorte que, *tout calculé, hormis mon vêtement, je pouvais coûter à mon père de quatre à cinq louis par an. C'était beaucoup pour lui* et il me tardait bien de lui épargner cette dépense....

Le lendemain de mon arrivée, comme je me rendais le matin dans ma classe, je vis à sa fenêtre mon régent, qui, du bout du doigt, me fit signe de monter chez lui. « Mon enfant, me dit-il, vous avez besoin d'une instruction particulière et de beaucoup d'étude pour atteindre vos condisciples. Commençons par les éléments, et venez ici, une demi-heure avant la classe, tous les matins, me réciter les règles que vous aurez

point cette chère abondante, délicate et substantielle à la quelle sont accoutumés les *Lucullus* transalpins. La seule réponse à faire à toutes ces récriminations serait tout simplement d'éteindre le fourneau. Que l'Etat cesse purement et simplement de se faire marchand ou distributeur de soupe (à l'exemple des capucins, qu'on a précisément chassés). Qu'il envoie ses clients si difficiles à satisfaire se régaler à leurs frais, soit dans leurs familles, soit dans les hôtels de premier ordre. Car cela est véritablement intolérable et odieux qu'il y ait des paysans qui suent et pâtissent pour fournir l'impôt, dont une partie est employée à nourrir, loger et instruire des fils à papa, qui témoignent leur reconnaissance en « *conspuant le bahut* ». — Et voilà où conduit le sophisme corrupteur de la *gratuité*, soit qu'on s'en fasse un titre devant les prolétaires du *primaire*, soit qu'on le dissimule hypocritement devant les bourgeois du secondaire, afin de ménager les susceptibilités d'hôtes qui sont d'autant plus exigeants et arrogants que le quart d heure de Rabelais ne les inquiète pas et qu'ils n'auront pas à mettre la main à la poche.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

apprises; en vous les expliquant, je vous en marquerai l'usage. Je pleurai aussi ce jour-là, mais ce fut de reconnaissance. En lui rendant grâce de ses bontés, je le priai d'y ajouter celle de m'épargner pour quelque temps l'humiliation d'entendre lire à haute voix mes thèmes dans la classe. Il me le promit et j'allai me mettre à l'étude.

Je ne puis dire assez avec quel tendre zèle il prit soin de m'instruire, et quel attrait il sut donner à ses leçons. Au seul nom de ma mère, dont je lui parlais quelquefois, il semblait en respirer l'âme, et, quand je lui communiquais les lettres où l'amour maternel lui exprimait sa reconnaissance, les larmes lui coulaient des yeux....

Dès lors, je fus l'un des meilleurs écoliers de ma classe et peut-être le plus heureux; car j'aimais mon devoir, et, presque sûr de le faire assez bien, ce n'était pour moi qu'un plaisir. Le choix des mots et leur emploi, en traduisant de l'une en l'autre langue, même déjà quelque élégance dans la construction des phrases, commencèrent à m'occuper et *ce travail, qui ne va point sans l'analyse des idées, me fortifia la mémoire. Je m'aperçus que c'était l'idée attachée au mot qui lui faisait prendre racine; et la réflexion me fit bientôt sentir que l'étude des langues était aussi l'étude de l'art de démêler les nuances de la pensée, de la décomposer, d'en former le tissu, d'en saisir avec précision les caractères et les rapports; qu'avec les mots, autant de nouvelles idées s'introduisaient et se développaient dans la tête des jeunes gens, et qu'ainsi les premières classes étaient un cours de philosophie élémentaire, bien plus riche, plus étendu et plus réellement utile qu'on ne pense, lorsqu'on se plaint que, dans les collèges, on n'apprenne que du latin.*

Ce fut ce travail de l'esprit que me fit observer,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans l'étude des langues, un vieillard à qui mon régent m'avait recommandé. Ce vieux jésuite, le père Bourges, était un des hommes les plus versées dans la connaissance de la bonne latinité..... Il avait humblement demandé à faire.... la classe de cinquième dans ce petit collège des montagnes d'Auvergne. Il se prit d'intérêt pour moi, et m'invita à l'aller voir les matins et les jours de congé. Vous croyez bien que je n'y manquais pas, et il avait la bonté de donner à mon instruction quelquefois des heures entières.....

Il se délassait avec moi par le plaisir qu'il avait à m'instruire, et par celui que j'avais moi-même à recevoir ses instructions. Ce fut lui qui m'apprit que l'ancienne littérature était une source intarissable de richesses et de beautés, et qui m'en donna cette soif que soixante ans d'étude n'ont pas encore éteinte.

Ainsi, dans un collège obscur, je me trouvais avoir pour maître un des hommes les plus lettrés qui fussent peut-être au monde; mais je n'eus pas longtemps à jouir de cet avantage; le P. Bourges fut transféré, et, six ans après, je le retrouvai dans la maison professe de Toulouse infirme et presque délaissé. *C'était un vice bien odieux dans le régime et les mœurs de jésuites que cet abandon des vieillards ! L'homme le plus laborieux, le plus longtemps utile, dès qu'il cessait de l'être, était mis au rebut; dureté insensée autant qu'elle était inhumaine, parmi des êtres vieillissants, et dont chacun serait rebuté à son tour* (1).

(1) L'Université n'a pas manqué de suivre cet exemple, et de le dépasser. C'est merveille de voir un blanc-bec, frais émoulu de l'agrégation, ou prématurément investi d'un poste administratif, marquer son profond dédain des « vieilles barbes », comme s'il était assuré de mourir jeune et de n'être pas dédaigné à son tour.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A l'égard de notre collège, son caractère distinctif était une police exercée par les écoliers sur eux-mêmes. Les chambrées réunissaient des écoliers de différentes classes, et parmi eux l'autorité de l'âge ou celle du talent, naturellement établie, mettait l'ordre et la règle dans les études et dans les mœurs. Ainsi l'enfant, qui, loin de sa famille, semblait hors de la classe, être abandonnée à lui-même, ne laissait pas d'avoir parmi ses camarades des surveillants et des censeurs. On travaillait ensemble et autour de la même table; c'était un cercle de témoins qui, sous les yeux les uns des autres, s'imposaient réciproquement le silence et l'attention. L'écolier oisif s'ennuyait d'une immobilité muette, et se lassait bientôt de son oisiveté; l'écolier inhabile, mais appliqué, se faisait plaindre; on l'aidait, on l'encourageait; *si ce n'était pas le talent, c'était la volonté qu'on estimait en lui, mais il n'y avait ni indulgence, ni pitié pour le paresseux incurable; et lorsqu'une chambrée entière était atteinte de ce vice, elle était comme déshonorée; tout le collège la méprisait et les parents étaient avertis de n'y pas mettre leurs enfants.* Nos bourgeois avaient donc eux-mêmes un grand intérêt à ne loger que des écoliers studieux. J'en ai vu renvoyer uniquement pour cause de paresse et d'indiscipline (1). Ainsi, dans presque aucun de ces groupes d'enfants, l'oisiveté n'était soufferte; jamais l'amusement et la dissipation ne venaient qu'après le travail.

Un usage que je n'ai vu établi que dans ce collège, y donnait aux études, vers la fin de l'année, un redoublement de ferveur. *Pour monter d'une classe à une autre, il y avait un sévère examen à subir* (2), et

(1) On ne verrait certes pas cela aujourd'hui dans un de nos lycées.

(2) Il y en a aujourd'hui un simulacre menteur. Si, par

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'une des tâches que nous avions à remplir pour cet examen était un travail de mémoire..... On s'y prenait de loin, et ce travail, pour ne pas empiéter sur nos études accoutumées, se faisait dès le point du jour jusqu'à la classe du matin. Il se faisait dans la campagne, où, divisés par bandes, et chacun son livre à la main, nous allions bourdonnant comme de vrais essaims d'abeilles.

Dans la jeunesse, il est pénible de s'arracher au sommeil du matin; mais les plus diligents de la bande faisaient violence aux plus tardifs; moi-même, bien souvent je me sentais tirer de mon lit encore endormi; et si depuis j'ai eu dans l'organe de la mémoire un peu plus de souplesse et de docilité, je le dois à cet exercice.

L'esprit d'ordre et d'économie ne distinguait pas moins que le goût du travail notre police scolastique. Les nouveaux venus, les plus jeunes apprenaient des anciens à soigner leurs habits, leur linge, à conserver leurs livres, à ménager leurs provisions. Tous les morceaux de lard, de bœuf ou de mouton, que l'on mettait dans la marmite étaient proprement enfilés comme des grains de chapelet; et, si, dans le

extraordinaire, un élève est ajourné, il suffit que la *maman*, d'un ton pointu, dise : « C'est bien. Je vais le placer dans un établissement religieux », pour que le proviseur, pâlissant et tremblant à l'idée que les statistiques réclamées presque chaque jour et parfois télégraphiquement par le ministère, vont être amaigries d'une unité et qu'il sera pour cela mal noté et retardé dans son avancement, s'empresse d'entre-bâiller l'illusoire barrière. — Et il avertit les professeurs qu'ils seront eux-mêmes notés comme ils noteront. Celui d'entre eux qui se plaint de la faiblesse d'un élève porte l'irrécusable témoignage de sa propre négligence ou de sa propre incapacité.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mélange, il survenait quelques débats, la bourgeoise en était l'arbitre.

Quant aux morceaux friands qu'à certains jours de fêtes nos familles nous envoyaient, le régal en était commun, et ceux qui ne recevaient rien n'en étaient pas moins conviés. Je me souviens avec plaisir de l'attention délicate qu'avaient les plus fortunés de la troupe à ne pas faire sentir aux autres cette affligeante inégalité. Lorsqu'il nous arrivait quelqu'un de ces présents, la bourgeoise nous l'annonçait; mais il lui était défendu de nommer celui de nous qui l'avait reçu, et lui-même il aurait rougi de s'en vanter. Cette discrétion faisait dans mes récits l'admiration de ma mère.

Nos récréations se passaient en exercices à l'antique; en hiver, sur la glace, au milieu de la neige; dans le beau temps, au loin dans la campagne, à l'ardeur du soleil; et ni la course, ni la lutte, ni le pugilat, ni le jeu de disque et de la fronde, ni l'art de la natation n'étaient étrangers pour nous. Dans les chaleurs, nous allions nous baigner à plus d'une lieu de la ville; pour les petits, la pêche des écrevisses dans les ruisseaux; pour les grands, celle des anguilles et des truites dans les rivières, ou la chasse des cailles au filet après la moisson étaient nos plaisirs les plus vifs; et, au retour d'une longue course, malheur aux champs d'où les pois verts n'étaient pas encore enlevés.

Aucun de nous n'aurait été capable de voler une épingle; mais *dans notre morale, il avait passé en maxime que ce qui se mangeait n'était pas un larcin.* Je m'abstenais tant qu'il m'était possible de cette espèce de pillage; mais, sans y avoir coopéré, il est vrai cependant que j'y participais, d'abord en fournissant mon contingent de lard pour l'assaisonnement des pois, et puis en les mangeant avec tous les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

complices. *Faire comme les autres me semblait un devoir d'état dont je n'osais me dispenser;* sauf à capituler ensuite avec mon confesseur, en restituant ma part du larcin en aumônes (1).

(**Marmontel, *Mém.*, t. Ier. Œuvres complètes – Paris, Verdière, 1818, in-8°, tome Ier, p. 11-19.**)

Cette idylle scolaire fut assez brusquement et brutalement interrompue. Le préfet des études voulut faire fustiger Marmontel pour le punir d'un méfait qu'il n'avait point commis. Et Marmontel, qui était sur le point de finir sa rhétorique, et qui était tout enivré d'éloquence romaine, harangua ses condisciples dans un langage digne du Conciones et des oraisons cicéroniennes et les décida à une *sécession* générale.

Dans le clocher des Bénédictins, à deux pas du collège, on réparait l'horloge; curieux d'en voir le mécanisme, des écoliers de différentes classes étaient montés dans ce clocher. Soit maladresse de l'ouvrier, soit quelque accident que j'ignore, l'horloge n'allait point; il était aussi difficile que d'épaisses roues de fer eussent été dérangées par des enfants que ron-

(1) Cf. Rousseau, *Confess.*, part. Ire, livre Ier (1723-1728).

« ..... **Malgré les privations et les tentations continuelles, j'avais demeuré plus d'un an chez mon maître sans pouvoir me résoudre à rien prendre, pas même des choses à manger. Mon premier vol fut une affaire de complaisance ; mais il ouvrit la porte à d'autres qui n'avaient pas une si louable fin.....**

« **J'appris ainsi qu'il n'était pas si terrible de voler que je l'avais cru ; et je tirai bientôt si bon parti de ma science, que rien de ce que je convoitais n'était à ma portée en sûreté..... Je jugeais que me battre comme fripon, c'était**

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

gées par des souris; mais l'horloger les en accusa (1), et le préfet reçut sa plainte.

Le lendemain, à l'heure de la classe du soir, il me fait appeler; je me rends dans sa chambre, j'y trouve dix à douze écoliers rangés en haie autour du mur, et au milieu le correcteur, et ce préfet terrible qui successivement les faisait fustiger.

En me voyant, il me demanda si j'étais du nombre de ceux qui étaient montés à l'horloge; et lui ayant répondu que j'y étais monté, il me marqua du doigt ma place dans le cercle de mes complices, et se mit à poursuivre son exécution. Vous croyez bien que ma résolution de lui échapper fut bientôt prise. Je saisis le moment où il tenait une de ses victimes qui se débattait sous sa main, et tout d'un temps j'ouvris la porte et je m'enfuis. Il s'élança pour m'attraper; mais il manqua sa proie, et j'en fus quitte pour un pan d'habit déchiré.

Je me réfugiai dans ma classe, où le régent n'était pas encore. Mon habit déchiré, mon trouble, la frayeur ou plutôt l'indignation dont j'étais rempli, me tinrent lieu d'exorde pour m'attirer l'attention.

« Mes amis, m'écriai-je, sauvez-moi; sauvez-vous des mains d'un furieux qui nous poursuit. C'est mon honneur et c'est le vôtre que je vous recommande et que je vous donne à garder; peu s'en est fallu que cet homme injuste et violent, ce P. Bis, ne vous ait fait en moi le plus indigne outrage, en flétrissant du

m'autoriser à l'être. Je trouvais que voler et être battu allaient ensemble et constituaient en quelque sorte un état, et qu'en remplissant la partie de cet état qui dépendait de moi, je pouvais laisser le soin de l'autre à mon maître. Sur cette idée, je me mis à voler plus tranquillement qu'auparavant » (éd. Garnier, in-12, p. 27-28).

(1) [Très vraisemblablement avec raison].

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

fouet un rhétoricien; il n'a pas même daigné me dire de quoi il voulait me punir; mais aux cris des enfants qu'il faisait écorcher, j'ai entendu qu'il s'agissait d'avoir détraqué une horloge, accusation absurde et dont il sent la fausseté ; mais il aime à punir, il aime à s'abreuver de larmes; et l'innocent et le coupable, tout lui est égal, pourvu qu'il exerce sa tyrannie. Mon crime, à moi, mon crime ineffaçable, et qu'il ne peut me pardonner, est de n'avoir jamais voulu vous trahir pour lui plaire, et d'avoir mieux aimé endurer ces rigueurs que d'y exposer mes amis.

Vous avez vu avec quelle obstination il s'est efforcé, depuis trois ans, à faire de moi l'espion et le délateur de ma classe. Vous seriez effrayés de l'énormité du travail dont il m'a accablé pour arracher de moi des notes qui lui donnassent tous les jours le plaisir de vous molester. Ma constance a vaincu la sienne, sa haine a paru s'assoupir; mais il épiait le moment de se venger sur moi, de se venger sur vous de la fidélité que je vous ai gardée.

Oui, mes amis, si j'avais été assez craintif ou assez faible pour lui laisser porter les mains sur moi, c'en était fait, la rhétorique était déshonorée et déshonorée à jamais. C'est là ce qu'il s'était promis. Il voulait qu'il fût dit que, sous sa préfecture et sous sa verge humiliante, la rhétorique avait fléchi. Grâce au ciel, nous voilà sauvés.

Il va venir sans doute pour vous demander de me livrer à lui, et d'avance je suis bien sûr du ton dont vous lui répondrez; mais quand j'aurais pour camarades des hommes assez lâches pour ne pas me défendre, seul, je lui vendrais cher mon honneur et ma vie, et je mourrais libre plutôt que de vivre déshonoré.

Mais, loin de moi cette pensée. Je vous vois tous aussi déterminés que moi à ne pas rester sous le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

joug; aussi bien dans un mois d'ici la rhétorique allait finir; nous allions entrer en vacances, et un mois retranché du cours de nos études n'est pas digne de nos regrets; que ce soit donc aujourd'hui la fin, la clôture de notre classe. Dès ce moment, nous sommes libres, et l'homme altier, l'homme cruel, l'homme féroce est confondu. »

Ma harangue avait excité de grands mouvements d'indignation, mais la conclusion fit plus d'effet que tout le reste. Jamais péroraison n'entraîna les esprits avec tant de rapidité : « Oui, clôture ! vacance ! me répondit par acclamation la plus grande pluralité, *et jurons tous, avant de sortir de la classe, jurons sur cet autel* (car il y en avait un) de n'y plus remettres les pieds. »

Après que le serment eut été prononcé, je repris la parole : « Mes amis, ce n'est point, leur dis-je, en libertins, ni en esclaves fugitifs que nous devons sortir de cette classe; que le préfet ne dise pas que nous nous sommes échappés; notre retraite doit se faire paisiblement et décemment; et, pour la rendre plus honorable, je propose de la marquer par *un acte religieux. Cette classe est une chapelle; rendons-y grâce à Dieu par un* Te Deum *solennel, d'avoir acquis et conservé, durant le cours de nos études, la bienveillance du collège et l'estime de nos régents.* »

Au même instant, je les vis tous se ranger autour de l'autel; et, au milieu d'un profond silence, l'un de nos camarades, Valarché, dont la voix le disputait à celle des taureaux du Cantal où il était né, entonna l'hymne de louanges; cinquante voix lui répondirent, et l'on imagine sans peine quel fut l'étonnement de tout le collège, au bruit imprévu et soudain de ce concert de voix.

Notre régent accourut le premier; le préfet descendit ; le principal lui-même s'avança gravement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jusqu'à la porte de la classe. La porte était fermée, et ne s'ouvrit qu'après que le *Te Deum* fut chanté. Alors rangés en demi-cercle, nous nous laissâmes aborder. « Quel est donc ce tapage ? » nous demanda le violent préfet, et s'avançant au milieu de nous. — « Ce que vous appelez un tapage n'est, lui dis-je, mon père, qu'une action de grâce que nous rendons au Ciel, d'avoir permis que, sans tomber entre vos mains, nous ayons achevé nos premières études. » Il nous menaça d'informer nos familles de cette coupable révolte; et, en me regardant d'un œil menaçant et terrible, *il me prédit que je serais un chef de faction.* Il me connaissait mal; aussi sa prédiction ne s'est-elle pas accomplie.

Le principal, avec plus de douceur, voulut nous ramener; mais nous le suppliâmes de ne pas insister contre une résolution qu'un serment avait consacrée, *et notre bon régent resta seul avec nous; oui, bon, je lui dois cet éloge;* et, quoique d'une trempe d'âme moins flexible et moins douce que celle du père Malosse, il lui était comparable au moins par la bonté.

Selon l'idée que l'on s'est faite du caractère politique de cette société si légèrement condamnée et si durement abolie, jamais jésuite ne le fut moins dans le cœur que le P. Balme (c'était le nom de ce régent). Un caractère ferme et franc était le sien; l'impartialité, la droiture, l'inflexible équité qu'il portait dans sa classe et une estime noble et tendre qu'il marquait à ses écoliers lui avaient gagné notre respect et concilié notre amour.

A travers les austères bienséances de son état, sa sincérité naturelle laissait percer des traits de force et de fierté qui auraient mieux convenu au courage d'un militaire qu'à l'esprit d'un religieux. Je me souviens qu'un jour, l'un de nos condisciples, tête rustique et dure, lui ayant mal répondu, il s'élança brus-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quement de sa chaire, et arrachant avec éclat un ais de chêne du plancher de la classe. « Malheureux, lui dit-il en le levant sur lui, je ne fais point donner le fouet en rhétorique, mais j'assomme l'audacieux qui m'ose manquer de respect. » Ce genre de correction nous plut infiniment ; nous lui sûmes gré de l'effroi dont nous avait frappés le bruit de la planche brisée, et nous vîmes, avec plaisir, l'insolent à genoux, sous cette espèce de massue, demander humblement pardon.

Tel était l'homme à qui j'avais à rendre compte de ce qui venait de se passer. Je l'observais en le lui racontant; et, au moment où je lui montrai l'un de ses écoliers prêt à être forcé de subir la peine du fouet, je vis son visage et ses yeux s'enflammer d'indignation; mais, après en avoir frémi, tâchant de déguiser sa colère par un sourire : « Que ne criais-tu, me dit-il, *Sum civis romanus.* — Je m'en suis bien gardé, lui répondis-je ; j'avais affaire à un Verrès. » (*Ib.*, p. 26-31.)

Une scène analogue est racontée par Marcel Prévost, dans le curieux roman intitulé *Le Scorpion*. C'est le sobriquet dont les candidats à Saint-Cyr ont affublé leur surveillant Auradou, dans le fameux établissement que les jésuites tenaient rue des Postes. Les taquineries sourdes et dissimulées finissent par aboutir à un conflit violent.

Les candidats à Saint-Cyr se distraient de la préparation de leur examen en pariant aux courses. L'un d'entre eux surtout, Boiscolin, est un joueur passionné. Mais, certain jour, il manque de veine.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Boiscolin déplia le papier [qu'un commis de bookmaker venait de lui apporter et où étaient inscrits les noms des chevaux gagnants au Grand-Prix]. Il devint tout pâle.

« — Tonnerre de Dieu, murmura-t-il.

« — C'est *the Devil*, crièrent les camarades haletants, suspendus à sa bouche.

« — Eh oui ! Parbleu ! C'est ce cochon d'Anglais.... Chateau, ajouta-t-il, je te dois cent louis. Et il lut les autres noms d'une voix mal assurée, qui sonnait faux. »

Alors, ce fut une tempête.... La plupart n'avaient pas parié sur le grand favori, mais sur Destrier placé. Les chapeaux sautaient en l'air et des hurlements partaient du groupe.

Auradou, que tout ce bruit agaçait, se fraya un passage jusqu'aux marches du perron. Il tremblait de voir sa division surprise dans cet état d'effervescence par quelqu'un des Pères. Personne du reste ne semblait faire attention à lui.

Boiscolin, qui ne savait pas perdre, jurait comme un païen.... Auradou le toucha à l'épaule. Le jeune homme se retourna. En voyant le Scorpion, il devint furieux et gronda :

« Nom de Dieu ! Ne me touchez pas, vous..... ou je vous..... »

L'ostiaire interdit recula un peu. Tout le monde autour d'eux s'était tu subitement; l'intérêt des paris disparaissait devant cette scène inattendue.

Auradou vit les regards fixés sur lui — amusés, railleurs. Il murmura, la voix entrecoupée, d'une drôle de façon qui souleva des rires :

« Vous.... vous allez.... vous.... vous allez me suivre chez le Père préfet. »

Mais Boiscolin aussi était excité, enragé de la perte de ses cent louis.... Il cria :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« — Fichez-moi donc la paix à la fin. Qu'est-ce que je vous ai fait pour que vous m'embétiez toujours, mon pauvre garçon ?..... Je n'ai pas été vous chercher..... Il fallait rester dans votre pays, dans votre auberge..... »

Il s'arrêta. Auradou était sur lui, livide, bégayant.

« — Vous avez dit ? fit-il dans un sifflement, en portant la main sur le bras du Saint-Cyrien.

« — J'ai dit que vous nous fichiez le camp d'ici, nom de Dieu !.... Lâchez-moi à la fin, sale fils de catin, lâchez-moi !.... »

Il ne put rien dire de plus. Auradou l'avait saisi à la gorge et de ses poignets de fer, l'étreignait, l'étranglait..... Ce timide, qui ne soupçonnait pas sa force énorme, soudainement pris de rage, serrait ferme jusqu'à tuer..... Cela dura un instant très court, au milieu d'une émotion qui enlevait à tous l'idée d'intervenir.....

Boiscolin se débattit convulsivement, la face injectée. Puis, comme Auradou desserrait les doigts, il tomba à la renverse, asphyxié. Sa tête buta contre le limon de pierre et le sang jaillit.....

Il y eut un moment de stupeur. L'ostiaire, à la vue de ce sang, passa la main devant ses yeux. Dégrisé tout d'un coup, il se précipita par la porte ouverte, monta quatre à quatre les degrés de l'escalier, et s'enfuit dans sa chambre, dont-il ferma la porte à double tour.....

(Marcel Prévost, *le Scorpion*. Paris, Arthème Fayard, in-8°, p. 68-70.)

Terrifié par son brusque ressaut de colère, Auradou s'enfuit de l'école de la rue des Postes et, peu de temps après, devient fou.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il est si beau l'enfant avec son doux sourire.
Sa franche bonne foi.....

Le texte de Marmontel est fort instructif. Il nous introduit dans un établissement modeste, situé dans une petite localité, au milieu de la campagne. Les élèves, à qui est laissée une liberté très étendue, vivent au grand air et, dans de petites pensions de famille, s'habituent aux soins du ménage. Avec cela, ils ne sont pas irréprochables, et dans ce milieu patriarcal éclate une révolte.

Cette révolte est empreinte d'un certain caractère religieux. Les insoumis mettent à contribution une rhétorique puisée dans les textes anciens. Qu'on y prenne garde, toute l'éloquence de la révolution est en germe dans la harangue de Marmontel à ses camarades. — Et ceci nous aide à comprendre comment la révolution de 1792 a été faite surtout par des élèves des jésuites et par des curés de campagne. Tous étaient préparés par leurs études même à jouer au besoin le rôle de tribuns. Ils savaient prendre les attitudes et prononcer les formules qui soulèvent les foules ameutées.

Un autre point à remarquer, c'est que, chez les jésuites déjà, s'accuse l'antagonisme entre le personnel d'enseignement et le personnel d'administration et de surveillance. Le professeur laisse devant lui traiter de Verrès (c'est-à-dire de ma-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gistrat prévaricateur et assassin), le préfet (nous dirions aujourd'hui le censeur), à l'occasion d'une punition infligée par ce dernier. Ce préfet est absolument dans son rôle en punissant. — Il peut se tromper sur la personne d'un des coupables — les erreurs judiciaires sont la conséquence fatale et inéluctable de l'établissement des tribunaux. Faut-il, par crainte de l'erreur judiciaire, abolir les tribunaux, ou ce qui est pire encore, maintenir les tribunaux en leur recommandant de ne punir jamais, ou en annulant leur sentence toutes les fois qu'ils ont puni ? C'est la conclusion à laquelle aboutirait nécessairement dans la pratique l'humanitarisme romantique qui, avec tout le déisme conventionnel dont il s'affuble, n'est qu'une forme très captieuse du nihilisme anarchique.

Cent mille hommes, criblés d'obus et de mitraille,
Cent mille hommes couchés sur un champ de bataille,
Tombés pour leur pays par leur mort agrandi,
Comme on tombe à Fleurus, comme on tombe à Lodi,
Cent mille ardents soldats, héros et non victimes,
Morts dans un tourbillon d'événements sublimes,
D'où prend son vol la fière et blanche Liberté,
Sont un malheur moins grand pour la société,
Sont pour l'humanité, qui sur le vrai se fonde,
Une calamité moins haute et moins profonde,
Un coup moins lamentable et moins infortuné,
Qu'un innocent, un seul innocent condamné,
Dont le sang ruisselant sous un infâme glaive,
Fume entre les pavés de la place de Grève,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qu'un juste assassiné dans la forêt des lois
Et dont l'âme a le droit d'aller dire à Dieu « vois ».

(**V. Hugo,** ***Les quatre vents de l'esprit,*** **t. I. —** ***Le livre satirique,*** **XIX.)**

La justice humaine participe de la débilité de l'intelligence humaine ; elle ne saurait prétendre à l'infaillibilité Mais il en est de même de la science, et que dirait-on d'un médecin qui, par crainte de se tromper, n'ordonnerait aucun remède, par crainte de commettre une maladresse, ne hasarderait aucune opération ? — Et cela est vraiment une aberration singulièrement périlleuse, d'une part cette résignation indifférente des sages devant tant d'accidents qui, chaque jour, font tant de victimes, et cette commisération morbide qui veut que la société, au moment même où elle poursuit la découverte d'un crime et le châtiment d'un criminel, commence par se boucher les yeux et les oreilles, par s'immobiliser et se lier les mains, et, au contraire, s'ingénie à cuirasser l'inculpé, à l'envelopper de retranchements inviolables. — La culpabilité de ce malandrin ne semble pas suffisamment établie. Le jury abasourdi l'acquitte et lui rend avec la liberté le moyen de commettre de nouveaux méfaits. Et en effet, quelques jours après, le sacro-saint et l'intangible bandit assassine pour les voler un bon vieux et une bonne vieille. Puis il incendie leur bicoque. Le feu se communique à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une maison voisine. Une vieille personne infirme et deux petits enfants périssent dans les flammes. Un pompier, qui s'efforce de les sauver, a les reins brisés par l'effondrement d'un pan de mur et la chute d'une maîtresse poudre. Juré, timoré et plein de scrupules, contemple ton ouvrage et réjouis-toi dans la sérénité de ta conscience. Cette maison, c'est toi qui l'as brûlée ; ces gens qui sont morts, c'est toi qui les as tués.

Pas plus dans un établissement d'instruction que dans un état, il ne faut faire la part trop belle à l'insubordination. — Au XVIII^e^ siècle, la règle avait toujours raison ; aujourd'hui, elle a toujours tort.

L'exaspération de l'individualisme romantique passe de plus en plus d'une littérature morbide dans une société décomposée qu'aucune armature ne maintient plus.

Déjà dans Rolla (1836), A. de Musset, atteint lui-même du mal du siècle, s'écriait :

O Christ, je ne suis pas de ceux que la prière
Dans tes temples muets amène à pas tremblants;
Je ne suis pas de ceux qui vont à ton calvaire
En se frappant le cœur, baiser tes pieds sanglants,
Et je reste debout sous les sacrés portiques,
Quand ton peuple fidèle, autour des noirs arceaux,
Se courbe en murmurant sous le vent des cantiques,
Comme au souffle du vent un peuple de roseaux,
Je ne crois pas, ô Christ, à ta parole sainte;
Je suis venu trop tard dans un monde trop vieux;
D'un siècle sans espoir naît un siècle sans crainte;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les comètes du nôtre ont dépeuplé les cieux,
Maintenant le hasard promène au sein des ombres
De leurs illusions les mondes réveillés.
.....
Dors-tu content, Voltaire, et ton hideux sourire
Voltige-t-il encor sur tes os décharnés ?
Ton siècle était, dit-on, trop jeune pour te lire;
Le nôtre doit te plaire et tes hommes sont nés.

Cette épidémie morale s'était propagée jusqu'en province et y exerçait les plus grands ravages. La Savoie n'était pas épargnée. Quatre ans avant Rolla, dans le *Journal de Savoie* (n° 32, du 11 août 1832), avait paru un article sur l'ouvrage de M. Henri de Bonald, intitulé *De la Justice divine sur la France*. L'Ermite de Saint-Saturnin, G.-M. Reymond, fit insérer dans le n° 43 (27 octobre 1832) une lettre dans lequel il proteste contre le dérèglement de la jeunesse.

...Au sujet des esprits forts qui se glorifient d'être infiniment au-dessus des *préjugés puérils* qu'ont partagés les plus grands hommes de toutes les époques, vous avez parlé de philosophes de vingt ans, qui ne sont pas moins supérieurs à tous les personnages illustres qui ont fait la gloire de leur siècle.

Je connais, moi, des philosophes plus jeunes et tout aussi avancés que leurs aînés; ce sont des docteurs de quatorze à quinze ans, qui sont encore assis, il est vrai, sur les bancs des classes inférieures, mais qui, sans doute, ne se rendent là chaque jour que par complaisance pour leurs parents; car ils se rient de leurs maîtres, hommes aussi à préjugés ridicules, qui, au travers des matières qu'ils sont chargés de leur enseigner, ont la bonhomie de leur parler

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de religion, de morale, et de leur indiquer les règles d'une prétendue sagesse de conduite.

Aussi voyez comme ils se dédommagent de l'absurde contrainte à laquelle ils se trouvent soumis deux fois par jour. Ils se jouent entre eux avec dérision des maximes de leurs instituteurs; ils forment des ligues contre leur autorité; ils se concertent pour réunir leurs efforts et les diriger vers un même but, celui de propager l'esprit de désordre dont ils sont animés, d'augmenter leur influence, en multipliant leurs prosélytes, en entraînant le plus grand nombre de leurs compagnons dans leur association criminelle. Ils mettent tout en œuvre dans cette vue : séductions, provocations, injures, menaces, railleries; ils emploient tous les moyens qui leur paraissent les plus propres à vaincre la résistance, à triompher de la faiblesse. Un élève a-t-il conservé le respect envers ses maîtres, la docilité à suivre ses conseils, la régularité dans sa conduite, la fidélité à remplir ses devoirs, ils n'ont point de repos qu'ils ne soient parvenus à le faire succomber, et malheureusement ils ne réussissent que trop souvent dans leur coupable dessein.

Il est, dans ce tripotage d'écoliers, un point de vue qui ne serait que risible, s'il ne donnait trop à gémir sur les suites funestes qu'il laisse entrevoir; c'est le langage de ces jeunes factieux, de ces petits impies, qui en sont à étudier les déclinaisons et les conjugaisons. Ces docteurs imberbes en remontreraient à tout ce que dix-huit siècles ont produit d'hommes respectables et de génies du premier ordre. Ces petits ennemis des préjugés, qui n'ont encore rien vu, qui ne savent rien, qui auraient mérité le fouet dans le temps où ce châtiment était admis, se croient appelés à réformer l'ordre social.

Ils essaient aujourd'hui contre leurs maîtres la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

révolte qu'ils dirigeront plus tard contre les chefs de l'Etat. Où ont-ils puisé tant de lumières ? D'où leur vient, à l'âge où ils sont, cette connaissance des grands principes de liberté, d'indépendance ? D'où tiennent-ils les motifs de ce mépris bouffon de toute autorité et principalement de toute idée religieuse ? Les sources multipliées de ces salutaires enseignements sont dans ces sages écrits que les apôtres de *l'émancipation intellectuelle* s'empressent de tracer et de répandre pour l'instruction de la jeunesse *pensante et réfléchie* (1), pour le bon ordre à venir et pour la plus grande félicité des générations futures.

Et, en effet, voyez sur quel pied marchera la société, lorsque ces philosophes précoces, si bien endoctrinés et continuant à marcher dans les mêmes voies, auront remplacé la génération présente, lorsqu'ils seront devenus des pères de famille, des administrateurs, des magistrats, etc. Ils feront le malheur du public, après avoir fait celui de leurs parents.

Pères et mères, qui négligez de surveiller les lectures de vos enfants et leurs fréquentations, qui fermez les yeux sur leur conduite déréglée, ou qui peut-être leur en donnez le dangereux exemple, oh ! vous ne savez pas quels chagrins amers vous vous préparez pour un avenir peu éloigné; demandez-le à ceux qui font déjà la triste expérience des résultats d'une éducation insensée, ou seulement d'une coupable insouciance.

Quelle matière à réflexions sérieuses ! Quel sujet plus digne de l'attention souveraine et de la vigilante sollicitude des fonctionnaires préposés à l'éducation de la jeunesse ? Si le devoir essentiel du législateur et des magistrats chargés du maintien de l'ordre pu-

(1) On ne disait pas encore *consciente et organisée.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blic, est de veiller sur tout ce qui touche aux bases de l'ordre social, de rechercher les véritables éléments de la prospérité publique, ils doivent se pénétrer de la pensée que la source de tous les biens et de tous les maux qui règnent dans la société est dans l'éducation de la jeunesse.

Qu'est-ce en effet que le corps social, sinon une réunion d'hommes, dont chacun, pris à part, est tel que l'éducation l'a formé ? Il ne faut pas s'y méprendre : non seulement tant de désordres privés qui affligent l'homme de bien, mais ceux qui troublent les empires, qui renversent les gouvernements, qui entraînent l'anarchie et ces affreuses calamités qui marchent à sa suite, ont leur origine primitive dans la fausse impulsion donnée aux esprits et dans la dépravation des cœurs, qui sont le fruit des vices d'une éducation négligée ou mal dirigée.

C'est là la plus grande plaie de la société qu'il faudrait souder avec courage, et combattre avec énergie, en y appliquant les grands remèdes que réclament impérieusement les intérêts présents et ceux des générations à venir. Hors de là, on ne saurait employer que de vains palliatifs, qui ne remontant point à la cause du mal, ne peuvent en prévenir les effets. Les résultats d'une bonne éducation peuvent quelquefois s'altérer sous le funeste empire de l'exemple; mais les faux principes, les erreurs, les travers et les vices reçus dans la jeunesse laissent des traces, des impressions profondes qui ne se détruisent jamais. (*Journ. de Sav.*, 17e année, p. 492-494.)

Après l'apparition du 1er volume de l'Ermite de Saint-Saturnin, Dépommier, professeur, en donne dans le *Journal de Savoie* une brève analyse :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ailleurs le religieux ermite attaque avec un zèle courageux le plus funeste de tous les travers de l'esprit du siècle, l'affaiblissement graduel du principe religieux..... et cette effroyable émancipation de la jeunesse, qui, après avoir abjuré toute décence, toute retenue dans sa conduite, va se précipiter, sans instruction et sans principes, dans un scepticisme désolant, qui lui rend insupportable la société et tous les devoirs qu'elle impose. Tantôt il se moque avec esprit des airs dissipés et ridicules de ces jeunes gens, qui ne paraissent dans nos temples que pour y porter le désordre et le scandale; tantôt il leur adresse de vertes mercuriales sur cet oubli inconcevable, non seulement du respect dû au lieu saint, mais même de cette réserve que réclame toute union d'hommes tant soit peu instruits des convenances sociales (18e année, n° 29, p. 367-368.)

Un grand poète qui est un des exemples les plus frappants des troubles que le mal du siècle a fait dans les cœurs sincères et généreux, J.-P. Veyrat, a, comme A. de Musset, fait sa confession (1). Il a avoué, abjuré et détesté ses erreurs.

J'ai vu la société à un âge où il est dangereux de la voir..... Jeté à vingt ans (1810-1844) seul, sans appui et sans guide, dans la société la plus remuante, la plus passionnée et la plus corrompue de l'Europe, j'ai partagé ses égarements; mes yeux se sont éblouis à ses fausses lumières, et mon cœur s'est laissé séduire à ses sophismes prodigieux (29-30).....

(1) *La confession d'un enfant du siècle* est de 1836. La 1re édition de la *Coupe de l'exil*, imprimée à Grenoble par Prudhomme, est de 1841. — Les deux œuvres sont contemporaines et connexes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour ceux qui ont marché dans le siècle, l'impression dominante est cet état d'angoisse qui est au fond de toutes les pensées. Nos larmes sont plus amères que celles de nos aïeux. Aujourd'hui les yeux ont vu plus loin, les cœurs ont désiré plus haut, et l'impuissance est restée la même. Aujourd'hui la science, et quelle science, grand Dieu ! a ouvert elle-même le chemin des pleurs; elle a renversé l'édifice des traditions antiques, et a laissé la place encombrée de ruines..... (p. 42).

Vivre dans un monde qui s'en va, est une sombre et fatale destinée. A cette phase sociale, tout rentre dans l'incertitude....., le chaos se fait de nouveau sur la terre. Les intérêts communs disparaissent avec les croyances générales. Chacun vit dans sa personnalité. Le centre d'attraction sociale n'étant plus nulle part, toutes les forces agissantes de l'humanité se consument à réagir sur elles-mêmes dans un désastreux isolement. La puissance sympathique de l'homme est anéantie toute entière. Chacun est à lui-même son point de départ, son moyen et sa fin; l'égoïsme épuise et tarit la veine sociale. La société est dissoute déjà dans la sphère des intelligences, qu'elle se meut encore dans le fait matériel, en attendant son coup de grâce de la framée des barbares (42-43).

L'on voit s'abattre alors sur son corps expirant, ces audacieux charlatans qui bâtissent leur fortune sur la ruine publique, ces sanglants expérimentateurs qui cherchent à le galvaniser par des secousses foudroyantes, ces théoriciens de la hache ou de l'épée pour qui le monde n'est qu'un vaste amphithéâtre d'anatomie, et toute cette nuée de sophistes et de parleurs, d'écrivassiers et de bavards, qui puise des brouillards dans les ténèbres, et qui est attirée sans doute par une odeur anticipée de mort et de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dissolution, comme les corbeaux par l'odeur des cadavres.

Le sceptre est à moitié brisé, le temple est désert, le glaive se consume dans une oisiveté stérile et ne sort du fourreau qu'à l'appel des factions..... (p. 43).

(Jean-Pierre Veyrat, *La Coupe de l'Exil*, Chambéry, Puthod, 1845, in-8°.)

Quand l'esprit de désordre et d'insubordination triomphe souverainement dans un Etat, quand l'apostasie et la sédition sont les chemins par où on s'ouvre l'accès du pouvoir, les détenteurs de l'autorité mettent toute la force de l'autorité à propager et à justifier l'anarchie. Il y a, non plus en haut, mais en bas toute une caste de privilégiés qui revendiquent arrogamment le droit de s'affranchir de toutes les obligations sociales. Déserter devant les devoirs qu'impose la défense du territoire et de l'honneur national, refuser de payer sa part contributive des dépenses publiques, en rejeter le poids sur les autres, accepter d'un cœur léger la situation de citoyen entretenu, sont les attitudes et les gestes auxquels se reconnaît une société dans laquelle tout a été mis sens dessus dessous. Au milieu d'un tel désarroi, la confusion la plus extrême ne peut manquer de régner partout. Les établissements d'instruction sont désorganisés comme tous les autres.

Dans un régiment, un soldat commet une faute grave. Craignant d'être puni, il échappe au châtiment par le suicide. Le colonel est mis

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'office à la retraite. Car ce sont deux symptômes corrélatifs de l'ataxie publique, l'impuissance de sévir, d'une part, l'impuissance d'accepter avec résignation et même avec allégresse un châtiment mérité, de l'autre. Je dis allégresse, car la confession, la contrition et l'expiation présentent des joies ineffables que les grands pénitents ont savourées avec délices. En sens inverse, l'Etat inapte à punir est pareillement inapte à récompenser. Il jette le défi à la conscience publique par le scandale de certaines distinctions honorifiques prodiguées au hasard, ou prostituées en récompense de services inavouables, aussi bien que par celui de certaines impunités dont osent bénéficier

> ..... ces âmes hardies,
> Qui, gardant dans le crime une tranquille paix,
> Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.
>
> (RACINE, *Phèdre*.)

Dans un tel état, la même perversion s'étalant audacieusement dans la cité, dans la famille et dans l'école, la parole de l'élève fait presque toujours foi contre le professeur et le maître. La parole du professeur et du maître ne fait presque jamais foi contre l'élève. Car le contrebandier est plus sympathique que le douanier, le fraudeur que l'agent du fisc, le maraudeur que le garde champêtre, le braconnier que le garde-chasse, le délinquant que le sergent de ville, le voleur que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le gendarme, l'apache que l'agent de la sûreté, l'amant que le mari.

Un professeur signale un élève comme n'ayant pas appris sa leçon, — c'est tout ce qu'il peut faire, puisque les règlements lui ont retiré le droit de punir. Le « proviseur éducateur », à qui seul est réservé le droit de punir, ou le censeur mande l'innocente victime d'une sévérité désuète et d'une tyrannie intolérable à un potache conscient, qui prétend jouir de tous les articles de la déclaration des droits du gamin. Il lui fait la morale à peu près en ces termes : « Voyons, mon ami, mon enfant, dites-moi la vérité. Est-ce que réellement vous ne saviez pas cette leçon ? — Heu, heu. — Etait-elle trop longue ? — Oh oui, monsieur le proviseur. — Peut-être votre professeur ne vous l'avait-il pas bien expliquée ? Il ne vous en avait pas assez fait ressortir les beautés ? ou peut-être la leçon était-elle sans intérêt ? Car, si elle avait eu de l'intérêt, n'est-ce pas, mon ami, mon enfant, vous vous seriez fait un plaisir de l'apprendre ? — Bien sûr, monsieur le proviseur. — Est-ce que vous avez à vous plaindre de M. Untel ? Est-ce que vous avez quelque chose à lui reprocher ? Parlez-moi franchement, à cœur ouvert. » Ainsi encouragé, le doux potache s'en donne à cœur-joie. Il débite toutes les accusations qui vaguent dans l'atmosphère méphitique des couloirs, des études et des cours. Il expectore tous les mensonges inventés par des cancres,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toutes les légendes ineptes imaginées par des potaches déséquilibrés, anormaux, recueillies, propagées, accréditées par des collègues envieux ou malveillants. M. Untel arrive toujours en retard, il n'écoute pas les réponses qu'on lui fait, il n'a jamais corrigé une copie, etc., etc. Tout cela, quand ce serait exact, ne justifierait en rien l'élève signalé de n'avoir pas su sa leçon. Mais l'éducateur a atteint son but. Il a formé un délateur ; questionner un élève contre un élève, à moins qu'il ne fût lui-même personnellement en cause, cet homme délicat se l'interdirait ; mais faire de l'élève l'espion et le délateur de son professeur et de son maître, voilà le chef-d'œuvre de la pédagogie nouvelle ; l'école vraiment moderne ne doit plus se donner pour but de former des bacheliers, mais des citoyens. Or, sous presque toutes les formes de tyrannie, l'espionnage et la délation sont inscrits au rang des devoirs essentiels du citoyen.

Venise, c'est l'inquisition d'Etat, c'est le Conseil des dix... Des hommes que pas un de nous ne connaît, et qui nous connaissent tous; des hommes qui ne sont visibles dans aucune cérémonie et qui sont visibles dans tous les échafauds; des hommes qui ont dans leurs mains toutes les têtes, la vôtre, la mienne, celle du Doge, et qui n'ont ni simarre, ni étole, ni couronne, rien qui puisse vous dire : « Celui-ci est ast »... des agents partout; des hommes qui ne montrent jamais au peuple de Venise d'autres visages que ces bouches de bronze toujours ouvertes sous

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les porches de Saint-Marc, bouches fatales que la foule croit muettes, et qui parlent cependant d'une façon bien haute et bien terrible, car elles disent à tout passant : « Dénoncez »... Je suis bien surveillé, allez; le valet qui me sert m'espionne; l'ami qui me salue m'espionne; le prêtre qui me confesse m'espionne; la femme qui me dit : « Je t'aime », m'espionnne. »

(V. Hugo, *Angelo, tyran de Padoue* (1835). Prem. journée. — Sc. I.)

Certain recteur, pédagogue très insigne, avait organisé un singulier office de renseignements. Il avait chargé le censeur de lui adresser tous les quinze jours le « journal d'un élève moyen » de chaque classe. Conformément aux instructions qu'il avait reçues, le censeur avait institué dans chaque classe, à l'insu du professeur, un *délégué* à qui il avait remis un cahier, sur lequel l'élève, conformément à un modèle et à un questionnaire, consignait l'emploi du temps et les propos notables de son maître, par exemple ceci : « M. X... a comparé Catilina à Mirabeau. » — M. X... avait fait remarquer que dans les révolutions politiques et sociales, c'est très rarement un plébéien qui prend la défense des revendications populaires, mais que c'est le plus souvent un aristocrate déclassé, par exemple, à Rome, les Gracques ou Catilina, en France, Mirabeau. — Ce propos, consigné dans le cahier du potache délégué, était articulé contre le professeur dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un rapport qui était un ramassis de niaiseries, d'erreurs et de jugements téméraires. On y lisait : « Quels résultats peut donner l'enseignement du français, tel qu'il est pratiqué par M. X... — Evidemment aucun ? » M. X..., quelques mois auparavant, avait eu dans sa classe le premier prix de discours français au concours général. Mais son chef n'y pensait déjà plus ; il ne trouvait pas ce détail dans les fiches établies par les mamans considérables ou les fils à papa, qui formaient la base de ses réquisitoires.

Et comme il vaut mieux avoir à son arc deux cordes qu'une, au potache délégué on avait adjoint un surveillant d'internat, déjà bachelier et candidat à la licence. Le service essentiel du surveillant d'internat était de surveiller le professeur.

La composition française elle-même était utilisée pour pénétrer dans l'intimité des familles. Les sujets recommandés étaient : « Comment avez-vous passé vos vacances, ou comment comptez-vous les passer ? — A quelle carrière vous destinez-vous et pour quels motifs ? — Raconter une réunion de famille. — Une partie de campagne, etc. » C'était le sujet questionnaire appelant le devoir confidence ou le devoir confession.

D'ailleurs, comme on ne fait pas à la délation sa part, tout le monde, avec un sourire de dégoût, voyait chaque matin, entre neuf heures et neuf heures et quart, le censeur d'un pied léger se

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

rendre du Lycée au rectorat. Il allait faire son rapport. C'était d'ailleurs le proviseur, son supérieur hiérarchique immédiat, sur lequel il exerçait le contrôle le plus minutieux. — Et la réprobation universelle allait moins au subordonné ambitieux ou timoré qui s'abaissait à de telles pratiques qu'au grand chef qui les exigeait, ou tout au moins qui les souffrait et qui avait donné de soi une idée telle que certains croyaient acquérir à ce prix sa bienveillance et sa faveur. De nombreux volontaires de tout grade avaient pris du service dans la brigade sacrée des agents de la sûreté rectorale.

Dans le nº du 25 décembre 1904 de la *Démocratie Universitaire* (1), sous la signature de Jules Dubois, on lit cette déposition, conforme à celle que ferait certainement la presque unanimité des professeurs et des répétiteurs s'ils s'enhardissaient à dire crânement tout haut tout ce qu'ils pensent et tout ce qu'ils savent :

Si vous voulez vous familiariser avec ces insanités de l'organisation secondaire, approchez-vous à n'importe quelle heure du cabinet d'un proviseur et je vous jure que vous entendrez un cancan, une allégation, une insinuation, une médisance, une calomnie, une niaiserie, une plaisanterie, un ragot, une ânerie, dont un professeur fait les frais. Oui, il y a là un père ou une mère qui bavarde avec le chef de la mai-

(1) Bureaux, 19, rue de Savoie, Paris. — Dépôt chez Picard et Kaan et chez Edouard Cornély.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son sur quelqu'un de *ses* maîtres; car ce sont *ses* maîtres.

« Ah ! monsieur ! Ah ! madame ! Quelle tâche est la mienne ! Que voulez-vous que je fasse ! Combien vous avez raison ! C'est bien, j'arrangerai cela ! Votre fils puni ? Oh ! ce charmant enfant ! Le maître n'avait pas indiqué la leçon avec clarté; cela est évident ! Il n'avait pas signé le carnet ! Avez-vous vu le devoir corrigé ? Non ! Il ne corrige pas ! Devoirs improvisés, n'est-ce pas ? Impatiences bruyantes, n'est-ce pas ? Méthode nerveuse, lassante ! Votre petit ne fait pas de progrès, cela se conçoit; nous l'inscrirons à une autre division. Ah ! chère madame, si j'étais libre d'organiser mon lycée. »

« Voilà les thèmes des conversations entre proviseurs et élèves, ou parents d'élèves, et cette conversation, enjolivée à table, détermine l'esprit de l'élève, détermine l'attitude morale de toute une génération; élevée dans l'anarchie morale, elle ne peut plus créer ni soutenir l'institution républicaine, car cette institution, comme toute autre, ne peut reposer que sur le principe de l'autorité; la différence de nature entre cette institution et toute autre, c'est d'appeler la liberté à créer l'autorité, et il faudra bien ouvrir à la république cette source vitale, sinon la république ne vivra pas....

Comment donnerons-nous à la république une classe dirigeante, une bourgeoisie républicaine si notre gagne-pain, si notre tranquillité d'esprit, si notre modeste honneur professionnel sont à la merci de conciliabules secrets. Puisque deux ou trois personnages, transfuges de l'enseignement, se réunissent une fois l'an pour dire entre eux quel cas ils font de nous, et décider s'ils nous donneront ce que la nation a promis à nos services, n'est-il pas de la plus élémentaire équité que nous puissions suivre pas à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas la formation des jugements qui vont peut-être nous toucher dans nos intérêts et dans notre honneur ?

Petite réforme, dira-t-on ! Oui, en attendant mieux... Supposez radicalement annulée par cette modeste réforme la *conspiration du père, du fils et du proviseur contre le professeur*, ne voyez-vous pas disparaître aussitôt bon nombre de ces misères dont se fait le misérable tissu de la vie pédagogique d'un lycée régi par l'esprit impérialiste ? (p. 243, 244).

L'esprit impérialiste est bien innocent de l'intolérable gâchis que dénonce si justement M. Jules Dubois. Nous donnons plus loin les articles essentiels des décrets impériaux du 17 mars 1808 et du 15 novembre 1811. Ce ne sont pas des élucubrations nébuleuses, barbouillées au hasard par des idéologues dépourvus du sentiment de la réalité, ou des sectaires hypnotisés par les dogmes qu'ils se sont créés. Qu'on applique purement et simplement les dispositions du titre IV du décret de 1811, et tout rentrera dans l'ordre. Car le mal qui nous ronge est tout récent (il date tout au plus d'une trentaine d'années) ; il est d'origine démagogique et jacobine. Il résulte purement et simplement des principes d'architecture dont s'inspirent les constructeurs du « manoir á l'envers » aujourd'hui réglementaire.

Cicéron, dans son *Pro Milone*, ch. XXII, a un passage que je traduis ainsi :

« La loi interdit de faire appel au témoignage des esclaves contre leur maître, sauf le cas d'inceste...

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nos ancêtres n'ont pas voulu que l'on fît subir aux esclaves des interrogatoires contre leurs maîtres. Non qu'on ne pût par cette voie parvenir à la découverte de la vérité. Mais un tel procédé semblait intolérable et plus affreux pour les maîtres que la mort elle-même ».

C'est avec de telles maximes que les Romains subjuguèrent le monde. Voyons en revanche comment on en use dans les démocraties en dissolution, mûres pour la défaite. Démosthène, qui plaide la cause du patriotisme et par conséquent celle de la hiérarchie, en vient à dire (1re Philippique, par. 47) :

Si nous nous tenons accroupis à la maison, écoutant des orateurs qui s'invectivent et s'accusent les uns les autres, jamais vos affaires n'iront comme il faudrait... Partout où vous envoyez un général sans troupe, un décret sans effet et les vaines espérances qu'on étale du haut de la tribune, il est impossible que rien vous réussisse. Mais vous donnez à rire à vos ennemis et l'appréhension de telles expéditions fait mourir de peur vos alliés. Car il n'est pas possible qu'un homme abandonné à ses propres forces exécute pour vous tout ce que vous désirez. Mais promettre, affirmer, accuser celui-ci ou celui-là, voilà qui est possible. Mais vos affaires sont perdues par de telles pratiques. Lorsqu'en effet il y a là-bas sur le théâtre de la guerre un général commandant de malheureux étrangers dont la solde n'est pas payée, et ici, sur la place publique, des gens qui à plaisir accumulent les mensonges sur les opérations exécutées au loin par le général, et enfin que, d'après ce que vous avez entendu, vous rendez des décrets au

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hasard de votre fantaisie, à quoi faut-il s'attendre ?

Comment donc ces choses finiront-elles ? Ce sera, citoyens d'Athènes, quand vous rendrez *les mêmes hommes soldats et surveillants des opérations faites par les généraux et, une fois de retour dans leurs foyers après la campagne, juges des comptes, en sorte que vous soyez instruits de vos affaires non pas seulement par ouï-dire, mais aussi par vos propres yeux. Mais maintenant voici l'excès de honte auquel on est parvenu. Chacun des généraux est accusé devant vous deux ou trois fois et menacé de la peine capitale; mais pas une seule fois il n'ose risquer sa vie sur le champ de bataille. A une mort glorieuse, il préfère celle des brigands et des malfaiteurs; car en vérité il est juste qu'un scélérat soit livré au supplice; mais mourir en combattant les armes à la main, voilà qui convient à un général.* »

Les généraux sous la surveillance des soldats, les professeurs sous la surveillance des élèves et de leurs familles, une sorte de Saint-Office inquisitorial se déguisant sous le nom d'association des pères de famille, assistant le proviseur, en attendant qu'il trouve moyen de s'installer auprès du colonel, des *cultuelles de mamans* contrôlant tous les services publics, et portant partout le caprice et la langueur, voilà le rêve des organisateurs inconscients de toutes les débâcles.

Dans la *Cyropédie* de Xénophon, nous voyons une véritable mère, Mandane, digne d'être comparée à ces femmes de Sparte qui disaient à leurs fils partant pour la guerre : « Reviens avec ton bouclier ou porté sur ton bouclier », ou à Cor-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nélie, mère des Gracques. Voici comment elle s'entretenait avec son fils Cyrus :

La justice, mon fils, comment l'étudieras-tu ? Tes maîtres sont en Perse. — J'en connais à fond les principes. — Qui t'en répond ? — *Le témoignage de mon maître;* il me trouvait déjà tellement instruit sur ce point qu'il m'avait établi juge de mes camarades. *Un jour cependant je fus puni très sévèrement pour avoir mal jugé.* Voici l'affaire : un enfant déjà grand, dont la robe était courte, ayant remarqué qu'un autre enfant plus petit avait une longue robe, la lui ôta, s'en revêtit et lui mit la sienne. Juge de la contestation, je trouvai convenable que chacun d'eux eût la robe qui allait le mieux à sa taille.

Le maître me frappa, et me dit que lorsque j'aurais à prononcer sur la convenance, il faudrait juger comme j'avais fait; mais, puisqu'il s'agissait de décider à qui la robe appartenait, il fallait examiner lequel devait rester possesseur de la robe, ou celui qui l'avait enlevée, ou celui qui l'avait faite ou achetée. *Rien de juste*, continua-t-il, que ce qui est conforme aux lois; tout ce qui y déroge est violence. Il voulait donc qu'un juge ne suivît d'autre règle que la loi.

(Xénophon, *Cyropédie,* livre 1, ch. 3.— Trad. Dacier, etc. Paris, Lefèvre, 1842, t. II, p. 14.)

La loi est la *règle d'airain*. Les nations saines ne cherchent point à la fausser. Au contraire les nations gangrenées par *l'individualisme et l'anarchie romantiques* admettent seulement la *règle de plomb* que chacun peut fausser au gré de sa convenance. Or de plus en plus il ne subsiste dans l'université de règle que ce qu'en peut supporter

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'impotentia muliebris. Le gouvernement de l'enfance est tombé en quenouille.

« Voyez, dit Sénèque, quelle différence il y a entre l'amour d'un père et celui d'une mère pour leurs enfants. Le premier ordonne qu'on les réveille de bon matin pour qu'ils s'appliquent à l'étude; il ne les laisse pas oisifs, même les jours fériés ; il fait couler leur sueur et quelquefois leurs larmes. La mère, au contraire, les tient sous son aile, leur épargne le poids du jour; *elle veut qu'ils ne pleurent jamais, qu'on ne les chagrine pas, qu'on écarte d'eux la fatigue*. Dieu a pour l'homme de bien les sentiments d'un père, une mâle affection.

(*De Providentia*. — Ch. II (Tr. Charles du Rozoir). — Paris, Panckoucke, in-8°, t. II, p. 363.)

Ce que l'on appelle *discipline paternelle* n'est même pas ce que l'on appelle de la discipline avonculaire (cf. Térence : *les Adelphes*, — rôle de Micion).—C'est de la discipline maternelle.

Un professeur qui aurait la témérité de signaler (1) la paresse ou la turbulence d'un élève serait la première victime de ce zèle anachronique. Le proviseur, qui seul a qualité pour punir, n'infli-

(1) *Cf.* - Ministère de l'Instruction publique. — Enseignement secondaire. — Instructions, programmes et règlements. Imprimerie nationale, 1890, in-8°. — P. 191 : Nécessité de s'adresser plus à la raison des élèves. Le Proviseur éducateur. - P. 195 : Nécessité du concours des familles. — P. 199 : Substitution désirable de l'état de paix à l'état de lutte ; conséquences morales. — P. 200 : Le droit de punir réservé en principe au chef de la maison.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gerait à l'élève pas même une réprimande. Mais, sous sa dictée, pour ainsi dire, il écrirait contre le professeur un rapport défavorable. Et, dans la pratique, non plus, ce rapport n'aurait pas de conséquence matérielle bien sérieuse. Mais les dégâts moraux en sont incalculables. D'une part, le professeur en viendrait à ce degré d'indifférence dont la plupart du temps, dans les petites villes, sont déjà atteints les agents de la force publique. « A quoi bon, se dit le garde-fourrière ou le sergent de ville, dresser procès-verbal contre ce chasseur dont le chien vague sans muselière, contre ce cabaretier dont le débit n'est jamais fermé à l'heure réglementaire. Quelque conseiller municipal de ses amis le lui ferait enlever, et je resterais quinaud. »

De même la crainte des responsabilités, c'est-à-dire l'impuissance d'oser faire son devoir, se glisse peu à peu du chef dans ses subordonnés. Chacun se dit : « Après tout, je n'ai pas à être plus royaliste que le roi. En mutilant mes droits, on a, du même coup, retranché mes devoirs. Je ne puis plus rien ; le *proviseur éducateur* peut tout. La bonne marche de la maison n'est plus mon affaire, c'est la sienne. »

D'autre part, l'élève dont on a fait le juge de son maître, prend en mépris à la fois le professeur dont on lui a demandé de se faire l'accusateur et l'*éducateur*, qui a fait de lui un espion, une sorte de parricide moral, guettant pour les inscrire et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour les dénoncer les défaillances de son instituteur, vieux ou lassé, tenant registre des propos imprudents qui peuvent lui échapper dans l'improvisation, propos qui souvent ont été mal compris, qu'on note d'une manière inexacte, qu'on dénature, qu'on envenime, qu'on exploite. Les congréganistes apostats, qui se donnent pour les défenseurs de l'Etat laïque, essaient de modeler l'université à leur image. Ils y introduisent des procédés de suspicion et de dénonciation, qui lui étaient jusque-là inconnus et qu'elle a toujours flétris du nom de mouchardage.

Toutes les crises partielles dont l'université est atteinte ne sont que les manifestations diverses d'une crise fondamentale et universelle dont souffre tout l'Etat politique et social, la *crise de l'autorité,* résultant de l'impuissance à supporter aucune contrainte, aboutissant à cette formule : « Ni Dieu, ni maître. »

Le premier qui a ruiné le principe de subordination c'est Pascal, moins dans ses *Provinciales* que dans le *Discours de la condition des grands*, où il a suivi et aggravé Montaigne. Fénelon, Marivaux, Delisle de la Drévetière et Rousseau ont continué. Le romantisme n'est pas autre chose que la prédication constante de la révolte individuelle contre l'ordre établi.

L'exemple rapporté par Marmontel nous démontre que déjà au commencement du XVIII^e^ siècle, dans un collège de la Compagnie de Jésus, les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

freins nécessaires commençaient à se rompre, que déjà l'esprit d'indiscipline commençait à se manifester et à prévaloir.

Il fit explosion dans la Terreur. Mais lorsque après ces convulsions sanglantes, par lesquelles tout fut mêlé et confondu, un soldat victorieux s'arrogea la mission de rétablir l'ordre et la hiérarchie, il fut amené à se demander à quel groupe d'éducateurs il confierait la tâche d'accoutumer les jeunes générations à respecter de nouveau le principe d'autorité, si longtemps mis à bas et foulé aux pieds. Et assurément les jésuites avaient montré à quel point ils étaient des professeurs d'abnégation et de soumission. Plaçant eux-mêmes leur gloire et leur joie à obéir *perinde ac cadaver*, à n'être que le bâton brisé dans la main du vieillard, ils mettaient à la disposition du maître des sujets d'une inlassable docilité. Une volonté puissante et souveraine pouvait diriger et manœuvrer à son gré ces instruments si bien mis en main. Une tête géniale faisait mouvoir tous ces bras prompts à exécuter les ordres du cerveau.

Mais de tels serviteurs ne se partagent pas. Des ministres si absolument et si complètement dévoués sont incapables de servir deux maîtres. Comme ils sont les « domestiques » de l'Eglise, ils ne peuvent être ceux de l'Etat, que si l'Etat et l'Eglise se confondent. Ils ne peuvent appartenir simultanément au pape et à l'Empereur que si le pape et l'Empereur forment une domination unique

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

répartie en deux personnes étroitement et indissolublement conjuguées. Pour que les deux moitiés de Dieu, le pape et l'Empereur, ne forment qu'un tout, il faut en fait ou que l'Empereur ait fait entière soumission au pape, ou que le pape ait fait entière soumission à l'Empereur, ou qu'entre les deux il se soit établi un *concordat* si sincère et si intime que les désirs de l'un s'harmonisent et s'ajustent en toute circonstance avec les aspirations de l'autre. Or

Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte.

Déjà le petit sous-lieutenant de Brienne songeait à revêtir la pourpre de Charlemagne. Déjà il rêvait de faire placer sur son front par le vicaire de J.-C. et le successeur de saint Pierre la couronne du Saint-Empire romain d'Occident. Mais il avait trop le sentiment des réalités, il était trop prudent et trop défiant pour abandonner la garde de l'Empereur aux milices du souverain pontife. Quand bien même il rendrait aux jésuites, dont l'ordre, aboli depuis le milieu du XVIII^e^ siècle, était encore théoriquement supprimé, le service d'obtenir ou d'exiger leur rétablissement, il ne recevrait d'eux en retour qu'une fidélité précaire, conditionnelle et subordonnée. Les jésuites aimeraient l'Empereur comme l'Empereur aimerait le pape.

Le premier Consul voulait disposer d'une congrégation qui fût à lui et seulement à lui, créée par

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui conformément à ses intentions, congrégation indépendante des directions romaines, et par conséquent civile, nous dirions aujourd'hui laïque, un ordre dont le grand maître émanerait de lui, n'aurait de compte à rendre qu'à lui et réaliserait ses desseins.

Les membres du corps enseignant n'étaient dans l'Université que des commis subalternes. Ils étaient aux élèves ce que les brosseurs sont aux officiers. La base de l'institution c'étaient les boursiers. Ils formaient la clientèle personnelle du chef de l'Etat, dont le choix arbitraire les avait désignés. Il fallait que tous fussent profondément convaincus qu'ils avaient reçu un bienfait gratuit par lequel ils étaient liés et enchaînés. Dès lors l'examen est mis au second plan, car les avantages que confère un examen sont odieux aux despotes. C'est pour cela que les grands chanoines titrés et rentés de la pédagogie contemporaine ne cessent de se déchaîner contre les concours. Le concours général n'a pas trouvé grâce devant eux. Ils ont essayé de supprimer les distributions de prix. Ils ont enlevé au prix d'excellence toute valeur. Certain recteur, dans un conseil académique, instituant entre les professeurs et les professeurs adjoints qu'on venait de créer, un parallèle tout à l'avantage de ces derniers, proférait de son ton le plus dogmatique un de ces anathèmes qu'il croyait sans réplique et qu'il fulminait avec une arrogance sacerdotale : « L'opinion publique sera

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

très justement sévère pour la *caste* des professeurs. »

Il fut obligé devant les protestations de l'assemblée de retirer le mot *caste*. Quelques-uns des assistants, et ceux précisément qu'il traitait habituellement de passifs, ce qui, sur ses lèvres minces et sifflantes de prélat, était l'excommunication majeure, lui firent respectueusement observer que pour être agrégés, ils ne s'étaient pas tout bonnement donné la peine de naître; qu'ils avaient dans un labeur incessant usé les plus belles années de leur jeunesse pour acquérir certaines connaissances, certaines aptitudes, et se préparer à certaines épreuves. Les maîtres par qui ils avaient été formés leur disaient alors que le succès dans les concours qu'ils les conviaient à affronter leur constituerait plus tard, dans la carrière universitaire, un certain nombre de prérogatives. Et l'Etat, en effet, semblait garantir ces promesses.

Or maintenant l'Etat, par la bouche d'un de ses recteurs, annonce officiellement aux agrégés que leur titre est nul et non avenu. Ils en sont dégradés; bien plus, ils sont disqualifiés par lui. Ceux qui ont été reçus sont automatiquement rangés au-dessous de ceux qui ont été refusés, ou n'ont pas pris la peine de se présenter. L'agrégation, disent ses détracteurs, indiquait seulement qu'aux environs de vingt-deux ou vingt-trois ans, leur mémoire avait été chargée d'un certain nombre de notions

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

livresques; elle ne prouvait rien en faveur de leur raison; elle ne leur décernait pas un brevet d'aptitude pédagogique.

L'Aptitude pédagogique, voilà la tarte à la crème de nos casuistes pédagogues. Cela ne se constate pas dans une composition, ni dans une série de réponses, ni même par les résultats, par la continuité des succès que remportent au baccalauréat par exemple les élèves d'une classe. Leurs échecs condamnent le professeur, et lui sont complètement imputés. Ç'a été une insigne calamité pour ces jeunes gens d'être livrés à un malfaiteur également dépourvu de science et de conscience. Si le pourcentage des reçus est trop faible, le professeur est expédié en disgrâce, dans quelque poste plus infime. Mais les succès, le maître n'a pas à s'en prévaloir. Les élèves en reçoivent tout l'honneur et le professeur doit leur être profondément reconnaissant d'avoir jeté sur son insuffisance le prestige illusoire de leur réussite. Dans les notes qu'il envoie aux journaux amis, le chef de l'établissement ne manque pas de faire suivre la liste des reçus de cette petite réclame : « Ces brillants résultats font le plus grand honneur au distingué proviseur si estimé et si aimé des familles et à ses dévoués collaborateurs. » Le monsieur qui est dans sa classe à endoctriner les élèves est le *collaborateur* de celui qui est dans son cabinet à recevoir des mamans, à feuilleter des circulaires, à aligner des statistiques et à rédiger des rapports.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'aptitude pédagogique a cela de merveilleux et de surnaturel qu'aucun signe extérieur ne la dé-cèle aux profanes. C'est un parfum délectable et subtil, que seuls peuvent percevoir les prophètes de la pédagogie. Elle est comme la grâce. Elle n'a pas à fournir de signe, à présenter de justification. Elle demeure cachée aux réprouvés; mais elle se manifeste aux initiés, à ceux que le verbe a interpellés dans le buisson ardent. Car les élus seuls ont la pleine révélation des élus. Comme la grâce dont elle dérive, tout ainsi, l'aptitude pédagogique est parce qu'elle est. Attendu qu'elle réside dans une certaine perfection intérieure de la volonté, elle se complait dans de certains actes de repentir, de foi, de soumission. Le catéchumène se délecte en avouant qu'il avait très longtemps été enveloppé de ténèbres; mais enfin le Maître lui est apparu. Comme il est toute lumière et toute bénignité, il a daigné se pencher vers son esclave très indigne pour l'éclairer et le réconforter. Tout aussitôt les ténèbres se sont illuminées; les pures essences lui sont apparues. Il a pu pénétrer l'indicible mystère, célébrer dans le Saint des Saints, l'office formidable et divin, « l'explication française : la version du français en français. »

Le Pasteur compatissant serre délicatement contre son sein la brebis dolente qui s'abandonne et se livre à lui. Dès lors, quelques parcelles de la vertu du maître se sont répandues dans le disciple.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le maître, incliné sur sa créature, et la vivifiant de son étreinte, se reconnaît, s'admire et s'aime en elle. Les autres créatures du maître se reconnaissent entre elles, parce qu'elles portent le sceau du maître et elles adorent le maître en s'adorant mutuellement.

La grande dérision de certains propagateurs et exploiteurs de la « foi laïque », c'est qu'ils reproduisent en eux les perversions des pires hérésiarques (la foi dispense des œuvres. — l'amour suffit à tout.— qui n'est pas avec moi est contre moi. — le pêcheur ne peut rien par lui-même ; il lui faut l'intercession des puissances d'en haut pour obtenir la grâce qui est efficiente et nécessaire). Ils forment une cabale plus étroite et plus puissante que fut jamais celle des dévots. Tartufe aujourd'hui est pédagogue, et décerne à Laurent le brevet d'aptitude pédagogique. Ils constituent une secte. S'étant réservé les avantages moraux et matériels du pouvoir, ils n'admettent à en partager avec eux les bénéfices que ceux sur le dévouement de qui ils sont en mesure de compter.

L'ancien jacobin Bonaparte, pour fonder sa propre dynastie dans un royaume où un descendant de saint Louis avait été récemment envoyé à la guillotine, devait lever autour de lui une bande de partisans, enrôlés et soldés comme une compagnie de condottieri, entre qui le capitaine distribue le produit du pillage, le butin ravi à l'ennemi.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tant que la politique intérieure n'est autre chose que le conflit de factions avides, se disputant le pouvoir comme une proie dont le syndicat des vainqueurs se partage les lambeaux, tous les ressorts réguliers du gouvernement sont faussés; il n'y a plus ni compétence, ni capacité individuelle, ni services rendus à l'Etat; il n'y a plus que des signes de reconnaissance entre des affidés incorporés dans une sorte de maffia. Le seul mérite dont on tient compte, ce sont les efforts dépensés pour assurer à la faction dont on est, le triomphe sur la faction contraire. On ne demande plus : « Est-il probe, laborieux, intelligent, instruit, dévoué au bien public, capable d'accroître la puissance matérielle et morale du pays ? » On dit : « Est-il à nous ? »

Dans un pays où la brigue électorale est le principe et la source de la souveraineté, le caprice du vulgaire, en jetant au hasard les grands postes et les grands emplois, est supposé créer les compétences. Ou plutôt on ne sait ce que c'est que compétence. De même qu'il existe un brevet d'aptitude pédagogique qui permet à un administrateur de juger mal faites des classes qu'il n'a jamais faites, et qu'il serait personnellement incapable de faire, de même il y a un certain brevet d'aptitude électorale qui tient lieu de tout et rend maître de tout. Un certificat de civisme, voilà la seule pièce décisive. De là cette multitude d'apostilles, dont est

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

condamné à se munir le candidat à la fonction la plus infime. De là ces gens qui se précipitent, gantés, redingotés, coiffés d'un haut de forme, qui montent des escaliers, qui blémissent dans des antichambres, qui font écrire et font parler, qui arrachent des promesses pour enlever une place dont le bruit a couru que le titulaire venait de s'aliter. Tous mobilisent leurs patrons, les poussent, les font agir. Et les patrons s'évertuent; car entre le patron et le client, il y a un pacte d'appui mutuel et réciproque. Le patron plaide dans les bureaux la cause de son client, afin, lors de la prochaine campagne électorale, d'être soutenu par lui dans les cabarets et devant les urnes.

Les bourses d'enseignement secondaire sont gibier réservé aux frères et amis. Le père vote bien et fait bien voter. Cela lui crée un titre, que constate l'administration préfectorale renseignée par ses agents et ses délégués. Le ministre décide à la requête des députés et des sénateurs. Les profes seurs n'ont pas voix au chapitre. Si par un beau jeudi ensoleillé, on réquisitionne pour un simulacre d'examen certains d'entre eux qui auraient mieux aimé détendre leurs nerfs en taquinant le goujon ou en contemplant la verte campagne, ils sont tout simplement les figurants mornes, mais inertes d'une fastidieuse comédie dont l'inanité ne fait illusion à personne.

La même protection qui a accordé une bourse à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un enfant la lui maintient quels que soient d'ailleurs ses moyens, ses efforts et ses progrès.

Répondant à Regnault qui pensait que le gouvernement ne devait pas conserver, pendant cinq ans, une bourse à un enfant qui ne se montrait pas capable de profiter de ce bienfait, le premier Consul ajouta : « C'est une très mauvaise idée. On n'a pas le droit de flétrir ainsi un enfant; car ce serait une tache qu'on pourrait lui reprocher toute sa vie. Beaucoup d'enfants paraissent stupides à douze ou quatorze ans, tandis que d'autres sont très avancés à dix. Il n'y a jamais à désespérer d'un enfant tant qu'il n'est pas pubère. Cest alors seulement qu'il acquiert le développement de ses facultés intellectuelles et qu'on peut le juger. (Thib., *Consul.*, t. II, p. 153.)

Le caractère violent et emporté de Bonaparte est bien marqué par certaines expressions : « Très mauvaise idée. — flétrir un enfant. — ce serait une tache qu'on pourrait lui reprocher toute sa vie. » L'impulsivité et l'esprit d'exagération éclatent à chaque mot.

Cette conception nous semble diamétralement opposée à celle que nous nous sommes formée, en considérant uniquement l'intérêt des études. Pour Bonaparte et la secte jacobine, les bourses sont tout simplement une monnaie dont l'administration politique se sert soit pour *gratifier* certains services rendus, soit pour venir en aide à certaines situations intéressantes. On répartit les bourses, à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu près en s'inspirant des même données suivant lesquelles on distribue les bureaux de tabac. Les bénéficiaires sont des pères de famille ou des veuves, recommandés par des services militaires ou civils, ou chargés d'une famille nombreuse. C'est donc ou un supplément de traitement, ou un supplément de retraite ou un secours temporaire.

Or, s'il nous paraît non seulement légitime, mais nécessaire que certains traitements et certaines retraites soient élevés à un taux qui cesse d'être scandaleusement dérisoire, si certains secours doivent être attribués de droit, non à titre d'aumônes humiliantes, mais à titre d'indemnité et de juste rémunération, que ces allocations apparaissent comme des allocations et ne se dissimulent pas sous la forme équivoque de bourses dans les lycées et collèges.

Et d'abord, dans la plupart des cas, ce genre de bienfaits est onéreux et funeste à ceux qui paraissent en profiter, et qui, pour la plupart, l'expient chèrement et cruellement dans tout le cours de leur vie. Toutes les formes de l'instruction sont aujourd'hui prodiguées sans condition avec la gratuité, non seulement des écoles primaires, mais encore des écoles primaires supérieures, et même des écoles professionnelles dont l'enseignement prépare excellemment à toutes les carrières commerciales et industrielles, c'est-à-dire à celles qu'embrasse l'immense majorité des citoyens, et qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

offrent le plus d'indépendance, de dignité et de bien-être.

Dans l'état actuel, l'enseignement secondaire est le plus souvent un enseignement bourgeois, parce qu'il ouvre l'accès de carrières factices et artificielles qui ne nourrissent pas leur homme ou le nourrissent fort mal. Comparez la situation d'un ouvrier, d'un commerçant ou d'un chef d'atelier à celle d'un des ilotes truqués et fardés du prolétariat administratif. De même que les laquais sont logés dans un hôtel, sont affublés d'une livrée, et condamnés à certaines attitudes et à certains gestes, de même les fonctionnaires, pour faire honneur à l'Etat, dont ils dépendent et que, dans une certaine mesure, ils sont censés représenter, doivent s'envelopper de la défroque bourgeoise et se couvrir du masque bourgeois. Les uns, qui, en effet, sont nés bourgeois et ont des ressources de bourgeois, font la figure qu'ils ont été accoutumés à faire et qu'ils ont les moyens de faire; ils vivent dans l'aisance, parce qu'ils vivent dans la logique, la sincérité et la vérité. Les autres, la mort dans l'âme, jouent la plus lamentable des comédies.

Ce qualificatif de bourgeois, qu'on distribue à l'aveugle, nous tenons à le préciser, par un critérium qui ne prête à aucun subterfuge. On n'est pas un bourgeois, parce qu'on est domicilié dans un appartement bourgeois, qu'on porte des costumes bourgeois, qu'on mange de la cuisine bourgeoise,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'on entretient des relations bourgeoises. Tout cela n'est que simulacre de théâtre, décor extérieur placé très souvent devant l'extrême indigence. De même un cabotin de province, qui s'est pavané sur les planches dans des oripeaux de grand seigneur, peut fort bien n'avoir pas de quoi payer sa pension et sa chambre.

Le *bourgeois*, à mon sens, est celui chez qui le capital acquis collabore avec le produit du travail, et il est d'autant plus bourgeois que dans cette collaboration la part contributive du revenu est plus forte que celle du salaire, en un mot, celui dont le seul travail consiste à faire travailler ses capitaux. Soient deux citoyens, disposant l'un et l'autre d'un revenu de six mille francs; l'un, je suppose, est un commerçant, possédant, outre son fonds de commerce, des valeurs mobilières, ou des terres; le fonctionnaire n'a pas eu d'héritage; la femme qu'il a épousée ne lui a pas apporté de dot, il n'entre chez lui pas un centime qui ne soit constitué par son traitement.

Aux yeux de la foule, il est un bourgeois, beaucoup plus que son voisin le modeste négociant. Les statisticiens de café, qui préparent derrière une pile de soucoupes les bases des impôts prochains, établissent ce calcul sommaire et captieux : six mille francs de traitement, aux trois pour cent, cela représente deux cent mille francs. Là-dessus nos contrôleurs bénévoles ont vite fait de cataloguer le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

personnage parmi les gens qui ont deux cent mille francs de fortune, et voilà tout le mensonge et tout le point de départ de la prodigieuse misère, de la navrante iniquité.

Car ces six mille francs d'abord, dont si légèrement on fait état, ne sont pas nets de charges. La retenue du vingtième imposée pour la plus illusoire des retraites les réduit déjà de trois cents francs, sans compter les retenues du premier douzième. — Mais un professeur, par exemple, est encore soumis à un certain nombre de dépenses dont l'équivalent ne se trouve dans aucun autre service. S'il veut ne pas se laisser enliser, s'il cherche à sauvegarder et à maintenir le trésor de ses connaissances acquises, que de frais n'est-il pas tenu de s'imposer. Il lui faut, surtout dans les lettres et l'histoire, pourvoir de ses deniers à des abonnements de journaux et de revues, à des achats de livres très onéreux, dont la revente est nulle. — Luxe personnel, dira-t-on; fantaisie individuelle. Quelques-uns s'en dispensent. On peut nommer tel ou tel, qui, précieusement affranchi de toute curiosité intellectuelle, alimentait son esprit par la lecture quotidienne du *Lyon républicain* (c'était sa plus notable prodigalité), et conservait dans une petite armoire vitrée de noyer verni, avec ses prix d'écolier, des spécimens d'éditions classiques, hommage des éditeurs. Avec ce bagage rudimentaire, il était le mieux noté de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'établissement. C'est qu'il occupait une chaire de second plan dans un établissement minuscule. S'abstenant de toute recherche originale, il ne déconcertait pas ses supérieurs hiérarchiques par l'imprévu paradoxal de ses opinions personnelles. Toutes les théories qu'il émettait étaient censurées, contrôlées, poinçonnées par les docteurs à la mode, par les oracles en crédit avec la garantie de la Sorbonne et l'estampille du ministère. La banalité plate et fade de ses doctrines rassurait et délectait ses chefs.

Comment noterait-on en haut lieu un professeur de langues vivantes, de géographie, de géologie, de sciences physiques ou chimiques, et même de philologie dont on ne saurait pas qu'il a passé ses vacances dans une université étrangère, qui se dispenserait d'apporter des communications dans les congrès, de publier des études et des mémoires ?

Mais le plus modeste et le plus casanier ne peut se priver d'un cabinet de travail, chauffé et éclairé. Il lui faut des frais de bureau. Car une des innombrables méprises dont souffrent — très inégalement, d'ailleurs — les professeurs, est le préjugé, généralement accrédité, que la somme de travail fournie par eux correspond exactement au nombre d'heures pendant lesquelles ils sont présents dans leurs classes et verbocinent dans leurs chaires. En réalité, pour certains, les heures de présence au

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lycée présentent du tiers au cinquième de la totalité du labeur fourni. — Voilà ce qui les distingue des administrateurs universitaires, qui ont des cabinets fournis par l'Etat, chauffés, meublés, éclairés, balayés au compte du budget, ou des « *ronds de cuir* » dont la tâche est complètement terminée quand la pendule a marqué l'heure de la fermeture du bureau. Une partie du traitement est donc absorbée par les dépenses afférentes au service fait à la maison, pour lequel aucune indemnité n'est allouée. Ainsi les notes de service indiquent que les compositions, et par extension les copies, doivent être annotées à l'encre rouge. Dans tout service normalement organisé, il s'ensuivrait de cette exigence réglementaire que ceux qui y sont soumis *toucheraient* à l'économat des flacons d'encre rouge et des mains de papier buvard. Ces fournitures sont livrées au personnel administratif, — mais non au personnel enseignant. — Que d'autres exigences encore viennent rogner le traitement apparent : obole apportée à d'innombrables souscriptions. (Car, sous prétexte qu'aucune mission n'est plus haute et plus noble que la leur, qu'ils ont charge d'âmes, qu'ils doivent sans cesse prêcher d'exemple, ceux à qui l'Etat donne le moins, se trouvent sans cesse invités à donner le plus; et ceux qui ont virtuellement fait vœu de pauvreté sont sans cesse mis en demeure de répandre cet argent dont les pontifes officiels leur prê-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chent qu'ils ne doivent pas se soucier.) Une des dernières créations de l'administration c'est le *professeur Tirelire*.

En dépit de toutes ces charges, un célibataire peut encore s'accorder quelques agréments et mettre quelque argent de côté. Mais un marié chargé de famille, tout en s'imposant des privations, en se privant de voyages à Paris, dans lesquels il pourrait sauvegarder sa sécurité et ses chances d'avancement, en se sevrant de toute récréation, en assumant pour un salaire minime des besognes supplémentaires, ne trouve pas la possibilité de se mettre un sou en réserve. Il vivote péniblement au mois le mois, et, quand il succombe sous le poids du fardeau excessif qu'il traînait, du coup, toute l'aisance apparente du ménage se dissipe et s'évanouit.

Les deux cent mille francs de capital imaginaire qu'on lui attribuait reposaient sur sa santé et sur sa vie. Lui mort, ils se réduisent à zéro. — Madame, parce qu'il fallait le faire, parce que le rôle qui lui était assigné dans la distribution de la tragi-comédie l'y condamnait , a fait les visites réglementaires; chaque semaine, elle a reçu dans son salon illuminé, chauffé et fleuri. Elle a brodé, pianoté, offert des thés et des sauteries intimes. Elle a pris part à des concerts, à des représentations théâtrales; à des excursions; elle a cousu et tricoté pour les petits enfants pauvres; elle a présidé

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux agapes des cantines scolaires, surveillé des patronages, participé à des promenades pédagogiques. Elle a assisté à des réceptions officielles. Elles a contemplé des fêtes gymniques, des matches de foot-ball, des exercices de pupilles. Elle a dansé pour les inondés, les incendiés, les pauvres de la ville, les petits laïques, les enfants à la montagne ou à la mer. — Et tout cela a comporté d'effroyables frais de toilettes. — Elle s'est inscrite généreusement sur toutes les listes de souscription qu'on lui a présentées; elle a pris un billet à toutes les tombolas. Comme elle dépensait beaucoup, que d'ailleurs elle avait de belles manières et une conversation distinguée, on la supposait riche. Quand son mari la sermonnait et lui recommandait l'économie, l'avertissant qu'il se sentait fatigué, qu'il pourrait bien lui manquer et qu'elle serait fort au dépourvu, elle accueillait ces discours sensés par une crise de nerfs. Elle régalait d'une violente scène le mentor incongru dont tout l'office providentiel lui semblait être de lui donner crédit chez sa couturière et d'apporter à la fin du mois quelques billets bleus de chez l'économe. « Tu ne sais que me faire de la peine, » disait-elle.

Le Rabat-joie, rabroué se taisait et de nouveau tirait sur son licol. Il est mort subitement le 16 juillet, après vingt-quatre ans et onze mois de services. Tout le surmenage de l'année l'a foudroyé au sor-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tir de la distribution des prix. *Finita la commedia.* Le traitement de juillet sera, après des formalités compliquées, payé jusqu'au 16, jour du décès. On recevra un secours minime de l'Etat, si on est en bons termes avec ses supérieurs hiérarchiques, si on était exact à visiter ces dames de l'administration, si on ne les offusquait pas par le ton de son langage, ou la somptuosité de ses costumes. On touchera un léger subside de la société de secours mutuels si l'on a eu la prévoyance de s'y faire inscrire et de verser régulièrement sa cotisation. — Et puis ce sera fini. — Pas même un centime de retraite, car les conditions réglementaires ne sont pas remplies. Aucune aptitude à gagner sa vie. Car toute la prospérité apparente du ménage reposait sur une tête aujourd'hui immobile et muette. C'est l'effondrement complet, la débâcle intégrale.

Voilà ce que j'appelle le « mensonge bourgeois. » La plupart des universitaires sont encerclés par lui plus étroitement que Laocoon et ses enfants par les dragons aux langues sifflantes venus de Ténédos. Or les bourses sont un des appâts par lesquels le « mensonge bourgeois » établit son prestige.

Celui qui semble en profiter a lieu d'en être reconnaissant à l'Etat-Providence tout autant que la volaille à l'engrais que l'on destine à la casserole doit bénir la fermière qui la gave de grains de maïs, tout autant que la truite gourmande qui tantôt

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

frétillera dans la friture doit savoir gré au pêcheur de l'asticot délectable mis au bout de l'hameçon.

Voici un enfant du peuple docile, intelligent et laborieux. Si on le laissait se débrouiller tout seul, utiliser les ressources primaires, entrer en apprentissage, peu à peu il se créerait une situation lucrative et par conséquent honorable. Il serait agriculteur, forgeron, maçon, menuisier, ferblantier, tailleur, cordonnier, épicier, boulanger, boucher, limonadier, pâtissier, quincaillier, ouvrier ou employé d'abord, puis patron ensuite. Aux environs de la cinquantaine, il se retirerait des affaires, ayant mis de côté le pain de ses vieux jours; il vendrait son fonds ou le céderait à ses enfants. On le détourne de sa voie logique pour en faire un pédagogue. Or il faut poser en principe que la carrière universitaire est celle de toutes qui exige le plus et rémunère le moins. Celui qui dans n'importe quelle profession aurait employé la valeur intellectuelle et morale, l'esprit d'ordre et de discipline, la patience, l'abnégation, la soumission, l'oubli des injures, la parcimonie et le zèle, l'esprit de sacrifice et de dévouement qui sont requis dans les emplois universitaires les plus subalternes ne languirait certainement pas toute sa vie dans l'indigence et dans l'humiliation.

Heureux ceux qui ne sont pas les premiers de leur classe, qui ne seront pas reçus au baccalauréat avec des mentions flatteuses, que l'on n'exhi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

be pas le jour de l'inspection générale, comme de petits phénomènes, gloire de l'établissement, parure du proviseur, réclame de l'économe. Celui qui a récolté ces avantages décevants a vraiment joué à qui perd gagne, et ceux qui l'ont encouragé et engagé dans cette voie lui ont rendu le plus détestable des services. C'est qu'ils avaient en vue, non son bien individuel et personnel, mais le bien de l'état, à qui il importe que le mensonge bourgeois se perpétue. Si tous ces prolétaires diplômés avaient l'incongruité de se plaindre de leur sort, il faut pouvoir leur montrer derrière eux une foule de fils de pauvres, déshérités comme eux, diplômés comme eux, et pour qui ce serait un régal que l'os à ronger dont ils sembleraient faire fi. L'Etat ne donne pas de bourses pour les facultés de droit, et pour celles de médecine, car les carrières auxquelles ces facultés donnent accès sont celles que la bourgeoisie se réserve. L'Ecole normale est gratuite, mais l'Ecole polytechnique est payante. Pour entrer dans certains instituts, les candidats sont tenus de faire preuve d'une fortune personnelle. A la porte de certaines administrations recherchées, il y a un surnumérariat. A la porte de l'Université, il y a une souricière, et les bourses en sont l'appât.

Malheureux les forts en thème, qui descendent de l'estrade chargés de volumes aux tranches dorés et ceints de couronnes de papier doré. Ils sont

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tentés de solliciter une bourse de mérite qui fera d'eux les derniers dans l'Etat. Aux gueux la besace; il faut des enfants de pauvres pour garder, instruire et supporter les enfants des riches. Ils sont des remplaçants. Ils vendent à bas prix leur science et leur patience, comme autrefois il y avait des remplaçants qui vendaient leur sang. Car les bourgeois, s'ils ne peuvent plus esquiver leur devoir de soldat, tiennent toujours à se dispenser de leur mission éducatrice. Et si de loin en loin, ils procréent des enfants , ce n'est qu'à de rares instants qu'ils en peuvent supporter la présence. Ils les élèvent si mal, les laissent si complètement se faire les despotes du logis que bien vite ils aspirent à s'en débarrasser, à rejeter sur d'autres ce poids que leur faiblesse a rendu intolérable.

Ces victimes présomptueuses que le palmarès lui désigne et lui dénonce, pourquoi l'Etat qui leur destine la carrière la plus pénible et la plus méprisée ne les laisse-t-il pas dans leur milieu ? Pourquoi fait-il ces déracinés et ces déclassés ? Pourquoi cultive-t-il ces intelligences ? Pourquoi affine-t-il ces sensibilités ? Pourquoi fortifie-t-il ces volontés ? Pourquoi pare-t-il de toutes les élégances, orne-t-il de toutes les délicatesses morales ces condamnés qu'il va jeter sans défense à la cruauté hypocrite et outrageuse de certains écoliers.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Or, que sont-ils ces élèves vraiment haïssables qui, par un martyre assidu, par la continuité des embûches et des avanies, conduisent sûrement leurs professeurs à la mort, ou, ce qui est plus abominable encore, à la démence.

Ce sont le plus souvent des enfants élevés eux aussi dans le mensonge bourgeois. Presque jamais un fils de commerçant ne donne à son professeur lieu de plainte. Les parents, qui passent à l'économat régler le prix du trimestre, savent la valeur de l'argent. Ils entendent que leurs enfants profitent des sacrifices qu'ils s'imposent. — Mais, chez certains fils de fonctionnaires militaires et civils, quel parti pris d'outrecuidance, d'insolence et d'outrage.

Si certains papas et certaines mamans écoutaient leurs secrètes préférences, ils confieraient aux établissements religieux leur rare et précieuse progéniture. Abstraction faite de leur mérite intrinsèque, les établissements religieux ont dans les salons l'attrait piquant du fruit défendu. Les choisir, c'est se donner un air d'indépendance, c'est faire la nique au pouvoir, c'est se tirer du commun, se dégager du vulgaire, ne pas entrer en contact avec « *la canaille* ». Ce luxe est d'autant plus apprécié qu'il n'est pas à la portée de tout le monde, mais certains, pour ne pas compromettre leur avancement, sont condamnés à s'en sevrer.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Leurs enfants vont donc au lycée, mais ils y vont avec le dépit, la colère et le désir de la vengeance, dans le cœur. Ils savent bien que le Proviseur, ravi de les compter dans son effectif, les traîtera en enfants gâtés, à qui tout est permis. Ces fils des Dieux entrent dans le lycée qu'ils détestent et qu'ils méprisent, mais ils y entrent en maîtres souverains décidés à faire payer bien cher aux professeurs l'humiliation et la contrainte qu'ils croient subir. Ils exercent des représailles hypocrites et sournoises, dont leurs mamans rient, et les félicitent. En conspuant leurs professeurs, ils frondent « la gueuse » *in animâ vili*, sans courir le moindre risque. Beaucoup d'entre eux sont boursiers. Je sais un proviseur qu'on a tué parce qu'il avait eu l'impertinence de protéger un de ses professeurs contre le fils d'un professeur de faculté et celui d'un conseiller à la cour.

Car le professeur de faculté et le conseiller à la cour étaient eux de véritables bourgeois, et non un fantoche costumé en bourgeois, pour être exposé en cible dans le jeu de massacre de dame *alma mater*, pour y être criblé de nasardes par les gamins en goguette.

Dans un autre groupe social on distingue certains fils d'instituteurs. Il y en a eu, il y en a encore d'excellents; il en est aussi d'exécrables, dont l'engeance a commencé à se signaler il y a quelques années, et dont la malice s'accroît chaque

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jour. Ils complotent sourdement. Ils fomentent les chahuts. Bien tapis eux-mêmes avec des airs de sainte nitouche, ils poussent en avant quelques naïfs qu'ils endoctrinent. Ils font les esprits forts et les citoyens conscients. Si pour une explication de Polyeucte, d'Athalie, ou des pensées de Pascal, inscrits au programme, le professeur leur demande ce que c'est que la grâce, le péché originel, la rédemption, etc., ils répondent sur le ton de quelqu'un qui rappelle à l'ordre un malotru, qu'il n'a pas à répondre à de telles questions. Et certainement le ministère lui donnerait hautement raison. Mais pourquoi le ministère n'efface-t-il pas du programme tous les textes insuffisamment conformes à la « foi laïque. » Un recueil de morceaux choisis corrigeait dans La Fontaine :

> Petit poisson deviendra grand
> Pourvu que *Dieu* lui prête vie.
> Pourvu que l'*on* lui prête vie.

Il eut été bien accueilli le professeur de rhétorique assez entêté de la superstition pour ne pas admirer ce grattage et cette substitution. — Si on leur donne quelque devoir sur le patriotisme, ils le traitent « d'après les idées *nouvelles* ». En face d'un passage sur la fraternité des peuples et le pacifisme, mis dans la bouche d'Henri IV, faisant part à Sully de son grand dessein, le professeur annote « faux et déclamatoire ». Certain inspec-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

teur d'Académie, élevé dans un petit séminaire, qui avait enrichi le *Conciones* laïque d'une belle harangue sur une école de village « phare qui se dressait dans l'épaisse nuit de l'obscurantisme », s'étant fait remettre les copies par le censeur commis aux fins de saisir le corps du délit, biffe d'un large trait de crayon vert l'appréciation du professeur et écrit : « Bravo ! Cela promet. » — Cela a tenu en effet. Dans un autre devoir l'idée de patrie était accommodée de la belle façon, et quelques années après, dans le chef-lieu que cet inspecteur avait illuminé des feux de sa lanterne, se tenait certain congrès où étaient acclamées les plus pures doctrines d'humanitarisme internationaliste, et où on croyait avoir pour toujours empêché le retour de ce qu'Horace appelait : *Bella matribus detestata*, en se pâmant devant la formule « Guerre à la guerre ». —C'est un joli concetto, un bel amusement de rhétoriqueur, mais ce n'est pas avec ces bavardages dissolvants qu'on ferme la bouche aux canons ennemis.

Les fils d'instituteurs, il y a quelques années, étaient pleins de bonne volonté, attentifs et déférents; ils savaient leurs leçons, écrivaient lisiblement, mettaient correctement la ponctuation et l'orthographe. Ils ne ricanaient pas; ils ne haussaient pas les épaules; ils ne murmuraient pas; ils ne prenaient pas des airs de pitié ou de colère, quand le professeur routinier outrageait leur rai-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son et réveillait en eux l'esprit de réaction, de superstition et de brutalité en expliquant l'oraison funèbre du prince de Condé et en en montrant les beautés. Quelques-uns entraient dans l'armée et faisaient d'excellents officiers. Quelques fils de gendarmes se recommandaient par des qualités pareilles. C'est qu'ils avaient été élevés dans des familles bien ordonnées, par des pères qui savaient les accoutumer à observer la règle. Depuis fort longtemps, on ne rencontre plus sur les bancs de boursier, fils de gendarme. Ces humbles et probes défenseurs de la loi ne semblent pas avoir l'oreille de nos démagogues souverains.

Pourquoi certains fils d'instituteurs du dernier modèle mettent-ils leur gloire à être désagréables à leur professeur ? — C'est qu'ils sont à la fois les dupes et les victimes du mensonge bourgeois. Ils ont enracinée au fond du cœur la haine du « *secondaire* ». Dans l'ergastule universitaire, les esclaves qui sont au moulin envient et haïssent leurs compagnons d'esclavage qui sont au four et ils en oublient d'envier et de haïr le maître. Dans le même lycée, certains professeurs de classes élémentaires ne cessent de récriminer contre les professeurs des classes supérieures. Devant le tableau de service, à l'économat, quelques-uns grincent des dents et serrent les poings en constatant que les « fainéants » qui ont préparé des agrégations ont moins d'heures de service et touchent plus

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'argent qu'ils n'en reçoivent eux-mêmes. Il y en a même qui dans les cafés où ils fréquentent, se font les accusateurs des professeurs à qui incombent les classes à examens, excitent contre eux les pères de famille dont les enfants paresseux ou inintelligents, ont été refusés, les encouragent à porter contre eux des plaintes à l'autorité académique, poussent même la complaisance jusqu'à leur dicter la pièce accusatrice. Il faut ajouter qu'il se trouve aussi parmi eux des cœurs loyaux et courageux qui tiennent tête aux calomniateurs, aux insulteurs, aux propagateurs de légendes fielleuses et d'anecdotes empoisonnées. Dans une petite ville, tout se répète; tout se sait; les intéressés ne manquent point d'excellents amis qui se font un charitable devoir de leur rapporter sans réticence et même avec quelque enflure tout ce qui peut leur être désagréable.

Puisque dans un même établissement les jalousies intestines battent en brèche les sentiments de camaraderie et de solidarité, à plus forte raison est-il difficile de faire régner la concorde entre les divers ordres d'enseignement. Certains fils d'instituteurs ont été témoins des privations et des humiliations qu'a endurées leur père. Ils en ont gardé la rancœur. Et dans l'exaspération d'une pitié filiale égarée, ils exercent des représailles, non sur certains politiciens, véritables auteurs de leurs maux que leur rancune ne peut atteindre, mais sur d'au-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tres universitaires, ramant sur une galère de la même escadre et eux aussi, éprouvant tous les jours que

... Service d'autrui n'est pas un héritage.

Pour le boursier, fils de primaire, que dresse un orgueil douloureux, le professeur de lycée est un privilégié, un aristocrate. Il habite la ville, il est bien habillé; on le rencontre avec des messieurs, il a moins d'heures de service que son père; il n'est pas comme lui le domestique de tout le village, exposé aux attaques systématiques qu'inspirent les luttes et les divisions politiques L'enfant est dupe du mensonge bourgeois, et dans son illusion, il qualifie son professeur de bourgeois et veut venger sur lui le prolétariat primaire. Ceux qui ne fondent pas leur opinion sur des apparences savent au contraire que la vie matérielle est moins difficile aux primaires qu'aux secondaires. Si leur traitement nominal est moins élevé, ils ont moins de charges et jouissent de certains avantages accessoires. Aussi n'est-il point rare qu'à l'approche de la retraite, qui, pour eux, est théoriquement à cinquante-cinq ans, et non à soixante, comme pour les enfants gâtés du *secondaire*, ils se fassent construire une maisonnette. Mais aussi, ils n'ont pas eu de loyer à payer.— Un professeur de lycée, qui paie, non compris les impôts, un loyer annuel de 700 francs (c'est le strict minimum), se

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trouve après 35 ans avoir déboursé au propriétaire **24.500 francs (intérêts non compris); et de ces sommes, que lui reste-t-il ? — Une liasse de quittances, s'il a pris la peine de les conserver. — Un recteur, un proviseur, un commis d'économat, un directeur d'école primaire, un instituteur sont** logés gratuitement, ce qui, pour la plupart, comprend la jouissance du mobilier, d'une partie de l'éclairage et du chauffage, d'un jardin. Le professeur n'a rien de tout cela, sinon à ses frais. C'est une infériorité notable. Mais le boursier oublie ce facteur dans ses calculs. Il fait souffrir, parce qu'il souffre, comme certaines femmes brisent la vaisselle quand elles ont leurs nerfs. Et pourquoi souffrent-ils ? — Parce qu'on les a, eux aussi, immergés dans le mensonge bourgeois. Ils ont pour camarades des fils de bourgeois. A chaque instant, l'envie les ronge, particulièrement aux récréations, quand le concierge vend des tablettes de chocolat ou des cerises. Alors ils se soulagent en mettant à la torture le seul être qui soit livré à leur merci, le professeur.

Car le boursier est particulièrement intangible. Il a derrière lui tous les appuis politiques qui l'ont fait nommer, en raison de la valeur électorale de son père. Utiliser les « bourses nationales » à récompenser la servilité de leurs agents est un des apanages des chefs de groupes, des béliers notoires à la suite desquels saute le troupeau des moutons

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

parlementaires. Un grand élu des départements producteurs de ministres exporte dans le reste du pays certains garnements qui sont de sa clientèle. L'un de ces pupilles de la nation, originaire du Maine, de l'Anjou, de la Sarthe, du Gard ou de l'Hérault, fils de quelqu'un qui est président de tribunal de quelque part, se complait à employer le temps de ses classes à barbouiller sur ses cahiers ou dans les marges de ses livres l'image peu flattée de son professeur. Car ces jeunes gens sont invités à se former l'œil et la main d'après le modèle vivant; leur professeur de dessin les y encourage, se fait montrer leur croquis et les récompense. Certains agrégés de philosophie voués à l'aberration pédagogique les exaltent. Voilà au moins des élèves vraiment actifs, qui ne se prennent point au mirage des mots captieux et vides, qui poursuivent la réalité saisissable, qui développent en eux, non une loquacité suspecte de psittacisme, une rhétorique haïssabe et damnable, mais l'esprit d'observation et de critique. Le professeur, las de remplacer les Démosthène en plâtre d'après lesquels les écoliers d'autrefois dessinaient d'après la bosse, irrité de se voir caricaturé sous son nez et à sa barbe, envoie l'artiste exercer ses talents à la porte. Le cancre expulsé inscrit sur le mur à l'adresse du maître une grave injure.

Souffleté par l'excès de l'intolérable outrage, le maître porte sa plainte aux autorités administrati-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ves qui seules ont le pouvoir de le faire respecter. Et déjà deux professeurs quotidiennement en butte à des inscriptions injurieuses ont demandé et obtenu leur mise à la retraite prématurée, aimant mieux briser leur carrière que de demeurer dans un établissement déchu où la politique du proviseur Prusias livre les professeurs sans défense à l'insolence injurieuse de ses « chers élèves — de ses amis, de ses enfants. »

Le professeur demande justice. Le censeur lui répond : « « *Prenez garde; vous avez affaire à forte partie*. L'élève X... est très soutenu en haut lieu. Il avait une demi bourse; sans que nous ayons fait aucune proposition, le ministère vient de lui donner une bourse entière. » Le professeur, décidé, lui aussi, à sortir d'un lycée où la dignité d'un agrégé de l'Université ne peut obtenir cette sauvegarde élémentaire qui n'est pas refusée au décrotteur du coin, lequel, d'ailleurs, peut se faire justice lui-même, annonce qu'il ne reparaîtra pas dans sa classe avant que réparation lui ait été faite. Il écrit au proviseur une lettre officielle dans laquelle il somme son supérieur hiérarchique de le faire respecter. Le proviseur, habile à renverser les termes, accuse le professeur de lui « manquer de respect », et réclame des excuses de son subordonné. L'inspecteur d'Académie, dont le professeur a demandé l'arbitrage, négocie un accommodement. Le professeur se contente d'un semblant d'excuses solen-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

nelles, mais il ne peut obtenir l'exclusion de l'élève, et jusqu'à la fin de l'année, il a son insulteur sous les yeux.

Ce qu'il y a de caractéristique, c'est que, par sa nature, ce proviseur était un autoritaire, un impulsif, et même un violent. Quand il trouvait un élève en faute, son premier mouvement était de l'invectiver avec la dernière violence. Mais tout se bornait à des « *cris impuissants* ». Il tremblait d'être puni pour avoir puni. La suggestion de tout tolérer venait d'en haut.

« Vous avez affaire à forte partie ». Donc le professeur cherche une querelle individuelle et privée. Quand il demande main forte pour l'ordre et la règle, attaqués en sa personne, il est un plaideur qui a procès contre un autre plaideur. Le maître et le cancre sont deux parties qui comparaissent devant la magistrature provisorale. La sentence est rendue d'avance.

Selon que vous serez puissant ou misérable
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Le proviseur ne peut pas oublier quelques précédents fameux. Dans un lycée de la région, les candidats à Saint-Cyr jouissaient, depuis un temps immémorial, du privilège de s'enfermer dans une étude pendant les récréations. Ils avaient des bouteilles de liqueur dans leurs placards. Un censeur antialcoolique fait enlever les bouteilles ; une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

révolte éclate. Pour faire tenir tranquilles les mutins, on mobilise les garçons qui battent en retraite et refusent de marcher, ayant vu deux d'entre eux gratifiés de vigoureux coups de pied dans le ventre. Ils ne tiennent pas à se faire estropier pour un salaire tout à fait dérisoire. Et n'ayant pas passé d'agrégation, ils ne se croient pas tenus de pratiquer la patience évangélique et de recevoir des coups sans les rendre.

Comme tout le matériel va être saccagé, le Proviseur réquisitionne la police. Les insurgés font un exode en masse. Ils vont tenir leurs assises dans une brasserie-café-concert du voisinage. Le recteur en personne les y relance et essaie de les haranguer. Il les félicite de leur modération, les supplie de rentrer, leur promettant toutes les satisfactions.

Ils rentrent. En même temps qu'eux paraissent deux inspecteurs généraux arrivés dare dare. Les meneurs sont mandés. Au lieu de les isoler, on les laisse dans le vestibule du proviseur, pour qu'ils puissent se concerter tout à leur aise. Ils murmurent entre eux : « Nous allons tous être f... à la porte. » Une angoisse pesante les étreint tous devant la porte par laquelle a été introduit le premier des meneurs appelés. Les minutes s'écoulent. Elles semblent interminables. Enfin la porte s'ouvre. L'accusé reparaît, la mine radieuse. « Qu'est-ce qu'ils t'ont dit ?— Chouette ! Ils m'ont

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

demandé si j'avais à me plaindre du patron. — Elle est bien bonne. Il n'y a qu'à taper sur le patron. »

Et le *patron* qui était dans les vieilles maximes d'autorité fut mis d'office à la retraite. On lui fit un grief d'avoir provoqué les élèves en appelant la police. Comme si les coups de pied décochés dans le ventre des garçons n'avaient pas précédé la réquisition de la force armée. L'art. 157 (titre VII) du décret impérial du 15 nov. 1811 (Bulletin des lois, n° 402, p. 449) détermine en effet les conditions dans lesquelles la force publique peut être appelée à concourir au rétablissement de l'ordre dans un établissement scolaire. Mais ce texte qu'on détourne de son sens réel ne saurait, suivant l'abus qu'on en fait communément aujourd'hui, particulièrement à l'occasion des troubles survenus dans l'enseignement supérieur, avoir pour effet de garantir *a priori* l'impunité à tous les étudiants désireux de se livrer à des attentats contre les personnes ou contre les choses.

Un professeur a consacré sa vie entière aux études les plus pénibles et les plus hautes. Les pouvoirs publics ont aux frais des contribuables consacré des sommes importantes à édifier et à embellir des palais d'Universités. Dans sa fatuité qu'aucune règle ne comprime, dans son audace que l'absence de toute contrainte a fait s'épanouir et s'étendre jusqu'aux pires excès, un fils de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

famille, qu'aucune autorité universitaire ne contredit et ne refrène, en vient à se figurer que ces locaux et cet homme lui appartiennent, qu'il en peut user et abuser à son gré. Briser des vitres, allumer des feux de joie dans un corridor, conspuer et même rosser un professeur, ce sont là jeux de princes, exploits de fils des Dieux.

Les fils des Dieux, sous l'institution jacobine, ce sont les boursiers. Autrefois, avant que la collaboration de certains agrégés de philosophie et de certains politiciens eût faussé et ruiné l'institution universitaire, les boursiers de mérite se croyaient tenus de donner le bon exemple, et quelques-uns le donnent encore aujourd'hui. Par leur docilité et leur travail, ils reconnaissaient le bienfait dont ils étaient l'objet de la part de la nation. Maintenant il arrive fréquemment que l'élève le plus stupide, le plus fainéant, le plus indiscipliné de la classe soit un boursier. La parfaite sérénité avec laquelle il se moque de tous ses devoirs atteste la puissance de son protecteur. Le professeur qui veut le soumettre à la règle est vraiment un téméraire qui s'attaque à forte partie. Le proviseur, homme avisé, n'a garde de commettre une telle bévue.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVIII (II).

Origine, réorganisation et règlements du Prytanée. — Les inspections du premier Consul. — Les pupilles de la nation.

Le nom de Prytanée avait été donné le 12 thermidor an VI par François (de Neufchâteau), alors ministre de l'intérieur, à une institution établie dans les locaux de l'ancien collège Louis-le-Grand, et à laquelle avait été dévolue une partie de ses revenus.

Héritiers de Guillaume Duprat, évêque de Clermont, les jésuites avaient acquis rue Saint-Jacques une maison appelée la cour de Langres. C'est là qu'ils avaient ouvert le collège qui fut, dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, appelé Louis-le-Grand (1563). Ils en avaient été dépossédés, au moment de la dissolution de la Société (1761-1762-1764). A leur place, se trouvait, en 1789, un collège dont le directeur par son attitude civique désarma les plus farouches sans-culottes (1). Le collège ne fut donc

(1) Dès l'an II, un conventionnel, Loénard Bourdon, avait groupé les fils de ceux qui avaient succombé au champ d'honneur et les réunissait dans des cours ou dans des fêtes scolaires.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas fermé; sous la Convention, il prit le nom de collège de l'égalité. Sous le Directoire, il devint *l'institut central des boursiers*. Par une loi du 25 messidor an V, ses biens furent assimilés à ceux des hospices. Il fut ordonné que ceux qui exis-

« Les orphelins des défenseurs de la patrie, réunis sous le nom de société des jeunes Français, confiés aux soins de Léonard-Bourdon, député à la Convention nationale, ont présenté le 17 prairial [an II] (1794), pour la seconde fois, sur leur petit théâtre, maison ci-devant *Prieuré Martin*, un tableau de leurs occupations et de l'organisation de leur société, précédé d'une petite pièce patriotique, intéressante par son sujet.

« Le public a vu, avec plaisir, l'ensemble, la gaieté, réunis dans le jeu de ces jeunes artistes. Il paraît avoir vu, avec le plus vif intérêt, que les arts mécaniques, réunis aux beaux-arts, dans cette éducation, présenteront aux yeux du philosophe républicain un spectacle nouveau et digne de fixer les regards des vrais amis de la liberté et de l'égalité, en voyant les mêmes élèves résoudre des problèmes de géométrie, cultiver le dessin, la musique, la connaissance des langues et réunir celle des métiers utiles, tels que le cordonnier, menuisier, etc., etc. Les jeux de la gymnastique n'avaient pas peu contribué à soutenir et à délasser l'attention des spectateurs.

« Cet essai, d'un nouveau genre, promet de très grands fruits aux soins assidus du chef de cet établissement, qui attend encore, pour se développer avec plus de force, l'attention particulière du gouvernement, dont toute la sollicitude semble se tourner avec empressement vers le succès de l'instruction publique. L'inauguration des bustes des jeunes Barra et Viala a terminé ce tableau de la manière la plus agréable, par des chants et des couplets patriotiques,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

taient en nature seraient restitués et que ceux qui avaient été vendus seraient remplacés. En vertu de la même loi, une commission unique fut chargée d'administrer les biens de tous les boursiers des divers collèges de Paris. Le revenu primitif était de huit cent quarante-quatre mille francs. Mais, par suite de la vente, de la perte et de la réduction des rentes, il tomba à deux cent cinquante-six mille six cent soixante-six francs (1). Cette somme constitua la dotation du Prytanée, dont l'organisation, très imparfaite, fut réglée après le 18 brumaire.

Dans un discours célébré à l'occasion de la fête du 1er vendémiaire an IX, l'orateur officiel avait dit : « Le premier ornement des fêtes nationales pour un grand peuple est le spectacle de sa prospérité toujours croissante ».

Le *Mercure de France* commente cette pensée :

entremêlés de danses, de marches et de musique guerrières. L'intérêt et la curiosité de chaque spectateur semblent y avoir été satisfaits.

« Il est à désirer que de semblables séances se renouvellent souvent. Elles sèmeront dans le cœur des élèves l'encouragement à leurs différentes études, et donneront aux spectateurs un modèle précieux d'éducation républicaine, fondée sur les bases de l'égalité la plus parfaite (*Moniteur* du 28 prairial an II, — juin 1794).

(1) Rapport de Portier (de l'Oise) dans le *Mon.* du 29 brum. an VII.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'autres remarqueront l'influence immense que doit avoir depuis le 18 brumaire, sur la destinée de l'Europe en général, et sur celle de la France en particulier, *le changement de principes ou plutôt le retour aux principes fondamentaux de tout bon gouvernement.* Je veux seulement placer ici quelques observations relatives aux arts, et recueillir quelques faits qui me paraissent une conséquence immédiate de ces principes.

On ne peut nier qu'avant le 18 brumaire, on n'ait souvent conçu des projets utiles, et que les artistes n'aient eu de grandes pensées ; mais les ministres étaient si peu maîtres de l'emploi des moyens dont ils pouvaient user ; le Directoire était tourmenté par de si cruelles inquiétudes; des méfiances, sans cesse renaissantes, l'agitaient si constamment, qu'il n'osait abandonner à un ministre aucune influence, aucune autorité ; il voulait tout faire jusqu'aux moindres détails ; et chacun des membres du Corps législatif ayant le droit de le contrarier dans le choix ou dans l'application de chacun de ces détails, un ministre, d'ailleurs animé du meilleur esprit, guidé par les vues les plus saines, se trouvait sans cesse entraîné hors de ses mesures. Aussi, depuis 1789, a-t-on fait dans les arts plusieurs choses qui, prises isolément, sont bonnes, utiles, grandes même ; *mais on n'a adopté aucun plan, aucun système suivi ; et l'on ne voit nulle part le rapport qui doit unir entre elles toutes les parties d'une administration.*

Ce défaut de liaison a frappé le ministre de l'intérieur ; il l'a surtout remarqué, en visitant les établissements publics qui sont sous sa surveillance... C'est l'administration même de ces établissements qu'il faut ramener à sa véritable destination, à l'objet pour lequel elle fut créée; partout, on trouve des hommes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

également habiles et honnêtes, presque partout des hommes éclairés qui occupent dans les sciences et dans les arts un rang distingué ; mais, *nulle part, on ne voit un agent responsable qui puisse être puni de ses fautes, ou forcé de réparer ses erreurs ; chaque administrateur, ou plutôt chaque membre d'une administration collective est là, de son propre droit, indépendant de toute autorité, et sans que le ministre qui est responsable envers le gouvernement ait un agent qui tienne de lui son droit.*

Avec une composition de ce genre, on peut obtenir des résultats utiles sans doute, mais on doit s'attendre à voir les vues du gouvernement souvent contrariées, ses projets souvent arrêtés ; et l'on ne doit pas compter sur l'uniformité et la suite nécessaires.

Le ministre, qui aime les arts et qui a le sentiment de ce qui est bien, qui juge rapidement, et qui ne juge rien sans l'avoir examiné, le ministre qu'aucune influence ne dirige et qu'aucune considération n'arrête, quand il s'agit de la gloire, veut faire cesser ces abus ; il y parviendra. Déjà plusieurs faits remarquables ont marqué sa volonté, et ont manifesté son amour éclairé pour les arts.

Des hommes, bien intentionnés et courageux, avaient réussi à conserver le Prytanée de Paris, au milieu de tous les débris de l'instruction publique ; mais, soit qu'ils fussent arrêtés encore par quelques préjugés, soit qu'ils eussent été entraînés par des événements dont ils n'avaient pas été maîtres, ce collège n'avait jamais eu de règlements ; rien ne marquait les fonctions et les devoirs respectifs du directeur et des professeurs ; rien n'indiquait à chacun ce qu'il avait à faire, l'enseignement n'était pas déterminé ; en un mot, tout était abandonné à la volonté du directeur, qui, lui-même n'ayant aucune autorité légale

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur les professeurs, ne pouvait les astreindre à suivre le plan adopté.

Le ministre a donné au collège de Paris et à celui de Saint-Cyr un règlement qui sera bientôt rendu public, et dans lequel il a déterminé, en détail, les devoirs de chacun, *et montré aux parents ce qu'ils ont droit d'attendre des maîtres à qui ils confient leurs enfants* ; il a voulu qu'au moment où de nombreuses écoles s'élèvent de toutes parts, on pût avoir un modèle ; et portant dans ce travail un esprit dégagé de préjugés, *il a donné à l'enseignement des sciences exactes une place importante, mais non pas au détriment de l'étude des langues anciennes, si négligées depuis la révolution.*

Des nominations qu'il a faites appellent la confiance, et les professeurs qu'il a choisis ont tous fait leurs preuves dans d'autres écoles.

Une erreur qui tenait aux principes ou plutôt aux préjugés du temps avait fait établir à Liancourt (1)

(1) L'école nationale de Liancourt avait été organisée le 3 vendémiaire an IV, sur la proposition de Plaichard.

Un article de M. le sénateur E. Herriot, maire de Lyon, inséré dans le *Journal* du 24 mai 1916, nous fournit sur ce point de curieux renseignements. « La première des créations [les écoles d'arts et métiers] qui remonte à 1788, fut instituée par le duc de La Rochefoucault-Liancourt, dans sa ferme de la Montaigne (Oise), en faveur des fils des sous-officiers de son régiment, auxquels il voulait faire poursuivre, en même temps que leur instruction générale, l'apprentissage de certains métiers. Ce fait, à méditer dans le temps présent, nous est confirmé par le rapport de mon collègue Astier. Le duc de La Rochefoucault-Liancourt, malgré qu'il soit un gentilhomme, député de la noblesse, ami du roi, découvre les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une école où les enfants ne recevaient, ni l'éducation destinée aux hommes à qui quelque fortune laisse du loisir pour les lettres, ni celle dont ont besoin les hommes qui vivent d'un travail mécanique. Il a remédié à ce mal ; et, en plaçant cette école à Compiègne, il lui a donné un règlement plus conforme aux vrais principes de l'art social.

Le rapport qu'il a fait aux consuls à cette occasion, et qui a été publié dans le *Moniteur*, établit quelques idées trop oubliées avant la révolution, et entièrement ignorées depuis.

Rapport et arrêté relatifs au Prytanée français (du 1er germ. an VIII (22 mars 1800).

Les consuls de la République, sur le rapport du ministre de l'intérieur, dont la teneur suit :

Citoyens consuls, — le Prytanée français a remplacé tous les établissements publics qui, sous le nom de collèges, étaient consacrés dans Paris à l'instruction générale, et composaient l'ancienne université. Après les violentes secousses qui ont détruit tant d'autres institutions, on doit être satisfait de voir s'élever, pour ainsi dire, du milieu des ruines, ce dernier asile ouvert à l'instruction publique ; mais plus on sent fortement son utilité, *plus on regrette que les malheurs du temps qui ont apporté de si grands obstacles à la restauration et à l'éducation en France, n'aient permis que ce faible effort en sa faveur.*

besoins de ses soldats et de son pays. Le gouvernement de la première république comprend aussi son devoir ; au plus fort des guerres de la seconde coalition, il déclare que cette école sera nationale et la transfère à Compiègne. »

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Malgré les règlements qui ont été faits pour assurer aux jeunes gens des départements, des places dans le Prytanée, il faut avouer qu'il ne peut guère être considéré que comme un établissement local ; et d'ailleurs, *la modicité des revenus qui sont affectés à son entretien, et celle des sommes que le gouvernement y consacre, restreignent à un trop petit nombre de sujets le bienfait de l'enseignement, et ne permettent pas que celui qu'on y donne ait une influence sensible sur l'immense population de la République. Depuis la suppression des corps enseignants, l'instruction est à peu près nulle en France.*

Ce n'est pas qu'il n'existe, soit à Paris, soit dans les départements, plusieurs professeurs habiles et zélés pour les progrès de leur art ; mais ces hommes précieux, épars et disséminés, ne se prêtent aucun secours entre eux, et sont comme autant d'étincelles qui, faute d'être réunies dans un foyer commun, ne donnent qu'une faible et mourante clarté. Les théories ingénieuses, les méthodes utiles passent avec ceux qui les avaient inventées ; aucune tradition ne se forme, aucun système ne se transmet. L'expérience d'un maître habile ne contribuera point à frayer la route de ses successeurs ; personne n'en recueille la trace, et la partie pratique de l'éducation n'étant plus fondée sur l'habitude et l'imitation, chacun entre dans la carrière réduit à ses seules idées, et se trouve, dès les premiers pas, livré à l'incertitude de l'inexpérience et au hasard de ses propres essais. Chez un grand peuple, dont les institutions sont fixées, l'éducation nationale doit être en harmonie avec ses institutions ; les principes n'en peuvent être abandonnés au hasard ; il ne doit point dépendre des hommes de les déterminer ou de les confondre. Ici la chose subsiste avant l'individu ; elle n'en reçoit ni sa

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

direction, ni sa forme; c'est à elle au contraire de le façonner et de le plier au système permanent d'instruction.

Le Prytanée, tel qu'il existe aujourd'hui, ne saurait atteindre ce but : 1° L'établissement est unique, et par conséquent il ne peut recevoir qu'un trop petit nombre d'élèves ; l'expérience a fait connaître que le nombre de ceux qu'on rassemble dans un même collège ne doit guère dépasser deux cents. *Si l'on se borne à n'y admettre que ceux qui ont droit à une éducation gratuite, il arrivera que l'enfant né avec d'heureuses dispositions, et dont la famille jouit d'une honnête aisance, se verra privé des avantages de l'instruction publique*, et ne pourra plus que recevoir, dans la maison paternelle, ou sous la discipline d'un instituteur particulier, les préjugés domestiques, les habitudes locales, qui l'isoleront un jour, par les mœurs, du reste de ses concitoyens, l'éloigneront des affaires et le rendront, pour ainsi dire, étranger parmi ses proches et dans son propre pays.

Il faut se hâter, citoyens consuls, de remédier à ces inconvénients, et multiplier les établissements d'instruction publique autant que les circonstances le permettent, en attendant qu'il soit possible d'en proportionner le nombre aux besoins d'un peuple nombreux, répandu sur une immense étendue de territoire. On pourrait, par exemple, diviser le Prytanée en quatre collèges, placés, l'un à Paris, dans le local actuel du Prytanée ; les autres à Fontainebleau, à Versailles, à Saint-Germain. *On conserverait les places d'élèves, en les affectant exclusivement à ceux qui seraient pris parmi les enfants peu fortunés des militaires morts sur le champ de bataille, et des fonctionnaires publics morts dans l'exercice de leurs fonctions. Les revenus annuels du Prytanée, et la sub-*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vention de deux cent mille francs accordée à cet établissement pour l'an VIII, seraient affectés tous les ans au paiement des places d'élèves du gouvernement; mais, afin de favoriser, autant qu'il serait possible, la propagation des lumières et l'avancement de l'instrucion, on déciderait que des pensionnaires externes pourraient être admis dans ces établissements, en se soumettant à payer par chaque année une somme égale à celle à laquelle est supposée s'élever la dépense de chaque élève. Cette somme peut se fixer à mille francs pour Paris, et huit cents francs pour les autres collèges.

Je vous propose en conséquence, citoyens consuls : 1° de diviser le Prytanée en quatre collèges, nombre que l'on pourra ensuite augmenter en porportion des élèves ; 2° d'affecter à chacun de ces collèges cent places payées par le gouvernement, et exclusivement accordées aux enfants peu aisés des militaires et des fonctionnaires publics morts pour le service de l'Etat; 3° d'autoriser ces collèges à recevoir des élèves, dont la pension est fixée à huit cents et à mille francs.

Par là, citoyens consuls, la réorganisation des collèges s'annonce à la France; les récompenses de la nation sont fixées sur ceux qui auraient toujours dû en être l'objet; les particuliers ont le moyen de faire élever leurs enfants dans des écoles permanentes, et ce moyen est illimité; car à proportion des pensionnaires qui s'inscriront, vous pourrez augmenter le nombre des collèges.

D'après ces bases, j'ai l'honneur de vous proposer le projet d'arrêté suivant.

Salut et respect. Signé : Lucien Buonaparte.

Arrêtent ce qui suit :

1. Le Prytanée sera divisé en quatre grands collèges, soumis à la même administration, et placés, le

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

premier, dans le local actuel du Prytanée ; le deuxième à Fontainebleau ; le troisième à Versailles, et le quatrième à Saint-Germain.

2. Dans chacun de ces collèges, il y aura cent places d'élèves payées par le gouvernement dont la nomination sera faite par le premier consul, sur la présentation du ministre de l'intérieur.

3. Ces élèves seront pris exclusivement parmi les enfants peu fortunés des militaires morts sur le champ de bataille, et des fonctionnaires publics morts dans l'exercice de leurs fonctions.

4. Les élèves actuels du Prytanée seront répartis dans les quatre collèges par l'administration.

5. Les revenus du Prytanée, et la subvention de deux cent mille francs accordée pour l'an VIII à cet établissement, sont affectés, tous les ans, au paiement des quatre cents bourses.

6. Les places de pensionnaires sont fixées à mille francs pour Paris, et à huit cents francs pour les autres collèges ; ces sommes seront versées, tous les trois mois, par quart, dans la caisse de l'établissement à Paris.

7. L'administration centrale du Prytanée est confiée à un directoire composé de *cinq administrateurs qui exercent gratuitement.*

8. Lorsqu'un citoyen aura été nommé par le gouvernement à une place d'élève, il s'adressera à l'administration centrale, qui lui désignera celui des quatre collèges où il sera reçu.

9. Les parents des pensionnaires s'adresseront aussi à l'administration, et ils désigneront le collège où ils veulent que leurs enfants soient reçus.

10. Le ministre de l'intérieur fera les règlements nécessaires pour le mode d'administration et d'ins-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

truction à suivre dans le Prytanée ; il est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé au Bulletin des Lois.

Le *Mercure de France* (t. VI, p. 230 sq. — brumaire an X) publie et commente le règlement intérieur et les programmes du Prytanée.

On sait que le Prytanée français est essentiellement destiné à fournir une éducation gratuite aux enfants des militaires tués au champ d'honneur et des fonctionnaires civils, morts dans l'exercice de leurs fonctions. Une organisation définitive manquait à ce bel établissement.

Le ministre de l'intérieur vient d'arrêter et Bonaparte a revêtu de son approbation le règlement général du Prytanée, divisé en quatre sections, ou collèges, le premier à Paris, le second à Saint-Cyr, le troisième à Saint-Germain, et le quatrième à Compiègne. Le nombre des élèves sera de deux cents dans chacun de ces trois premiers collèges ; de trois cents dans celui de Compiègne. Indépendamment de ces élèves, entretenus par le gouvernement, chaque collège pourra recevoir cent pensionnaires.

Les revenus du Prytanée se composent : 1° du produit des biens nationaux qui lui sont affectés; 2° d'une subvention extraordinaire portée sur le budget du ministre de l'intérieur. Le gouvernement alloue, tant pour la nourriture que pour le vêtement et l'instruction de chaque élève, une pension de 700 fr. à Paris, de 650 à Saint-Cyr et à Saint-Germain et de 450 à Compiègne. Les élèves entretenus par les parents paieront par quart et d'avance ou 900 fr. ou 800 ou 500 francs à raison des différents collèges.

Dans chaque collège, il y a un directeur, un chef

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'enseignement et un économe; il y a de plus, par division de vingt-cinq élèves, un maître de quartier et un domestique. Toute familiarité est interdite entre les élèves et les domestiques. La discipline est essentiellement militaire. Le signal de tous les exercices est donné au son du tambour. Chaque division forme une compagnie; chaque compagnie est composée d'un sergent, de trois caporaux et de vingt-un fusiliers. Les grades seront la récompense de la bonne conduite des élèves, et de leurs progrès dans les exercices militaires. Ils sont exercés deux fois par décade, le quintidi et le décadi.

La journée est ainsi distribuée : à cinq heures et demie, lever ; à six heures, étude ; à huit heures, déjeuner, à huit heures et demie, classe jusqu'à dix heures et demie ; à dix heures et demie, étude jusqu'à midi; à midi, cours de dessin, écriture jusqu'à une heure et demie ; à une heure et demie, dîner; récréation jusqu'à trois heures; à trois heures, étude; à trois heures et demie, classe jusqu'à cinq heures ; à cinq heures, récréation; à cinq heures et demie, étude jusqu'à sept heures et demie; à sept heures et demie, souper et récréation ; à huit heures trois quarts, lecture; à neuf heures, coucher; à neuf heures un quart, toutes les lumières seront éteintes.

Les jours de congé, étude depuis six heures jusqu'à huit ; à huit heures, déjeuner ; récréation jusqu'à neuf heures ; à neuf heures, exercices militaires ; à onze heures, étude ; à midi le dîner ; immédiatement après le dîner, départ pour la promenade, en hiver jusqu'à cinq heures ; en été jusqu'à sept heures et demie, les autres exercices comme à l'ordinaire.

Pendant le dîner et le souper, il sera fait par un élève une lecture instructive de quelques livres d'histoire, ou de voyage. — Dans les récréations, les jeux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devront tendre à développer la force, la souplesse, la légèreté. Les jeux sédentaires sont défendus. — A la fin de chaque année, il y aura un exercice public d'armes, et des prix seront décernés. Il y aura aussi des prix pour la bonne conduite et l'exactitude à remplir tous les devoirs prescrits par le règlement.

Un inspecteur général sera chargé au nom du gouvernement de surveiller les établissements dépendant du Prytanée, dans toutes les parties qui concernent l'instruction. Il fera sa visite tous les trois mois. Cette instruction dans les collèges de Paris, de Saint-Cyr et de Saint-Germain sera divisée en deux grandes sections; la première, des enfants ayant moins de douze ans ; la seconde, des jeunes gens au-dessus de cet âge.

La première section recevra une éducation commune ; elle sera partagée en trois classes au moins, composées chacune de vingt-cinq élèves. On apprendra dans la première à lire, écrire et chiffrer, et les premiers éléments de la grammaire.

Dans la seconde, les quatre premières règles de l'arithmétique, les principes de la langue latine, appliquée à l'explication des auteurs les plus faciles.

Pour exercer la mémoire des élèves, on leur fera apprendre des fables françaises et latines, les premiers éléments de l'histoire ancienne, auxquels on ajoutera un recueil d'actions de vertu et d'héroïsme, propres à inspirer à la jeunesse des sentiments de patriotisme et de morale.

La seconde section sera divisée entre les élèves destinés à la carrière civile ou à la carrière militaire. L'inspecteur général déterminera cette division d'après la déclaration du chef de l'enseignement et des professeurs, et le vœu manifesté par les parents.

Les élèves destinés à la carrière civile seront dis-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tribués en quatre classes, dont deux d'humanités ; la troisième de rhétorique, et la quatrième de philosophie. La langue grecque et la langue latine ; la géographie et l'histoire, particulièrement celle de France, occuperont les deux premières classes; dans celle de rhétorique, on enseignera les principes généraux de l'art oratoire, appliqués aux discours de Cicéron et de Démosthène, aux harangues des historiens latins, aux oraisons funèbres de Fléchier et de Bossuet, etc. Les élèves seront exercés à la déclamation, et à des compositions propres à former leur style et développer leur imagination.

Dans la classe de philosophie, ils apprendront l'art de raisonner par les principes de la dialectique, tirés de la logique de Dumarsais ou de Condillac, par les analyses des meilleurs ouvrages philosophiques de l'antiquité, tels que le *Traité des devoirs de Cicéron* et autres, tant anciens que modernes. Enfin, pour donner à leur jugement une plus grande rectitude, ils ajouteront à ces exercices un cours de géométrie élémentaire.

Les élèves destinés à la carrière militaire seront partagés, dans l'ordre de leurs progrès, en trois classes au moins. Ils y apprendront successivement l'algèbre, la géométrie théorique et pratique, les trigonométries rectiligne et sphérique, la statique, les éléments d'astronomie, de fortification, de physique et de chimie, et les manœuvres du canon.

Les élèves des deux sections civile et militaire apprendront, en outre, les langues allemande et anglaise ; et, dans le temps de récréation, ils recevront des leçons d'armes et de danse.

Il y aura composition dans chaque classe, au moins une fois par mois. Les élèves qui auront obtenu les deux premières places seront décorés. Les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

classes vaqueront depuis le 1er fructidor jusqu'au 2 vendémiaire. Dans le courant de thermidor, il y aura des compositions générales dans toutes les classes, et des examens publics sur toutes les parties de l'instruction.

La distribution solennelle des prix se fera au collège de Paris, le 27 thermidor ; à Saint-Cyr, le 28 ; à Saint-Germain, le 29.

Il y aura une bibliothèque dans chaque établissement ; elle sera essentiellement composée de livres analogues à l'instruction. Il n'est permis à aucun élève d'avoir entre ses mains, dans ses poches, dans son bureau, ni ailleurs, d'autres livres que ceux qui lui auront été donnés par l'ordre écrit du chef de l'enseignement.

Le terme des études pour tous les élèves et de leur résidence au collège est fixé à 18 ans accomplis. Mais *la République ne les abandonne pas eux-mêmes; elle veille à leur avancement, et leur assure des emplois* dans la carrière à laquelle ils se consacrent, administration militaire ou civile, jurisprudence, médecine, instruction publique.

Le règlement général du Prytanée souffre quelques exceptions à l'égard du *collège de Compiègne*. Ici, l'instruction se divise de même en deux sections ; l'une des enfants au-dessous de douze ans ; l'autre des jeunes gens au-dessus de cet âge. Mais ces *jeunes gens sont ceux qui se destinent ou à la marine, ou à l'exercice des arts mécaniques*. Leur éducation devait nécessairement se modifier d'après ces différentes destinations. Ainsi, *ils seront accoutumés à se servir eux-mêmes*. Il n'y aura, dans le collège, que les domestiques nécessaires au service de la cuisine, et deux hommes de peine.

Du reste, ils sauront également lire, écrire et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

compter ; ils apprendront la géographie, la grammaire française, et le dessin sous les rapports de la marine, ou des arts et métiers. Les élèves destinés aux arts mécaniques seront mis à 14 ans en apprentissage chez des maîtres particuliers d'une habileté et d'une probité reconnues. Ils seront toujours considérés comme élèves du collège pendant toute la durée de leur apprentissage, qui n'excèdera pas trois années. Alors ils pourront être placés, soit dans les manufactures nationales, soit dans les ateliers de terre et de mer de la République.

Les élèves destinés à la marine apprendront, en outre, l'uranographie, la composition des cartes marines, la géométrie, l'algèbre et les éléments d'astronomie. Ils devront sortir du collège à 15 ans. Le ministre de la marine les emploiera selon les connaissances dont ils auront fait preuve. Chaque année, il sera fait, comme dans les autres collèges, un examen de tous les élèves, en présence de l'inspecteur général. La distribution solennelle des prix se fera le 1er fructidor.

On a dû remarquer combien de rapprochements heureux l'organisation du Prytanée présentait avec les anciennes méthodes de l'éducation publique. Elle offre même des améliorations importantes. Nous aurons occasion de revenir sur ce règlement auquel on peut désirer quelque chose. Prima officia debentur diis immortatibus, secunda patriae, tertia parentibus. *Les premiers devoirs sont ceux qu'on est tenu de remplir envers les Dieux. Viennent ensuite ceux envers la patrie, puis ceux envers les parents.*

Par cette citation latine, le *Mercure* semble se plaindre qu'il ne soit fait aucune place à l'instruction religieuse.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le premier consul tenait à se rendre compte par lui-même de la situation du Prytanée et de la manière dont fonctionnaient ses services.

Le premier consul a visité le collège de Saint-Cyr le 24 floréal (an IX) à une heure après midi, sans y être attendu. Il a vu en arrivant les élèves au réfectoire, et a paru content de la manière dont ils étaient nourris. Il a pris le verre d'un d'entre eux, et à goûté leur abondance.

Il les a examinés, sous le rapport de l'habillement; il en a remarqué un certain nombre auquel leur famille n'avait pu fournir le trousseau ; il a ordonné sur-le-champ au directeur de leur faire faire l'uniforme aux frais du gouvernement.

« Ce sont, a-t-il dit, les enfants des braves qui sont morts pour la République : *il faut qu'ils soient élevés sévèrement, qu'ils travaillent, mais qu'ils soient bien traités.* »

Il a considéré l'établissement sous le rapport de la salubrité ; s'est promené au milieu des élèves dans la cour des récréations ; a remarqué avec intérêt leurs jeux et leurs occupations agricoles (chaque élève cultive un petit jardin). Il a parcouru ensuite leurs dortoirs et leurs salles d'études, *s'est informé des méthodes d'enseignements* (1), et a interrogé lui-même

(1) La recherche des *méthodes* est l'occupation favorite de ceux à qui manque le talent. L'abbé d'Aubignac se consolait, en écrivant sa « Pratique du théâtre », de l'insuccès de ses comédies. Avant lui, Scudéry et Chapelain, à l'instigation du cardinal de Richelieu, avaient morigéné Corneille, coupable, dans le *Cid*, d'avoir violé toutes les règles de la poétique et de la morale, d'avoir offensé Aristote, la pudeur et la piété filiale. Ceux qui n'ont pas le goût de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plusieurs élèves sur les mathématiques; il a été satisfait de leurs réponses, et surtout de celles du jeune Hinard, né à Clermont (Oise), élève de la ci-devant école nationale de Liancourt, a demandé des renseignements sur sa conduite, et, ayant été instruit que le jeune homme s'était toujours comporté d'une manière exemplaire, il a fait prendre, à l'instant même, une note sur son compte, et a promis qu'il allait le placer.

faire des classes écrivent un manuel de pédagogie qui leur ouvre l'accès des canonicats administratifs. La Bruyère a dit dans son chapitre de la Chaire : « L'orateur cherche par ses discours un évêché ; l'apôtre fait des conversions » (ed., Labbé, P. Belin, 1882, in-12, p. 368). Les bénéfices universitaires sont les prébendes de certains agrégés de philosophie, d'histoire et de grammaire. Les agrégés des lettres sont exclus de la feuille des bénéfices : *fœnum habent in cornu*. Du haut de ces *templa serena*, libres du souci d'enseigner eux-mêmes, ne fatiguant plus leurs cordes vocales à débiter des cours, leurs yeux à annoter des copies, et leurs nerfs à endurer des *brouhabas* et des *chahuts*, ils regardent comme du fumier les tâcherons qui enseignent ; ils les aiguillonnent, les houspillent ; dans leur solennelle oisiveté, ils exigent d'eux un zèle toujours renaissant; dans leur ignorance encyclopédique et dogmatique, ils leur font la leçon, corrigent des erreurs imaginaires, et prescrivent des doctrines écloses dans leur cerveau chaotique et fuligineux. Une classe est une œuvre d'art; celui qui a le don la conduit, non d'après des consignes rigides imaginées *a priori*, mais en tenant compte de l'expérience, en se réglant sur sa propre nature et sur les dispositions de ceux à qui il s'adresse. Le véritable professeur n'est pas un rouage découpé à l'emporte-pièce, c'est un homme. Il ne reçoit pas sa méthode, il la crée sans cesse.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il a dit au fils du général Boyer : « Vous portez, mon ami, le nom d'un brave homme, rendez-le digne de lui. J'aurai soin de tous ceux qui se conduiront bien. »

Il a donné au directeur, le citoyen Crouzet, membre associé de l'Institut, ci-devant directeur de l'école de Liancourt et du collège de Compiègne, plusieurs ordres relatifs à l'amélioration de l'établissement.

Il a dit aux élèves en les quittant : « Nous sommes sous un régime où le travail, les talents et la bonne conduite mènent à tout. » Les jeunes gens lui ont exprimé, de la manière la plus vive, leur reconnaissance et leur dévouement. (Extrait du *Journal de Paris*, ap. *Mercure de France*, t. IV, p. 386-387. — Prairial an IX.)

Nous prenons sur le fait le premier consul recrutant les futurs sujets de l'empereur. Il les choisit capables et dévoués. Pour stimuler ce dévouement, il fait luire à leurs yeux d'enfants la perspective des places dont il gratifiera les plus dignes. Il fait la traite des futurs fonctionnaires, déjà fils de fonctionnaires civils et militaires. On incrimine le latin comme détournant les petits Français du commerce et de l'industrie. Ils cèdent tout simplement à l'appel venu du gouvernement lui-même. — Thibaudeau mentionne une autre visite.

Il aimait à visiter les établissements d'instruction. C'était pour lui une occasion de se mettre en rapport avec la jeunesse, d'exciter son émulation, d'inculquer aux professeurs son esprit, et de stimuler leur zèle.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il alla, sans y être attendu, au Prytanée français avec le consul Lebrun et le ministre de l'intérieur (2 prairial an IX); il examina l'établissement dans tous ses détails; il interrogea les élèves sur les mathématiques, l'histoire, la grammaire ; il développa aux maîtres ses vues sur l'enseignement, le régime et la tenue des écoles. Il leur recommanda les connaissances mathématiques comme l'âme et la vie de toutes les autres, les exercices militaires pour fortifier les jeunes gens, les accoutumer à la discipline et leur apprendre de bonne heure leurs devoirs envers la patrie.

Il annonça son intention d'employer dans les divers services publics les élèves qui se distingueraient par leurs succès et leur bonne conduite. Peu de temps après, il nomma sous-lieutenants des élèves qui avaient répondu d'une manière satisfaisante aux questions qu'il leur avait faites. (Thib., *Consul.*, t. II, p. 153-154.)

La distribution des prix eut lieu le 27 thermidor et la rentrée le 6 vendémiaire an X. — Le *Mercure de France* la mentionne en ces termes :

Le Prytanée français a rouvert ses classes le 6 vendémiaire. Le c. Chambry, chef de l'enseignement, a rappelé à cette nombreuse jeunesse ses premiers devoirs, la subordination à ses maîtres et l'application au travail. Il leur a dignement présenté la gloire de leurs pères comme le but et le motif de leurs efforts. *Gloria majorum lumen est posteris*, a dit Salluste, et cette belle maxime convient particulièrement à cette touchante réunion d'enfants, qui tous pleurent un père mort pour la patrie, et disent tour à tour à l'orphelin qu'elle adopte :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Viens, tu partageras nos plaisirs ; nous la peine (1).

Les établissements du Prytanée forment les premières ébauches des lycées. Ils étaient en tout au nombre de 4, et comprenaient 900 élèves boursiers. A leur budget figuraient commme recettes ordinaires une subvention de 200.000 francs et un revenu de deux cent cinquante-six mille six cent soixante-six francs, épave qui surnageait du naufrage des établissements confisqués et aliénés dans des conditions désastreuses, et comme recettes extraordinaires les pensions acquittées par quelques familles. La population scolaire était constituée par un noyau de boursiers, autour duquel devait se former une enveloppe sans cesse croissante de payants. Les boursiers étaient choisis parmi des fils de fonctionnaires morts au service de l'Etat.

L'Etat considérait si bien comme lui appartenant en propre les *enfants de la patrie*, qu'il expérimentait *in animâ vili* sur eux, à leurs risques et périls, des découvertes médicales encore contestées. Si des accidents survenaient, personne n'avait qualité pour lui en demander compte.

(1) Ce vers est tiré d'une pièce dramatique, qui en renferme un grand nombre d'excellents, composée par le C. Crouzet, membre associé de l'Institut national et directeur du collège de Saint-Cyr. Elle fut récitée, au milieu des applaudissements, par les élèves de ce collège, à la dernière distribution des prix, le 27 thermidor (*Merc.*, VI, p. 235).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le préfet du département de la Nièvre a pris un arrêté, d'après lequel tous les *enfants de la patrie* qui n'auront pas eu la variole seront vaccinés. L'opération sera confiée aux médecins de chaque hospice. Ils seront tenus de recueillir leurs observations sur les sujets vaccinés. — Ce mode d'inoculation vient d'être introduit en Espagne (*Merc.* V. 73, — an IX).

XIX (III)

Les écoles centrales. — Les pédants de métier exclus. — Les manuels. — Le latin proscrit.

Si les établissements du Prytanée offraient au premier consul quelque satisfaction, si l'Ecole Polytechnique avait surpassé les espérances fondées sur elle, en revanche, tout le système d'enseignement organisé par la loi du 3 brumaire an IV n'avait pu prendre corps. Les *écoles primaires* étaient presque partout inexistantes; les *écoles centrales* presque partout désertées. Dans la pensée de leurs créateurs, les écoles centrales, destinées à remplacer les collèges de l'ancienne université, devaient inonder des lumières de la philosophie la nation affranchie et régénérée. Elles réalisaient les vœux des théoriciens, tel que Condorcet. Les langues anciennes en étaient presque

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

proscrites, car elles étaient suspectes d'entretenir le royalisme et la superstition. En revanche, les sciences exactes y étaient distribuées à profusion, non seulement aux écoliers, mais encore aux hommes faits (1).

En jetant les yeux sur la liste des professeurs, on remarquera peut-être que..... les sciences physiques et mathématiques y occupent une très grande place, tandis que les connaissances qui dominaient dans l'ancien enseignement y paraissent négligées.... plusieurs motifs ont déterminé l'espèce de préférence accordée aux sciences mathématiques et physiques. (Condorcet, Rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique fait à l'Assemblée législative, le 20 avril 1792. Lall., XIII, p. 273-274.)

(1) Le 16 septembre 1793, Chabot s'était élevé avec vivacité contre un décret rendu le 15, sur la proposition de Lakanal, et qui instituait trois degrés d'enseignement.

« Ce décret, dit-il, tend à ressusciter tous les abus de l'ancien régime et à ériger l'aristocratie des savants. Il tient au plan des Brissotins qui voulaient aussi élever la domination philosophique, quand nous voulions la démocratie des sans-culottes et du bon sens. Il faut que l'importante question de savoir si l'on établira trois degrés d'instruction soit plus solennellement discutée. Rappelez-vous que vous avez rejeté le plan de M. Condorcet, parce qu'il était trop scientifique.

Bazire dit : « Vous êtes tous convenus dans plus d'une occasion que c'est la philosophie qui a fait la révolution. *Il n'est pas moins certain que ce sont les hautes sciences seules qui peuvent consolider l'établissement de la république.* » (*Monit. du* 18 *sept.* 1793.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le culte passionné des sciences mathématiques, physiques et chimiques est une des caractéristiques du XVIII^e^ siècle. Le 1^er^ janvier 1756, Grimm le constate, sans l'approuver.

Nous devons la vraie science à trois ou quatre Grecs. Les Romains en ont profité, et l'ont transportée dans leur langue ; les nations gothiques l'ont défigurée et dérobée sous un jargon scientifique et barbare. Bacon l'a rétablie et dégagée du joug importun de la superstition et de l'ignorance ; *il nous a tournés du côté de l'expérience ; il nous a appris et à observer la nature*, et à profiter des découvertes physiques que le hasard et la nature toujours agissante, beaucoup plus que le génie des philosophes, ont procurées aux hommes. Les bons esprits de notre temps ont saisi la route indiquée par Bacon.

Toute la foule du peuple lettré de nos jours, perdant de vue la vraie science, ou ne pouvant la comprendre, *s'est enfoncée dans le chaos des systèmes, dans le labyrinthe de la méthode*, et s'est crue fort avancée dans la philosophie, pour avoir troqué les noms de scolastique ou de péripatéticien contre ceux de cartésien et de newtonien. C'était la mode, il y a environ quinze ans (vers 1740), c'est-à-dire après le retour de ces deux compagnies célèbres qui avaient été envoyées pour mesurer la terre, de parler de la métaphysique avec beaucoup de mépris, et de prôner la géométrie comme la seule science digne d'occuper les esprits supérieurs.

M. de Voltaire, toujours trop aisément entraîné vers la nouveauté, fut un des premiers à dépriser la métaphysique, qui rend la philosophie si touchante, et un des plus zélés partisans de la géométrie qu'il

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne savait point. Mais les modes passent et la vérité seule demeure. L'engouement de la géométrie tire vers sa fin. M. de Buffon a été le premier à avertir les géomètres qu'il n'y avait pas dans leur science de quoi s'arroger de la supériorité sur les autres ; M. Diderot leur a prédit la fin de leur règne et que la chimie et l'histoire naturelle s'élèveraient sur leurs débris ; et moi, sans être ni prophète, ni sorcier, je prédis que les chimistes, lorsqu'ils auront la vogue, ne seront pas plus modestes que les géomètres et qu'ils se regarderont à leur tour comme les seuls dépositaires de la vraie science.

L'abbé Terrasson, lorsqu'on l'entretenait d'une matière qui ne tenait point à la géométrie, demandait, avec une naïveté orgueilleuse : « Qu'est-ce que cela prouve ? », voulant faire entendre qu'on ne démontrait rigoureusement qu'en géométrie, et que les autres vérités étaient, pour ainsi dire, précaires, à quelques degrés d'évidence de plus ou de moins. Cela peut être vrai ; mais je demanderais volontiers à mon tour, en voyant tous ces profonds calculs, toutes ces admirables méthodes : « Qu'est-ce que cela apprend ?»

Tous ces corps, toutes ces formes qui font l'objet de la méditation du géomètre sont imaginaires et supposés. Les déductions qu'il en tire sont rigoureusement démontrées ; mais il ne faut pas qu'il oublie que tout ce bel édifice n'existe que dans sa tête, et que, du moment qu'il veut opérer dans la nature, toute cette certitude géométrique disparaît... Le géomètre, engoué de sa science, ressemble à un habile joueur d'échecs qui se croirait plus capable que personne de conduire une armée...

L'engouement et la présomption avec lesquels le vulgaire se choisit une science de préférence, qu'il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voudrait faire passer pour la science universelle et par excellence, il les porte encore jusque dans les détails de cette science. Rien n'est plus ordinaire, surtout aux gens bornés, que de se croire plus pénétrants que les autres, et de vouloir passer pour tels. C'est cette manie qui a engendré celle de tout démontrer, et qui a inventé toutes ces ridicules formules, toutes ces méthodes arbitraires par l'empoi desquelles les sots se sont donné le change et se sont crus beaucoup plus avancés que les vrais philosophes.

Correspondance littéraire, philosophique et critique adressée à un souverain d'Allemagne, depuis 1753, par le baron de Grimm et par Diderot. Paris, Longchamps et F. Buisson, 1813, in-8°, t. Ier, p. 469-472, *pass.*

Les sciences appliquées, en transformant toutes les conditions de la vie matérielle, ont refuté toutes les critiques des théoriciens et justifié les préférences de ceux qui voyaient en elles les instruments les plus efficaces du progrès économique et social.

Dès le commencement du siècle, Voltaire avait très finement démêlé les raisons de la vénération presque superstitieuse dont le vulgaire entoure les sciences. Il les admire d'autant plus qu'elles lui semblent plus inaccessibles. Des formules mathématiques ont, pour celui qui ne les entend point, quelque chose de vaguement cabalistique qui le pénètre d'une certaine terreur religieuse. Les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lettres n'ont point ce prestige du mystère, cet attrait du fruit cueilli dans un verger clos.

A M. Lefèvre. — Vous me demandez pourquoi le public, qui respecte assez l'Académie des Sciences, respecte si peu l'Académie française. C'est que les travaux de l'Académie française sont exposés aux yeux du plus grand nombre et les autres sont voilés. Chaque Français croit savoir sa langue et se pique d'avoir du goût, mais il ne se pique pas d'être physicien; les mathématiques seront toujours pour la nation en général une espèce de mystère et par conséquent, quelque chose de respectable. Des équations algébriques ne donnent de prise, ni à l'épigramme, ni à la chanson, ni à l'envie...

(*Lettres choisies*, — éd. L. Moland, P. Garnier, 1876, in-12, t. Ier, p. 131. — An. 1732.)

La loi de l'an IV conviait les foules à pénétrer victorieusement dans ce sanctuaire auguste des sciences, et à fouler aux pieds les études littéraires qui ne semblaient destinées qu'à enguirlander d'une rhétorique pompeuse et vaine les hommages rendus aux privilégiés.

Comme il n'y avait plus de corps enseignant, de pédants de métier, les professeurs étaient des avocats, des médecins, des architectes, des citoyens opulents qui consacraient une partie de leurs loisirs à donner des leçons de législation, de dessin, de géométrie, de physique, de chimie et d'histoire naturelle. Car les citoyens opulents ne peuvent faire de leur temps un plus noble emploi qu'en remplissant la fonction la plus généreuse et la plus haute, celle d'instituteur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous avons senti que, par suite des progrès de l'esprit humain, ces études qui offrent à son activité un aliment éternel, inépuisable, devenaient d'autant plus nécessaires que le perfectionnement de l'ordre social doit offrir moins d'objets à l'ambition ou à l'avidité, que, dans un pays où l'on voulait unir enfin par des nœuds immortels, la paix et la liberté, il fallait que l'on pût, sans ennui, sans s'éteindre dans l'oisiveté, consentir à n'être qu'un homme et un citoyen ; qu'il était important de tourner vers des objets utiles, ce besoin d'agir, cette soif de gloire à laquelle l'état d'une société bien gouvernée n'offre pas un champ assez vaste et de substituer enfin l'ambition d'éclairer les hommes à celle de les dominer.

(*En note*) : Il faut un aliment à l'activité des hommes qui n'ont pas besoin de travailler pour vivre, et il n'est pas à désirer qu'elle soit réduite à ne s'exercer que sur des spéculations d'intérêt, ou sur des projets de s'élever à des places et de s'y maintenir.

Or une instruction, telle qu'on la propose ici, offre aux hommes nés avec de la fortune des occupations agréables, qui ne seraient ni sans utilité, ni sans quelque honneur.

Chacun choisirait, dans le grand nombre de connaissances dont les éléments lui ont été enseignés, la science vers laquelle son goût ou ses dispositions naturelles le porteraient de préférence (*ib.*, p. 275).

La première récompense promise à ces instituteurs opulents et bénévoles serait une vie pure.

L'habitude et le goût de l'occupation est un des plus sûrs préservatifs contre les vices corrupteurs qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prennent leur source dans le besoin d'échapper à l'ennui (*ib.*, p. 276, note).

Au surplus, une heureuse simplification des méthodes rendrait leur tâche non seulement plus fructueuse, mais encore plus rapide et plus agréable. Les pédants de métier, dans leur appétit de domination et leur cupidité insatiable, avides de tenir tremblants sous leur férule et de rançonner pendant de longues années les écoliers sur lesquels ils levaient tribut, avaient mis leur ingéniosité à ne leur rien enseigner pendant de longues et fastidieuses années. Pour opérer cette révolution salutaire, il faut tout simplement que le pouvoir législatif « fasse composer » — où ? — par qui ? des manuels bien faits.

Condorcet est ici d'accord avec Scipion, valet de Gil Blas, qui voulait mal de mort au latin. Scipion était fils d'un archer de la Sainte-Hermandad et d'une bohémienne, la Coscolina, qui se mêlait de faire la devineresse et de prédire l'avenir.

Lorsque pour l'honneur du métier, ma mère croyait devoir faire apparaître le diable dans ses opérations, c'était Torribio Scipion qui faisait ce personnage et qui s'en acquittait parfaitement bien; la rudesse de sa voix et la laideur de son visage lui donnant un air convenable à ce qu'il représentait. Pour peu qu'on fût crédule, on était épouvanté de la figure de mon père. Mais, un jour, par malheur, il vint un brutal de capitaine qui voulut voir le diable, et qui lui passa

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son épée au travers du corps. Le Saint Office, informé de la mort du diable, envoya ses officiers chez la Coscolina, dont ils se saisirent, aussi bien que de tous ses effets; et moi, qui n'avais alors que sept ans, je fus mis à l'hôpital de los ninos (les enfants).

Il y avait dans cette maison de charitables ecclésiastiques, qui, bien payés pour avoir soin de l'éducation des pauvres orphelins, prenaient la peine de leur montrer à lire et à écrire. Ils crurent remarquer que je promettais beaucoup, ce qui fut cause qu'ils me distinguèrent des autres, et me choisirent pour faire leurs commissions. Ils m'envoyaient en ville porter leurs lettres ; j'allais et venais pour eux et c'était moi qui répondais leurs messes. Par reconnaissance, ils entreprirent de m'enseigner la langue latine; mais ils s'y prirent trop rudement, et me traitèrent avec tant de rigueur, malgré les petits services que je leur rendais, que ne pouvant y résister, je m'échappai un beau jour en faisant une commission.... Quoique j'eusse à peine alors neuf ans accomplis, je sentais déjà le plaisir d'être libre et maître de mes actions. J'étais sans argent et sans pain ; n'importe, je n'avais point de leçons à étudier, ni de thèmes à composer; après avoir marché pendant deux heures,.... il fallut m'arrêter pour me reposer. Je m'assis au pied d'un arbre qui bordait le grand chemin ; là, pour m'amuser, je tirai mon rudiment que j'avais dans ma poche, et le parcourus en badinant, puis, venant à me souvenir des férules et des coups de fouet qu'il m'avait fait recevoir, j'en déchirai les feuillets avec colère : « Ah ! chien de livre, tu ne me feras plus répandre de pleurs ! » Tandis que j'assouvissais ma vengeance en jonchant autour de moi la terre de déclinaisons et de conjugaisons, il passa par-là un hermite à barbe blanche, qui por-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tait de larges lunettes, et qui avait un air vénérable. (*Gil Blas*, livre X, ch. 10. — P. Garnier, 1864, in-8°, t. II, p. 289-290.)

L'hermite offre au fugitif un asile dans sa modeste retraite. L'enfant consent à l'accepter, mais il pose une condition essentielle : « Je ferai, lui dis-je, tout ce que vous voudrez, pourvu que vous ne m'obligiez point à apprendre le latin » (*ib.*, p. 291). La Sganarelle du *Médecin malgré lui* n'était pas médiocrement fier d'avoir su, dans son enfance, son rudiment par cœur. Il ne se croyait pas pour cela incapable de faire le métier de bûcheron. Mais les fagots qu'il confectionnait avaient meilleure mine que ceux de ses confrères. Aussi il croyait avoir le droit d'en demander plus cher. — Il y a fagots et fagots.

XX (IV)

Ecole de Rousseau.— Bernardin de Saint-Pierre. L'apologie de la nature. — Les méfaits des pédagogues. — Influence pernicieuse des collèges : Ils enseignent l'ambition, le babil.— La fleur de la vie sacrifiée à la métaphysique d'une langue morte.

Disciple de Rousseau, confrère en rousseau-latrie de Sébastien Mercier, Bernardin de Saint-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pierre (1), dans ses *Etudes de la nature*, ne manque pas de dauber sur les pédagogues de son temps et de produire son système d'éducation.

Une autre source de nos maladies physiques et morales et qui n'est pas moins féconde en maux, c'est l'éducation des enfants. Cette partie de la politique a fixé, dans l'antiquité, l'attention des plus grands législateurs. Les Perses, les Egyptiens et les Chinois en firent la base de leurs gouvernements; ce fut sur elle que Lycurgue posa les fondements de sa république. On peut même dire que là où il n'y a point d'éducation nationale, il n'y a point de législation durable. Chez nous, l'éducation n'a aucun rapport avec la constitution de l'Etat. Nos écrivains les plus célèbres, tels que Montaigne, Fénelon, J.-J. Rousseau ont bien senti les défauts de notre police à cet égard; mais, désespérant peut-être de les réformer, ils ont mieux aimé proposer des plans d'éducation particulière et domestique, que de réparer l'ancien, et de l'assortir à toutes les inconséquences de notre société. Pour moi, qui ne remonte à l'origine des mots qu'afin d'en disculper (2) la na-

(1) Né au Havre, le 19 janvier 1737, mort le 21 janvier 1814. — Cf. édit. et notes d'Aimé Martin, qui avait épousé sa veuve, et notice de Jules Sandeau, dans le *Dictionnaire de la conversation*.

(2) C'est ici la théorie de Rousseau : Tout est bien, sortant des mains de la nature; la grande criminelle c'est la société. C'est elle, la corruptrice, qui oppose ses lois factices et oppressives aux élans spontanés de notre cœur, qui a, comme disait Pascal (*Pens.* XXIV, 5), des raisons que la raison ne connaît point.— La nature offrait indistinctement ses biens à tous ses

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ture, et que quelque heureux génie puisse y apporter un jour quelque remède, je me trouve encore engagé à examiner l'influence de l'éducation sur notre bonheur particulier, et sur celui de la patrie en général.

L'homme est le seul être sensible qui forme sa raison d'observations continuelles. Son éducation commence avec sa vie et ne finit qu'avec sa mort.

La nature avait institué l'école buissonnière, les arbres, les fleurs, les petits oiseaux, etc. La société a dressé des prisons scolaires, avec toute une équipe de geôliers rébarbatifs. (Cf., V. Hugo. — *Le jardin des feuillantines.*)

Si donc on laissait face à face l'enfant et la nature, l'enfant, par lui-même apprendrait tout et dans la joie. Il s'instruirait aussi voluptueusement que Daphnis s'instruisit dans les bras de Lycenion, et J.-J. Rousseau, dans ceux de Mme de Warens. Mais une engeance particulière de malfaiteurs s'interpose entre les choses et l'enfant : ce sont les professeurs mercenaires. Mus par la cupidité, ils captent, pour les tourmenter et les abêtir, ces innocentes victimes. Le régent fonde sa

enfants. La société a fait des riches, qui ont pour partage l'oisiveté et les jouissances ; des pauvres, dont le lot est l'indigence et la tribulation. La nature avait institué l'amour ; la société a constitué le mariage, etc... théorie romantique et anarchiste, dont une des expressions les plus captieuses a été donnée dans les romans de Georges Sand.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tyrannie sur les préjugés qu'il exploite et dont il est la première victime. Car il est consumé par eux, comme Nessus par la fameuse tunique. Un professeur étant malade, ne peut faire son cours. La nature commanderait aux élèves de se réjouir d'être délivrés d'un fâcheux, et de communier, dans un tête-à-tête délicieux, avec les grandes routes, que sillonne leur bicyclette et qui sont les véritables institutrices. Comme l'artifice social ne les a pas encore corrompus, ils se réjouissent en effet. Mais les puissances d'erreur et de domination, complices entre elles, les familles et l'administration conspirent contre leur joie, les replongent dans l'ignorance et la captivité. Et, pour hâter le rétablissement du professeur surmené, le proviseur le bombarde de notes par lesquelles, il le somme de se rétablir au plus vite, de cesser des absences qui portent le plus grand tort aux élèves et à leurs familles, et dans lesquelles le recteur stigmatise des agissements que l'opinion publique condamne et qui ne doivent pas se renouveler.

On sacrifie la fleur de la vie humaine à la métaphysique d'une langue morte. Quel est le Français qui pourrait supporter le tourment d'apprendre ainsi la sienne ? Et s'il s'en est trouvé qui en aient eu la laborieuse patience, l'ont-ils *parlée* mieux que leurs compatriotes ? Qui écrit le mieux d'une femme de la cour ou d'un grammairien ? Montaigne, si plein des beautés antiques de la langue latine, et qui a donné tant d'énergie à la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nôtre, se félicite de n'avoir jamais su ce que c'était que « des vocatifs. » Apprendre à parler par les règles de la grammaire, c'est apprendre à marcher par les lois de l'équilibre. C'est l'usage qui enseigne la grammaire d'une langue, et ce sont les passions qui en enseignent la rhétorique. Ce n'est que dans l'âge et dans les lieux où elles se développent qu'on sent les beautés de Virgile et d'Horace, que nos plus fameux traducteurs de collèges n'ont jamais soupçonnées (1). Je me rappelle qu'étant écolier, je fus longtemps étourdi comme les autres enfants, par un chaos de termes barbares, et que, quand je venais à entrevoir dans mes auteurs quelque trait d'esprit qui éclairait ma raison, ou quelque sentiment qui allait à mon cœur, j'en baisais mon livre de joie. Je m'étonnais de trouver le sens commun dans les anciens. Je pensais qu'il y avait autant de différence de leur raison à la mienne, qu'il y en avait dans la construction de nos deux langages. J'ai vu plusieurs de mes camarades si rebutés des auteurs latins par ces explications de collège, que, longtemps après en être sortis, ils ne pouvaient en entendre parler. Mais, quand ils ont été formés par l'expérience du monde et des passions, ils en ont senti alors les beautés et en ont fait leurs délices. *C'est ainsi qu'on abrutit, parmi nous, les enfants, qu'on contraint leur âge, plein de feu et de mouvement, par une vie triste, sédentaire et spéculative, qui influe sur leur tempérament par une infinité de maladies.* Mais

(1) Ils ne demanderaient pas mieux que de compléter leur instruction par un voyage circulaire en Italie, en Grèce, en Orient et en Afrique. C'est un luxe que leur interdit leur pauvreté. — Pourquoi le leur reprocher ? Pauvreté n'est pas vice.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tout ceci n'est encore que de l'ennui et des maux physiques. On leur inspire des vices; on leur donne de l'ambition sous le nom d'émulation.

Pour justifier ces assertions, Bernardin de Saint-Pierre invoque le témoignage d'un certain nombre de missionnaires, au dire desquels, il n'est pas de plus excellents éducateurs que les sauvages. Antoine Biet, supérieur des prêtres missionnaires qui passèrent en l'an 1652 à Cayenne, écrit au sujet des enfants des sauvages Galibis (*Voyage de la terre équinoxiale*, l. III, p. 390) :

« La mère a grand soin de nourrir son enfant. Ils ne savent ce que c'est, parmi eux, de donner leurs enfants à nourrir à une autre. Elles sont folles de leurs enfants, tant elles les aiment. Elles les lavent, tous les jours, dans une fontaine ou rivière. Elles ne les emmaillottent point, mais elles les couchent dans un petit lit de coton qu'elles font tout exprès pour eux. Elles les laissent toujours nus; c'est une merveille de voir comme ils profitent ; quelques-uns à neuf ou dix mois, marchent tout seuls. Quand ils croissent, s'ils ne peuvent marcher, ils se traînent sur leurs pieds et sur leurs mains. Ces gens aiment extrêmement leurs enfants. Ils ne les frappent jamais et ne les corrigent point, les laissent vivre dans une grande liberté, sans qu'ils fassent rien qui fâche leurs parents. Ils s'étonnent, quand ils voient que quelqu'un des nôtres châtie ses enfants. »

Le père Charlevoix, jésuite, qui rapporte ses impressions de voyage à la Nouvelle-Orléans, indique aussi (*Journal historique de l'Amérique*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

septentrionale, lettre XXIII, août 1721) comment les sauvages de l'Amérique septentrionale élèvent leurs enfants :

« Quelquefois pour les corriger de leurs défauts, on emploie les prières et les larmes, mais jamais les menaces... Une mère, qui voit sa fille se comporter mal, se met à pleurer ; celle-ci, lui en demande le sujet, et elle se contente de dire : « Tu me déshonores. » Il est rare que cette manière de reprendre ne soit pas efficace. Cependant, depuis qu'ils ont eu plus de commerce avec les Français, quelques-uns commencent à châtier leurs enfants ; mais ce n'est guère que parmi ceux qui sont chrétiens ou qui sont fixés dans la colonie. Ordinairement la plus grande punition que les sauvages emploient pour corriger leurs enfants, c'est de leur jeter un peu d'eau au visage... *On a vu des filles s'étrangler pour avoir reçu une réprimande assez légère de leurs mères*, ou quelques gouttes d'eau au visage, et les avertir en disant : « Tu n'auras plus de fille. »

XXI (V)

Les Ecoles centrales. — L'enseignement par les yeux. — L'enseignement gratuit. — Récompenses promises aux instituteurs désintéressés. — Durée éphémère de l'Ecole normale.

Ce texte de Bernardin de Saint-Pierre contient assez exactement les principes essentiels qui ont inspiré la création des Ecoles centrales, dont la durée si courte, et présidé à la réforme de 1902,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

si féconde en crises. Restreindre le plus possible l'étude des langues savantes, proscrire les méthodes qui demandent des efforts trop profonds et trop longs, instruire en amusant, sous les regards attendris des « mamans », voilà le but fixé. De là ces formules alléchantes : Plus d'épines; rien que des fleurs; — le latin en quinze leçons; — tout le monde chimiste ; — la physique amusante.

Le 20 fructidor an V, le Ministre de l'Intérieur écrivait aux professeurs et bibliothécaires des Ecoles centrales :

> Citoyens professeurs, une des plus augustes et des premières fonctions de la société est celle que vous remplissez... J'épargne la dépense des livres élémentaires... j'y substitue des cartes, exposées aux regards de tous les écoliers, et présente à tous les yeux des éléments parlants de lecture, écriture, orthographe, calcul, arithmétique décimale, nouveaux poids et mesures, arpentage, musique, catéchisme moral, et je range les élèves sur des gradins (1) placés vis-à-vis de ces cartes ; l'instituteur les leur explique.
>
> Ce système, *substitué à nos vieilles routines fera*

(1). Les gradins sont aujourd'hui tombés en disgrâce. On lit, dans la *Comptabilité des Lycées*, par L. Guillermin, P. Delalaîn, s. d., in-12, p. 14 : « Les gradins élevés, tels qu'ils existaient dans nos vieux lycées, sont définitivement abandonnés, comme *contraires à l'hygiène*, mais il y aura avantage à placer les tables sur des planches étagées présentant des différences de niveau de 13 à 15 centimètres. » Ces courtes lignes nous donnent un spécimen curieux du style administratif. — Les *gradins* sont proscrits, mais les *planches étagées* sont recomman-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour les enfants une espèce de jeu de cette instruction, aujourd'hui si pénible, si aride et si longue, et nous aurons la gloire de tenir la promesse de l'art. 296 de la Constitution, qui promet à tous les Français les moyens d'apprendre à lire, à écrire, les éléments de calcul, et ceux de la morale. — Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de ces vues. — Un de nos plus grands maux, c'est le manque d'esprit public et d'éducation. — *Nous avons tout détruit. Nous y étions forcés. Il nous faut tout régénérer. L'instruction publique en est le seul moyen. C'est le premier de nos besoins.*

... Les livres qui existent, excellents sous bien des rapports, ne peuvent plus convenir sous un bien plus grand nombre. La législation et le gouvernement n'ont plus rien de commun avec les établissements que nous avons vu disparaître. A travers les débris des institutions profanes, superstitieuses, etc., il faut rebâtir le système de notre enseignement et le diriger de manière à créer un esprit public et des institutions nationales.

C'est le plan que je vous propose. Ma lettre a deux objets : 1° la perfection des cahiers ou livres élémen-

---

dées. De même, il est interdit de donner des *pensums*, mais il est prescrit, le cas échéant, d'infliger des *devoirs supplémentaires*. *Un cours dicté* est l'abomination de la désolation, mais un *sommaire détaillé*, débité assez posément pour que les élèves puissent prendre des notes complètes, donne une base solide et féconde aux recherches personnelles de l'élève. Pourquoi *l'hygiène*, qui est la divinité du jour, proscrit-elle les gradins, et impose-t-elle les planchers superposés ?

C'est un mystère ignoré de la foule,
Comme celui des flots, de la nuit et des bois.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

taires ; 2° l'essai d'une méthode d'apprendre à lire, à écrire, etc., par le moyen de cartes qui seront exposées dans l'école primaire. (*Monit.* du 11 vendém. an VI. — 2 oct. 1797.)

Ce qui détrônait les vieilles routines, c'était « l'enseignement par les yeux ». Comme dit le bon Horace :

> *Segnius irritant animos demissa per aurem*
> *Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus et quæ*
> *Ipse sibit tradit spectator.*

Les esprits sont moins fortement touchés de ce qu'on y insinue par le canal de l'oreille que des objets placés sous les yeux, témoins irrécusables, et dont le spectateur prend possession lui-même. (Horace, *Ad. Pisones*, v, 180 sq.)

L'éloquence étant frappée de discrédit, un professeur se condamnerait irrémédiablement en faisant preuve d'un certain talent oratoire, ou simplement d'une certaine facilité d'élocution. Il ne doit pas parler, mais faire parler les choses elles-mêmes. Il ne doit pas plier sous ses affirmations des esprits asservis à la fois du maître; il faut qu'il fasse resplendir devant eux la face auguste de la réalité. De là vient la haute dignité des expériences; la profusion des vues, des projections lumineuses. Montrer la lanterne magique n'exige pas un bien rare génie. Florian nous présente un singe qui s'en serait fort bien acquitté, s'il n'avait pas oublié d'allumer sa lanterne. Aujourd'hui, il faut se garder des extinctions que ménage sour-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

noisement l'électricité, déesse capricieuse. Le dernier mot, en matière d'enseignement, appartient à la maison Pathé frères. Avec des disques, des phonographes, des films et des cinémas, l'université de l'avenir donnera à des foules l'impression immédiate des réalités les plus diverses. Un opérateur placera sous les yeux de son public toutes les villes caractéristiques et ce sera la géographie; tous les monuments et ce sera l'histoire de la civilisation, il fera parler des Anglais, des Allemands, des Russes, des Italiens, et les mamans ne diront plus que le professeur a une mauvaise prononciation.

Les réformateurs de la révolution font leur profit de l'exemple que, dans Rabelais, leur donne Grandgousier. Ce monarque avait d'abord mis son fils Gargantua sous la direction du pédant Thubal Holoferne, mais il l'avait retiré de ses mains, après avoir constaté le lamentable effet de l'instruction traditionnelle.

A tant son père aperçut que vraiment, il étudiait très bien et y mettait tout son temps, toutefois que en rien ne profitait; et qui pis est, en devenait fou, niais, tout rêveur et rassoté. De quoi se complaignant à don Philippe des Marais, ...entendit que mieux lui vaudrait rien n'apprendre que tels livres, sous tels précepteurs, apprendre. Car leur savoir n'était que bêterie et leur sapience n'était que moufles, abâtardissant les bons et nobles esprits et corrompant toute fleur de jeunesse. Que ainsi soit, prenez, disait-il, quelqu'un de ces jeunes gens du temps présent qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ait seulement étudié deux ans ; en cas qu'il n'ait. meilleur jugement, meilleures paroles, meilleur propos que votre fils, meilleur entretien et honnêteté envers le monde, reputez-moi à jamais un taille bacon de la Brêne. Ce que à Grandgousier plut très bien et commanda que ainsi fût fait.

On montra à Grandgousier un jeune page nommé Eudémon. C'était la merveille de la pédagogie qui fit par suite la gloire des Ecoles centrales, et qui fait présentement celle des Ecoles primaires supérieures, et de leur contrefaçon bourgeoise, la section D (1). Grandgousier, émerveillé, chargea de son héritier Ponocrate, et Ponocrate appliqua le plan d'éducation qui est détaillé aux chapitres 21, 22, 23 et 24 du livre 1er de Gargantua. Le souci de l'hygiène y est partout présent. Les exercices physiques y sont en honneur, et les meilleures heures sont consacrées à la promenade et à la visite des ateliers. Il devait y avoir dans chaque Ecole centrale, non seulement une bibliothèque, mais encore divers musées, des collections d'histoire naturelle, et même un jardin botanique et un champ d'expériences agricoles. Le libraire Panckoucke avait entrepris une nouvelle édition de l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot, l'Encyclopédie méthodique. Terminée

(1) Notre époque démocratique s'est aussi beaucoup inspirée de Montaigne. Elle y a trouvé le journal de l'éducation d'un fils de famille, qu'on instruit sans le contrister.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vers 1840, elle contient la bagatelle de 204 volumes in-4°, dont plusieurs de planches. — C'est la substance de ce formidable magasin qu'il s'agissait de faire pénétrer dans tous les esprits. — Mais rien qu'à feuilleter les 8 volumes de planches des *arts et manufactures*, on pouvait, on peut encore, passer des heures fort agréables et fort instructives. Montrer des images, des modèles de machines, des échantillons de minéralogie, compulser des herbiers, était une tâche assez attrayante et point fort écrasante, d'autant plus que, pratiquement, elle n'est possible qu'en tout petit comité.

Les professeurs d'Ecoles centrales, citoyens libres, et voués à une profession plus ou moins lucrative, n'étaient d'ailleurs professeurs que dans leurs heures de loisir et quand il leur plaisait. En dépit du tableau des cours, le docteur X**, si on le demandait pour un accouchement, brûlait la politesse à ses rares auditeurs, et si par aventure quelque plaideur faisait appel à ses lumières, le professeur de législation en oubliait les disciples à qui il devait révéler les beautés de la Constitution.

Ils n'étaient point soumis à la tyrannie d'un directeur. A cela près, que le professeur de dessin avait plus de prestige, celui de législation plus de d'autorité, et que celui de belles-lettres était suspect d'attachement à la superstition, la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus parfaite égalité régnait entre eux. Ces prêtres de la science, ne vivant pas de l'autel, les jouissances qu'ils rencontraient dans leur sacerdoce bénévole devaient les rendre tout à fait indifférents à ces biens de la terre que le vulgaire a la bassesse de convoiter. Comme ils n'étaient pas des « *mercenaires* », ils mettaient leur dignité à ne toucher qu'un traitement très faible et très irrégulièrement payé (1). Leurs élèves tenaient à ne pas les offenser en semblant les juger capables de les vendre, et ils les laissaient savourer pleinement la jouissance de se donner. Aussi ne payaient-ils pas de frais d'études. Dans son *plan d'études*, Chaptal fait cette constatation : « L'expérience a prouvé que la somme modique de 24 francs [par an] exigée de chaque élève par la loi du 3 brumaire an IV n'a pas pu être perçue et a rendu

(1) Condorcet recule dans un avenir très lointain et très problématique le moment où une partie plus considérable des ressources budgétaires pourra être affectée aux dépenses de l'instruction publique.

...On pourrait... nous reprocher d'avoir... trop resserré les limites de l'instruction destinée à la généralité des citoyens... il sera facile de les reculer lorsque l'amélioration de l'état du peuple, la distribution plus égale des fortunes, suite nécessaire des bonnes lois, les progrès des méthodes d'enseignement en auront amené le moment ; lorsqu'enfin la diminution de la dette et celle des dépenses superflues permettra de consacrer à des emplois vraiment utiles une plus forte portion des revenus publics (20 avril 1792) (Lall, t. XIII, p. 168).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

les écoles désertes » (1). — Le même Chaptal pose ce principe : « Le second degré d'instruction n'est plus à la vérité le besoin de tous; mais comme l'intérêt public est étroitement lié à son existence, puisqu'il doit fournir des hommes distingués pour tous les services, la société doit assurer et multiplier ces moyens d'instruction... Là où se trouve le premier intérê de l'Etat, doivent disparaître toutes les petites considérations d'une économie déprédatrice. Tarir les sources de l'instruction ou, ce qui revient au même, ne pas l'offrir à tous, c'est couper les veines du corps politique; c'est éteindre tout principe d'action, tout moyen de perfectionnement » (*ib.*, p. 15).

Le problème posé devant les mathématiciens et les chimistes de la Révolution n'était guère plus aisé que la solution de la quadrature du cercle et l'invention de la pierre philosophale. — Les données essentielles étaient celles-ci. — *Thèse :* l'instruction complète et universelle est un bien auquel tous les citoyens peuvent avoir part et pour eux et pour leurs enfants; — ils doivent la recevoir gratuitement, car « la société » est tenue de la leur fournir. — *Antithèse* : L'Etat distributeur d'instruction gratuite s'applaudit de sa munificence. Mais il laisse à d'autres le soin

(1) Rapport et projet de loi sur l'instruction publique par J.-A. Chaptal, in-4°, s. l. ni date, p. 15.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'en faire les frais. Il s'efforce de payer le moins cher possible ou même de ne pas payer du tout la marchandise qu'il va sacrifier. — Et d'abord, il songe à se la faire donner. Cette marchandise n'est pas une marchandise. La « gloire » est le seul prix auquel doivent prétendre les instituteurs dignes de ce nom. Les prêtres se sont discrédités en vivant de l'autel. Mais les instituteurs, qui sont les pontifes désintéressés d'un culte nouveau, celui de la science et de la raison, rougiraient d'eux-mêmes et accepteraient d'un cœur contrit les remontrances de Philaminte, s'ils se surprenaient à murmurer avec le bonhomme Chrysale.

Tous les estomacs ne s'accommodent pas d'un régime que les hygiénistes s'accordent à déclarer si naturel et si salutaire. L'Ecole normale (1),

(1) Ce fut une utile institution que celle de ces écoles normales, où les diverses connaissances étaient publiquement enseignées par des hommes éminents, dont les élèves, déjà éclairés, choisis dans toutes les parties de la France, devaient ou pouvaient être à leur tour des instituteurs publics. Là, point d'infaillibilité magistrale ; l'examen n'était pas un privilège ; la raison était sans cesse en exercice, et de libres discussions, ouvertes contre les professeurs et les disciples, perfectionnaient à la fois les disciples et les professeurs. On sait quel éclatant succès y obtinrent les leçons de M. Garat sur l'analyse de l'entendement ; ce beau travail est imprimé... Le cours de M. Garat fut interrompu par cet ascendant des circonstances qui souvent empêche d'achever ou de publier d'excellents écrits. (M. J. Chénier, III, p. 57.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dont la naissance avait été fêtée avec allégresse, eut l'impertinence d'en mourir, à l'âge de trois mois.

Elle avait été créée sur la proposition de Lakanal (rapport du 3 brumaire an III — 24 oct. 1794). Elle avait commencé à fonctionner le 1er pluviôse. On décida de la supprimer, le 30 floréal. Pour la condamner, on avait invoqué un prétexte; elle donnait trop peu à la pédagogie. Dans un rapport du 7 floréal an III, Daunou s'exprimait en ces termes :

> On doit convenir avec ceux qui ont demandé la suppression de cette école, qu'elle n'a point pris en effet la direction que vous aviez cru lui prescrire, et que les cours en général ont plus offert jusqu'ici un enseignement direct des sciences, qu'une *exposition des méthodes qu'il faut suivre en les enseignant.*

Quand, en France, l'administration supérieure agite la question des « méthodes », c'est qu'elle a en vue quelque sordide économie. La fameuse réforme de 1902, qui a fait couler tant d'encre, l'autonomie des lycées, la création des professeurs adjoints n'ont été en réalité que des expédients financiers, voilés derrière un fatras de théories pédagogiques et sociales élucubrées pour les besoins de la caisse par les philosophes d'administration. C'est pour des questions d'argent que l'éphémère Ecole normale fut égorgée dans son berceau.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXII (VI)

Les professeurs suspects, placés sous la surveillance de la Nation. — Rapport de Luminais. — La calomnie. — Le mariage forcé des instituteurs.

Pour rendre tout à fait enviable le sort des professeurs, tout en leur promettant une gloire resplendissante chez les générations futures, la société a pour eux la délicate attention de les entourer d'une surveillance toute particulière. Elle leur fait l'honneur insigne, auquel ils doivent être très sensibles, de les mettre au premier rang des suspects. Ils en sont avertis par la bouche de Luminais, qui le 18 nivôse an IV, dans un rapport fait au Conseil des Cinq-Cents, leur offrait cette délicieuse perspective.

Presque partout des instituteurs mercenaires, dès longtemps façonnés à des inclinations serviles, ou vieillis sous la rouille des préjugés, ne se doutant pas même de la dignité de leur profession, plus attentifs à un sordide intérêt qu'au doux espoir de former les hommes libres et vertueux, laissent, sans s'inquiéter, couler dans les cœurs tendres de leurs jeunes élèves les poisons corrupteurs du royalisme et de la superstition. D'autres plus éclairés,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais non moins oupables, leur font de dessein prémédité, avaler ces poisons à pleine coupe. Complices des éternels ennemis de la France, et cent fois plus criminels que ce pédagogue de Falères assiégée qui, par la plus noire des trahisons, livra lâchement les enfants livrés à ses soins, ils font un trafic impie, non des corps, mais de l'âme et des affections de ces intéressantes victimes.

Votre Commission, citoyens représentants, a senti que cet état de choses ne pouvait subsister plus longtemps sans mettre en danger la liberté publique ; elle a cherché un remède à un aussi grand mal. Elle a pensé d'abord que *tout individu qui enseigne une science, une doctrine, un art libéral quelconque, est sous l'inspection de la police ; c'est dire en termes clairs et formels ce qui est déjà contenu implicitement dans l'article 336 de l'acte constitutionnel ; mais il fallait ôter toute espèce de doute à cet égard, et frapper l'esprit de tous ceux qui se consacrent à l'enseignement, de l'idée salutaire qu'ils sont continuellement sous l'œil vigilant de la police...*

L'âme et les affections de l'enfance sont le domaine de la société entière. Personne n'a le droit de s'en emparer, personne n'a le droit d'en changer la direction, et de la détourner de la ligne que les lois et les institutions lui ont tracée. Pou s'en assurer, il est donc nécessaire de le faire promettre aux instituteurs, et de *les attacher à cette obligation par les liens d'un serment solennel qu'ils doivent répéter tous les ans en présence de leurs élèves.*

Nous désirons que ce serment soit répété solennellement tous les ans, parce que tous les ans il se trouve de nouveaux élèves et que leur jeune âme doit être frappée de cet acte public, de *cette promesse authentique, qui met chaque fois en évidence, aux yeux de*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ces mêmes élèves, le parjure de leurs instituteurs, qui ne mettraient pas leur conduite en harmonie avec leurs promesses.

Le mépris qu'inspire un faussaire est un châtiment sacré qu'il éprouve malgré lui. *Ce sentiment naît rapidement dans l'âme des enfants, et lorsqu'un instituteur est méprisé de ses élèves, le mal qu'il peut faire est déjà à moitié détruit. Plaçons toujours les devoirs de hommes entre l'infamie et la gloire, nous leur aurons fait faire un grand pas vers la vertu.*

Luminais dirige contre l'instituteur une arme singulièrement dangereuse. Si l'on fait ses élèves juges de ses doctrines politiques, et si on les incite à le flétrir sans ménagement, on lui promet le mépris de ceux des élèves dont les familles sont hostiles au gouvernement momentané. Les partis se succèdent si vite en France qu'en quarante ans de carrière, l'instituteur aura juré fidélité par ordre, et sous la menace de perdre son pain, à bien des pouvoirs éphémères, à bien des autorités, contestées dans le moment même où elles détiennent la domination, foulées aux pieds dès qu'elles se le sont vu arracher. Il y a eu plusieurs dictionnaires des girouettes, où l'on a inscrit les noms des politiciens caméléons qui, de 1789 à 1820, ont adopté les attitudes les plus diverses. L'opinion publique, changeante elle-même, ne songe pas à incriminer les palinodies des grands coryphées de la politique. En revanche, elle exige l'attachement le plus rigoureux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux principes de la part des petits, dont les reniements, étant sans profits, sont aussi sans excuses. — Luminais n'est pas au terme de ses exigences.

Il ne suffit pas que celui qui se destine à enseigner, n'enseigne rien de contraire aux lois de la République; *il faut encore être sûr que l'instituteur a de bonnes mœurs et qu'il est suffisamment instruit.* Le mauvais exemple ferait plus de mal que les meilleurs préceptes ne pourraient faire bien. C'est pour acquérir cette certitude que nous vous proposons les articles 4, 6, 7 et 8.

Voilà qui autorise et provoque dans une petite ville, encore aujourd'hui, toutes les délations, non seulement contre le professeur lui-même, mais encore contre les membres de sa famille. Voilà en vertu de quel mandat, tous les médisants de la cité sont fondés à violer le secret de la vie d'un professeur, à épier ses démarches, à observer tous ses pas, à interpréter toutes ses paroles, à échafauder un réquisitoire sur les propos qu'on lui prête et sur les intentions qu'on lui suppose. Basile n'a pas exagéré le pouvoir de la calomnie.

Vis-à-vis de l'instituteur, du professeur, l'inquisition et la délation ne sont pas seulement un jeu passionnant; elles sont encore un devoir civique formulé par les « *grands ancêtres* ». Comme il y a des sociétés de Saint-Hubert, qui chassent le lièvre ou la perdrix, il y a des associations de pères de famille qui chassent le professeur. Ce

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sport est à la portée de toutes les bourses. Il est encouragé par l'administration qui traque, abat et cuisine le gibier que lèvent, rabattent et forcent les limiers bénévoles. Des distinctions académiques sont la récompense des lévriers dont l'odorat est le plus subtil, l'aboi le plus retentissant et les crocs les plus acérés, et des braconniers qui, en toute saison, garnissent le garde-manger des Laffemas et des Javert de l'administration. Il s'établit même, dans les bourgades minuscules, une sorte d'émulation entre les Nemrods acharnés contre la gent universitaire. Quel crève-cœur pour un proviseur, si un père de famille ayant surpris un professeur au gîte, en informait directement l'inspecteur d'académie et réservait à son supérieur hiérarchique l'honneur et le profit d'une chasse si méritoire. Et quelle humiliation si son chef lui adressait ce reproche mérité : « Vous ne m'avez pas rendu compte que M. X... ne donne pas satisfaction aux familles (une plainte n'est jamais individuelle. Ce ne sont pas les doléances de M. un tel, dont le fils est un cancre. Ce sont les réquisitoires *des familles*.) Vous ne savez pas, Monsieur, ce qui se passe dans votre établissement. »

Luminais, désireux de donner une nouvelle marque de sa sympathie aux « individus qui se mêlent d'enseigner », exige de plus qu'ils soient mariés.

L'article 9 consiste à empêcher qu'aucun citoyen

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne puisse enseigner la morale, ni être chef d'un établissement particulier d'éducation, s'il n'est veuf ou marié. Au premier aspect, cette disposition paraît peu importante, minutieuse, peut-être, mais lorsqu'on l'examine avec attention, sous ses rapports moraux, et dans ses conséquences politiques, il est aisé de se convaincre que c'est une des plus fortes garanties que vous puissiez donner à la société contre le royalisme, la superstition et l'immoralité des instituteurs.

Après une discussion assez orageuse, l'article 9 fut écarté, mais il fut repris sous une forme différente. On fut obligé de convenir qu'il était tout simplement une machine de guerre inavouée contre les membres du clergé catholique. C'est ainsi que toujours les passions religieuses ou irréligieuses faussent en France tout débat sur l'instruction publique, et que le sectarisme athée forge et emploie des armes qui frappent et blessent d'abord les laïques.

Le 4 germinal, Luminais dépose un rapport sur « la proposition de Montmayou, tendant à ôter aux prêtres catholiques, et aux ci-devant religieuses la faculté d'enseigner » . — « Cette proposition, dit-il, a paru impolitique à la commissiion, en ce qu'elle obligerait de parler, dans une loi, des prêtres catholiques, de les reconnaître, de leur donner presque une existence politique. — La commission a pensé : « Que ce n'est que par des moyens indirects qu'on pourrait écarter de l'enseignement les prêtres catholiques ennemis de la révolution. » — En conséquence, elle propose de substituer à l'art. 9

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'art. suivant: « A compter du 1er vendémiaire prochain, nul ne pourra être chef d'un établissement particulier d'éducation, s'il n'est marié ou veuf. » — François Erhman trouve que cet article n'est qu'une nouvelle édition de l'art. 9 déjà rejeté. Il en demande l'ajournement vu son importance. — Félix Faulcon dit que d'ici au 1er prairial, il est impossible que les instituteurs non mariés trouvent des compagnes qui leur conviennent. — Jean-Debry croit que le conseil ne peut se dispenser de prendre une décision prompte. « Il n'est aucun de nous, dit-il, qui ne sente la nécessité d'opposer une digue au débordement de corruption qui nous entoure ; ce remède est, n'en doutez pas, le mariage des instituteurs de la jeunesse ».

Cet argument est un parfait exemple des absurdités qu'un représentant de la nation lâche avec intrépidité, dès que la matière de l'enseignement public est en discussion. Parce qu'une épidémie de dévergondage ravage la société, — et nous pouvons d'autant mieux en raisonner que nous voyons présentement la propagation d'un fléau de ce genre, — les remèdes seraient de fermer les sources contaminées qui corrompent l'esprit et la sensibilité de la nation : la pornographie régnant en souveraine maîtresse, s'infiltrant par le livre, par l'image, par le journal, par les spectacles, par les chansons, par les toilettes ; se pavanant sur les trottoirs, s'exhibant sur les chaussées, roulant carrosse; la débauche s'étalant impudemment, amnistiée et glorifiée par la mode;

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tous les freins abolis; la licence régnant sous le nom de la liberté, et courbant tout sous sa loi, toute censure abolie, excepté celle qui bâillonne les protestations de la conscience droite et pure devant les vices et les turpitudes des privilégiés; toute autorité morale bafouée; la bête divinisée dans l'assouvissement de ses instincts les plus abjects, donnée en spectacle dans l'accomplissement de ses fonctions les plus immondes. Voilà le mal. — Quel palliatif imaginent les protagonistes des saturnales officielles ? Qu'un gueux de pédagogue épouse une gueuse et procrée de petits gueux, afin que sa misère plus profonde rende sa servitude plus complète et paralyse en lui tout élan de révolte. — Si le papa de Fanfan Benoîton, ou de Bob (car Fanfan Benoîton c'était la corruption du second empire, et elle est de beaucoup dépassée) a des maîtresses, si sa maman a des amants, son professeur sera condamné au mariage. Bob se divertira à le traiter de Sganarelle, et oubliera de promener ses regards irrespectueux sur le front auguste des auteurs de ses jours. — Logique vraiment parlementaire. — Toutefois quelques paroles de bon sens furent prononcées par François Erhman.

L'article est injuste ; la nature le repousse. Combien y a-t-il de personnes que l'âge et les infirmités empêchent d'entrer dans les liens du mariage ? Un autre inconvénient de l'article, c'est qu'il ne fait aucune mention des hommes divorcés. Quelle me-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sure prendrez-vous à l'égard de l'instituteur dont la femme se sera pourvue en divorce ? Voulez-vous faire dépendre le sort, la fortune d'un homme des caprices d'une femme ? Combien y en aurait-il alors, qui, comme Socrate, choisiraient une Xantippe pour s'exercer à la patience... D'ailleurs, combien y a-t-il de citoyens qui ne sont pas en état de nourrir et d'entretenir une femme ? Si vous leur ouvrez forcément, malgré eux, le temple de l'hyménée, vous leur ouvrez en même temps les portes de l'hôpital.

L'assemblée, placée devant un problème si complexe et si délicat, recourut à sa procédure habituelle. Elle prononça l'ajournement (*Monit.* du 12 germ. an VII. — 1er avril 1798.)

XXIII (VII)

L'enseignement d'Etat. — Son caractère philosophique. — L'instituteur pasteur et thaumaturge. — La morale indépendante.

Il ne suffit pas que le législateur décrète l'instruction universelle, rédige des plans d'instruction, enrégimente une armée de faméliques placés sous le contrôle de la badauderie et de la malveillance publiques, traînant après leurs chausses une maritorne dépenaillée et des mar-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mots, en haillons, installe ces loqueteux hères dans des presbytères confisqués et leur dise : « Inondez la société de lumières ; nulle fonction n'est plus haute que la vôtre; la reconnaissance des générations futures sera votre unique salaire; vous n'en accepteriez pas d'autre. » Il ne suffit pas d'autre part que l'Etat, se tournant vers les pères de famille, leur tienne ce discours : « Accourez, pères de famille, amenez vos enfants dans nos écoles, venez vous y asseoir vous-même. La science universelle va vous être distribuée; vous n'aurez rien à débourser; admirez la munificence de la république. Il n'appartenait qu'à elle, à sa générosité inépuisable, de répandre à flots dans les masses profondes de la nation ces trésors de l'instruction publique, source intarissable de richesse et de joie, trésors jusqu'ici jalousement réservés à une poignée de privilégiés, maintenant offerts gratuitement à la nation tout entière, afin que soit réalisée, en même temps que l'égalité des droits, l'égalité des connaissances. Et surtout ayez l'œil ouvert sur les individus qui se mêlent d'enseigner. Ne leur permettez pas d'intoxiquer les innocentes victimes confiées à leurs soins.

Un incident imprévu se produit. Même gratuitement, un certain nombre de pères de famille refusent de laisser donner à leurs enfants l'instruction que débite l'Etat. Ils la refusent en rai-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son du caractère *philosophique* et, par conséquent, hostile à la religion catholique qu'elle a pris dès l'origine et qu'elle ne pouvait pas ne pas prendre. En effet, les congrégations enseignantes avaient été abolies par un décret du 18 août 1792.

Les instituteurs publics en France sont donc, vis-à-vis d'une partie notable de l'opinion, disqualifiés par une tache originelle. Non seulement, ils usurpent une fonction qui appartient à d'autres, mais pour que leur intrusion soit sensible et soit rendue manifeste à tous les yeusx, ils s'installent dans des bâtiments confisqués, dont la propriété ou la jouissance était acquise aux hommes, maintenant proscrits, dont ils cherchent a prendre la place. Ils sont, par définition, non seulement ridicules, mais encore odieux. On les a marqués du nom *d'anti-curés*, et d'innombrables qualifications très désobligeantes. On ne considère pas assez que c'est le législateur lui-même qui a assigné à l'instituteur cette fonction, et qui l'a placé à ce poste de combat. On n'a pas voulu qu'il bornât son ambition à enseigner la lecture, l'écriture, les éléments de l'arithmétique, et, dans un degré plus élevé, les langues anciennes, la poétique et la rhétorique. On a fait de lui le champion de la philosophie, le ministre d'un culte nouveau destiné à confondre la superstition dont

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'empire est fondé sur l'ignorance des phénomènes et des lois de la nature.

Chaque dimanche, dit Condorcet, *l'instituteur ouvrira une conférence publique à laquelle assisteront les citoyens de tous les âges.* Nous avons vu dans cette institution un moyen de donner aux jeunes gens celles des connaissaces nécessaires qui n'ont pu cependant faire partie de leur première éducation. *On y développera les principes et les règles de la morale avec plus d'étendue, ainsi que cette partie des lois nationales dont l'ignorance empêcherait un citoyen de connaître ses droits et de les exercer.*

Des notions élémentaires de physique sont nécessaires, ne fût-ce que pour préserver des sorciers et des fabricateurs ou raconteurs de miracles. Je voudrais même que les maîtres en fissent de temps en temps quelques-uns dans les leçons hebdomadaires et publiques, un canard de verre qui vient chercher le morceau de pain qu'on lui présente avec un couteau, la réponse que l'on fait trouver dans un livre tout blanc, le feu qui se montre au bout d'une pique, le bûcher qui s'allume en arrosant la victime, le sang qui se liquéfie, les miracles d'Elie ou de saint Janvier et mille autres de cette espèce qui ne seraient ni coûteux (1), *ni difficiles à répéter.*

Ce moyen de détruire la superstition est un des plus simples et des plus efficaces. On n'égarera point, au nom d'un pouvoir capricieux et jaloux l'homme une fois convaincu que la nature est soumise à des lois générales et nécessaires. (Lall., XIII, p. 269.)

(1) Telle dépense, légère pour un Condorcet, devient écrasante pour un instituteur mal payé et chargé de famille, condamné à faire de ses deniers emplette d'appareils et de produits.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'instituteur ne fera pas seulement des miracles à prix réduit, pour démontrer l'inanité des miracles. Il fera des homéliès; car il convient d'opérer la séparation du dogme et de la morale.

Le pédagogue doit donc, en vertu de l'investiture qu'il tient de l'Etat, enseigner aux élèves et à leurs parents la morale indépendante. Il est le représentant de la philosophie; donc il est en guerre avec le dogme .Le dogme se défend et c'est l'instituteur qui reçoit les coups.

XXIV (VIII)

La morale indépendante. — M.-J. Chénier. — Eloges de Volney et de Saint-Lambert. — Anathèmes contre Laharpe, blasphémateur de J.-J. Rousseau.

L'antinomie est donc complète, irréductible. La confusion des langues est inextricable. Les mots ignorance, superstition sont des termes par lesquels les partis hostiles se flétrissent mutuellement. Dans son *Tableau historique de la littérature française*, M. J. Chénier, au nom de l'Institut, rend compte des traités de morale composés par quelques représentants de la philosophie.

Deux ouvrages de morale ont été successivement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

publiés, l'un par M. de Volney, l'autre par Saint-Lambert, sous le modeste nom de catéchisme. Quoique rédigés par demandes et par réponses, il ne faudrait pas les confondre avec les catéchismes ordinaires. Pleins tous les deux d'une raison profonde, ils n'ont entre eux aucune autre ressemblance ; ce n'est ni la même composition, ni le même genre de talent.

Nous parlerons d'abord de l'ouvrage de M. de Volney, puisqu'il a paru le premier. Il a pour titre : *La loi naturelle ou catéchisme du citoyen français*. La morale est, en effet, cette loi qui n'a d'autre but que la conservation et le perfectionnement de l'espèce humaine. L'auteur détermine les nombreux caractères, qui appartiennent exclusivement à la loi naturelle. Il est aisé de les reconnaître : elle est primitive, c'est-à-dire antérieure à toute autre loi ; elle émane de Dieu sans aucune intervention particulière, puisqu'elle se fait entendre à chaque individu ; elle est universelle, puisqu'elle embrasse tous les temps et tous les lieux ; elle est invariable, puisqu'elle ne modifie jamais ses préceptes ; elle est évidente, raisonnable, juste, puisqu'elle est démontrée à tous, accessible à la raison de tous, conforme à l'intérêt de tous ; elle est pacifique ; en effet, si elle était observée, toutes les dissensions seraient bannies de la terre ; elle est bienfaisante, car c'est uniquement par elle que chaque homme, chaque société, l'humanité entière pourraient atteindre au plus haut degré de bonheur dont notre nature soit susceptible ; enfin, elle est suffisante, puisqu'elle renferme tous les emplois avantageux des facultés de l'homme, et, par conséquent, tous ses devoirs.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A l'éloge de Saint-Lambert, M. J. Chénier mêle une critique très acerbe de J.-F. Laharpe, qui avait publié *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire* (1). Ces attaques contre Laharpe étaient fort à la mode. On lit dans le procès-verbal de la rentrée des Ecoles centrales du département de la Seine, le 1er brumaire an V de la république :

> Nous regrettons beaucoup que la longueur de cet extrait ne nous permette pas de citer quelques morceaux du discours du citoyen Lenoir-Laroche. Nous voudrions, surtout, pouvoir transcrire une note très piquante où l'auteur se moque un peu de quelques conversions singulières dont nous sommes témoins depuis quelque temps. Comme il voit ces conversions coïncider avec certains intérêts, opinions ou passions politiques, il n'a pas trop l'air de croire à leur bonne foi. Des hommes, déistes du temps de Voltaire, athées et bonnets rouges du temps d'Hébert et de Chaumette, catholiques et romains, ou depuis le 10 thermidor, ou depuis le 13 vendémiaire, lui paraissent offrir des disparates assez choquantes.
>
> Tout cela n'est pas en effet bien beau ; et quand nous voyons *ces abjurations si solennelles d'une philosophie, qu'on a professée tout le temps qu'elle était à la mode dans les salons et chez les hommes puissants, nous ne pouvons nous empêcher de les comparer à ces autres abjurations de prêtres, venant à la fin de 93 déclarer qu'ils avaient été toute leur vie des charlatans et des imposteurs ;* encore même ceux-ci peuvent-ils alléguer pour excuse la hache révolutionnaire suspendue sur leur tête, tandis que

(1) Cf. *supr.*, p. 244 sq.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

les apostats de la raison ne sauraient guère écarter de leur conduite les soupçons de bassesse et d'hypocrisie qu'en produisant des certificats de délire en bonne forme, ce qui, dit-on, ne serait pas trop difficile à quelques-uns d'entre eux. (*Moniteur* du 7 ventôse an V. — 25 février 1797.)

Par quel forfait Laharpe avait-il provoqué un tel debordement d'invectives ? Le *Fanatisme dans la langue révolutionnaire* ne suffit pas à expliquer de si furieux anathèmes. Mais le littérateur du *Lycée* avait blasphémé le nom sacro-saint de Jean-Jacques.

Déjà Grimm avait raillé les *dévots* et les *dévotes* de Rousseau. Mais personne mieux que Laharpe n'a démêlé les motifs profonds du prodigieux engouement que certaines âmes manifestent pour le philosophe de Genève :

.....On sait assez qu'en aucun temps, je n'ai partagé, à l'égard de Rousseau, le fanatisme populaire. Je savais ce qui le produisait, avant même d'avoir pensé à ce qu'il pouvait produire. Je ne craignis nullement de le heurter, lorsqu'il était dans toute son effervescence, au moment où il tirait une espèce de force religieuse du respect qu'on a toujours et qu'on doit avoir pour la tombe qui vient de s'ouvrir (1). Si elle n'ensevelit pas avec l'homme ses erreurs et ses fautes, elle sollicite d'abord l'intérêt pour le talent qui n'est plus et réclame les honneurs qu'on lui

(1) Dans un article du *Mercure*, en 1778. — Reproduit dans le Lycée ou cours de littérature: Philosophie du XVIII^e^ siècle. Paris, Déterville, 1818, in-8°, t. II, p. 325 sq.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

doit. Je ne blessai aucune de ces bienséances que je sentais. Je rendis tout ce qui était dû à la mémoire d'un homme que je connaissais pour *un des plus éloquents écrivains du dix-huitième siècle*, mais j'indiquai dès lors tous les reproches qu'on pouvait lui faire; je réduisis, comme je le devais, la folle exagération des louanges.

Je montrai dès lors les rapports, très importants et très décisifs, entre l'auteur et sa doctrine, entre sa vie et ses livres, entre son amour-propre et ses principes, entre ses ressentiments et ses jugements, entre son caractère et sa morale, entre ses aventures et ses romans. Tout cela n'était que sommairement résumé, avec une précision sévère, qui ne manqua pas de m'attirer, de la part des enthousiastes, quelques libelles dont je fus affecté alors, et dont je m'applaudis aujourd'hui. Je n'avais jamais pu goûter l'arrogance paradoxale, qu'on appelait *énergie* et le charlatanisme de phrases qu'on appelait *chaleur*. En un mot, je ne pouvais voir dans ce J.-J. Rousseau tant vanté par une certaine classe de lecteurs, et surtout par lui-même, que le plus subtil des *sophistes*, le plus éloquent des *rhéteurs* et le plus impudent des *cyniques*.... Combien ce jugement m'a paru encore plus fondé depuis que le ciel a permis que ce funeste novateur fut si terriblement réfuté par tout le mal qu'il a fait ! Il faut détailler aujourd'hui ce que je n'avais qu'effleuré ; et je suis obligé de montrer l'homme en même temps que ses opinions; l'un sert à infirmer l'autre.

L'orgueil, et l'orgueil blessé, explique tous les travers et tous les paradoxes de Rousseau; l'orgueil, et l'orgueil flatté, explique toute sa vogue et son influence.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXV (IV)

La Religion laïque. — Le culte de la raison. — Une levée de philosophes. — Opinion de Frédéric-le-Grand.

Les philosophes ne se contentaient pas, à l'exemple des archevêques, de composer des « Catéchismes ». Ils réglaient en détail tout le rituel d'un culte nouveau.

Le 1er nivôse an III (21 décembre 1794), M. J. Chénier au nom du Comité d'Instruction publique avait déposé un rapport « sur les moyens de remplacer les cérémonies religieuses. » Nous en détachons ces lignes significatives :

La liberté conquise par la puissante énergie du peuple ne s'affermit que par des lois sages, ne s'éternise que par les mœurs. Tous les préjugés tendent à la détruire, et les plus redoutables sont ceux qui, fondés sur des idées mystiques, s'emparent de l'imagination, sans donner aucune prise à l'intelligence humaine. Ainsi, sur les deux continents, les nations se sont égorgées pour des religions rivales, mais également ennemies des nations, et le sang a coulé pour des opinions que les hommes ne comprenaient pas. C'est avec une raison active et pratique, c'est avec des institutions tutélaires de la liberté, qu'il faut attaquer des institutions tyranniques et anti-sociales. La philosophie ne commande pas de croire ; les dogmes, les mystères, les miracles lui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont étrangers ; elle suit la nature, et n'a pas la folle prétention de changer ses lois immuables, d'interrompre son cours éternel.

Aussitôt que l'imposture domine, elle étend un joug de fer sur les consciences ; mais la vérité ne doit pas avoir ses inquisiteurs comme l'imposture. Quand le fanatisme persécute, il avance sa perte ; quand il est persécuté par un fanatisme contraire, il se prépare à des triomphes, et dans les matières religieuses, dans les matières politiques mêmes l'édifice de l'erreur n'a jamais été cimenté que par le sang des martyrs.

Ceci est parfait. On ne peut mieux indiquer l'erreur des intolérants qui, sans s'en douter, ruinent la cause qu'ils déshonorent et ménagent la victoire de celle qu'à force de persécutions, ils croient anéantir. Toutefois, ces déclarations auraient été plus à propos avant le 9 thermidor, au moment des noyades ordonnées à Nantes par Carrier. — Mais attendons la suite.

Les préjugés sont des maladies chroniques ; la patience et le régime guérissent le malade ; les remèdes extrêmes lui donnent la mort. *La guerre redoutable aux préjugés est une guerre philosophique* ; les préjugés sont des opinions ; on ne tire pas le canon contre eux ; on ne peut tuer les hommes ; on peut tuer l'opinion. Tout pouvoir fondé sur la violence doit périr ; la raison seule est éternelle ; l'opinion publique peut suivre quelquefois une direction dangereuse ; alors *un gouvernement habile lève des philosophes*, et non des armées. Quand l'opinion est foulée aux pieds, il y a oppression ; et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quand il y a oppression, la force insurge en plein jour, la faiblesse assassine pendant la nuit ; les crimes appellent les crimes et ne les appellent jamais en vain. Si la tyrannie fait la Saint-Barthélemy et la guerre des Camisards, la vengeance fait les Vêpres Siciliennes et les massacres d'Irlande.

Certes des législateurs ne doivent jamais perdre de vue que le sceptre et la tiare sont unis par une chaîne qui pèse sur les peuples. Certes les rois et les prêtres ont toujours été des alliés naturels ; et la Convention nationale a besoin de toute sa fermeté pour réprimer, pour anéantir les scélérats qui voudraient faire de l'autel le piédestal de leur statue, ou la première marche de leur trône ; mais, si l'on ne veut perdre la chose publique, *il faut bien se garder d'écouter encore ces déclamateurs énergumènes, qui, dans leur débauche d'athéisme, prenant l'ivresse pour de l'enthousiasme, voudraient égarer la raison du peuple dans le chaos de leurs abstractions délirantes, et, trop peu politiques pour savoir attendre, trop peu penseurs pour savoir douter, dénonceraient Fénelon et Las Cases comme des persécuteurs fanatiques, J.-J. Rousseau comme un dévot ; Voltaire comme un homme à préjugés, Bayle et Montaïgne, ces sceptiques célèbres, comme des modérés en philosophie.*

Les Terroristes se sont abusés; l'échafaud n'a pas été l'argument sans réplique. Douceur fait mieux que violence. Il faut attaquer les préjugés, non de front mais de biais; savoir attendre; moraliser non des bourreaux, mais des philosophes; puisqu'on a supprimé les offices catholiques, interdit la messe et les vêpres, aboli les dimanches,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contraindre la nation à assister aux fêtes décadaires.

Vous avez fait de grandes choses, représentants; il vous en reste reste encore à faire, et la république les attend de vous. Le jury des siècles s'avance ; il pèsera vos actions, vos lois, vos intentions. On ne faít jamais un pas rétrograde quand on marche vers les principes. Malheur au gouvernement insensé qui veut mettre un impôt sur les consciences ! Les passions sont de mauvais législateurs, l'injustice est toujours impolitique ; *toute la politique, toute la législation, sont renfermées dans ces trois choses : morale, justice, humanité.*

Voici le projet de décret :

1° Une fête civique sera célébrée chaque décadi, dans toutes les communes de la République. — 2° Les communes choisiront elles-mêmes le local qui conviendra le mieux à la réunion des citoyens. La fête sera célébrée en plein air quand le temps le permettra. — 3° Les sexagénaires des deux sexes auront une place honorable dans le lieu où les citoyens se rassemblent pour célébrer la fête décadaire. — 4° *La fête commencera par une instruction morale, mise à la portée de tous les citoyens ; cette instruction sera confiée à des pères de famille.* — 5° Un membre du Conseil général de la commune, et, dans Paris, chaque président de section lira, immédiatement après l'instruction, les décrets envoyés par la Convention nationale, dans le courant de la décade. — 6° Des chants patriotiques succèderont à la lecture des décrets. — 7° La fête sera terminée par des danses, et par d'autres exercices adaptés aux mœurs républicaines. — 8° Le Comité d'instruction publique est autorisé à employer les gens de lettres et les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

artistes les plus distingués par leurs talents et par leur civisme, afin *d'accélérer la composition d'un cours d'instructions morales, et d'un recueil de chants patriotiques*, conformément aux articles 3 et 4.... (*Monit.* des 3 et 4 nivôse an III. — 23 et 24 déc. 1794.) (Œuvres de M. J. Chénier. — P. Guillaume 1826, in-8°, t. v, p. 167-176 *pass.*)

Le prône devient une instruction morale. L'officiant est un père de famille. Dans la pratique, le soin d'organiser les fêtes civiques et d'y pontifier fut le plus souvent assigné à l'instituteur, qui, pour se délasser d'avoir endoctriné les enfants toute la semaine, occupait les loisirs que le décadi offrait à la nation, en assumant le rôle de pasteur des peuples et en initiant les citoyens et les citoyennes aux vérités et aux beautés de la philosophie.

Mais le prestige de la philosophie ne se maintint pas longtemps; il est même probable qu'il n'avait jamais existé que chez un élite de privilégiés et que les masses y étaient demeurées insensibles. Dans un article du *Mercure* de vendémiaire an XI (t. x, p. 137 *sq.*), la divinité récente est traitée sans dévotion.

Le grand Frédéric, si toutefois on peut être grand sans vertu, ce monarque auquel les philosophes rendaient en hommages et en encens, tout ce qu'ils en recevaient de faveurs et de pensions, fut, de tous les souverains de l'Europe, le moins porté aux innovations religieuses, et aux réformes philosophiques qui auraient pu le tenter davantage par l'appât de l'in-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

térêt. Il aima mieux faire de la fausse monnaie que de chercher dans les coffres des moines de quoi grossir les siens. « L'empereur, écrivait-il à d'Alembert (lettre 225me de la *Correspondance*, continue ses sécularisations sans interruption; chez nous, chacun reste comme il est, et je respecte le droit des professions, sur lequel la société est fondée. »

C'était beaucoup pour un prince philosophe de laisser chacun comme il était ; car *qu'est-ce que la philosophie d'aujourd'hui, sinon l'art de détruire tout ce qui est pour rêver tout ce qui doit être ?* Il voulait bien de cette philosophie, pour ses plaisirs, ses passions, ses goûts particuliers ; mais, dès qu'il s'agissait d'administration, il laissait la philosophie, et n'écoutait que le bon sens ; personne n'étant plus convaincu qu'elle n'est bonne à rien, si ce n'est à détendre tous les ressorts d'un bon gouvernement, et à renverser le pivot sur lequel roule toute la machine sociale.

De là ce mot de lui si connu, mais qu'on ne peut trop répéter, *que s'il avait quelque province à punir, il la ferait gouverner par des philosophes.* De là cette protection constante qu'il accorda aux jésuites persécutés, malgré les instances réitérées que lui faisaient les encyclopédistes, au nom de la tolérance, de les chasser de ses Etats : « Vous pouvez, répondit-il à d'Alembert qui le fatiguait le plus à cet égard ; vous pouvez être tranquille sur le sujet des jésuites, qui bientôt n'auront plus d'asile que chez moi. Ils sont plus nécessaires que vous ne pensez en France, pour l'éducation de la jeunesse, dans un pays où les maîtres sont si rares (11 mars 1774.)

Ainsi, la philosophie avait beau se vouer à tous

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

les diables, Frédéric le Grand lui-même lui répondait par l'éloge des jésuites.

Une enquête prescrite par le gouvernement en l'an VIII et en l'an IX ne lui apporta pas des réponses plus satisfaisantes. Les résultats en sont consignés dans le *Mercure* de pluviôse an X (t. VII, p. 223).

On sait que l'institution des conseils généraux a pour but de constater, chaque année, l'état de leurs départements respectifs, sous tous les rapports que peut embrasser l'administration. Ils font connaître au gouvernement leurs besoins et leurs vœux, et lui indiquent les moyens d'y satisfaire. La session de l'an VIII offrit peu de résultats utiles, et l'on en conçoit facilement les raisons. Le 18 brumaire luisait à peine; une première année nous apprit que nous existions encore ; une seconde nous permit de reconnaître comment nous existions. Aussi le travail de l'an IX est bien supérieur au précédent. Il présente plus d'objets d'une utilité générale ; il offre des vues saines sur les contributions, le commerce, les arts, l'agriculture, les hospices, *les maisons d'instruction*, *le culte public*, *etc*... Le ministre publie aujourd'hui l'analyse de tous les procès-verbaux de la dernière session (à Paris, de l'imprimerie de la république)....

Par exemple, à l'article du *Culte public*, on lit :

ARIÈGE. — La majorité des habitants tient au culte de ses pères, presque autant qu'à la vie.

DORDOGNE. — Laisser la plus grande latitude au culte religieux. Exempter les ecclésiastiques de tout serment relatif à leur ministère.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CALVADOS. — Les habitants aiment leur religion. Ils regrettent les jours de repos consacrés par elle. Ils regrettent ces jours où ils adoraient Dieu en commun. Leurs temples étaient pour eux des lieux de rassemblement où les affaires, le besoin de se voir, de s'aimer, réunissaient toutes les familles et entretenaient la paix et l'harmonie. Ils forment hautement le vœu de voir renaître ce temps de bonheur pour eux. Le gouvernement, loin de s'en alarmer, y trouverait un grand avantage ; s'il protège la religion, la religion à son tour, le soutient et l'affermit...

LANDES. — Les ministres du culte catholique ne sont pas exempts de reproches ; *une surveillance active peut seule tranquilliser les citoyens paisibles.*

On peut juger par là que les opinions ont été émises avec une grande franchise, qu'elles ont été recueillies de même ; c'est ainsi qu'un gouvernement veut et fait le bien. C'est en connaissant toutes les opinions et tous les vœux, qu'il pourra peut-être trouver le moyen de ramener tous les Français à l'union religieuse et politique.

Si, dans les Landes, le Comité de Salut Public est encore hanté du péril papiste, si, pour les vigilants, des mesures de police et de répression, le rétablissement de la guillotine, peut-être, sont seules capables de les rassurer, il semble que, dans le reste de la France, un retour d'opinion ose se déclarer en faveur du clergé catholique.

On peut juger par là combien est épineuse la situation des instituteurs. Dans les *Landes*, ils sont tenus de combattre sans répit le retour offensif

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la superstition, et les purs les accusent de tiédeur et de modérantisme. Dans le *Calvados*, les plus débonnaires sont taxés de jacobinisme. Ils se retournent, inquiets, du côté des chefs qui les ont lancés dans la bagarre. Ils leur demandent leur appui. Les chefs les abandonnent à leur triste sort. S'ils daignaient leur donner des explications, ils les tanceraient sans ménagement : « Monsieur, vous n'avez pas compris les instructions, très sages, et très prudentes qui vous ont été adressées. Il n'y a pas de caporalisme dans l'Université. Il n'y a pas de consigne étroite et rigoureuse. Il n'y a qu'un impératif catégorique, montrer de l'intelligence et du tact. On appelle votre attention sur un problème. Mais on ne vous impose pas la solution. C'est à vous de consulter votre sens critique. Une circulaire est faite pour être interprétée. C'est trahir l'intention de celui qui l'a écrite que de la suivre à la lettre, de la pousser à l'absurde. Les hommes de progrès n'ont pas de pires ennemis que les maladroits qui « font du zèle » et compromettent les réformes les mieux conçues en les déformant par des additions intempestives. Vous avez fait injure — intentionnellement peut-être — à vos supérieurs hiérarchiques en supposant qu'ils attendaient de vous la série de fautes que vous avez commises, dont vous devez porter toute la responsabilité, — d'autant plus lourdement que vous avez tenté de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la rejeter sur ceux qui ont vainement cherché à vous ouvrir les yeux et à vous retenir dans la bonne voie. » Mais ils ne daigneraient même pas gratifier Aliboron de cette mercuriale. C'est lui le pelé, le galeux d'où vient tout le mal. *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.*

Les rois font des folies; ce sont leurs sujets, les Achéens, qui reçoivent les étrivrières.

Après le 18 brumaire, la France fait son *mea culpa* de la plupart des rêves auxquels la révolution s'était abandonnée.

Les dispositions intérieures de la France la rendent encore plus digne et plus voisine des bienfaits de la paix. Il faut l'avouer ; parmi les causes honteuses de nos malheurs, il s'y mêla, pour beaucoup, *le besoin de faire l'essai de nouvelles théories politiques. Alors on tenta l'expérience hasardeuse de laisser un moment la France sans culte national, c'est-à-dire sans garantie de la société.* Mais, comme après une inondation, l'on s'empresse de reconstruire les digues et les travaux qui peuvent s'opposer à de nouveaux ravages, le gouvernement du 18 brumaire a cherché, dans la religion, la sanction et le complément des lois politiques, et il a fondé nos destinées futures sur les bases de tous les empires qui doivent durer. Disons-le hautement, puisque chacun l'a pensé, cette mesure forte et décisive distingue à jamais notre gouvernement de tous ceux que nous avons essayés. C'est elle qui concilie nos espérances avec tous les faits de l'histoire. C'est elle qui a résolu ce problème, proposé par la philosophie alarmée : « Comment peut-on rétablir les mœurs d'une nation ? »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pendant la Révolution, on appelait la France régénérée ; et ce nom ne lui convenait pas plus qu'à un malade exposé à une crise qui décidera de sa mort ou de sa vie. Aujourd'hui, nous pouvons l'appeler, à plus juste titre, la France nouvelle. L'épreuve semble finie. Le nouveau système de l'Europe va s'essayer sous les auspices de la France nouvelle.

Chacun fonde sur la paix des espérances particulières. Tous se livrent aux espérances générales. Jamais les unes et les autres ne furent mieux fondées. La France guerrière, devenue une puissance en repos, semble être arrivée au terme de la grandeur et de la consistance. Sa gloire militaire répandue dans tout le monde connu, ses limites reportées sur le Rhin, garant plus sûr de leur inviolabilité que les combinaisons des cabinets; la durée même de la guerre, qui nécessite la durée de la paix ; enfin le nom de celui qui nous mena si vivement à la victoire et à la paix, et fut plus prompt à réparer que la révolution à détruire, tout présage une suite de prospérités qui doit former une autre époque de notre histoire (1).

S'il est un domaine, dans lequel la révolution avait montré le « besoin de faire l'essai de nouvelles théories politiques, de détruire les institutions que l'expérience — flétrie sous le nom de routine — avait consacrées, c'était assurément celui de l'instruction publique. Là, on avait cherché à faire passer dans la pratique les constructions d'idéologues ignorants des réalités concrètes. » M. J. Chénier parle encore avec vénération

(1) Nous avons modifié l'ordre des paragraphes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des grandes doctrines de la pédagogie révolutionnaire.

> Nous rendons hommage à ce plan d'instruction publique, monument de gloire littéraire élevé par M. Talleyrand, ouvrage où tous les charmes du style embellissent toutes les idées philosophiques. Les assemblées suivantes nous offrent, dans le même genre, deux productions d'un rare mérite ; l'une, du profond Condorcet ; l'autre de M. Daunou, dont plusieurs législateurs ont estimé les travaux utiles, l'éloquence et la modestie. (M. J. Chénier, *Tabl. his. de la litt. franç. ;* Œuv. posth., t. III, p. 11.)

Mais dans le temps même où Chénier saluait dévotement les noms sacrés de ces rénovateurs, apôtres de l'Evangile pédagogique, le système conçu par eux allait être emporté par le même remous qui submergea la « Constitution civile du clergé ».

XXVI (X)

Les Ecoles centrales : l'expérience. — Fourcroy. Roger Martin.

Dans un rapport fait au Conseil des anciens, le 25 messidor an IV, Fourcroy avait montré quatre-vingt-dix écoles centrales sortantes tout à coup du néant. L'almanach national de l'an V

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contredit cet optimisme officiel. Il donne seulement l'indication de trente-quatre écoles « dont l'organisation fût parvenue. » La liste des professeurs laisse voir bien des postes inoccupés.

Une commission avait été chargée d'examiner les résultats que donnerait l'application de la loi du 3 brumaire an IV. Dès le 29 frimaire an V, Roger Martin, dans une motion d'ordre, fait le procès de la loi nouvelle et demande à ses collègues « non des vues isolées sur quelques parties de l'enseignement, mais des moyens de perfectionnement et de réformes sur toutes, d'où puisse résulter enfin un travail des lumières et de l'attente d'un grand peuple, un système méthodique et raisonné d'instruction publique (*Mon.* du 1er nivôse an V — 21 déc. 1796). Le rapport fut, par ordre du Conseil, imprimé et renvoyé à la Commission; la Commission se vit adjoindre quatre nouveaux membres. Le 12 prairial suivant (4 juin 1797), Dumolard reprend et aggrave le réquisitoire de Roger Martin.

Il est nécessaire de dire enfin toute la vérité sur ce qui concerne l'organisation actuelle de l'instruction publique ; il est trop vrai de dire que nous n'avons rien de bon en ce genre et que les nouvelles institutions n'ont produit aucun résultat heureux. Je n'ignore pas qu'il existe beaucoup de lois à cet égard ; que des établissements sont élevés, des professeurs entretenus ; mais je *ne vois d'élèves nulle part*. Il est temps de refondre et de réunir les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lois nombreuses et contradictoires, rendues sur cette matière importante. Je demande qu'une Commission s'occupe d'un travail général sur l'instruction publique.

Chénier défendit l'œuvre de la Commission des onze, qui, dit-il, avait apporté un travail très approfondi. Mais cette affirmation ne suffit pas à clore le débat. Herman avait soutenu que l'époque où il fallait détruire était passée, et que le moment de régénérer et de rétablir était venu. Boissy d'Anglas déclara qu'on ne pouvait disconvenir que l'instruction publique ne fût dans un délabrement absolu. Hardy railla les Commissions et l'inanité de leurs élucubrations.

Permettez-moi de vous le dire ; la Commission dont on vous propose l'établissement, ressemblera fort à la montagne enfantant une souris. Dans les trois premières assemblées nationales, on nomma aussi des Commissions encyclopédiques. Qu'ont-elles produit ? Rien, si ce n'est le travail très estimable de l'évêque d'Autun... Représentez-vous sept à huit têtes apportant des idées neuves à votre Commission, *renversant tout ce qui existe, brochant sur le tout, et en définitive, ne produisant rien qui ne doive être également attaqué à la session prochaine.*

Boissy d'Anglas n'en réclama pas moins la panacée, le remède habituel, la formation d'une commission « qui du moins nous dise où nous en sommes et propose des moyens d'amélioration ». Il eut gain de cause; la Commission se mit sans hâte à recueillir les éléments du problème qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui était soumis. Elle fut brusquement arrachée à ses investigations et à ses méditations par Gilbert-Desmolières, qui, dans un rapport sur les finances, ne craignit pas de dénoncer la répugnance insurmontable que la plupart des pères de famille éprouvait pour l'esprit philosophique dont les Ecoles centrales prétendaient pénétrer leurs élèves.

L'instruction publique, dit-il, est nulle et sa dépense est effrayante. D'après les premiers aperçus donnés, sa forme est vicieuse, quoiqu'elle ait été combinée par des hommes instruits. Ils se sont persuadés qu'on élevait la première jeunesse avec la méthode que l'on suivait autrefois pour les cours publics de quelque science, afin de compléter l'éducation; mais, dans la première jeunesse, il faut, en quelque sorte, prendre corps à corps et suivre pas à pas chaque élève, graduer leur instruction et ne pas les environner d'un appareil de connaissances, dont la multiplicité ne laisse rien se graver dans ces jeunes têtes. On a substitué l'esprit d'innovation à l'esprit de réforme qu'il fallait adopter. La partie morale de l'éducation est absolument négligée, et c'est celle qui touche les hommes qui ont des opinions religieuses. Ces opinions humanisent le riche ; elles soutiennent le malheureux ; elles empêchent l'homme heureux de s'oublier. Il n'est point de véritable morale sans opinions religieuses ; et l'on cherche, mais en vain, dans tout ce qui concerne l'éducation, des principes religieux. La gloire d'une nation consiste sans doute à former de grands hommes et à faire de grandes choses, et l'on s'enorgueillit de voir une génération produire

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelques philosophes profonds ; mais il y aurait de la démence à vouloir former un peuple de philosophes, et je ne connais rien de plus difficile à gouverner.

Les anciennes études ont produit tant d'hommes illustres dans tous les genres, qu'il était prudent de ne pas renoncer à l'ancien usage pour y substituer des mesures fastueuses, insuffisantes et qui nous entraînent dans une dépense excessive ; et c'est sous ce point de vue que je m'élève ici contre cet esprit de système qui veut s'emparer de toute une question, et qui échouera constamment vis-à-vis des droits de la paternité et des principes immortels qu'il importe de maintenir.

Tant qu'on éloignera les pères et mères fortunés d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques, ils ne contribueront pas à soutenir ces établissements qui resteront entièrement à la charge du gouvernement. Les éducations particulières se multiplieront, et certainement ce n'est pas un avantage. Autrefois l'instruction publique ne coûtait presque rien; les grands établissements se soutenaient par des pensionnats ; mais les pères et mères veulent que leurs enfants reçoivent des principes de morale et de religion, et ils ont raison. Ils ne cèderont point au despotisme des novateurs ; et il est démontré que la répugnance est telle, qu'il y a des endroits où le nombre des professeurs excède celui des élèves (*Mon.* du 2 messidor an V, — 20 juin 1797).

Pour écarter ces fâcheuses constatations, Bailleul soutint d'abord qu'elles étaient déplacées dans un rapport qui devait se borner à l'examen de la question financière. Puis il s'empressa de dresser et d'agiter le spectre ultramontain. « Vou-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

drait-on, demanda-t-il, faire des moines de nos enfants, et de nos invincibles guerriers des soldats du pape ? » Il réclama un rapport sur les cultes et un autre sur le mode actuel d'instruction. Gilbert-Desmolières ne se tint pas pour battu.

Trouvant, dit-il, une institution dispendieuse à la fois et inutile, j'ai dû dire comment et pourquoi elle était inutile, par quelle raison elle ne cesserait pas de l'être, quelle était la résistance que l'opinion publique lui oppose. On peut ne pas regretter la morale.— *Bailleul.* — Je n'ai pas dit cela.— *Gilb.-Desm.* — Pour moi, je la regrette beaucoup ; ses principes sacrés doivent se joindre à toutes nos actions, même à nos opérations financières ; et il est fort à regretter qu'ils en aient été si longtemps et si scandaleusement bannis. Ce temps est passé heureusement, et il ne reviendra plus. La morale, je le répète, dirigera désormais nos opérations ; puissent ses utiles maximes germer dans les têtes de nos jeunes élèves. Ce n'est point là parler de moines et de soldats du pape. Je n'ai pas prononcé ce mot (*Mon.* du 3 mes. an V, — 21 juin 1797).

A partir de ce moment, des discussions passionnées mêlent sans cesse la question religieuse et la question scolaire. Dès l'ouverture de la 2e session du Corps législatif, le conseil des Cinq Cents avait nommé une Commission chargée de réviser les lois rendues par la Convention sur les cultes et leurs ministres et de les faire concorder avec la Constitution. Le 8 messidor, Dubruel, au nom de cette Commission, proposa l'abrogation des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lois qui prononçaient contre les prêtres insermentés les peines de la réclusion et de la déportation. Jourdan (de la Haute-Vienne) soutint qu'on ne pouvait adopter de telles mesures sans exposer la Constitution à être renversée par ses plus cruels ennemis.

Mes regards, disait-il, se portent sur les ministres, ou pour mieux dire, les directeurs des cultes ; je les vois se rendre les interprètes de la divinité, et dicter en son nom des ordres suprêmes à tous les citoyens de l'Etat, dont ils louent ou blâment à volonté les actions. Je sais qu'ils peuvent élever des autels à Louis XVI, comme martyr et profaner la mémoire des héros morts à la défense de la république.

Jourdan demande le maintien de la loi du 7 vendémiaire an IV ; mais il propose que la déclaration signée par les instituteurs soit conçue en ces termes : « Je promets de ne rien enseigner de contraire à la Constitution de l'an III, soit en public, soit en particulier. » Il demande qu'on examine si les articles 1, 2 et 4 de la loi du 2 prairial an III, qui attribuent aux communes des édifices originairement destinés aux cultes, sont contraires, comme il le pense, à l'art. 354 de la Constitution. — Fressenel réclame la liberté des cultes dans toute sa latitude. — *21 messidor.* — Porte vote le maintien de la loi du 7 vendémiaire an IV — Lemercier vote pour le projet de la Commission. — Boulay (de la Meurthe) demande pour les cultes une liberté analogue à celle que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Beaumarchais définit comme ayant été concédée à la presse.

> Las de nourrir un obscur pensionnaire, on me met un jour dans la rue ; et, comme il faut dîner, quoiqu'on ne soit plus en prison, je taille encore ma plume, et demande à chacun de quoi il est question ; on me dit que, pendant ma retraite économique, il s'est établi dans Madrid un système de liberté sur la vente des productions, qui s'étend même à celles de la presse ; et que, pourvu que je parle en mes écrits ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'Opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement, sous l'inspection de deux ou trois censeurs (Beaumarchais, *Le mariage de Figaro*, acte V, sc. 3. Œuv. compl. Paris, Furne, 1826, in-8°, t. II, p. 211-212).

C'était une liberté de ce genre dont on gratifiait les membres du clergé. On exigeait d'eux une profession de foi politique qui garantît à l'Etat leur fidélité. Imposer par la contrainte des engagements d'honneur est un des artifices dont tous les victorieux ont toujours abusé. Les jacobins et les doctrinaires ne se font pas faute d'y recourir. Naguère, quand tous les éducateurs participaient à la lutte contre l'alcoolisme, quelques-uns d'entre eux, croyant par là consolider l'effet de leurs conférences et de leurs admonestations, trouvèrent habile de faire signer par les élèves placés sous leur direction des déclara-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tions en bonne et due forme par lesquelles ces enfants s'engageaient à la tempérance. Et sans doute, s'engageaient à la tempérance. Et sans doute, ils s'empressèrent d'exhiber aux chefs dont ils suivaient les instructions ces témoignages dûment libellés et paraphés de leur zèle ostentatoire. Et assurément La Châtre se faisait un trophée du bon billet que lui avait souscrit sa maîtresse. Mais un gaillard de dix-huit ans, fils d'un directeur d'école primaire supérieure, volontiers fanfaron de débauche et boute-en-train de désordre, se vantait, après avoir gribouillé son papier, d'avoir tout incontinent pris une absinthe, « la meilleure qu'il eût bu de sa vie », disait-il en riant et en se rengorgeant. De tels accidents devraient instruire les convertisseurs officiels et leur apprendre que les serments prêtés ne sont pas des jouets d'enfant, et que les maisons d'instruction ne sont point l'école du parjure. Mais à force de traiter en citoyens des « mineurs » dont le témoignage n'est pas recevable en justice, et qui ne sont pas justiciables de leurs fautes devant la loi, parce qu'ils sont réputés avoir agi sans discernement, nos pédagogues d'avant-garde, pour le besoin de leur réclame personnelle et de leur avancement, en sont venus à corrompre ce que les anciens vénéraient par dessus tout : la sainteté de la foi jurée, l'inviolabilité des serments. Les grands ancêtres, de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même, voulaient, sous la menace des châtiments, contraindre les prêtres à affirmer de bouche leur attachement aux principes et aux institutions de la révolution.

Notre Constitution, dit Boulay (de la Meurthe), reconnaît pour souverain l'universalité des Français ; et voilà précisément pourquoi beaucoup de prêtres l'ont rétractée. Cette déclaration contient la ruine des prétentions de l'ancien gouvernement ; les prêtres rebelles sont liés d'intérêt et de promesses avec le parti ennemi du gouvernement nouveau ; voilà tout le secret de cette affaire. »

Boulay rejetait le projet de la Commission. Le 23 messidor, Pavie se fit honneur de partager l'intérêt qu'elle avait témoigné aux ministres

de ce culte que l'immense majorité du peuple français appelle avec moi le culte de nos pères ; de ce culte, notre unique bien, seul capable de faire oublier quatre années de malheur et de carnage.

Les déclarations opposées s'entrecroisent et se heurtent avec une violence inconciliable. Echasseriaux aîné demande :

Comment et par quel privilège, en ne reconnaissant aucun culte, on prétend doter le culte catholique d'églises et de presbytères. Il est à craindre que bientôt la royauté elle-même, se masquant sous des formes populaires, ne trouve des pétitionnaires assez audacieux pour présenter à la barre l'expression contre-révolutionnaire de leurs vœux. Vous qui parlez sans cesse de la religion de vos pères, non, vous ne nous ramènerez pas à d'absurdes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

croyances, à de vieux préjugés, à une délirante superstition. (*Violents murmures.*)

Dubruel répliqua non moins vivement :

Les persécutions contre les prêtres ont tenu pendant longtemps à des motifs secrets, à des systèmes enfantés par l'extravagance et le délire. On avait imaginé qu'on parviendrait à détruire une religion en persécutant ses ministres, en renversant les temples, et en dénaturant les objets d'une vénération de plus de quinze siècles.

Ce qu'il y avait de nouveau dans cette discussion, c'est que la religion catholique y trouvait des défenseurs et que ses ennemis y rencontraient des contradicteurs enhardis à leur tenir tête. Elle se termina par un vote sur cette question : « Exigera-t-on des ministres des cultes une déclaration ? » A l'appel nominal, 210 voix se prononcèrent pour; 204 contre. La majorité pour la déclaration était de six voix. Ce triomphe de la philosophie provoqua chez les membres de la majorité un délire de joie. Ils se levèrent, agitèrent frénétiquement leurs chapeaux, crièrent : Vive la République ! Ceux du parti battu se plaignirent qu'il y avait eu des fraudes. Le 19 fructidor, une nouvelle loi imposa aux prêtres le serment de haine à la royauté.

La restitution des capitaux affectés aux bourses fut admise sans difficulté. Elle avait été provoquée par une pétition des élèves de l'Institut

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

central de l'égalité. Conformément au rapport de Portiez (de l'Oise), elle fut ordonnée par une résolution du 20 messidor, convertie en loi, le 25 du même mois. Mais la bataille reprit de plus belle pour la question des presbytères et des collèges. Le 11 thermidor, Jard-Panvilliers présentait un projet tendant à maintenir les ventes faites, et à surseoir aux autres jusqu'à l'organisation définitive des écoles primaires. Garnier, de Saintes, appuyait le projet : « Il faut, disait-il, rassurer les propriétaires alarmés et donner au crédit public une nouvelle garantie. » Les propriétaires, dont Garnier se faisait l'avocat, étaient les acquéreurs récents des biens confisqués. Robert (de la Côte-d'Or) eut l'audace de proclamer qu'avant eux, il y avait des propriétaires antérieurs dont les droits avaient été méconnus.

L'idée de vendre les presbytères, enfantée au milieu du vertige révolutionnaire, en porte absolument tous les caractères. Nul respect pour la propriété, nul égard pour les maximes qui fondèrent toujours le repos et la tranquillité des Etats. Les maisons presbytériales appartiennent aux communes; bâties par elles, sur leurs fonds et leurs deniers, c'est leur propriété, et la possession qu'elles en ont est placée immédiatement sous la sauvegarde de la loi.

Il y avait en regard les acquéreurs de biens nationaux. Docher (d'Arras) déclarait qu'il fallait calmer leurs inquiétudes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 14 fructidor, Chollet donna lecture d'un projet ainsi conçu :

Il est sursis à la vente des ci-devant presbytères, jardins et biens y attenant qui ne sont point encore légalement vendus ou adjugés, d'après les lois rendues concernant la vente des domaines nationaux, jusqu'à ce que les administrations centrales de département aient déterminé, avec l'approbation du directoire exécutif, ceux qu'il sera utile de conserver, soit pour servir à loger les instituteurs des écoles primaires, et recevoir les élèves, pendant la durée des leçons, conformément à l'art. 6 du titre Ier de la loi du 3 brumaire an IV, ou pour tout autre service public. Ce projet fut adopté par le Corps législatif, et approuvé par le Conseil des Anciens, sur le rapport de Ligeret (26 fructidor).

Bailly soutint en ces termes, devant le Conseil des Cinq-Cents, un projet suspendant la vente des anciens collèges.

Les écoles primaires attendent des instituteurs et un local ; les écoles centrales ont des professeurs, mais point d'élèves. Il faut, pour que les jeunes gens puissent profiter des instructions plus relevées qu'on donne dans ces dernières écoles, que l'on établisse ou que l'on favorise du moins des écoles intermédiaires; les anciens collèges ont paru à la commission propres à remplir ce but. En conséquence, elle propose de les rouvrir, et d'ordonner qu'il sera sursis à la vente des édifices connus sous le nom de collèges, maisons d'école servant ou ayant servi à l'instruction publique.

Ce projet fut adopté avec urgence le 17 fructi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dor an V et converti en loi le 25 du même mois. Entre temps, était survenue la révolution du 18 fructidor.

La commission instituée en frimaire an V pour examiner les résultats qu'avait donnés la loi du 3 brumaire an IV, déposa son rapport le 27 brumaire an VI par l'organe de Roger Martin. L'orateur commençait par révéler que « depuis plusieurs années, l'ignorance semblait se jouer des vains efforts qu'on faisait pour la combattre ». Il indiquait en détail les moyens que la Commission avait imaginés pour « faire cesser cette lutte scandaleuse » C'était la création *d'écoles secondaires*, comblant la fissure qu'on avait constatée entre les écoles primaires et les écoles centrales.— L'enseignement devait durer trois ans. Voici comment on devait les employer :

« La première année sera consacrée au perfectionnement de l'écriture et du calcul, aux principes ordinaires de l'arpentage, aux premiers éléments de la géographie et de la grammaire française, au développement d'un catéchisme civique sur la morale et la constitution, en observant toutefois d'en faire apprendre par cœur les principes les plus marquants; d'y joindre la déclaration des droits et des devoirs, et un recueil bien assorti d'hymnes républicains.

« La seconde année du cours serait employée à un plus grand développement de géographie et de grammaire française, aux premiers éléments de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grammaire latine, à des notions sur l'agriculture et les arts mécaniques.

« Dans la troisième année, on ferait connaître les tours élégants de la langue française, et l'on y donnerait quelques principes de goût et de style; on y joindrait la traduction de quelques ouvrages latins de médiocre difficulté, des connaissances plus étendues sur l'agriculture et les arts mécaniques, et l'on terminerait le cours par un abrégé du code rural forestier et criminel. »

On devait en compensation supprimer la moitié des écoles centrales et apporter quelques modifications à l'organisation de celles qui seraient maintenues. Ce projet donna lieu à une discussion passionnée, où des orateurs divers critiquèrent sans ménagement tout ce qui avait été fait et tout ce qu'on projetait de faire; Baraillon commença par opiner qu'il trouvait parfaitement inutile d'augmenter le traitement des instituteurs primaires. Le Convention, en l'an III, s'était montrée plus généreuse. Elle avait rencontré beaucoup d'hommes pour recevoir le traitement. Mais presque nulle part, on n'avait trouvé un instituteur. C'est l'éternelle antienne. Des songe-creux se plaisent à tracer le portrait idéal de l'instituteur parfait; la réalité ne leur offre pas l'équivalent de cet introuvable modèle. L'Etat, qui faisait mine de payer un millier de francs par an ce chef-d'œuvre pédagogique, trouve qu'il y a fraude sur la marchandise livrée, exige un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sensible rabais, ou prononce la résiliation du marché.

Baraillon ne conteste pas que les Ecoles centrales soient peu fréquentées. Mais il ne croit pas que la cause de cette « désertion » soit le « vide » qu'avait incriminé la Commission. Il l'attribue plutôt à la constitution intérieure de ces écoles, dont le programme est trop étendu. Mais loin de le simplifier, cette complication inextricable, le projet des écoles secondaires l'aggrave encore.

Vous en offrir le tableau, c'est en faire la plus aimable critique. On ne peut tenir, je l'avoue, à la lecture de l'article 4 du second projet, qui embrasse tant d'objets, et si divers. *On dirait*, si on l'osait, *qu'il ne suppose pas les premières notions de l'enseignement.* En effet, on y perd de vue, à chaque mot, les forces physiques et les facultés intellectuelles d'un instituteur, la faiblesse des organes et l'extrême ignorance d'un enfant; c'est, pour le dire franchement, une conception indigeste, une chose inextricable (1).

(1) Ces critiques s'appliquent plus justement encore à la Babel scolaire qu'ont édifiée les réformateurs en 1902. — On avait cependant de longues années, donné pour sujet de dissertation cette phrase de Montaigne : « Une tête bien faite vaut mieux qu'une tête bien remplie ». — Comme application à cette maxime, on a dressé les « nouvelles galeries » de l'instruction, un grand magasin de dimensions colossales, débitant à d'innombrables comptoirs, un stock formidable de camelote germanique. Il n'y a plus de professeurs, ni d'élèves, il y a des bandes hurlantes qui, courant, se bousculant, de-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

meurent quelques instants rapides devant un distributeur automatique qui verse soit des mathématiques, soit de l'histoire, soit du français, soit des langues vivantes, soit un des multiples articles qu'énumère le volumineux catalogue envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. Le client recueille dans son bidon les produits les plus hétéroclites. En pressant sur un bouton électrique, le proviseur déclanche les appareils récepteurs et les appareils distributeurs. Ces appareils sont fréquemment vérifiés, contrôlés, poinçonnés par d'innombrables agents de l'administration. Des trottoirs roulants et des ascenseurs facilitent la circulation des produits et des consommateurs. A la fin de l'année scolaire, des jurys, de plus en plus indulgents, prélèvent hâtivement parmi les élèves des classes supérieures des échantillons des substances absorbées. On vérifie les quantités plus que les qualités, et le préposé à la vérification des connaissances griffonne à la craie sur le candidat qui n'offre pas de tare rédhibitoire un permis de circuler dans les carrières dites libérales et de pénétrer dans les bureaux des services publics, où les attend la misère en habit noir, aggravée de multiples servitudes exceptionnelles. Ceux qui ne passent point sous la toise, ne retournent point leurs poches et n'offrent point leur valise à la visite, ont toute liberté de faire fortune ou de se ruiner dans le commerce, l'industrie ou l'agriculture.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXVII (XI)

Le procès des Ecoles centrales.

Pour clore le débat, qui se prolongeait fastidieusement et stérilement, Lamarque posa trois questions : 1° restreindra-t-on le nombre des écoles centrales ? — Etablira-t-on des écoles secondaires ? — Bornera-t-on le nombre des écoles primaires à une par trois mille habitants ? Le Conseil des Cinq-Cents arrêta que chaque département conserverait son école centrale. — Il rejeta par la question préalable, les écoles secondaires. — Pour les écoles primaires, elles furent ajournées. (*Monit.* du 17 frimaire an VI, — 8 déc. 1797.)

Le 27 brumaire, le Directoire avait pris un arrêté contenant des « mesures pour faire prospérer l'instruction publique ». Tous les citoyens célibataires qui sollicitaient des places devaient joindre à leur pétition un *certificat de fréquentation de l'une des écoles centrales de la république*. — Les citoyens mariés, ayant des enfants, et qui sollicitaient des places, devaient joindre à leur pétition des *certificats constatant que leurs enfants fréquentaient les écoles nationales ; 3° l'état nominatif des élèves qui fréquentaient les écoles publiques, soit primaires, soit centrales, devait*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être employé tous les trois mois au ministre de l'intérieur (*Bulletin des lois*, n° 1556). — Ainsi l'inquisition, qui déjà entourait les maîtres, prenait aussi les élèves et leurs familles. Dans un pays frondeur comme la France, une institution, qu'on éprouve le besoin de soutenir par des moyens de police, est irrémédiablement discréditée et par conséquent condamnée. L'Etat n'avait d'ailleurs prise que sur ceux qui sollicitaient des fonctions rémunérées par le trésor. Les emplois publics étaient des primes par lesquelles on achetait des apparences de convictions, des semblants d'apostasie. Les gens que leur situation de fortune ou leur industrie particulière dispensait de quémander une misérable ration de budgéditore, n'étaient pas condamnés à passer la tête inclinée sous les portes basses de l'école officielle. Elle était un lieu disqualifié, réservé aux seuls misérables, comme les hôpitaux dans lesquels allaient traîner leur agonie, ceux qui n'avaient pas de quoi se faire soigner chez eux et mourir dans leur lit.

Mais, puisque les maisons d'éducation particulière devenaient le refuge où s'abritaient les préjugés, il fallait forcer cette retraite. Ce fut le sujet d'un discours prononcé devant le Conseil des Cinq-Cents par Chazal le 12 vendémiaire an VI (3 octobre 1797). — *Monit.* du 17 vendémiaire an VI (8 octobre 1797), — par Garnier (de Saintes), le 9 frimaire.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La liberté compterait un plus grand nombre d'adorateurs, si le législateur se fût empressé de diriger l'esprit de la jeunesse vers les institutions républicaines; mais les enfants sont encore élevés dans les préjugés sur lesquels la superstition et le despotisme avaient élevé leur trône. Une saine philosophie n'a point remplacé ces idées fantastiques dont la superstition et l'hypocrisie environnèrent leur berceau. La haine de la royauté et de l'esclavage n'a pas encore agrandi leur âme. Et comment cet heureux changement aurait-il pu s'opérer, lorsque la jeunesse est livrée à des instituteurs qui font filtrer dans ses veines le poison du royalisme, dessèchent dans son cœur l'amour du bien, corrompent ses goûts, flétrissent son âme, et énervent son courage ? Si le législateur ne s'empare de la génération qui croît, la révolution se trouvera arrêtée d'un demi-siècle... *Je demande que la commission d'instruction publique soit chargée de présenter incessamment une loi qui mette les maisons d'éducation particulière sous la surveillance directe du gouvernement.*

Les sectaires des deux cléricalismes rivaux n'ont pas été corrigés par l'expérience de l'erreur dans laquelle ils se complaisent que, « par l'école, on s'empare de la génération qui croît ». Dans tout gamin qui franchit la porte d'une certaine école escompter un électeur qui doit nécessairement donner son suffrage à une certaine liste, est une conception de politicien obtus, qui multiplie les inspecteurs, les rapports et les fiches, et ignore tout du libre jeu des forces morales. La jeunesse n'est pas si passive que l'on suppose. Par ces temps

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'indiscipline, elle met au contraire une sorte de coquetterie à prendre le contrepied des directions de ses maîtres. On semble vouloir la faire passer à droite, vite elle court à gauche, et vice versa. On a parlé des « deux jeunesses » qui se côtoient sans se confondre et qu'une fatalité inéluctable condamne à se combattre partout et toujours. Les « deux jeunesses » ne sont nullement séparées par un abîme. Leurs membres se rencontrent et ont des rapports familiers. Les mamans des uns et des autres sont en commerce de visites; elles se rencontrent fréquemment chez des amis communs; elles prennent le thé de cinq heures chez le même pâtissier; elles ont la même couturière, le même médecin et le même confesseur. Les écoles officielles ne renvoient presque jamais d'élèves; cela ferait dans les effectifs des vides dommageables à la réputation et à l'intérêt du proviseur d'un lycée autonome Mais elles reçoivent avec allégresse les brebis galeuses dont les pasteurs des maisons indépendantes purgent leur troupeau. L'arithmétique n'est point la même dans les deux camps. Pour un proviseur, dix-huit pommes saines, plus deux pommes pourries, cela fait, sur les états, vingt pommes, sans épithète. Pour un chef de pensionnat, cela ferait, à bref délai, vingt pommes en putréfaction. La doctrine constante de l'Eglise est d'ailleurs qu'il faut retrancher un membre dont la corruption menace de gagner le

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

corps tout entier. Et il a été écrit : « Malheur à celui par lequel le scandale arrivera ! »

Quand un cancre indiscipliné et vicieux passe du pensionnat au lycée, les deux chefs des maisons adverses se réjouissent et ont le sourire. Le proviseur marque un point, et dans son graphique, hausse sa courbe. Le directeur perspicace, qui connaît ce beau fils et sait de quoi il est capable, suppute dans sa pensée le dégât moral qu'il ne fera pas chez lui et qu'il fera chez son concurrent, dans la maison d'en face. Les transfuges font rarement la force des armées. En effet, le proscrit trouve dans sa nouvelle résidence d'abondantes consolations. Sur ses rodomontades, et le récit fantaisiste de ses exploits, il est tout de suite promu au choix chahuteur de première classe. Il enseigne des impertinences non encore essayées, des rosseries inédites, des tours insoupçonnés. Il n'a pas secoué la poussière de ses sandales à la porte de la pieuse maison dont il a été banni. En acquérant de nouveaux camarades, il n'a pas rompu avec les anciens. Il est le trait d'union entre les deux jeunesses. Leurs représentants les plus éminents qui sont, cela va sans dire, des fils à papa, et bien munis par leur maman d'argent de poche, hantent les mêmes cafés; ils y luttent au billard et aux cartes. Quand des raisons de santé ne les condamnent pas simultanément au sirop d'orgeat, ils prennent les mêmes apéritifs, et pala-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

brent derrière des piles symétriques de soucoupes et de feutres. Ils courtisent les mêmes hétaïres, qui prodiguent leurs faveurs aux uns comme aux autres. Ils pratiquent en toute circonstance l'entente sacrée, se communiquant leurs sujets de devoirs, leurs copies annotées, leurs notes de cours. Le seul point où leur avis ne concorde pas est le jugement qu'ils portent sur leurs maîtres respectifs. Chacun se vante d'en avoir un « plus idiot » que celui qui opère en face. Il arrive parfois que, l'esprit de la paradoxe aidant, les élèves de l'abbé... font l'éloge du laïque, et les élèves du laïque, l'éloge de l'abbé. C'est la perpétuelle histoire du fruit défendu, qu'on désire croquer, des pommes du voisin, qui sont plus savoureuses, du mari de son amie qu'une femme trouve plus amusant que le sien. Et certains élèves des lycées étalent des sentiments audacieusement réactionnaires et cléricaux. Certains des maisons religieuses font les libres penseurs, et les républicains radicaux-socialistes. Le meilleur moyen de faire entrer au Parlement une énorme majorité d'élus d'extrême-gauche serait peut-être de conférer le monopole de l'enseignement aux Jésuites, et aux frères de la doctrine chrétienne.

Le 19 brumaire an VII (9 nov. 1798), Roger Martin dépose un plan général d'instruction publique. L'enseignement était divisé en cinq degrés : 1° écoles primaires ordinaires, et renfor-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cées; 2° écoles centrales perfectionnées; 3° lycées au nombre de 5. — Chacun d'eux forme une association de 30 professeurs qui doivent porter au plus haut degré d'élévation les lettres, les sciences et les arts; 4° écoles spéciales de beaux-arts, écoles vétérinaires, écoles des sourds-muets et des aveugles, musées et conservatoires d'arts et métiers; 5° sociétés nationales des sciences, belles-lettres et arts, sociétés d'agriculture et d'arts mécaniques. — Ces cinq degrés d'enseignement devaient former l'objet de rapports particuliers. Le 22 brumaire an VII, Heurtaut-Lamerville déposa le projet sur les écoles primaires. Le 24 nivôse, Duplantier (de la Gironde) déclara que l'éducation commune seule pourrait mettre la république à l'abri des périls dont elle était menacée.

Sherlock insista dans le même sens :

« La république est fondée. C'est à nous de former des citoyens. C'est dans le gouvernement républicain, dit Montaigne, que l'on sent le besoin de l'éducation, mais je crains que le résultat du projet ne soit que de faire dire à nos enfants, comme Montaigne, nous savons décliner la vertu, si nous ne savons gne, nous savons décliner vertu, si nous ne savons l'aimer. Si vous voulez assurer le sort de votre république, disait le divin Platon, ne cherchez d'appui et de moyen de défense que dans la vertu de vos citoyens.

Si donc vous voulez former des républicains, mé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fiez-vous de la faiblesse des parents et de la dépravation des mœurs actuelles.

A moins de renoncer à toute idée de donner aux Français une éducation nationale, vous devez leur en donner une commune ; ayez le courage de porter cette décision ; osez entreprendre, et vous pourrez. Ce sont les circonstances, et non le courage, qui empêchèrent la Convention de tirer cette conséquence hardie du système de l'égalité. L'infortuné Ducos était pénétré de cette vérité ; il avait demandé à la Convention une éducation commune. Il faut opter, disait-il, entre l'éducation commune et la liberté ; vous n'aurez pas formé des enfants à la patrie, tant que vous n'aurez pas rapproché le pauvre du riche, et le faible du puissant.

De plus en plus, la constitution actuelle de l'Université tend à constituer un enseignement de caste. C'est uniquement pour mettre les rejetons de la bourgeoisie à l'abri du contact des enfants, de la classe la plus modeste qu'on a doté les lycées de classes enfantines, primaires par leurs programmes, mais plus distinguées par leur recrutement. En sens inverse, les écoles primaires supérieures de filles et de garçons sont une réplique des lycées et de la section D. On y enseigne les mêmes choses, et d'après les mêmes méthodes, mais pas à des élèves « du même monde ».

Dans la fin de son discours, Sherlock aboutit à peu près aux mêmes conclusions que Lepelletier (de Saint-Fargeau) (*cf. supr.* p. 170 sq.).

Je me résume, et je demande que vous rendiez l'éducation commune, en appelant tous les enfants aux écoles primaires, depuis sept ans jusqu'à dix ; ensuite, vous obligerez les jeunes gens depuis dix-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

neuf ans jusqu'à vingt et un ans, à se rompre au maniement des armes, à l'étude de la navigation ou d'une profession mécanique..... *Quant aux professeurs d'enseignement, je demande que le gouvernement les surveille, mais que le trésor public ne les paie pas, qu'ils soient indemnisés par les parents des enfants ; la science n'y perd pas un adepte. L'homme de génie saura toujours dominer les circonstances.* Je demande, en terminant, que le Conseil ouvre la discussion sur la question de savoir si l'éducation sera commune, et que les projets présentés soient ajournés jusqu'après une décision sur cette question. — Ajournement (*Monit.* du 2 pluviôse an VII. — 21 janvier 1799).

Le 29 pluviôse, Pison-Dugaland attaque le projet de la Commission. Il le juge défectueux et par ce qu'il renferme et par ce qu'il ne renferme pas.— Et, de nouveau,tout le problème religieux va envahir la discussion. Dès lors, ce n'est plus une assemblée politique qui élabore un projet d'études civiles, c'est un concile, qui dresse une confession de foi et décrit les canons d'une Eglise destinée à supplanter l'église catholique, c'est-à-dire, aux yeux des catholiques, d'une église hérésiarque.

C'est un nouvel Evangile que Pison-Dugaland attend des lumières de 750 représentants de la nation. Le 1er ventôse, Santhonax demande la main-mise absolue de l'Etat sur l'instruction publique. Il exige non seulement l'instruction commune, mais encore l'instruction obligatoire.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vos écoles primaires, dit-il, ont éprouvé l'influence funeste des ennemis de la république ; *les maisons d'éducation se sont multipliées et vos instituteurs républicains sont punis par le plus triste abandon. Il faut donc que l'instruction publique soit entièrement arrachée à l'aristocratie et aux suggestions du royalisme. Il faut fermer cette foule de pensionnats, où les enfants sont élevés comme s'ils étaient destinés à marcher aux croisades, ou comme les eût désirés Louis XIV. Qu'attendez-vous d'une génération grandie sous de tels auspices ? N'aurions-nous sacrifié tant de sang que pour des descendants indignes des héros qui les auront précédés ? Regarderont-ils la liberté comme un fardeau ? L'échangeront-ils contre de stupides distinctions ? Le projet de notre collègue Heurtaut-Lamerville contient d'excellentes dispositions, mais il ne semble pas donner à l'enseignement toute la latitude, toute la force qu'exigent les besoins d'un peuple qui, venant de recevoir une existence nouvelle, ne doit conserver ni ses anciennes erreurs, ni ses anciens préjugés.*

Une seule école primaire par canton me paraît pas suffisante. *Autrefois chaque commune avait son maître d'école. Le curé avec le vicaire se chargeaient de ce respectacle emploi. C'est dans les campagnes que l'instruction doit être près du pauvre. Ce n'est que dans l'hiver, dans ce sommeil de la nature, que les fils de cultivateurs peuvent s'éloigner des champs. Comment croire que, sur des chemins impraticables, ils feront deux ou trois lieues pour se rendre chez l'instituteur ?* L'habitant du canton ou du lieu le plus voisin serait seul favorisé.

On parle des dépenses qu'exigerait un système d'éducation plus étendu. Pour moi, je ne vois rien de plus effrayant pour une nation, qui, dépourvue

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de lumières indispensables, tomberait sous le joug d'une aristocratie avilissante. Au lieu d'établir des institutions sur plusieurs points des communes populeuses, ne vaudrait-il pas mieux en établir sur plusieurs points du canton ? L'uniformité et la pureté du langage doit être un bienfait de la révolution. Il faut que la connaissance de notre langue, qui est devenue celle de l'Europe, soit aussi familière au ci-devant Basque, ou à l'habitant de l'ancienne Armorique, qu'au citoyen de Paris (1).

Le 1er germinal, Bonnaire (du Cher) estime aussi que la liberté d'enseignement est extrêmement dangereuse et qu'il appartient au pouvoir législatif de fixer les articles du credo laïque.

Cette liberté qu'on invoque, nous l'avons aujourd'hui. Qu'en est-il résulté ? *De deux choses l'une ; ou il n'y a pas d'instruction, ou elle a été celle de la superstition et du fanatisme.* Je ne pense pas toutefois que vous deviez trancher dans le vif ; mais sans mesures violentes, on peut observer les lois d'une sage prudence. Il faut concilier les cœurs en faveur des institutions nouvelles ; versez le ridicule

(1) L'abbé Grégoire et Barrère avaient déjà fait voter par la Convention des projets tendant à la destruction des patois. Les parlers provinciaux devaient disparaître au moment où les provinces se confondaient et se perdaient dans la république une et indivisible.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur celles que la force des choses a détruites (1), et démontrez à tous la nécessité de les remplacer par d'autres plus conformes. Ou les pères de famille sont amis, ou ils sont ennemis de l'ordre actuel des choses. S'ils en sont amis, ils se conformeront aux lois qu'il établit, et ne répugneront pas à confier leurs enfants à des instituteurs républicains ; s'ils sont ennemis, je ne vois pas comment on pourrait réclamer pour eux une liberté dont certes ils ne pourraient qu'abuser. La révolution a-t-on dit, a étendu le cercle des lumières... J'en conviens, dans une certaine classe, chez les personnes déjà instruites... mais la révolution a laissé les ignorants dans une nuit plus profonde que jamais... A l'égard des livres élémentaires..., s'il y a quelques développements à ajouter, ce doit être votre ouvrage ; car si les philosophes ne s'accordent pas entre eux, les instituteurs ne s'accorderaient pas davantage. » — Impression et ajournement (*Mon.* du 6 flor. an VII).

Le 1er floréal, Andrieux exprime quelques idées

(1) Bonnaire conseille l'emploi d'une arme bien dangereuse, et qui peut se retourner contre ceux qui l'emploient. Car enfin, il ne suffit pas de prendre le contrepied des idées généralement admises, pour avoir d'emblée autant d'esprit que Voltaire, ou que Beaumarchais, et considérer ses adversaires comme des Nonotte, des Fréron ou des Marin sans importance. Il est aisé de donner, comme M. Lavisse, la généreuse joie de faire, au dessert des banquets qu'il honore de sa présence, la caricature de ses anciens maîtres. Faire *le canular* des morts procure des triomphes faciles et médiocrement glorieux. Mais la comédie changerait d'aspect si, parmi ces vaincus que l'on bafoue, quelques-uns trouvaient que la plaisanterie a trop duré et rendaient fève pour pois.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

justes sur le rôle de l'enseignement et sur la liberté qui doit appartenir aux instituteurs.

Représentants du peuple, vous êtes tous pénétrés de cette vérité, *qu'il est temps enfin de mettre l'instruction publique en ordre et en mouvement, de la tirer de l'espèce de chaos où elle est encore plongé. Allons au plus simple et au plus pressé, mes collègues : de quoi s'agit-il ? d'apprendre à lire, à écrire, les éléments du calcul, et ceux de la morale, à la classe la plus nombreuse et la moins aisée de nos concitoyens*... Je pense que le mieux est l'ennemi du bien, et que le pis de tout serait de laisser plus longtemps nos concitoyens dans l'ignorance de ce que la constitution, et plus encore leur propre intérêt, leur ordonne d'apprendre. Il n'est désormais guère moins nécessaire de savoir lire et écrire, que de savoir marcher et parler. Le succès des études primaires est bien important ; l'égalité, la liberté, la république en ont besoin. »

Les maîtres ne doivent pas être les pièces *interchangeables* et impassibles d'une machine dont le moteur et le régulateur se trouvent dans le pouvoir législatif. Ils ne doivent pas être d'éternels suspects, triturant des intelligences et, malaxant des sensibilités, conformément à un codex dont les articles résultent des délibérations d'un concile de sous-vétérinaires. Ils ne doivent pas non plus être d'éternelles recrues faisant l'exercice à la prussienne, mettant en pratique les règlements d'une « école du pédagogue », exécutant des consignes aveugles sous les ordres brutaux des sous-officiers de la pédagogie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Vous ne voulez pas vous en rapporter aux instituteurs eux- mêmes sur les principes qu'ils professent, et qu'ils inspirent à leurs élèves. Vous voulez gêner, proscrire, destituer ; hé bien ! vous aurez pour instituteurs des hypocrites et des valets ; et fasse le Ciel alors que les enfants instruits par eux ne leur ressemblent pas.

Il ne pense pas nécessaire de faire de l'instituteur une encyclopédie ambulante et économique, un Pic de la Mirandole, toujours prêt à donner des consultations gratuites : *de omni re scibili et quibusdam aliis*, et, pour le préparer à la vie la plus débilitante qui existe, de commencer à épuiser son adolescence par toute une série d'épreuves prodigieusement ardues et parfaitement inutiles.

« *Ce n'est pas de science que l'instituteur a besoin, c'est de patience, c'est de douceur, c'est de vertu, c'est de patriotisme.* Gardez donc vos jurys et vos examens pour les professeurs aux écoles centrales, lesquels, en effet, doivent savoir ce qu'ils veulent enseigner, quoique cela n'arrive pas toujours. » Mais, si l'on supprime les examens, quel critérium distinguera les instituteurs : « l'élection populaire. » Il faut « les entourer de considération, de vénération »... il faut « en faire de véritables fonctionnaires publics, des professeurs de morale assez semblables aux juges de paix et qui, comme ces magistrats, seraient élevés dans les assemblées primaires. »

Un juge de paix ne tient pas audience tous les jours, matin et soir. Il ne morigène pas des mar-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mots. Un juge de paix est assisté d'un greffier, d'un garde champêtre, de gendarmes; il dit : « Au nom de la loi » et rend des jugements qui influent sur la réputation et la fortune des plaideurs. Toute assimilation est donc déplacée. Ce qu'Andrieux, comme la plupart de ses collègues, quoique moins sottement que quelques-uns d'entre eux, propose d'instituer, c'est une façon de prêtre laïque, l'apôtre d'un évangile nouveau, qui est encore à promulguer, mais qui ne peut manquer d'être, un jour prochain, inséré au *Bulletin des Lois*. Au catéchisme de Saint-Lambert placardé dans les écoles, il faut substituer une compilation dont il n'est pas malaisé de glaner les éléments, un recueil de préceptes analogues au système politique, et qu'on trouverait dans les écrits de quelques modernes, tels que Mably, Raynal, J.-J. Rousseau. Ce code serait la base de toutes les institutions nouvelles (*Monit.* des 5, 13 et 14 floréal an VII).

Pendant que ces ambitions byzantines hantaient les membres du Conseil des Cinq-Cents, la logique des choses qui ne tarde pas à conduire les causes jusqu'à leurs inévitables effets faisait se multiplier les manifestations de la corruption universelle.

D'un siècle sans espoir, naît un siècle sans crainte.

Le 3 germinal an VI, Gauthier (du Calvados) avait jeté cet avertissement : « Le trône est ren-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

versé. Il en reste un autre à détruire; c'est celui sur lequel l'immoralité s'est assise. *De toutes parts, la corruption nous environne. C'est un torrent qu'aucune digue n'arrête. Encore un moment de retard, et il va engloutir la génération qui s'élève.* » Pour opposer une barrière aux flots bourbeux, les « grands ancêtres » eurent de magnifiques inventions : Interdire le célibat aux instituteurs, sans d'ailleurs leur fournir les ressources nécessaires à la nourriture de leurs enfants, afin de les contraindre ou à l'avortement (les manœuvres du *néomalthusianisme*, le « *Sésame ouvre-toi* ou *la maternité consentie* » sont une de ses formes les plus sournoises et partant les plus dangereuses) ou à l'imitation intégrale de Jean-Jacques, l'envoi aux enfants trouvés de tous les fils d'éducateurs de la jeunesse républicaine.

XXVIII (XII)

La loi de l'an X.

Le 2 frimaire an X (déc. 1801), dans l'exposé de la situation de la république, présenté au corps législatif par les conseillers d'Etat Thibaudeau, Marmont et Regnault de Saint-Jean-d'Angély, et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lu par Thibaudeau, la question de l'organisation universitaire est traitée en ces termes :

L'instruction publique a fait quelques pas à Paris et dans un petit nombre de départements; dans presque tous les autres, elle est ou languissante ou nulle. Si nous ne sortons pas de la route tracée, bientôt il n'y aura de lumières que sur quelques points, et ailleurs ignorance et barbarie.

Un système d'instruction publique plus concentré a fixé les pensées du gouvernement. Des écoles primaires affectées à une ou plusieurs communes, si les circonstances locales permettent cette association, offriront partout aux enfants des citoyens des connaissances élémentaires sans lesquelles l'homme n'est guère qu'un agent aveugle et dépendant de tout ce qui l'environne.

Les instituteurs y auront un traitement fixe, fourni par les communes, et un traitement variable, formé de rétributions convenues avec les parents qui seront en état de les supporter.

Quelques fonctions utiles pourront être assignées à ces instituteurs, si elles peuvent se concilier avec leur fonction première et nécessaire.

Dans des écoles secondaires s'enseigneront les éléments des langues anciennes, de la géographie, de l'histoire et du calcul.

Ces écoles se formeront ou par des entreprises particulières avouées de l'administration publique, ou par le concours des communes.

Six millions seront destinés chaque année à la formation et à l'entretien de ces établissements, à l'entretien et à l'instruction des élèves de la patrie, aux traitements des professeurs, au traitement des directeurs et des agents comptables.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les écoles spéciales formeront le dernier degré d'instruction publique. Il en est qui sont déjà constituées, et qui conserveront leur organisation. D'autres seront établies dans les lieux que les convenances indiqueront et pour les professions auxquelles elles seront nécessaires.

Tel est en raccourci le système qui a paru au gouvernement réunir le plus d'avantages, le plus de chances de succès, et que, dans cette session, il proposera au Corps législatif réduit en projet de loi. Sa surveillance peut suffire à trente établissements; un plus grand nombre échapperait à ses soins et à ses regards; mais surtout un plus grand nombre ne trouverait aujourd'hui ni ces professeurs distingués qui font la réputation des écoles, ni des directeurs capables d'y maintenir une sévère discipline, ni des conseils assez éclairés pour en diriger l'administration.

Trente lycées sagement distribués sur le territoire en embrasseront toute l'étendue dans leurs rapports; l'éclaireront, répandront sur toutes les parties l'éclat de leurs lumières et de leurs succès, frapperont jusqu'aux regards de l'étranger, et seront pour eux ce qu'étaient naguère pour nous quelques écoles célèbres d'Allemagne et d'Angleterre ; ce que furent quelques universités fameuses qui, vues dans le lointain, commandaient l'admiration et le respect de l'Europe.

Le Code civil fut annoncé l'année dernière aux délibérations du Corps législatif ; mais le travail s'accrut sous la main des rédacteurs ; les tribunaux furent appelés à le perfectionner ; et, enrichi de leurs observations, il est soumis dans le Conseil d'Etat à une sévère discussion. Toutes les parties qui le composent seront successivement présentées à la sanc-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion des législateurs ; ainsi cet important ouvrage aura subi toutes les épreuves, et sera le résultat de toutes les lumières...

Les lettres et les arts ont reçu tout ce que les circonstances ont permis de leur donner d'encouragements et de secours.

Les départements ne seront point négligés; de tous côtés, on recherche quels travaux sont nécessaires pour les orner ou les féconder. Des collections de tableaux sont destinées à former des *museum* dans les villes principales ; leur vue inspirera aux jeunes citoyens le goût des arts, et ils arrêteront la curiosité des voyageurs.

Dans ses mémoires historiques sur le Consulat, Thibaudeau expose avec exactitude et commente avec clairvoyance et indépendance le système d'instruction publique établi par le premier Consul. Il le défend contre les critiques que l'esprit de parti avait dirigées contre lui.

Le plan du premier Consul était vaste, bien conçu, embrassait toutes les branches et tous les degrés de l'enseignement, depuis les premiers éléments jusqu'aux sciences transcendantes, depuis les Ecoles primaires, jusqu'aux Ecoles spéciales. Généreux envers les degrés supérieurs de l'instruction, *l'Etat ne payait rien pour les écoles primaires ; leur établissement était mis à la charge des communes et le salaire des instituteurs à celle des écoliers, comme si l'on eût craint que la masse du peuple, qui a le plus besoin d'instruction, ne fût trop éclairée.*

Les écoles secondaires, c'est-à-dire celles dans lesquelles on devait enseigner les langues latine et fran-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

çaise, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques, *étaient aussi laissées au compte des communes. Il était libre aux particuliers d'en établir ; le gouvernement leur promettait des encouragements ; mais elles ne pouvaient être établies sans son autorisation. La liberté accordée à l'industrie particulière était donc illusoire.*

Des lycées étaient créés aux frais de l'Etat, au moins un par arrondissement de tribunal d'appel, pour enseigner les langues anciennes, la rhétorique, la logique, la morale et les éléments des sciences mathématiques et physiques, à des élèves que le gouvernement y plaçait, aux élèves des écoles secondaires, qui y seraient admis par un concours, à ceux que les parents pourraient y mettre en pension, à des externes.

Les professeurs étaient nommés par le premier Consul sur une liste de candidats présentée par une Commission de trois inspecteurs généraux des études et de trois membres de l'Institut national. Il nommait les administrateurs, créés sous le nom de proviseur, de censeur, de procureur gérant. Après la première formation, ils devaient être mariés, ou l'avoir été. Cependant aucune femme ne pouvait demeurer dans l'enceinte des bâtiments occupés par les pensionnaires. On voulait empêcher que l'administration ne passât dans les mains des prêtres, qui la convoitaient. Cette disposition tomba en désuétude. Les prêtres s'introduisirent dans les premières places des lycées.

Les écoles spéciales existantes étaient maintenues, sauf les modifications que le gouvernement jugerait convenable d'y faire. La loi portait qu'il pourrait en être institué d'autres, notamment des écoles de droit et trois nouvelles écoles de médecine ; quatre écoles

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'histoire naturelle, de physique et de chimie ; deux pour les arts mécaniques et chimiques, une de mathématiques transcendantes, une de géographie, d'histoire et d'économie publique ; une quatrième école des arts du dessin, outre les trois qui existaient à Paris, Dijon et Toulouse ; que les observatoires, actuellement en activité auraient un professeur d'astronomie ; qu'il y aurait, près de plusieurs lycées, des professeurs de langues vivantes ; qu'il serait nommé huit professeurs de musique et de composition. Tous ces professeurs étaient à la nomination du premier Consul, sur la présentation des classes de l'Institut correspondantes aux places et des trois inspecteurs généraux des études.

Enfin, une école militaire devait être établie dans une des places fortes de la République, et destinée à enseigner à une portion des élèves sortis des lycées, les éléments de l'art de la guerre ; elle était dans les attributions du ministre de ce département.

Six mille quatre cents pensionnaires étaient entretenus aux frais de la République, dans les lycées et dans les écoles spéciales, dont deux mille quatre cents choisis parmi les fils de militaires ou de fonctionnaires civils, judiciaires, administratifs ou municipaux qui auraient bien servi la République ; et, pendant dix ans, parmi les enfants des citoyens des départements réunis à la France, quoiqu'ils n'eussent été ni militaires ni fonctionnaires publics. Les quatre mille autres pensionnaires étaient pris dans un nombre double d'élèves des écoles secondaires présentés au gouvernement d'après un examen et un concours.

Les élèves externes des lycées et des écoles spéciales furent *astreints à payer une rétribution, spéculation indigne d'une grande nation, et limitative du bienfait de l'instruction publique.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le traitement des fonctionnaires et professeurs était divisé en portion fixe et en portion casuelle. La première était réglée d'après le nombre des élèves nationaux placés dans chaque lycée et le taux de leurs pensions; la seconde, d'après le nombre des pensionnaires et des externes.

Dans le projet de loi ne se trouvaient pas même une seule fois prononcés le mot de *religion*, ni celui de *philosophie*. La philosophie, on lui attribuait la révolution, toutes ses calamités ; elle était passée de mode ; mais la religion ! On avait relevé le clergé catholique par le Concordat ; depuis un mois, on venait de le publier. Dans le développement des motifs de la loi, Fourcroy s'éleva contre ceux qui désiraient qu'on puisât dans les préceptes de la religion les règles de la morale. Daru l'aurait admise, si certaines idées religieuses avaient été plus conformes à la raison. Carrion-Nisas, plus hardi, demanda qu'elle fût enseignée ; il parla même en faveur des congrégations enseignantes. Au Corps législatif, Jard-Panvilliers, orateur du tribunal, et Rœderer, orateur du gouvernement, tout en rendant hommage à la religion, fondèrent son exclusion des écoles publiques sur ce que des élèves de toutes les croyances religieuses y étaient admis. Le 11 floréal, le projet de loi fut adopté à une grande majorité. Rœderer avait, sous le ministre de l'intérieur, la direction de l'instruction publique ; mais il ne la conserva pas longtemps.

La loi du 11 floréal an X fut complétée par divers règlements élaborés par Fourcroy.

Fourcroy avait succédé à Rœderer sous le titre de conseiller d'Etat chargé de la direction et de la sur-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

veillance de l'instruction publique. Il travaille avec une grande activité à l'exécution de la loi du 11 floréal.

Parmi les divers règlements qui furent son ouvrage, se distinguait d'abord celui qui déterminait le mode d'enseignement dans les lycées. Il établit six classes de latin, autant de mathématiques, une classe de belles lettres et une de mathématiques transcendantes. Les six classes de latin étaient confiées à trois professeurs chargés également de deux classes par jour et enseignant l'histoire naturelle, la sphère, la physique, l'astronomie, la minéralogie et la haute physique. La durée des cours de belles-lettres et de mathématiques transcendantes était fixées à deux ans. Les études littéraires et les études scientifiques se faisaient à la fois. Les mathématiques et l'histoire étaient enseignées aux élèves seulement après une année d'exercice sur les premiers éléments de la grammaire et du latin. Il ne fut pas établi de cours de philosophie.

Sans nous arrêter aux maîtres d'écriture, de dessin et de danse, nous arrivons à l'innovation la plus notable. Un officier instructeur fut chargé d'apprendre l'exercice aux élèves agés de plus de douze ans, c'est-à-dire le maniement des armes et l'école de peloton, de se trouver, à toutes les heures, pour commander les marches des élèves dans les différents mouvements de la journée. Ils étaient divisés pour la police en compagnies de vingt-cinq, ayant chacune un sergent et quatre caporaux et pour toutes un sergent-major chargé de suppléer le maître d'exercice. Ces grades étaient donnés à l'instruction et à la bonne conduite.

Les punitions infligées aux élèves étaient la prison, la table de pénitence et les arrêts. Le proviseur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seul condamnait à la prison pendant le jour; s'il infligeait la prison de nuit, il en rendait compte au ministre de l'intérieur. Les punitions corporelles furent prohibées. Un aumônier fut établi dans chaque lycée (1).

Un *règlement général des lycées* en cent cinquante articles détermina ensuite la composition et les attributions du bureau d'administration présidée par le préfet et celles du conseil d'administration; le régime intérieur, ou les devoirs de chaque fonctionnaire ou employé, l'uniforme des élèves, leur trousseau, leurs commuications avec le dehors, leurs mouvements pendant la journée, les congés, les exercices religieux, les examens et les prix; les vacances, les punitions, le régime de l'infirmerie, les obligations des externes. Quelques dispositions particulières méritent d'être remarquées. Le signal de tous les exercices fut donné au son du tambour, même celui des prières en commun, le matin et le soir. Les dimanches et jours de fêtes, les élèves se rendaient à l'office avant et après dîner dans la chapelle du lycée, ou, à son défaut, dans l'église la plus proche. S'il y avait dans la ville un ou plusieurs édifices affectés à des cultes différents, et s'il se trouvait dans le lycée des élèves de ces cultes, ils y étaient conduits. S'il n'y avait point de ces édifices, on faisait aux élèves non catholiques, une instruction sur la morale de l'Evangile. Le proviseur avisait aux moyens de faire instruire les élèves dans leur religion, d'après le vœu de leurs parents. L'entrée de l'intérieur était interdite à toute personne du sexe, excepté aux mères, sœurs, tantes ou tutrices des élèves, avec la permission du proviseur. Tous les jeux de cartes, tous ceux où l'on jouait de l'argent, étaient défendus.

(1) Arrêté du premier consul du 5 brumaire.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tout propos injurieux ou indécent était rigoureusement puni.

Les lycées ont été attaqués sous trois rapports : l'enseignement, le régime militaire, la religion et les mœurs.

On a vu en quoi l'enseignement différait de celui des anciennes universités, qui se réduisait à l'étude des humanités, de l'histoire et des langues. Laquelle des deux méthodes était la meilleure ? On a reproché à la *lycéenne* d'être trop encyclopédique, à *l'universitaire* d'être trop bornée. Nous renvoyons cette question aux pédagogues.

Le régime militaire ! Mettons d'abord de côté cette sensibilité fausse et affectée qui s'apitoie sur la dureté avec laquelle on traitait ces pauvres enfants de famille. Ne dirait-on pas que les élèves des lycées étaient soumis au bâton comme les soldats russes et autrichiens ? A l'exception du maniement des armes et de l'exercice du peloton pour lesquels on se tenait à la portée de la force des élèves, il n'y avait dans tous leurs mouvements, dans leurs études, leurs repas, leurs récréations, d'autres différences que celle du tambour à la cloche.

Entre ces deux instruments, nous donnons sans hésiter la préférence au tambour. La cloche rappelle des idées d'humilité, d'abnégation; le tambour celles de gloire et d'honneur. Sous le régime de la cloche, on fouettait les élèves ; les punitions corporelles étaient interdites sous celui du tambour. Les lycéens observaient une discipline, avaient une tenue soignée et une attitude mâle que les écoliers de la plupart des collèges n'eurent jamais. On leur inspirait, dit-on, le goût des armes. Tous les jeunes gens n'étaient-ils pas soumis à la loi de la conscription ?

La religion et les mœurs ! Pour la religion, les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

règlements du 22 prairial remplissaient convenablement une lacune que la politique du moment avait conseillé au premier consul de laisser dans la loi du 11 floréal. C'était l'époque de la promulgation du Concordat qui excitait de vifs mécontentements. Quant aux mœurs, les règlements y avaient aussi pourvu; mais ce qui était plus efficace, c'était le caractère moral que le premier magistrat de la France imprimait au gouvernement, à toutes les institutions et en particulier aux écoles.

Supposer que la jeunesse était abandonnée à la corruption par l'homme qui voulait à la cour, à la ville, dans toutes les classes, les bonnes mœurs conservatrices de l'ordre dans l'Etat, c'est insulter autant le bon sens que la vérité. Nous avons connu les collèges de la monarchie et les lycées ; sous aucun rapport, les écoles du consulat n'avaient rien à envier à celles de l'ancien régime. Ce sont les élèves des lycées qui, après la chute de l'empire, ont continué dans les arts, les sciences et les lettres la gloire de la France.

Trois commissions de deux savants chacune, munies d'instruction, parcoururent la République. Il leur était prescrit de verser d'abord dans les lycées tous les matériaux d'instruction et les hommes propres à les mettre en œuvre que contenaient les écoles centrales. Le reste devait servir aux écoles spéciales et aux écoles secondaires.

Une autre commission, composée de Fontanes, Champagne et Domairon fut chargée par le gouvernement de faire le choix des livres classiques des lycées pour chaque classe de latin et pour celle des belles-lettres. Elle ne fit rien de nouveau; marchant sur les traces de Rollin et de Port-Royal (1), elle dé-

(1) Elle ne pouvait avoir de meilleurs guides.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

signa la plus grande partie des livres et des méthodes d'enseignement en usage dans les anciennes universités, et exprima ses regrets de ce que la langue grecque n'avait point de place dans l'instruction nationale (1). Le choix des ouvrages pour l'enseignement des classes de mathématiques fut fait par Laplace, Monge et Lacroix. N'ayant point trouvé de livres propres à l'enseignement des sciences physiques, ils proposèrent de faire rédiger des livres élémentaires d'histoire naturelle par Duméril, de minéralogie par Brongniart, de chimie par Adet, d'astronomie par Biot, de physique par Haüy.

Des arrêtés successifs du gouvernement autorisèrent l'établisseement des lycées. Les élèves des prytanées en formèrent le premier fonds. La plus grande rapidité fut imprimée à la création des écoles que se disputèrent à l'envi les villes, les départements et dont ils offrirent de faire les frais.

La loi du 11 floréal an X n'avait pas eu pour effet d'apaiser l'opposition systématique dirigée contre l'enseignement d'Etat. Les préventions de certaines familles n'avaient pas été dissipées. Le Concordat au lieu d'apaiser les catholiques, avait exaspéré leurs revendications. En leur apportant un minimum des réparations qu'ils croyaient leur être dues, il justifiait leurs doléances et constituait un acheminement vers des réparations plus complètes. Napoléon s'était flatté qu'ils accepteraient l'organisation élaborée par lui. Quand il vit que leur hostilité n'avait point désarmée, que les

(1) Rapport du 27 floréal.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

concessions faites avaient seulement rendu leur antipathie plus intraitable et plus active, il essaya de la briser par l'établissement du monopole universitaire. Ce régime, institué par la loi du 10 mai 1806, fut abrogé par la loi Falloux.

Attaqué dès son origine, il réalisa des avantages et fut exposé à des critiques que nous nous efforcerons d'exposer impartialement dans un prochain volume.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Bureau de la Société Savoisienne d'Histoire et d'archéologie..... V

Membres d'honneur et Membres honoraires..... VI

Membres effectifs VII

Sociétés correspondantes X

Chronique de la Société, années 1918 à 1920 : procès-verbaux des séances..... XV

9 juin 1918. — Inventaire en double des titres et manuscrits dont une copie sera insérée dans ce volume XV

21 juin 1918. — M. R. Michel est nommé Président d'honneur et l'Assemblée élit son nouveau bureau qui figure en tête du volume. Réception de M. l'abbé Bergeret-Jeannet et des félicitations sont votées en faveur de MM. Henry Bordeaux. Vallet et Bouchage XVI

9 août 1919. — Réception de MM. le général Bordeaux, A. Ducray, Anthelme Perrier, Guédel et Guillon ; approbation du mémoire d'impression du tome LVIII ; majoration du montant de la cotisation porté à 15 francs ; communication de l'Académie de Vaucluse sur la fondation de « Civitas nova » à laquelle la Société est heureuse de se rallier..... XVII

22 avril 1920. — Situation financière de la Société ; réception de MM. Ract et Guinard ; condoléances sur les décès de cinq associés : MM. Paul Lathond, Joseph Bal, Léon Mottet, Jules Manecy et Joseph Evrot..... XVIII

12 juin 1920. — Remerciements à Mesdames Balmain pour leur généreux concours à la publication au tome LX du Mémoire sur La Communauté de Châteauneuf ; entente avec M. Dardel pour l'achat de volumes disponibles de nos Mémoires ; recherches des objets prêtés aux musées de Chambéry susceptibles d'être revendiqués XX

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

22 juin 1920. — Le tome LIX devra être limité à la chronique, à la fin du travail de M. Michel, au Catalogue des Archives et à de très courtes notices XXI

14 novembre 1920. — Réception de MM. Henry Bordeaux, l'abbé Garin, Loranchet-Reverdet et Bocquin ; démisssion de M. Fontaine remplacé par M. Loranchet-Reverdet : félicitations aux membres nouvellement promus dans la Légion d'honneur : MM. Reinach, Bruchet, Paul Girod et Grimaud ; décès de MM. R. Michel et Claudius Bouvier dont les éloges funèbres paraîtront dans ce volume ; évaluation du prix des tomes LIX et LX en impression ; nouvelle fontaine dite « des colimaçons » projetée à Chambéry au square de Leysse, lettre au Maire de Chambéry la concernant ; dons faits à la Société d'une collection de nos Mémoires, d'une subvention de 200 francs par la ville d'Aix et de 200 francs par M. Girod. Envois d'auteurs par MM. Genin, Coutil, Raisin, Falcoz, Bouchage. Compte-rendu par M. le Comte Olivier Costa de Beauregard de l'inauguration du buste de Joseph Déchelette : Prix Prost décerné à M. Schaudel. Achat par l'Etat d'une fontaine de M. Vallet. Cours de M. Pérouse à l'Ecole préparatoire et à la Faculté des Lettres de Grenoble..... XXI

Notices nécrologiques : M. César Duval..... XXXI

— M. Jules Manecy..... XXXI

— M. Evrot..... XXXIV

— M. Claudius Bouvier..... XXXVI

— M. J.-R. Michel, par A. L. XXXVIII

— — par A. Bertin. XL

— — par F. V. L

— Madame la Comtesse Cosia de Beauregard LI

Faits divers :

Election de deux de nos membres comme députés. LIII

Centenaire de Lamartine LIII

La filleule de Chambéry en région libérée..... LIV

Inauguration du Monument des Morts à La Motte-Servolex LIV

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fête de la Paix à Chambéry LV
Anniversaire de l'armistice..... LVII
Suppression du Rectorat de Chambéry..... LIX
Réception de M. Henry Bordeaux à l'Académie Française et à l'Académie de Savoie..... LX

IIe PARTIE

MÉMOIRES

Catalogue des documents d'archives de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, par M. Pérouse..... 1
Essais sur les initiales anonymes et les pseudonymes d'auteurs publiés en Savoie, par J. Cochon.... 21
L'Abbaye de Vauluisant en Champagne, où naquit Jacques de Savoie-Nemours, par le vicomte Greffié de Bellecombe..... 27
La Compagnie de Jésus et le Monopole universitaire, par J.-R. Michel (suite et fin)..... 479
I (XVII). Thibaudeau au Comité d'Instruction publique de la Convention et son appréciation des idées pédagogiques de Napoléon Ier Châteaubriand et les Jésuites. Voltaire. Marmontel. Musset. J.-P. Veyrat et l'Ermite de Saint-Saturnin. Quelques réflexions sur l'organisation moderne de l'enseignement secondaire 480
II (XVIII). Origine, réorganisation et règlements du Prytanée. Ses inspections du Premier Consul. Les pupilles de la nation..... 596
III (XIX). Les écoles centrales. Les pédants de métier exclus. Ses manuels. Le latin proscrit..... 618
IV (XX). Ecole de Rousseau. Bernardin de Saint-Pierre. L'apologie de la nature. Les méfaits des pédagogues. Influence pernicieuse des collèges ; ils enseignent l'ambition, le babil. La fleur de la vie sacrifiée à la métaphysique d'une langue morte 627
V (XXI). Les écoles centrales. L'enseignement par les yeux. L'enseignement gratuit. Récompenses promises aux instituteurs désintéressés. Durée éphémère de l'école normale 633
VI (XXII). Les professeurs suspects, placés sous la surveillance de la Nation. Rapport de Luminais. La calomnie. Le mariage forcé des instituteurs. 644

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII (XXIII). L'enseignement d'Etat. Son caractère philosophique. L'instituteur pasteur et thaumaturge. La morale independante..... 652
VIII (XXIV). La morale indépendante. R.-J. Chenier. Eloges de Volney et de Saint-Lambert. Anathèmes contre Laharpe, blasphémateur de J.-J. Rousseau..... 656
IX (XXV). La religion laïque. Le culte de la raison. Une levée de philosophes. Opinion de Frédéric-le-Grand..... 661
X (XXVI). Les écoles centrales, l'expérience. Fourcroy. Roger Martin..... 672
XI (XXVII). Le procès des écoles centrales..... 689
XII (XXVIII). La loi de l'an X..... 704

CHAMBÉRY. — *Imprimerie Chambérienne*, Rue Victor-Hugo.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06437 5770

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN